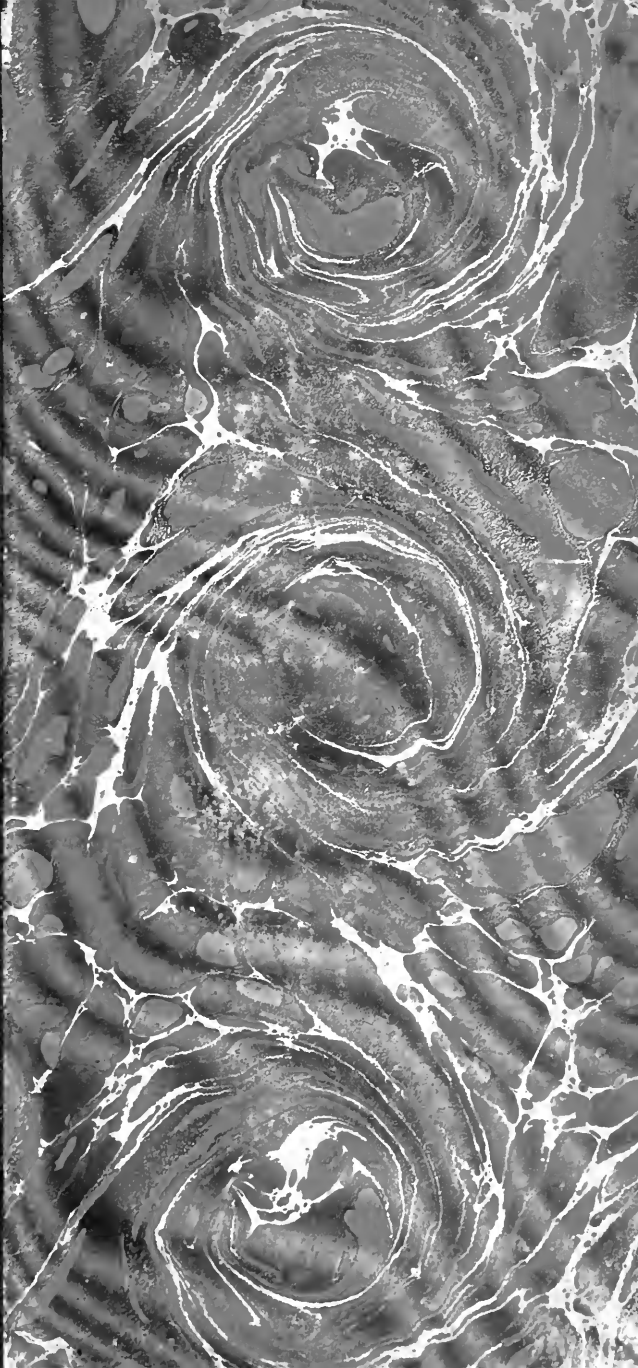




3 1761 06752235 9

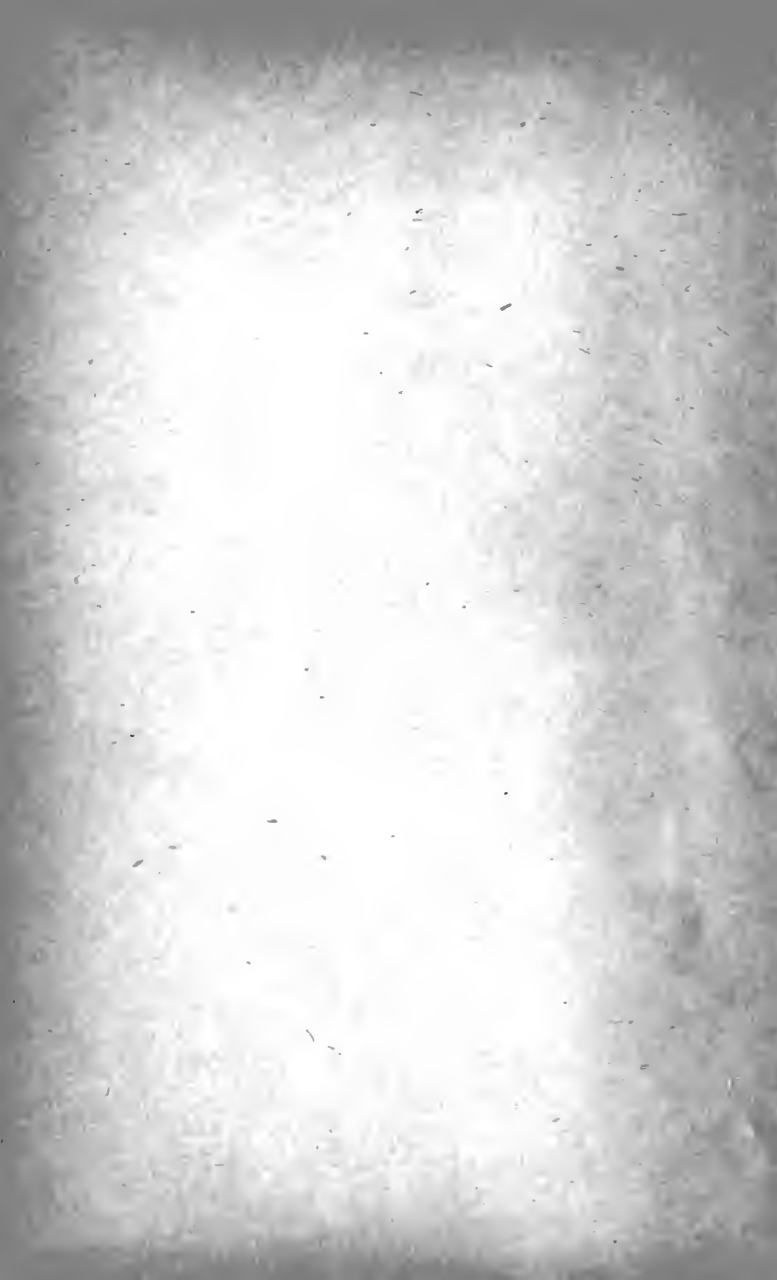




Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by

The Estate of the late
G. Percival Best, Esq.





2

[Handwritten signature]

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa





PAUL BONNEFON

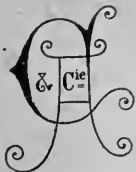
Bibliothécaire à l'Arsenal.

Montaigne
et ses amis

La Boétie — Charron — M^{lle} de Gournay

~~~~~  
NOUVELLE ÉDITION  
~~~~~

TOME II



Paris, 5, rue de Mézières

Armand Colin & C^{ie}, Éditeurs

Libraires de la Société des Gens de Lettres

GA

PRIX
6.50

Paul BONNEFON

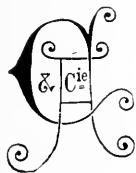
Bibliothécaire à l'Arsenal.

Montaigne
et ses amis

La Boétie. — Charron. — M^{lle} de Gournay

Nouvelle édition

II



PARIS

ARMAND COLIN ET C^{ie}, ÉDITEURS

5, RUE DE MÉZIÈRES, 5

1898

Tous droits réservés.

6017.0

25.3.55

MONTAIGNE ET SES AMIS

LIVRE IV

MONTAIGNE (1581-1585)

CHAPITRE I^{er}

MONTAIGNE EN VOYAGE

Montaigne voyage comme il écrit : on ne sait jamais où le conduira sa fantaisie ; mais en quelque endroit qu'il aille ou qu'il s'arrête, il voit bien ce qu'il voit et le décrit comme il le voit. Car il a « cette humeur avide de choses nouvelles et inconnues », et il l'exerce volontiers sur ce que ses pérégrinations lui montrent ou sur ce que ses livres lui apprennent : ou plutôt lectures et voyages ne sont pour lui qu'un même moyen de satisfaire sa curiosité. A vrai dire, les années qu'il venait de passer chez lui n'avaient été qu'une longue excursion au milieu du passé, et jamais solitude ne fut plus peuplée que la sienne. Mais il y manquait ce qui fait l'attrait du voyage : la nouveauté des sites et la variété des gens. Aussi

éprouva-t-il le besoin de se décarèmer, après sa retraite. Il voulut remplacer le spectacle qu'il s'était donné à lui-même — assis dans son fauteuil devant ses livres de travail — par un spectacle plus varié et plus changeant. Il voyagea effectivement et continua, au milieu de ses contemporains, les pérégrinations qu'il avait déjà entreprises parmi les souvenirs du passé.

Sa santé en fut le prétexte. En réalité, Montaigne était fort aise de pouvoir se livrer ainsi à son goût du déplacement et fournir à son jugement de nouveaux termes de comparaison. « Les voyages, disait-il, ne me blessent que par la dépense. » Précisément le séjour qu'il avait fait sur ses terres lui avait permis de réaliser des économies et de se payer quelques fantaisies. L'impression des *Essais* fut la première et la plus noble : car Montaigne devait payer alors pour publier son œuvre, et le temps n'était pas encore venu où les imprimeurs se disputeraient l'honneur de rééditer les *Essais*. Il venait de passer à peu près une année¹ à surveiller cette mise au jour, corrigeant les épreuves et guidant le typographe, et, bien que cette besogne ait été assez sommaire, elle dût coûter beaucoup à l'écrivain. Quand elle fut terminée, il éprouva sans doute plus vivement que jamais le désir de se reposer en voyageant. Moins de quatre mois après l'achèvement du volume, Montaigne quittait son château, le 22 juin

1. Le privilège de la première édition des *Essais* est daté du « 9^e jour de may 1579 », et l'avis au lecteur porte la date du « premier de mars 1580 ».

1580, pour n'y rentrer qu'assez longtemps après, le 30 novembre 1581.

Au retour, quand il reprit son livre et qu'il l'accrut de ses réflexions nouvelles, Montaigne ne manqua pas d'y indiquer en gros l'itinéraire de cette longue excursion et d'y consigner bien des observations cueillies chemin faisant. On savait de la sorte qu'il avait visité l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, autant en quête d'impressions inconnues qu'à la recherche d'eaux thermales pour adoucir ses douleurs. Quelques traits avaient été enchâssés ainsi, et nous n'ignorions pas l'émotion que plusieurs lieux célèbres avaient causée au voyageur. On n'ignorait pas davantage comment Montaigne se comportait dans ses courses, ne pouvant souffrir ni coches ni bateaux, et préférant chevaucher pendant de longues heures sans en être trop fort incommodé. On savait tout cela en général, mais le voyageur n'avait pas été pris sur le vif, au milieu du plaisir de ses découvertes ou dans l'attrait de ses excursions.

C'est là ce qu'un journal de voyage pouvait seul donner, et Montaigne en tenait un. Il a été découvert, au siècle dernier, par le chanoine Prunis parmi les papiers du château de Montaigne et publié, en 1774, par le littérateur Meusnier de Querlon, qui se substitua, on ne sait trop comment, à l'inventeur¹. Ce manuscrit formait alors un petit

1. *Journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie, par la Suisse et l'Allemagne, en 1580 et 1581 ; avec des notes par M. de Querlon.* Rome et Paris, 1774, in-4°, de LIV-416 pp. — L'édition la plus récente est celle qu'a donnée le professeur

volume in-folio de 178 pages, dont un tiers environ était écrit de la main du domestique de Montaigne, qui tenait la plume sous la dictée de son maître; quelques feuillets du début en avaient déjà été perdus. Depuis sa publication, ce précieux manuscrit a été égaré; déposé, dit-on, par l'éditeur à la Bibliothèque royale, on ignore ce qu'il est devenu. Il faut donc s'en tenir, sans contrôle, au texte mis au jour par Meusnier de Querlon.

Ainsi que l'a remarqué Sainte-Beuve¹, le *Journal* du voyage de Montaigne n'a rien de curieux littérairement parlant; mais moralement, et pour la connaissance de l'homme, il est plein d'intérêt. Je le crois aussi de grand secours pour la psychologie de l'écrivain. Dicté ou écrit par Montaigne, ce récit me paraît représenter assez exactement ce que dut être le premier jet de la composition des *Essais*, que leur auteur écrivit aussi ou dicta alternativement. Avant d'être apaisée et clarifiée, la verve de Montaigne devait se répandre, j'imagine, comme elle le fait dans son *Journal*, entraînant avec elle bien des éléments étrangers qu'elle éliminera plus tard. Emporté par sa curiosité, Montaigne prend en note tout ce qui le frappe, pour choisir ensuite et faire le triage de son butin. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que, dans ses remarques ainsi prises, l'écrivain se trahit autant que le voyageur, et, dans les

Alessandro d'Ancona sous ce titre : *L'Italia alla fine del secolo XVI^o; giornale del viaggio di Michele de Montaigne in Italia nel 1580 et 1581* (Città di Castello, 1889, in-8^o de xv-719 pp.).

1. C.-A. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. II, pp. 156-177.

éditions postérieures des *Essais*, nous retrouverons, « en place marchande », nombre de réflexions que l'auteur a tirées de ses brouillons pour les intercaler dans son œuvre, comme il y insérerait les jugements inscrits d'abord sur les marges de ses livres.

Le voyageur, lui, est charmant : appliqué à tout voir et à tout comprendre, il voyage pour le plaisir de voyager. Ce perpétuel changement le ravit, et il voudrait toujours pousser plus avant, tant son esprit est en éveil et son désir d'apprendre insatiable. Tout l'intéresse, parce qu'il n'ignore pas que tout spectacle porte en lui un enseignement pour qui sait l'en tirer. Aussi il s'efforce de ne rien laisser échapper, il voit tout avec un grand souci d'impartialité. Il se prête aux usages des pays qu'il traverse, afin de mieux saisir l'humeur des habitants. Ce qui le frappe le plus et ce qu'il note surtout, ce sont les traits particuliers, les petits faits, les menus incidents de la vie quotidienne. Il saisit tout, tant l'œil est accoutumé à l'analyse, et il mentionne curieusement sur ses tablettes les détails qu'il a ainsi observés. Son *Journal* de voyage, c'est l'album de l'artiste en route : on y trouve tous les croquis, les ébauches informes et incohérentes, pris et notés aux hasards du chemin. Ne demandez pas à ces essais de la réflexion ou de l'esprit de suite. Plus tard, l'auteur y choisira ce qu'il voudra terminer. Pour le moment, c'est un recueil de photographies instantanées, saisies sur le vif par l'œil le plus amoureux du détail qui fut jamais ; sans doute, cette comparaison étonnerait quelque peu Montaigne : elle ne saurait le fâcher.

Après avoir quitté son domaine, Montaigne s'arrêta assez longuement à Paris, ou du moins à la cour. Il voulait faire les honneurs de son livre à ceux qui dispensaient la réputation, et nous savons que le roi Henri III accueillit favorablement l'œuvre et l'auteur. Tandis que son beau-frère, G. de La Chassigne, présentait au prince la traduction de quelques épîtres de Sénèque et un discours moral de sa façon sur l'honneur et la vaillance, Montaigne lui offrait la première édition de ses *Essais*. Le présent fut reçu avec une particulière bonne grâce. On était alors au siège de La Fère, mais l'opération ne semblait pas assez importante pour que les esprits en fussent uniquement préoccupés. Confié à Matignon qui savait le prix du temps, il trainait en longueur et n'était troublé par aucune attaque, si bien qu'on le nomma le *siège de velours*. Pourtant Philibert de Gramont, le mari de la belle *Corisande* et l'ami de Montaigne, y trouva la mort. Frappé par un obus qui lui emporta le bras, Philibert de Gramont trépassa quatre jours après, le 6 août 1580. Montaigne accompagna à Soissons les restes du défunt et leur rendit les derniers devoirs¹. Puis, cet office accompli, il se mit en route pour sa longue excursion.

Nous ne connaissons ni la date du départ ni les premières étapes de ce voyage, car le début du *Journal* fait défaut. L'itinéraire ne commence véritablement qu'à Meaux, le 5 septembre 1580. Nous

1. *Essais*, l. III, ch. iv; Payen, *Documents inédits sur Montaigne*, n° 3, p. 15 (Notes sur les éphémérides de Beuther).

savons que Montaigne était accompagné du dernier de ses frères, Bertrand de Montaigne, seigneur de Mattecoulon, alors âgé de vingt ans, et d'un seigneur de Cazalis qui était peut-être son allié, Bertrand de Cazalis, seigneur de Fraiche, qui avait épousé Marie de Montaigne le 28 septembre 1579. Deux autres gentilshommes encore accrurent la petite troupe, le seigneur du Hautoi, gentilhomme lorrain, et le seigneur d'Estissac. Bien qu'il fût fort jeune, celui-ci semble avoir été, avec Montaigne, la personne de marque de la compagnie ; c'était sans doute le fils de cette dame d'Estissac, à laquelle un chapitre des *Essais* est dédié¹, et il allait se perfectionner au delà des monts. Le roi de France et la reine-mère attachaient même quelque importance à ce que cette éducation fût aussi complète que possible, car ils donnèrent au jeune homme des lettres de recommandation pour le duc de Ferrare². Montaigne semblait donc chaperonner ses compagnons. Nous verrons qu'au milieu de cette jeunesse il ne fut ni le moins jeune ni le moins ardent.

Telle était, au complet, la petite troupe qu'escortaient des gens de service, des muletiers et des mulets. En ce temps, on ne pouvait voyager sans se faire suivre de quelque équipage, et Montaigne ne voulait pas débarquer en pays inconnu dans un piètre appareil. A Meaux, il visite la ville et va voir le trésorier de la cathédrale, Just Terrelle, qui avait

1. *Essais*, l. II. ch. VIII, *De l'affection des pères aux enfants*.

2. Elles sont publiées par M. d'Ancona dans son édition du *Journal de voyage*, p. 708.

vécu en Orient et en avait rapporté quelques singularités. Puis, traversant Epernay, Châlons, Vitry-le-François, Bar-le-Duc, les voyageurs se dirigent vers Plombières, par Vaucouleurs, Neufchâteau, Mirecourt et Épinal. Bien qu'en chemin il examinât les curiosités de la route et qu'il se fit conter, au gîte, les histoires du pays, c'est en effet vers Plombières que Montaigne tendait et vers les bains qui déjà en faisaient la renommée.

Montaigne arriva à Plombières dans l'après-dînée du vendredi 16 septembre 1580, et y séjourna jusqu'au 27 du même mois ; ce n'était pas trop de dix jours pour suivre un traitement qui, d'ordinaire, durait un mois. Les eaux thermales de Plombières commençaient à être en faveur. Auparavant elles n'étaient fréquentées que par les Allemands, et les jeunes époux y venaient, dit-on, volontiers faire leur voyage de noces. Mais, depuis quelque temps, les Français y affluaient aussi. Quatre ans avant que Montaigne n'y passât, Jean Le Bon, médecin du roi et du cardinal de Guise, avait publié, en un petit opuscule, un abrégé de *la Propriété des bains de Plommières*¹, qui attira encore plus sur eux l'attention du public. On y trouve, plus longuement exposées, les observations que Montaigne put faire en quelques jours. Citons seulement, à titre de rapprochement, ce que Le Bon dit de la manière dont on prend les bains : « L'homme y entre avec des marronnes ou braies ; la femme avec sa chemise

1. Paris, Charles Macé, 1576, in-12. — Réimprimé en 1876 (Épinal), avec préface de L. Jouve.

d'assez grosse toile... On se baigne pêle-mêle, tous ensemble, d'allégresse joyeuse. Les uns chantent, les autres jouent d'instruments ; les autres y mangent, autres y dorment, autres y dansent, de manière que la compagnie ne s'y ennuie point, ni jamais n'y trouve le temps long. »

C'est bien aussi ce que Montaigne rapporte. Pour justifier un pareil usage, on invoquait déjà son ancienneté ; il paraît que les choses n'ont pas beaucoup changé depuis lors, sauf que les sexes sont à peu près séparés. Montaigne, il est vrai, s'il se baigna cinq fois, absorba surtout cette eau en boisson ; précisément, elle produisait un grand effet pour la gravelle et les maladies de la vessie. Il y but, pendant onze matinées, d'abord neuf verres par jour puis sept verres. Mais le résultat ne fut pas appréciable. Le *Journal* nous l'apprend, car, ne l'oublions pas, c'est autant un journal de santé qu'un journal de route. Au reste, l'humeur de Montaigne ne s'en altère point : il ne s'attriste pas de ses incommodités, et, bien que trop souvent en proie à de cuisantes douleurs, son voyage n'en sera ni moins gai ni moins heureux.

En quittant Plombières, Montaigne lâissa à son hôtesse ses armoiries sculptées sur un écusson en bois : c'est une politesse que les voyageurs de marque faisaient volontiers au départ, et nul ne s'y conforma avec plus d'empressement que Montaigne. Puis, par Remiremont, Bussang et Thann, il se dirige vers la Suisse. Les propriétés des eaux de Bussang n'étaient pas encore découvertes ; comme pour Contrexéville, on ne commença véritablement d'en

parler qu'au xviii^e siècle. Aussi Montaigne ne s'y arrête-t-il pas. Il hâte son voyage vers la Suisse, qu'il atteindra bientôt en abordant à Mulhouse, qui faisait partie, en ce temps-là, du canton de Bâle. Montaigne y admire « la liberté et bonne police » de la ville et loue l'esprit d'égalité qui y règne. Le patron de l'auberge du *Raisin*, où les voyageurs sont descendus, vient les servir à table au sortir d'une séance du Conseil de ville qu'il a présidée dans « un palais très magnifique et tout doré ». Désormais la frontière de France est franchie et les mœurs vont se modifier de plus en plus sensiblement.

A travers ce pays inconnu, où tout lui est nouveau, les hommes et les lieux, Montaigne sera tout yeux et tout oreilles, prenant sans cesse en notes de minutieuses observations afin de ne rien omettre. Il finira par y trouver plus de plaisir même qu'il ne s'en était promis, et, au cours de son excursion, il se repentira de ne pas s'y être suffisamment préparé. Nous surprenons sur le vif l'expression de ce mécontentement, qui se fait jour dans le *Journal*. Au cœur de la Suisse, sur le lac de Constance, Montaigne regrettera d'avoir omis trois choses : 1^o de n'avoir point amené avec lui un cuisinier pour s'instruire des recettes allemandes et les pratiquer au retour ; 2^o de n'avoir pas pris un valet allemand ou de ne pas s'être donné pour compagnon de route quelque gentilhomme du pays, afin de ne pas se trouver tout à fait à la merci d'un bélièvre de guide ; 3^o enfin, de n'avoir pas lu d'avance les ouvrages qui signalent les curiosités du pays et de n'avoir pas son *Munster* dans ses coffres — nous dirions aujourd'hui notre

Joanne. — Tels sont ces regrets, que nous avons reproduits dans leur ordre ; ils font mieux comprendre la façon dont Montaigne s'efforçait d'observer. Désireux avant tout d'apprendre, il ne méprise rien et veut tout voir sans parti pris ; il juge donc avec impartialité. Son esprit s'arrête aussi complaisamment aux détails de la vie quotidienne qu'aux traits de mœurs et aux remarques historiques. Si les observations culinaires se mêlent aux conversations avec les savants étrangers et tiennent autant de place dans les notes de Montaigne, c'est plus par curiosité que par gourmandise. Sans doute, il cherche son bien-être et se propose de mettre à profit chez lui les bons renseignements qu'il a saisis au passage ; il sait aussi que l'humeur des gens se fait jour surtout dans les menus incidents de l'existence, et il tient à bien connaître les étrangers pour se mieux apprécier, lui et ses compatriotes.

Bâle est « une belle ville », dont les maisons sont ornées de vitres aux fenêtres, couvertes de tuiles bigarrées, pavées avec art et meublées avec luxe. « Les vins y sont fort bons », et on les boit sans eau. Si les habitants négligent la propreté des chambres et du coucher, ils sont, en revanche, excellents cuisiniers ; leur principal défaut est de trop « assécher » les viandes, et Montaigne les aime « peu cuites ». Tel est le ton ordinaire de ces remarques ; il montre bien que le voyageur ne trouve rien indigne de lui et examine tout. L'esprit et le corps y tiennent également leur place. Il y avait dans la ville quelques gens de savoir avec lesquels Montaigne ne manque pas de converser. Il s'entretient avec le huguenot François

Hottman, Français réfugié à Bâle depuis 1579, avec Simon Grynæus, avec Théodore Zwinger, l'auteur du *Theatrum vitæ humanæ*, avec le médecin Félix Platter, dont l'herbier l'émerveille, et de tout cela il tire des conclusions fort personnelles et fort nettes.

A Bade, où il se rend et où il séjourne quelques jours pour y prendre des bains, Montaigne peut continuer ses remarques sur la diversité des façons, car il continue à se laisser servir « à la mode du pays », quelque difficulté qu'il y trouve. Au surplus, il en usera ainsi tant qu'il sera hors de chez lui. Les eaux de Bade paraissent à Montaigne plus actives que celles dont il a essayé jusqu'ici ; il en boit avec grand effet, mais le souci de sa cure ne l'empêche pas de jeter les yeux autour de lui. Il est frappé de l'empressement que la plupart des habitants, qui sont catholiques, mettent à pratiquer leur religion, et il se confirme dans cette opinion que la dévotion devient plus sévère pour elle-même, quand elle s'exerce sous le regard de l'opinion contraire.

Pendant tout le trajet qui se prolonge, même abondance d'observations que Montaigne insère « toutes naturelles » dans son livre de route, comme le médecin Félix Platter insère les plantes dans son fameux herbier ; les unes et les autres ne perdront pas beaucoup de leur éclat primitif. Si Montaigne omet quelque curiosité, il n'y a pas de sa faute ; trop souvent les gens du pays auxquels on s'adresse « ne savent ce que vous leur demandez ». En quittant Bade, les voyageurs suivent le Rhin, dont ils voient la chute à Schaffouse, et, laissant à main droite Zurich, où est la peste, ils arrivent à Constance.

Les étapes commencent à se succéder assez rapidement, car Montaigne préfère voir le pays que séjourner longuement en un même endroit ; il se détourne plus volontiers de la route qu'il ne s'attarde sur place. Partant le matin sans avoir déjeuné, « on lui apportait une pièce de pain sec qu'il mangeait en chemin, et était parfois aidé des raisins qu'il trouvait, les vendanges se faisant encore dans ce pays-là et le pays étant plein de vignes. » La cuisine continue à être agréable et appétissante, mais les hôtelleries sont toujours mal disposées pour le coucher ; Montaigne le constate avec humeur, car il en est incommodé plus qu'un autre : « Si j'ai quelque curiosité à mon traitement, dit-il ailleurs, c'est plutôt au coucher qu'à autre chose. » Bien nourri, mal couché, mais chez des gens qui ne le volent pas, argumentant, quand l'occasion s'en présente, avec des théologiens réformés, il visite ainsi Constance, Marckdorf, Lindau, Wangen, Isny, Kempten, Pfronten, Füssen, Schongau, Landsberg, non sans avoir surpris, au passage, le secret de la fabrication de la choucroute.

Ce n'était pas là l'itinéraire primitivement tracé : un accident survenu au mulet des bagages avait obligé d'en changer et fait décider qu'on gagnerait Trente par la voie la plus courte. Mais Montaigne n'y put tenir ; il prenait de plus en plus goût à cette exploration et fut d'avis qu'on se permit quelques détours « pour voir certaines belles villes d'Allemagne ». C'est ainsi que les voyageurs visitèrent Augsburg, « qui est estimée la plus belle ville d'Allemagne, comme Strasbourg la plus forte ». Le

corps de ville leur fit offrir le vin d'honneur par des sergents en livrée ; on les traita comme des barons ou des chevaliers, et Montaigne, qui avait ses raisons pour ne pas détourner les gens quand sa vanité trouvait son compte à leur erreur, laissa faire sans détromper personne. Suivant sa coutume, Montaigne employa les quatre ou cinq jours qu'il demeura à Augsbourg à en visiter les curiosités. Mais l'hiver qui s'avancait — on était au 19 octobre — l'empêcha d'aller voir le Danube, qui coulait à une journée de là. Il fallait, sans perdre de temps, songer à gagner le pays du soleil. La petite caravane achève donc de traverser la Bavière, passe à Munich sans y séjourner, et aborde bientôt le Tyrol.

Là, on devait s'engager dans les montagnes, mais la température continuait d'être clémente. « Nous nous engouffrâmes tout à fait dans le ventre des Alpes, dit Montaigne, par un chemin aisé, commode et amusement entretenu, le beau temps et serein nous y aidant fort. » La route dévale maintenant à flanc de ravins. Les sites deviennent plus pittoresques et Montaigne y prête une plus grande attention ; la vue de cette nature si variée lui inspire des accents pleins de vérité et de grâce. « Ce vallon semblait à M. de Montaigne, écrit le secrétaire qui tient la plume à la place de son maître, représenter le plus agréable paysage qu'il eût jamais vu, tantôt se resserrant, les montagnes venant à se presser, et puis s'élargissant astheure¹ de notre côté, qui étions à main gauche de la rivière, et gagnant du pays à cultiver et à

1. A cette heure, locution gasconne.

labourer dans la pente même des monts, qui n'étaient pas si droits, tantôt de l'autre part ; et puis découvrant des plaines à deux ou trois étages l'une sur l'autre, et tout plein de belles maisons de gentilshommes et des églises. »

La ville d'Innsbruck est bâtie au fond de cet agréable vallon. Les voyageurs y séjournèrent un peu, avant de gagner Trente, par Sterzing, Brixen, Kolmann, Bosen et Branzoll. La petite troupe voyageait encore en pays inconnu, mais chaque pas en avant la rapprochait de l'Italie, dont Montaigne connaissait mieux les mœurs et l'histoire, bien qu'il n'eût pas encore visité le pays. Cette excursion à travers un monde ignoré, au milieu de gens dont on n'entendait pas la langue et dont les humeurs étaient fort différentes, n'avait pourtant pas été sans charmes. Montaigne y prit grand plaisir, comme il s'amusait au défilé de toutes les choses neuves et changeantes. Analysant ses impressions de touriste, il disait « qu'il s'était toute sa vie méfié du jugement d'autrui sur le discours des commodités des pays étrangers, chacun ne sachant goûter que selon l'ordonnance de sa coutume et de l'usage de son village, et avait fait fort peu d'état des avertissements que les voyageurs lui donnaient ; mais, en ce lieu, il s'émerveillait encore plus de leur bêtise, ayant, et notamment en ce voyage, ouï dire que l'entre-deux des Alpes en cet endroit était plein de difficultés, les mœurs des hommes étranges, chemins inaccessibles, logis sauvages, l'air insupportable. Quant à l'air, il remerciait Dieu de l'avoir trouvé si doux, car il inclinait plutôt sur trop de chaud que de froid, et,

en tout ce voyage, jusques lors, n'avions eu que trois jours de froid, et de pluie environ une heure ; mais que du demeurant, s'il avait à promener sa fille, qui n'a que huit ans, il l'aimerait autant en ce chemin qu'en une allée de son jardin ; et quant au logis, il ne vit jamais contrée où ils fussent si dru semés et si beaux, ayant toujours logé dans belles villes, bien fournies de vivres, de vin, et à meilleure raison qu'ailleurs. »

Avant de quitter pour toujours cette région qui lui agréait ainsi, Montaigne voulut même faire part de son sentiment à quelqu'un qui pût le comprendre. Il prit pour confident François Hotman, qu'il avait vu à Bâle, et, de Bozen, Montaigne lui mandait : « qu'il avait pris si grand plaisir à la visitation d'Allemagne, qu'il l'abandonnait à grand regret, quoique ce fut en Italie qu'il allât : que les étrangers avaient à y souffrir comme ailleurs de l'exaction des hôtes, mais qu'il pensait que cela se pourrait corriger qui ne serait pas à la merci des guides et truchements, qui les vendent et participent à ce profit. Tout le demeurant lui semblait plein de commodité et de courtoisie, et surtout de justice et de sûreté. »

Montaigne sortait donc enchanté de cette longue excursion, et, bien qu'il se dirigeât vers Rome, il eût volontiers prolongé sa route en pays inconnu, si ses compagnons n'y avaient pas vu trop d'inconvénients. Il y a, à ce propos, dans le *Journal de voyage*, une page bien caractéristique et qui montre

1. Qui a ici le sens de *si, si on*, que Montaigne lui donne assez fréquemment.

trop clairement l'état d'esprit du philosophe pour ne pas la citer ici. « Je crois à la vérité, dit le secrétaire, en parlant de Montaigne, que s'il eût été seul avec les siens, il fût allé plutôt à Cracovie ou vers la Grèce par terre, que de prendre le tour vers l'Italie ; mais le plaisir qu'il prenait à visiter les pays inconnus, lequel il prenait si doux que d'en oublier la faiblesse de son âge et de sa santé, il ne le pouvait imprimer à nul de la troupe, chacun ne demandant que la retraite, là où il avait accoutumé de dire, qu'après avoir passé une nuit inquiète, quand au matin il venait à se souvenir qu'il avait à voir une ville ou une nouvelle contrée, il se levait avec désir et allégresse. Je ne le vis jamais moins las ni moins se plaignant de ses douleurs, ayant l'esprit, et par chemin et en logis, si tendu à ce qu'il rencontrait et cherchant toutes occasions d'entretenir les étrangers, que je crois que cela amusait son mal. Quand on se plaignait à lui de ce qu'il conduisait souvent la troupe par chemins divers et contrées, revenant souvent bien près d'où il était parti (ce qu'il faisait, ou recevant l'avertissement de quelque chose digne de voir, ou changeant d'avis selon les occasions), il répondait qu'il n'allait, quant à lui, en nul lieu que là où il se trouvait, et qu'il ne pouvait faillir ni tordre sa voie, n'ayant nul projet que de se promener par des lieux inconnus ; et, pourvu qu'on ne le vit pas retomber sur même voie, et voir deux fois même lieu, qu'il ne faisait nulle faute à son dessein. Et, quant à Rome, où les autres visaient, il la désirait d'autant moins voir que les autres lieux, qu'elle était connue d'un chacun, et qu'il n'avait

laquais qui ne leur pût dire nouvelles de Florence et de Ferrare. Il disait aussi qu'il lui semblait être à même¹ ceux qui lisent quelque fort plaisant conte, d'où il leur prend crainte qu'il vienne bientôt à finir, ou un beau livre : lui, de même, prenait si grand plaisir à voyager qu'il haïssait le voisinage du lieu où il se dût reposer, et proposait plusieurs desseins de voyager à son aise, s'il pouvait se rendre seul. »

Ici Montaigne se montre tout entier et à nu ; en reproduisant ces paroles, le secrétaire nous permet de juger des sentiments intimes de son maître. C'est un véritable document humain sur Montaigne voyageur. Il va devant lui, emporté par l'attrait de l'inconnu, grisé par le plaisir des longues chevauchées en pays nouveau, à travers le changement perpétuel des sites et des hommes. La satisfaction de voir le calme à la fois et l'instruit, lui fait oublier même sa santé si précaire et adoucit la douleur qui l'assaille en chemin. Il semble qu'il suffise, pour que son corps soit en repos, que sa curiosité se satisfasse, et, dans cette excursion, elle trouve à chaque pas matière à s'alimenter. S'intéressant à tout, tout l'attire et le retient, pourvu que le détail soit particulier et permette une remarque ou une comparaison. Il n'est pas besoin, pour plaire à Montaigne, de spectacles rares ou de faits inouïs ; ce qui est neuf l'amuse également, tant le plaisir de la découverte le séduit. Il aime le voyage pour le voyage même, pour les émotions sans cesse renaissantes que donne un perpétuel déplacement. Ce

1. De même que.

qu'il voit le met en appétit de voir davantage ; plus allègre et plus dispos que jamais, le soir, à l'étape, il rêve de repartir le lendemain et de retrouver les mêmes satisfactions, musant toujours aux singularités de la route et préférant par caprice le chemin des écoliers. Montaigne continue ainsi les flâneries qu'il faisait auparavant, — et de la même sorte, — au travers des livres ; d'une et d'autre part, il se laisse guider par sa fantaisie, par son humeur buissonnière, et, ici comme là, il retrouve cette succession rapide de mœurs si variées, si contraires, qui viennent confirmer si fortement ce qu'il pense de l'homme, « sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant ».

Quelle que fût sa préférence intime, Montaigne s'engagea en Italie au lieu d'aller où il aurait voulu, et se dirigea vers Rome avec ses compagnons. Après avoir visité Trente, qui n'est « guères plaisante », traversé Rovère et Torbolé et vu le lac de Garde, la première ville italienne de quelque importance où les voyageurs abordèrent fut Vérone, d'où ils aperçurent Mantoue, qu'ils négligèrent. Dès ce premier pas sur leurs terres, Montaigne put remarquer un trait du caractère des Italiens : « ils n'ont pas faute d'inscriptions, s'écrie-t-il, car il n'y a rhabillage de petite gouttière où ils ne fassent mettre, et en la ville et sur les chemins, le nom du podesta et de l'artisan. » Puis, par Vicenze et Padoue, se détournant légèrement de leur itinéraire, ils allèrent à Venise, car Montaigne déclarait « qu'il n'eût su arrêter ni à Rome ni ailleurs en Italie en repos sans avoir reconnu Venise ».

Ils y séjournèrent donc pendant une semaine, et Montaigne observa du plus près qu'il put les mœurs de cette république célèbre. Sa première visite fut pour le jurisconsulte Arnaud Du Ferrier, notre ambassadeur. C'était un dimanche matin : bien qu'il penchât d'une façon évidente « vers les innovations calviniennes », Du Ferrier, amena Montaigne à la messe et le retint ensuite à diner. Nul ne pouvait mieux que son hôte donner au nouvel arrivé les renseignements nécessaires. Ambassadeur pour la seconde fois à Venise, où il représentait la France depuis plus de dix ans, Du Ferrier était un homme d'une grande science, que ses deux séjours dans la ville des doges avaient mis au courant de tout. Causeur peu brillant, manquant de « vivacité et de pointe », mais diplomate aux idées larges, à l'esprit libéral, Du Ferrier apprit à son convive ce que son expérience lui avait enseigné à lui-même. Il lui indiqua comment il convenait de se tenir dans cette cité soupçonneuse pour ne pas éveiller la susceptibilité du pouvoir.

Mais Montaigne ne venait pas à Venise avec les devoirs d'un chargé d'affaires ; il voyageait pour s'instruire et n'avait d'autre mesure à garder que celle de son bon goût. Lui qui, en parcourant l'Allemagne, observait jusqu'à la façon dont on y tournait la broche, il voulut, sur l'autre versant des Alpes, connaître les dessous des mœurs italiennes qui l'intéressaient si fort. Il vit de près ce monde de la galanterie, qui donnait à Venise un caractère si particulier, et « les plus nobles » d'entre les femmes qui y « font trafic » de leur beauté. C'est ainsi qu'il

connut Veronica Franca, qui avait été l'une *delle principali et più honorate cortigiani* de la sérénissime république. Celle-ci — Aspasia au petit pied ou Ninon de Lenelos avant la lettre — avait abandonné *l'onorato mestiere* pour se livrer à la poésie et aux belles-lettres. Elle fit offrir à Montaigne un volume de *Lettres* qu'elle venait de publier¹, comme elle avait dédié deux sonnets à Henri III qu'elle vit à Venise à son retour de Pologne. Pour reconnaître ce présent, Montaigne fit donner deux écus à l'homme qui le lui apporta : c'était, dit-on, le prix dont on payait jadis des faveurs moins platoniques de la « gentillefemme ».

Au demeurant, Venise ne produisit pas sur Montaigne tout l'effet qu'il en attendait. « La police, la situation, l'arsenal, la place de Saint-Marc et la presse des peuples étrangers lui semblèrent les choses les plus remarquables » ; pourtant il disait, en quittant la ville, « l'avoir trouvée autre qu'il ne l'avait imaginée, et un peu moins admirable ». S'il n'a pas été enthousiasmé, Montaigne part aussi sans regret, car il espère revenir à Venise et la voir encore plus à loisir. Retournant donc sur ses pas à Padoue, la petite troupe y laisse M. de Cazalis, qui « s'y arrête en pension » pour suivre les cours universitaires, et continuant sa route vers le sud, elle gagne Ferrare, après avoir visité les bains d'Abano et ceux de Battaglia. Maintenant qu'on a quitté les montagnes,

1. *Lettere familiari a diversi della S. Veronica Franca*. Petit in-quarto de viii-87 pp. La dédicace à Monseigneur Louis d'Este, cardinal, est datée du 2 août 1580. Le volume était donc dans sa fleur quand Montaigne le reçut.

le paysage change, et les voyageurs suivent un chemin « relevé, beau, plain ¹ et qui doit être en la saison plein d'ombrage ». « A nos côtés, dit Montaigne, des plaines très fertiles ayant, suivant l'usage du pays, parmi leurs champs de blés, force arbres rangés par ordre, d'où pendent leurs vignes. » Puis, ce sont les marais et les alluvions de l'Adige que nos voyageurs traversent et ils parviennent à Ferrare, après avoir passé à Rovigo.

A Ferrare, Montaigne et M. d'Estissac furent reçus en audience par le duc Alphonse d'Este, pour lequel M. d'Estissac avait des lettres d'introduction du roi de France et de la reine-mère. Montaigne y fit aussi une autre visite qui lui laissa une plus pénible impression, bien qu'il n'en parle pas dans son *Journal de voyage*. Il alla voir Le Tasse, déjà enfermé comme atteint de folie. Le spectacle de cette belle intelligence ainsi obscurcie attrista profondément Montaigne, et il ne put s'empêcher d'exprimer son sentiment quand les *Essais* reparurent. « J'eus plus de dépit encore que de compassion, dit le philosophe en parlant du poète dément, de le voir à Ferrare en si piteux état, survivant à soi-même, méconnaissant et soi et ses ouvrages, lesquels, sans son su, et toutefois à sa vue, on a mis en lumière, incorrigés et informes. »

Après Ferrare, Bologne, où l'on aborde par des chemins fangeux, à travers les terrains gras de la Lombardie. De là Montaigne eût voulu se rendre à Rome par Imola, la Marche d'Ancone et Lorette,

1. Plénier.

mais il paraît que le pays n'était pas sûr et qu'on y commettait des vols fréquents. Il préféra donc prendre par Florence, et il y arrivait peu après, non sans avoir visité au préalable la somptueuse villa de Pratolino que le grand-duc venait de faire construire. A Florence, Montaigne observe, comme il l'a fait ailleurs, les mêmes détails de l'existence ; il les compare à ce qu'il a déjà appris, et le résultat de ce parallèle n'est pas toujours à l'avantage des Italiens. Il découvre ainsi que les logis sont moins commodes qu'en France ou en Allemagne, que les aliments ne sont ni si variés ni si bien apprêtés qu'en Allemagne. L'art le touche peu ; il le charme sans le ravir. C'est à peine si Montaigne mentionne Michel-Ange et déclare « excellents » les chefs-d'œuvre qui s'offrent à ses regards. Il voit le Dôme sans s'extasier. Les mièvreries des jardins italiens lui plaisent davantage. « Je ne sais pourquoi, déclare-t-il, cette ville est surnommée belle par privilège ; elle l'est, mais sans aucune excellence sur Bologne, et peu sur Ferrare, et sans comparaison au-dessous de Venise. » Le panorama de la cité est cependant beau à contempler du haut du Dôme. « Il fait à la vérité, beau découvrir de ce clocher l'infinie multitude de maisons qui remplissent les collines tout autour, à bien deux ou trois lieues à la ronde, et cette plaine où elle est assise, qui semble en longueur avoir l'étendue de deux lieues, car il semble qu'elles se touchent tant elles sont dru semées. »

On était alors à la fin de novembre, et Montaigne avait hâte d'atteindre Rome. Pourtant, passant à Sienne, « il la reconnut curieusement, notamment

pour le respect de nos guerres ». Nous savons, en effet, que le père de Montaigne avait guerroyé au delà des monts, et le souvenir des exploits de nos armes devait toucher particulièrement le philosophe voyageur. Au reste, Sienne méritait qu'on la visitât ; car, bien qu'« inégale, plantée sur un dos de colline », elle était du nombre des belles villes d'Italie. Mais ensuite les étapes n'ont plus d'importance, sauf Montalcino, que Montaigne voulut voir « pour l'accointance que les Français y ont eu » et Ronciglione. Enfin, le 30 novembre, dans l'après-dînée, les voyageurs arrivaient à Rome, après avoir cheminé sur « un terrain nu, sans arbres », à travers un pays « fort ouvert tout autour à plus de dix milles à la ronde » et « fort peu peuplé de maisons » ; ils pénétrèrent dans la Ville éternelle par la porte *del Popolo*, non sans qu'on leur eût, au préalable, fait quelques difficultés, à raison de la peste qui désolait l'Italie.

Ils descendirent à la *locanda dell'Orso*, qui était alors l'hôtellerie à la mode où venaient les gens de qualité. Cet antique établissement existe encore, mais il n'est guère fréquenté maintenant que par les gens du commun, marchands ou rouliers. Montaigne n'y séjourna que trois jours, jusqu'à ce qu'il eût trouvé un pied-à-terre plus convenable. L'édilité romaine a cependant voulu consacrer le souvenir de ce court passage, et elle a décidé, il y a quelques années, qu'on poserait sur cette vieille demeure une plaque de marbre rappelant le nom de l'hôte glorieux qu'elle abrita si peu de temps. Cet hommage mérité serait mieux placé sur la maison que Montaigne habita ensuite vis-à-vis de *Santa-Lucia della Tinta*,

si l'emplacement de celle-ci pouvait être aussi sûrement déterminé ¹. Ce fut là, en effet, que le voyageur s'établit à Rome pour la durée de son séjour. « Nous y étions bien accommodés, nous dit-il lui-même, de trois belles chambres, salle, garde-manger, écurie, cuisine, à vingt écus par mois. » Le gîte trouvé, il ne restait plus à Montaigne qu'à étudier la ville ; c'est ce qu'il ne manqua pas de faire avec la conscience qu'il met à satisfaire sa curiosité.

Nourri comme il l'avait été de la moelle des Latins, Montaigne devait souhaiter voir en détail la cité qui fut leur capitale et les traces qu'ils laissèrent de leur passage dans le monde. Ce que Montaigne cherche dans Rome, c'est Rome, et, à peine débarqué, il se plaint d'y trouver plus de Français qu'il n'eût souhaité. Il s'efforcera donc de saisir tous les aspects de la ville, non en antiquaire, mais en observateur avisé qui veut connaître « les humeurs de ces nations et leurs façons », « frotter et limer sa cervelle contre celle d'autrui ». Archéologue, il ne l'est pas plus qu'il n'est humaniste, et ne voyage pas à la mode de la noblesse française « pour savoir combien de pas a *Santa Rotonda*, ou, comme d'autres, combien le visage de Néron, de quelque vieille ruine de là, est plus long ou plus large que celui de quelque pareille médaille ». S'il agit ainsi, c'est par inclination naturelle, et non faute de lumières ; il a, au contraire, des notions exactes sur tous ces points et juge bien, à première vue, que la topographie de la

1. M. d'Ancona suppose que la maison habitée par Montaigne, en face de Sainte-Lucie, est celle qui porte actuellement le n° 25 de la *via Monte-Brianzo*.

Rome moderne diffère sensiblement de celle de la Rome antique. « Il jugeait par bien claires apparences que la forme de ces montagnes », sur lesquelles Rome est assise, « et des pentes était du tout changée de l'ancienne, par la hauteur des ruines, et tenait pour certain qu'en plusieurs endroits nous marchions sur le faite des maisons tout entières. Il est aisé à juger, par l'arc de Sévère, que nous sommes à plus de deux piques de l'ancien plancher, et, de vrai, on marche sur la tête des vieux murs, que la pluie et les coches découvrent. » Mais il ne cherchera pas par le menu la preuve de cette remarque, et soyez assuré qu'il ne se perdra pas dans l'examen de chaque débris respecté par les âges.

Faut-il s'en plaindre ? Chateaubriand¹ et, après lui, Stendhal² reprochent à Montaigne, voyageant au milieu des merveilles dont les arts avaient couvert l'Italie, de n'en rien dire et de ne pas nommer leurs auteurs. Doit-on en conclure que Montaigne n'en comprit pas les beautés et que l'*esprit*, comme le veut Stendhal, empêche de sentir les chefs-d'œuvre de l'art ? Il serait plus juste de dire que la culture intellectuelle ne s'était pas encore élevée, en France, au niveau qu'elle avait déjà atteint en Italie, et qu'on ne connaissait pas, de ce côté-ci des monts, le lien étroit, indissoluble, qui relie l'un à l'autre le développement artistique et le développement littéraire. Tous les progrès, au physique comme au moral,

1. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*. Bruxelles, 1850, t. IV, p. 376.

2. Stendhal, *Promenades dans Rome*. Paris, 1873, t. II, p. 237.

sont solidaires, et on l'ignorait ; nos compatriotes n'avaient pas remarqué l'influence philosophique des beaux-arts, l'action du sculpteur ou du peintre sur les esprits de son pays et de son temps. Montaigne ne le comprit pas ; je ne sais personne alors chez nous qui l'entendit davantage, et ce n'est assurément pas Rabelais, venu à Rome avant Montaigne sans être touché plus que lui des belles œuvres qu'elle contenait. On considère l'art comme un délassement, fort noble sans doute, mais sans portée et sans influence. Évidemment Montaigne est en défaut de négliger de la sorte tout un aspect de l'âme italienne, et lui plus que personne, puisqu'il veut, avant tout, connaître les mœurs des nations qu'il visite, devait essayer d'en pénétrer les secrets mobiles. Il écarte ainsi un élément indispensable pour apprécier l'Italie, mais il n'en reste pas moins un observateur fort consciencieux et très avisé. Son champ d'observation est trop limité ; d'accord. En revanche sa vue est claire, nette, et ne le trompe pas. Nous en pourrions avoir la preuve à chaque pas, et les notes très documentées du nouvel éditeur du *Journal de voyage* ne sont qu'un continuel hommage à la véracité de l'auteur : on peut appuyer sur bien des traits, on n'en saurait corriger que fort peu, car Montaigne voit juste du premier coup d'œil.

A tout seigneur, tout honneur. Le jour de Noël, Montaigne alla à Saint-Pierre entendre la messe du Pape et se trouva assez bien placé pour ne rien laisser échapper de la cérémonie. « Il lui sembla nouveau, et en cette messe et autres, que le Pape et cardinaux et autres prélats y sont assis, et quasi

tout le long de la messe, couverts, devisant et parlant ensemble. Ces cérémonies semblent être plus magnifiques que dévotieuses. » Quatre jours après, notre ambassadeur, Louis d'Abain de La Rochepozay, qui était depuis longtemps l'ami de Montaigne comme il était celui de Scaliger, fit donner par le Saint-Père audience aux voyageurs et les amena dans son carrosse au Vatican. Là, Montaigne vit mieux et de plus près Grégoire XIII, qui occupait alors le siège apostolique. Il en profite pour nous faire du pontife un portrait très précis, sans omettre, pour cela, de détailler les minutieuses formalités du baisement de la mule. — Elles ont fort peu changé depuis lors. — « C'est un très beau vieillard, nous dit Montaigne, d'une moyenne taille et droite, le visage plein de majesté, une longue barbe blanche, âgé lors de plus de quatre-vingts ans, le plus sain pour cet âge et vigoureux qu'il est possible de désirer, sans goutte, sans colique, sans mal d'estomac et sans aucune sujétion ; d'une nature douce, peu se passionnant des affaires du monde, grand bâtisseur et en cela il laissera à Rome et ailleurs un singulier honneur de sa mémoire ; grand aumônier, je dis hors de toute mesure... Les charges publiques pénibles, il les rejette volontiers sur les épaules d'autrui, fuyant à se donner peine. Il prête tant d'audiences qu'on veut. Ses réponses sont courtes et résolues, et perd-on temps de lui combattre sa réponse par nouveaux arguments. En ce qu'il juge juste, il se croit. » Toute distance gardée, ce dernier trait pourrait s'appliquer à Montaigne ; d'ordinaire, il se tient à son premier coup d'œil. Le croquis, ici, est exact au physique et

au moral. Il y manque un trait sur la vigueur de ce vieillard, et Montaigne n'oubliera pas de l'ajouter. Grégoire XIII aimait beaucoup à monter à cheval et à parcourir ainsi la ville ; malgré son grand âge, il montait sans le secours d'écuyer. L'ayant vu passer de la sorte sous ses fenêtres, entouré d'une escorte de cardinaux et de soldats, Montaigne en fut frappé et l'ajouta sur ses tablettes.

Il était naturel que Montaigne cherchât à observer ainsi le souverain de Rome dans les divers actes de son ministère, au Vatican ou à Saint-Pierre, recevant des visiteurs ou bénissant le peuple. Il était plus naturel encore que le voyageur s'efforçât de connaître et la ville et les habitants qui la peuplaient. C'est à cela qu'il s'employa surtout, ne laissant rien passer de ce que lui offrait le hasard et qui pouvait l'instruire. Il voit le supplice d'un criminel et la circoncision d'un juif, l'exorcisme d'un *spiritato* et la pompe exotique d'un ambassadeur moscovite, et à tout cela Montaigne prête une attention également soutenue. Mais il saisit surtout les mœurs romaines par ce qu'elles ont d'apparent et d'extérieur. « Je ne l'ai connue, dit-il en parlant de Rome, que par son visage public et qu'elle offre au plus chétif étranger. » On ne trouve pas, dans le *Journal de voyage*, de description du grand monde clérical qui gouverne l'Église ; pas de révélations à son sujet ; peu ou point d'observations. Sous la plume de Montaigne, il n'y a pas, comme dans les *Regrets* de Joachim du Bellay par exemple, de ces fins petits croquis qui peignent si vivement les travers des hauts personnages *porporati*, leurs passions, leur goût de l'intrigue. En

revanche, les aspects changeants de la rue sont notés avec soin. Nulle part la promenade au *Corso* n'est rendue par des traits plus vivants ; les plaisirs du Carnaval sont animés et vus par quelqu'un qui n'en veut rien perdre du haut de l'échafaud où il s'est placé pour mieux regarder la foule. Comme à Venise, Montaigne observe aussi les courtisanes romaines ; il suit leurs manèges, fréquente leur compagnie pour jouir de leur conversation, et prend en note leurs prétentions, les contrastes plaisants que leur inspire une dévotion hors de propos.

Tout ce mouvement en plein air plaît à Montaigne mais ne l'entraîne pas. Il ne s'y mêle qu'autant qu'il le veut et quand il le veut. D'ordinaire, il préfère se livrer à un plaisir studieux et solitaire, à une promenade à travers les ruines ou dans la *vigna* de quelque riche propriétaire. Ce sont là deux passe-temps qu'il adore et dont il use fréquemment. Les *vignes* étaient alors un des attraits de Rome, et Montaigne lui-même nous informe que ce sont « des jardins et lieux de plaisir de beauté singulière ». C'est là que le voyageur français apprend « combien l'art pouvait se servir bien à point d'un lieu bossu, montueux et inégal » ; car le sol de Rome est ainsi fait et pourtant on en tire de très pittoresques arrangements. Ces « beautés sont ouvertes à quiconque s'en veut servir », et les possesseurs ne sont pas jaloux de leurs biens. Montaigne va donc tantôt s'asseoir et deviser à la vigne du pape Jules ou à celle de *Madama*, tantôt aux *orti Farnesiani* ou à la *villa Cesi*. Son temps se passe souvent ainsi, et il trouve Rome « une plaisante demeure ».

On y pouvait goûter d'autres plaisirs que ceux dont le climat est prodigue, et Montaigne ne s'en faisait pas faute. Dans ce lieu privilégié, autour duquel l'histoire du monde a si longtemps gravité, la main de l'homme a entassé assez de merveilles pour occuper les loisirs d'un touriste. Le passé y parle à chaque pas, et il suffit de l'interroger et de prêter l'oreille pour entendre sa voix. Vieux livres ou vieilles pierres, Montaigne interrogera tout, comme il se mettra en communication avec ceux qui connaissent mieux que lui ces témoins des siècles écoulés. Il visite la Bibliothèque Vaticane que gardait alors avec un soin jaloux le savant cardinal Sirleto. Ce n'était pas chose facile que d'en franchir les portes ; Montaigne y parvient et devant lui les armoires s'ouvrent à deux battants. Il voit ainsi quelques manuscrits remarquables par leur antiquité, notamment un manuscrit de Sénèque, un de Plutarque, un de Virgile, sur lequel il fait, bien que peu versé dans la philologie, des remarques pleines de sens. Il voit encore d'autres volumes sérieux à divers titres : le bréviaire de Saint Grégoire, un manuscrit avec des corrections autographes de saint Thomas d'Aquin « qui écrivait mal », — « une petite lettre pire que la mienne », dit Montaigne, — la Bible polyglotte de Plantin, un livre chinois. Il fut conduit partout à travers cette admirable collection « et convié par un gentilhomme d'en user » quand il le voudrait.

Mais cette fréquentation trop courte, si elle stimulait l'ardeur d'apprendre de Montaigne, ne suffisait pas pour lui donner les connaissances qui

lui manquaient. Il s'en aperçut un jour que, dînant avec Muret et d'autres savants chez l'ambassadeur d'Abain de La Rochepozay, il se mit à parler de la traduction française de Plutarque par Amyot et à vanter la fidélité du traducteur. On lui montra par des exemples que les fautes d'Amyot étaient moins vénielles qu'il ne le croyait. Ces doctes propos étaient bien en situation à Rome, car nulle part plus que là ne se trouvaient des gens capables de les tenir. Toute une génération de savants y avait grandi, qui étudiait l'histoire des jours anciens et s'efforçait parfois avec honneur d'en retracer la suite. C'étaient le cardinal Gulielmo Sirleto, Latino Latini, Fulvio Orsini, dont Montaigne possédait plusieurs publications dans sa bibliothèque¹. Dans cette Rome laborieuse, moins raffinée, mais aussi moins corrompue que celle de l'âge précédent, ne manquaient pas les hommes d'une haute valeur intellectuelle, et à ces savants italiens étaient venus s'ajouter des *forestieri* aussi savants qu'eux. Montaigne y retrouvait Muret, qui avait été son maître ; il y trouvait aussi Paul Vialard, qui occupait une chaire à la *Sapienza*, et se portait mieux à Rome qu'en France.

C'est précisément ce qui arrive à Montaigne : il se porte mieux à Rome que chez lui, parce qu'il a moins le loisir de s'analyser ; au milieu de ces nouveautés qui le captivent il prend moins garde aux fluctuations de sa santé. « Je n'ai rien si ennemi

1. Notamment le *Cæsar* (Plantin, 1575, in-8°) et les *Carmina novem illustrium feminarum*. Voy. P. de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, pp. 29 et 68.

à ma santé, nous apprend-il lui-même, que l'ennui et l'oisiveté ; là j'avais toujours quelque occupation, sinon si plaisante que j'eusse pu désirer, au moins suffisante à me désennuyer. » Pourtant les douleurs physiques de Montaigne deviennent plus fréquentes qu'aux premiers jours de son voyage, soit parce que la fatigue de cette longue excursion les a éveillées, soit parce que l'entrain du touriste décroît à mesure qu'il s'attarde. A Rome, sa curiosité n'est plus en sa fleur ; sans avoir jamais vu la ville auparavant, il s'y trouve presque en pays connu, tant il sait les phases de son histoire. Au début du voyage, en traversant des régions ignorées, dont il ne soupçonnait pas les usages, tout cet inconnu entrevu aux détours de la route le transporte, l'excite, le grise légèrement. Ici, à Rome, le sentiment est plus profond et plus calme ; c'est l'admiration, mêlée de regrets, pour cette ville unique, la plus grande qu'ait portée la terre, si imposante par les restes d'un passé puissant.

Écoutez Montaigne parler de Rome. Tout d'abord il essaie de comparer la Rome d'alors au Paris contemporain. Il tente de rapprocher ces deux cités, lorsqu'il est tout fraîchement débarqué dans l'une d'elles, mais plus tard, quand il aura appris à mieux apprécier Rome, il la laissera à son rang de Ville éternelle. Un incident le contraint à étudier Rome de plus près. A son arrivée, il avait pris un guide français ; voici que, pour des raisons diverses, celui-ci abandonne le voyageur. Montaigne se pique au jeu : il se met lui-même à l'ouvrage et visite la ville sans aucun secours étranger ; bientôt il est de

force à en remonter aux *ciceroni* les plus habiles. Désormais il connaît Rome et il l'apprécie. Après de nombreux examens des ruines, après des heures passées dans l'observation de ces témoins muets des autres âges, il sent toute la grandeur de Rome et il essaie de l'exprimer dans une page qui est un digne hommage à la gloire du lieu.

« Il disait, — c'est le secrétaire de Montaigne qui parle, mais on sent derrière lui son maître qui lui dicte, — il disait qu'on ne voyait rien de Rome que le ciel sous lequel elle avait été assise, et la place de son gîte ; que cette science qu'il en avait était une science abstraite et contemplative, de laquelle il n'y avait rien qui tombât sous les sens ; que ceux qui disaient qu'on y voit au moins les ruines de Rome, en disaient trop ; car les ruines d'une si épouvantable machine rapporteraient plus d'honneur et de révérence à sa mémoire ; ce n'était rien que son sépulcre. Le monde, ennemi de sa longue domination, avait premièrement brisé et fracassé toutes les pièces de ce corps admirable, et parce qu'encore tout mort, renversé et défiguré, il lui faisait horreur, il en avait enseveli la ruine même. — Que ces petites montres de sa ruine, qui paraissent encore au-dessus de la bière, c'était la fortune qui les avait conservées, pour le témoignage de cette grandeur infinie que tant de siècles, tant de feux, la conjuration du monde réitérée à tant de fois à sa ruine, n'avaient pu universellement éteindre. Mais qu'il était vraisemblable que ces membres dévissés¹ qui en restaient c'étaient les moins dignes,

1. Sans visage, sans forme.

et que la furie des ennemis de cette gloire immortelle les avait portés premièrement à ruiner ce qu'il y avait de plus beau et de plus digne ; que les bâtiments de cette Rome bâtarde qu'on allait astheure attachant à ces mesures antiques, quoi qu'ils eussent de quoi ravir en admiration nos siècles présents, lui faisaient ressouvenir proprement des nids que les moineaux et les corneilles vont suspendant en France aux voûtes et parois des églises que les huguenots viennent d'y démolir. Encore craignait-il, à voir l'espace qu'occupe ce tombeau, qu'on ne le reconnût pas tout, et que la sépulture ne fût elle-même pour la plupart ensevelie. — Que cela de voir une si chétive décharge, comme de morceaux de tuiles et pots cassés, être anciennement arrivée à un monceau de grandeur si excessive, qu'il égale en hauteur et largeur plusieurs naturelles montagnes¹ — car il le comparait en hauteur à la motte de Gurson, et l'estimait double en largeur, — c'était une expresse ordonnance des destinées, pour faire sentir au monde leur conspiration à la gloire et prééminence de cette ville par un si nouveau et extraordinaire témoignage de sa grandeur. Il disait ne pouvoir aisément faire convenir, vu le peu d'espace et de lieu que tiennent aucuns de ces sept monts, et notamment les plus fameux, comme le Capitolin et le Palatin, qu'il y rangeât un si grand nombre d'édifices. A voir seulement ce qui reste du Temple de la Paix, le long du *Forum Romanum*, duquel on voit encore la chute toute vive, comme d'une grande

1. *Il monte Testaccio*. — Gurson, château appartenant au amrquis de Trans.

montagne, dissipée en plusieurs horribles rochers, il ne semble que de tels bâtiments pussent tenir en tout l'espace du mont du Capitole, où il y avait bien vingt-cinq ou trente temples, outre plusieurs maisons privées. Mais, à la vérité, plusieurs conjectures qu'on prend de la peinture de cette ville ancienne, n'ont guère de vérisimilitude, son plan même étant infiniment changé de forme, aucuns de ces vallons étant comblés, voire dans les lieux les plus bas qui y fussent : comme, pour exemple, au lieu du *Velabrum*, qui pour sa bassesse recevait l'égoût de la ville et avait un lac, s'est haut levé des monts de la hauteur des autres monts naturels qui sont autour de là, ce qui se faisait par le tas et monceau des ruines de ces grands bâtiments ; et le *Monte Savello* n'est autre chose que la ruine du théâtre de Marcellus. Il croyait qu'un ancien Romain ne saurait reconnaître l'assiette de sa ville, quand il la verrait. Il est souvent venu qu'après avoir fouillé bien avant en terre, on ne venait qu'à rencontrer la tête d'une fort haute colonne, qui était encore en pied au-dessous. On n'y cherche point d'autres fondements aux maisons, que des vieilles masures ou voûtes, comme il s'en voit au-dessous de toutes les caves, ni encore l'appui du fondement ancien ni d'un mur qui soit en son assiette. Mais sur les brisures mêmes des vieux bâtiments comme la fortune les a logés, en se dissipant¹, ils ont planté le pied de leurs palais nouveaux, comme sur des gros lopins de rochers, fermes et assurés. Il est aisé à voir que plusieurs rues sont à plus de

1. En se désagréant.

trente pieds profonds au-dessous de celles d'à cette heure. »

Tel est le sentiment de Montaigne pour Rome quand il la connaît. Ainsi exprimée et résumée, cette impression ressemble à celles dont Montaigne aimait à couvrir la garde de ses livres, après une lecture qui l'avait captivé quelque temps : comme au sortir d'un commerce prolongé avec une œuvre maîtresse de l'humanité, Montaigne veut se ressaisir après avoir examiné Rome ; il cherche à coordonner et à réunir les mouvements divers qui l'agitent et il dicte à son secrétaire ce premier jugement. C'est l'ébauche hâtive où les émotions du peintre se montrent à vif, palpitantes de sincérité. Dans la suite, nous trouverons les divers traits de cette esquisse enchâssés dans les *Essais*, révisés et mis au point. Maintenant nous surprenons le sentiment de Montaigne voyageur, comme on surprend celui de Montaigne critique, par exemple, sur la garde de son exemplaire de César ; on mesure sa passion pour la Rome antique et la mélancolie qui l'envahit en présence de ces restes dont il entend si profondément l'histoire.

Car il s'inquiète peu de la Rome pontificale : s'il s'y mêle, c'est parce qu'il n'est pas possible d'y vivre sans s'y mêler, mais non par goût. Ce qu'il en apprendra se sera offert de lui-même plutôt qu'il ne l'aura cherché. Demeurant à Rome, il en faut essayer les désagréments. La police papale était soupçonneuse et mal faite ; elle avait des exigences vexatoires. Montaigne n'en fut pas exempt. A peine débarqué, on lui prend, pour les examiner, les livres qu'il apportait avec lui. Dans le nombre se trouvent

les *Essais*. Quatre mois après on lui rend ses livres, non sans en avoir retenu quelqu'un et épluché le sien propre. Les critiques qu'on fit des *Essais* étaient anodines, et celui qui fut chargé de l'examen de l'œuvre paraît l'avoir assez mal comprise. On s'en remit donc à la conscience de l'auteur pour « rabiller » ce qu'il trouverait de mauvais goût. Quand Montaigne vint prendre congé du *maestro del sacro palazzo*, on alla plus loin encore dans la voie des concessions ; celui-ci me pria, nous dit Montaigne, de « ne me servir point de la censure de mon livre en laquelle autres Français l'avaient averti qu'il y avait plusieurs sottises ; qu'il honorait et mon intention et affection envers l'Église et ma suffisance, et estimait tant de ma franchise et conscience qu'il remettait à moi-même de retrancher en mon livre, quand je le voudrais réimprimer, ce que j'y trouverais trop licencieux, et entre autres choses, les mots de *fortune*¹ ». En somme, l'aventure finissait à l'avantage de Montaigne ; mal renseignée comme elle l'était parfois alors, l'Église ne censura pas les *Essais*, et le volume ne fut officiellement mis à l'*Index* que bien postérieurement, par un décret du 12 juin 1676².

Se terminant ainsi, ce procès de tendances ne pouvait amoindrir l'enthousiasme de Montaigne pour

1. On reprochait à Montaigne d'avoir trop souvent employé le mot *Fortune*, hasard.

2. *Catalogue des ouvrages mis à l'Index contenant le nom de tous les livres condamnés par la cour de Rome, depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'en 1825, avec la date des décrets de leur condamnation*. Paris, 1826, 8°, p. 226. L'ouvrage est interdit *ubicumque et quocumque idioma impressus*.

la Ville éternelle. En la quittant, il emportait un reconnaissant souvenir pour les jours qu'il y avait vécus à visiter les ruines, dans un continuel commerce avec l'antiquité. Les excursions qu'il avait faites au dehors, à Tivoli notamment, n'étaient elles-mêmes que des hommages au passé. Plusieurs mois il avait pu se croire le citoyen de Rome. Il voulut que l'illusion se prolongeât davantage : avant de partir, il sollicita le diplôme de citoyen romain et l'obtint à son grand contentement. « C'est un titre vain, » dit-il ; il employa pourtant « ses cinq sens de nature » pour qu'on le lui conférât, et, le possédant, il s'en montra très fier, « ne fût-ce que pour l'ancien honneur et religieuse mémoire de son autorité. » Au reste, cette faveur n'était pas prodiguée. Muret l'obtint pour avoir célébré la victoire de Lépante. Il est vrai qu'un autre ami de Montaigne, Juste Lipse, se montrera plus difficile à l'endroit de cette distinction, qu'il eût acceptée si on la lui avait offerte, mais qu'il ne veut pas qu'on sollicite pour lui. Montaigne fit moins le renchéri, et désormais il s'écrie avec satisfaction : « N'étant bourgeois d'aucune ville, je suis bien aise de l'être de la plus noble qui fut et qui sera oncques. »

Le 19 avril 1581, Montaigne quittait Rome après y avoir séjourné plus de quatre mois et demi. Il la laissait sans regret, car la séparation n'était pas définitive. Plusieurs amis vinrent accompagner ce départ ; puis, s'engageant sur l'ancienne *via Flaminia*, Montaigne se dirigea au nord-est, vers Spolète, Lorette et la Marche d'Ancône. Il fallait traverser les Apennins et suivre une route accidentée et pitto-

resque. Le *Journal de voyage* note complaisamment les sites agréables entrevus en chemin. Montaigne s'égaie aux aspects divers que prend le paysage, et sa plume retrouve quelques-uns des mots gracieux qu'elle avait eus auparavant pour peindre le Tyrol. Voici un petit tableau tracé au sortir de Foligno : « Nous nous rejetâmes au chemin de la montagne, où nous retrouvions force belles plaines, tantôt à la tête, tantôt au pied du mont. Mais, sur le commencement de cette matinée, nous cûmes quelque temps un très bel objet de mille diverses collines, revêtues de toutes parts de très beaux ombrages, de toutes sortes de fruitiers et des plus beaux blés qu'il est possible, souvent en lieu si coupé et si précipiteux, que c'était miracle que seulement les chevaux puissent avoir accès. Les plus beaux vallons, un nombre infini de ruisseaux, tant de maisons et villages par ci par là qu'il me ressouvenait des avenues de Florence, sauf que ici il n'y a nul palais ni maison d'apparence ; et là le terrain est sec et stérile pour la plupart, là où en ces collines il n'y a pas un pouce de terrain inutile. Il est vrai que la saison du printemps les favorisait. Souvent, bien loin, au-dessus de nos têtes, nous voyons un beau village, et sous nos pieds, comme aux antipodes, un autre, ayant chacun plusieurs commodités et diverses ; cela même n'y donne pas mauvais lustre que, parmi ces montagnes si fertiles, l'Apennin montre ses têtes renfrognées et inaccessibles, d'où on voit rouler plusieurs torrents qui, ayant perdu cette première furie, se rendent là tôt après dans ces vallons des ruisseaux très plaisants et très doux. Parmi ces bosses, on découvre, et au

haut et au bas, plusieurs riches plaines, grandes parfois à perdre de vue par certains biais du prospect. Il ne me semble pas que nulle peinture puisse représenter un si riche paysage. ». Pour être ainsi crayonné rapidement, le croquis n'est pas sans charme et montre que Montaigne, si amoureux qu'il fût du passé, savait goûter les beautés naturelles et essayait de les exprimer à l'occasion.

A Lorette, Montaigne ne manque pas de visiter la *Santa Casa* et y fait ses dévotions. Il séjourna trois jours dans ce célèbre lieu de pèlerinage et ne voulut pas le quitter sans y laisser un souvenir de son passage. Il offrit à la Madone un tableau d'argent représentant le donateur, sa femme et sa fille agenouillés et placés sous la protection de Notre-Dame. Au-dessous une inscription latine rappelait les noms des personnages ainsi figurés. Ensuite, traversant Ancône, Senigaglia, Fano, Fossombrone, Urbin, puis Florence, où il repasse sans séjourner, Pistoie et Lucques, Montaigne arrive aux bains della Villa, où il vient faire une cure que le mauvais état de sa santé rendait nécessaire.

Montaigne est malade et son humeur s'en ressent. Nous savons que le journal de son voyage est aussi celui de sa santé ; nous savons que la médecine y joue un grand rôle et s'y mêle à tout. Ici, elle prend le pas sur toute chose. Le récit du séjour de Montaigne aux bains n'est plus que le récit de son traitement ; c'est la suite de ces petits papiers, de ces « brevets », sur lesquels il analysait minutieusement pour lui-même ses propres souffrances et qu'il ne destinait pas au public. Plaignons le pauvre grand

homme et ne nous attardons pas avec lui à examiner la nature de ses sécrétions. Montaigne s'installe aux eaux le plus commodément qu'il peut, et y demeure — avec quelques intervalles — quatre mois environ, du 8 mai au 12 septembre 1581. Il se drogoue et se met au régime avec conviction. Sans doute, il observe toujours ce qui se passe autour de lui, prenant en note les particularités dont il ne veut pas perdre le souvenir ; mais son grand souci est en lui-même. Sa curiosité, moins alerte, et son esprit, moins dispos, s'abandonnent moins volontiers aux délassements extérieurs. Sa santé le préoccupe trop pour qu'il prenne plaisir au défilé des choses. Il a des tristesses, des mélancolies ; un matin, en écrivant à celui qui fut plus tard le cardinal d'Ossat, il se mit à songer si longuement à La Boétie que ce souvenir douloureux lui fit grand mal.

Pourtant il se distrait, et, pour cela, il essaie des moyens les plus divers. Montaigne donne un bal à ceux qui, comme lui, sont en traitement, et leur offre ensuite à souper. Il garde même, parmi les convives, l'improvisatrice Divizia, pauvre paysanne qui avait le génie poétique et avait déjà fait beaucoup de vers en l'honneur du voyageur. Le hasard aussi lui offre quelques occasions de se dérider. Montaigne dut sourire bien ironiquement quand les médecins qui soignaient le neveu du cardinal Cési vinrent le prier d'entendre leurs avis, pour les départager, et de prendre ensuite une décision que le patient devait suivre. Pauvre neveu ! D'autres fois, Montaigne fait des excursions au dehors ; il revient à Pistoie et à Florence, où il demeure quelques jours ;

il y voit plusieurs articles intéressants et étudie les particularités de la vie florentine, qu'il n'avait qu'entrevues auparavant. Il visite Pise et y séjourne assez pour en apprécier les curiosités et lier connaissance avec quelques gens de savoir. Ensuite, traversant Lucques pour la seconde fois, il revient faire aux bains della Villa une deuxième cure qui dure un mois entier.

Montaigne s'y trouvait lorsque, le 7 septembre au matin, on lui remit des lettres de M. du Tauzin, écrites de Bordeaux le 2 août précédent, et lui annonçant que, la veille, il avait été élu maire par le Corps de ville. Certes, il était bien loin de s'attendre à un pareil honneur qu'il n'avait pas brigué, et auquel il voulait tenter de se soustraire. Pour le moment, ce choix venait à la traverse des projets du voyageur. Cinq jours après, Montaigne quittait les eaux et, descendant vers le sud, il se dirigeait par Sienne et Viterbe, vers Rome, où il arriva le dimanche 1^{er} octobre. Son séjour y fut de courte durée, car, en arrivant, il y avait trouvé la lettre par laquelle les jurats de Bordeaux lui notifiaient officiellement son élection et le priaient de venir sans retard auprès d'eux. Abandonnant donc la pensée qu'il avait eue de visiter l'extrémité méridionale de l'Italie, Montaigne laisse Rome au bout de quinze jours, employés à préparer ce départ définitif, et regagne la France. Son frère Mattecoulon et M. d'Estissac, au contraire, y demeurent.

Montaigne revient donc sur ses pas et refait, sans se presser toutefois, une partie du chemin qu'il avait précédemment parcouru. Il revoit Ronciglione,

Sienna, Lucques et remonte vers le nord. Parvenu à Sarzana, il se demande s'il fera un crochet vers Gènes pour se rendre à Milan ; mais, outre que les chemins ne sont pas sûrs, il ne veut pas trop se détourner de sa route. Montaigne traverse Pontremoli, Fornoue, Plaisance, Marignan et Pavie, et atteint Milan le jeudi 26 octobre. Il n'y reste qu'un jour ; d'ailleurs, la ville ressemble assez à Paris et a beaucoup de rapports avec les villes de France. On n'y trouve pas les beaux palais de Rome ou de Florence, mais elle l'emporte en grandeur et l'affluence des étrangers n'y est pas moindre qu'à Venise. De là, Montaigne se dirige sur Turin, qu'il trouve ni trop bien bâti ni trop agréable, et, cette étape franchie, le voyageur n'a guère plus qu'à passer les Alpes pour atteindre la France.

Maintenant Montaigne se hâte, et à mesure qu'il s'approchera de chez lui, la longueur du trajet lui paraîtra plus ennuyeuse. La dernière émotion est de gravir le mont Cenis, encore est-elle fort peu dangereuse : « c'est un plaisant badinage, mais sans hasard aucun ». « Je passai, nous dit-il, la montée du mont Cenis moitié à cheval, moitié sur une chaise portée par quatre hommes, et autres qui les rafraîchissaient. Ils me portaient sur leurs épaules. La montée est de deux heures, pierreuse et malaisée à chevaux qui n'y sont accoutumés, mais autrement sans hasard et difficulté ; car la montagne se haussant toujours en son épaisseur, vous n'y voyez nul précipice ni danger que de broncher. Sous nous, au-dessus du mont, il y a une plaine de deux lieues, plusieurs maisonnettes, lacs et fontaines, et la poste ;

point d'arbres, ou bien de l'herbe et des prés qui servent en la douce saison. Lors, tout était couvert de neige. »

De ce côté-ci des monts, Montaigne traverse Chambéry, passe le Rhône et va à Lyon par Saint-Rambert. Lyon lui plut beaucoup, aussi y séjourna-t-il une semaine entière ; mais cette distraction fut la seule qu'il s'accorda. Reprenant aussitôt sa route, il traverse la petite ville industrielle de Thiers, renommée pour ses fabriques de couteaux et de cartes à jouer, et passe à Clermont-Ferrand et à Limoges, où il s'arrête légèrement. Enfin, après avoir traversé Périgueux, il arrivait à Montaigne le jeudi 30 novembre 1581, après une absence qui avait duré, ainsi qu'il le constate lui-même, dix-sept mois et huit jours. L'année précédente, à pareil jour, il entra à Rome.

Si, en débarquant chez lui, Montaigne conservait encore l'espoir de se soustraire à l'honneur dont les suffrages de ses compatriotes l'avaient investi et qui avait hâté son retour, son illusion dut être de courte durée. En effet, le roi de France était intervenu pour manifester son sentiment sur cette désignation et dire comment il entendait que les choses se passassent. Henri III, qui ignorait le retour de Montaigne et le croyait toujours en Italie, lui écrivit une lettre qui ne laissait subsister aucun doute à cet égard. « Monsieur de Montaigne, disait le roi, pour ce que j'ai en estime grande votre fidélité et zélée dévotion à mon service, ce m'a été plaisir d'entendre que vous ayez été élu major de ma ville de Bordeaux, ayant eu très agréable et confirmé ladite élection et d'autant

plus volontiers qu'elle a été faite sans brigue et en votre lointaine absence. A l'occasion de quoi mon intention est, et vous ordonne et enjoins bien expressément, que sans délai ni excuse reveniez au plutôt que la présente vous sera rendue faire le dû et service de la charge où vous avez été si légitimement appelé. Et vous ferez chose qui me sera très agréable, et le contraire me déplairait grandement »¹. C'était un ordre formel et sans réplique ; il n'y avait qu'à se soumettre : c'est ce que Montaigne fit.

1. Paris, le 25 novembre 1581. *Suscription* : à Monsieur de Montaigne, chevalier de mon ordre, gentilhomme ordinaire de ma chambre, estant de présent à Rome. — Découverte par Buchon aux archives de Bordeaux, cette lettre a été publiée par lui dans sa notice littéraire sur la *Chronique des seigneurs de Foix et de Béarn*. — Voy. aussi Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, t. II, p. 483 ; le D^r Payen, *Documents inédits sur Montaigne*, p. 28 ; Grün, *Vie publique de Montaigne*, p. 209.

CHAPITRE II

MONTAIGNE MAIRE DE BORDEAUX

En quel état Montaigne trouva-t-il les choses à Bordeaux et en Guyenne, au retour de son long voyage ? Comment son élection s'était-elle effectuée ? Pourquoi ses concitoyens l'avaient-ils choisi pour maire, lui absent, et fort peu soucieux d'accepter une pareille charge ? Pourquoi enfin le roi lui-même intervint-il et commanda-t-il au nouvel élu de se soumettre aux suffrages du Corps de ville de Bordeaux ? Nous essaierons de le dire et de déterminer quelle était la situation en Guyenne au moment de cette entrée en fonctions.

Le maréchal de Biron, auquel Montaigne allait succéder comme maire de Bordeaux, avait mécontenté à peu près tout le monde. Les Bordelais lui reprochaient de les traiter avec une rigueur parfois hors de saison et voyaient sans regrets approcher la fin de cette magistrature. Les derniers mois furent pleins de tiraillements. Ses qualités mêmes suscitaient des ennemis à Biron : très valeureux, trop ardent à la lutte, sa vaillance lui avait aliéné le roi de Navarre et la reine Marguerite. Ceux-ci ne s'entendaient guère entre eux ; tous deux s'unirent pourtant pour combattre Biron. Chargé de s'opposer aux empiétements du roi de Navarre, le maréchal

l'avait fait avec beaucoup de courage et une fortune assez heureuse pour qu'Henri de Navarre ne lui pardonnât pas des avantages, d'ailleurs fort honorablement acquis. Leur caractère était aussi bouillant, aussi téméraire, et, comme dit Brantôme, « de capricieux à capricieux et de brave à brave, malaisément la concorde y règne ». Quant à la reine, Biron, un jour, lui manqua gravement d'égards : passant avec sa troupe sous les murs de Nérac, où Marguerite se trouvait alors, il avait fait tirer trois coups de canon sur la ville. A bon droit offensée de cette hardiesse, la reine en garda à son auteur un vif ressentiment.

L'effet de ces animosités ne tarda pas à se ressentir. Le vent était maintenant à la pacification. Harcelé par Biron, Henri de Navarre avait dû faire intervenir le duc d'Anjou auprès du roi de France. Sur les instances de sa sœur bien-aimée la reine Marguerite, le duc d'Anjou avait bien voulu s'entremettre, et il eut au Fleix, chez le marquis de Trans, une conférence avec son beau-frère le roi de Navarre. Les résultats en furent pacifiques. Henri III, qui ne savait plus guère quel moyen employer pour mettre fin aux troubles et qui passait alternativement de la rigueur à l'indulgence, accepta cette trêve avec empressement. Seul, Biron ne s'en montra pas satisfait. Mécontent sans doute de voir lui échapper le fruit des avantages acquis par sa bravoure, trop ardent pour savoir se contenir dans ses ambitions, il envoyait sans cesse au roi des nouvelles alarmantes. On l'accusait même de stimuler par-dessous mains le zèle des catholiques et de favoriser leurs entreprises, ce qui irritait

Henri III. Biron avait beau protester de ses intentions d'obéir loyalement à son maître et parler des services rendus, sa présence en Guyenne entravait la politique qu'on y voulait suivre, et, pour ce motif, il importait que le maréchal allât ailleurs.

C'est dans de semblables circonstances qu'eut lieu l'élection de maire de Bordeaux, le 1^{er} août 1581. Biron, sentant qu'on voulait le « bailler en holocauste et sacrifier pour apaiser les dieux contraires »¹, et qu'on méditait de l'éloigner, désirait vivement être réélu dans ses fonctions. Une première fois déjà, il avait été continué comme maire de Bordeaux, et de nouveaux suffrages, en resserrant ce lien, eussent peut-être retardé son départ de la Guyenne. Le maréchal s'efforçait donc d'amener ce résultat. Sans se montrer dans la ville, il y faisait défendre sa candidature par ses partisans, se promettant bien de paraître lorsqu'il en serait besoin. Henri III l'en empêcha, sans doute à l'instigation du roi de Navarre. « Sire, écrit le maréchal au roi de France², pour la crainte que j'avais qu'on fit quelque remuement à Bordeaux, à l'élection de cette mairie, j'étais quasi prêt de m'y acheminer, de peur de quelque inconvénient, afin que je ne fusse en peine de m'excuser, mais ayant reçu les lettres de Votre Majesté et voyant qu'elle y envoie, je me suis arrêté en ce lieu (à Biron), afin que le roi de Navarre ne trouve aucun prétexte. »

1. Lettre de Biron à Henri III, du 27 avril 1581 (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 182).

2. Lettre de Biron à Henri III, du 27 juillet 1581 (*Ibid.*, t. XIV, p. 191).

Le plan de cette campagne n'échappait pas à celui-ci. Henri de Navarre avait les yeux fixés sur Biron, et lui-même écrivait de son côté : « Nous sommes assez avertis (que le maréchal) est maintenant à faire ses pratiques, pour la mairie de Bordeaux, de laquelle il sort ce premier d'août, prétendant se faire continuer ou substituer son fils, ou bien le sieur de Duras ou quelque autre fait à sa poste¹. » Ainsi déjoué, Biron ne put réussir : ni le père ni le fils ne furent élus. Les Bordelais leur préférèrent Montaigne, et ce choix cadrait trop parfaitement avec les préoccupations du moment pour croire qu'il fut tout à fait spontané.

Sans doute, en portant ses suffrages sur Montaigne, le Corps de ville de Bordeaux avait voulu honorer la renommée naissante de son compatriote. Il est permis de croire qu'il n'y eût pas si effectivement songé si on n'avait eu le soin de lui rafraîchir la mémoire. Certes, Montaigne ne prit aucune part à la brigue, mais ses amis, le marquis de Trans, Henri de Navarre lui-même, stimulèrent apparemment la bonne volonté des Bordelais et leur rappelèrent les mérites de l'absent : l'un et l'autre portaient assez de sympathie à Montaigne pour activer, s'il en fut besoin, une élection qui secondait leurs vues.

Henri de Navarre souhaitait la paix et il voulait que les idées de conciliation pénétrassent dans les esprits sous les auspices d'hommes modérés. Il dési-

1. Lettre de Henri de Navarre à M. de Bellièvre, du 6 juillet 1581. *Lettres missives de Henri IV*, publiées par Berger de Xivrey, t. I, p. 286.

rait aussi maintenir sa situation en Guyenne et ne se souciait pas que l'apaisement des passions fût nuisible à son autorité. Pour appliquer la nouvelle politique, il ne fallait pas être antipathique à sa personne. Ne pouvait-il pas compter sur Montaigne à cet égard ? Jusque-là, Montaigne ne s'était inféodé à aucun parti et le soin qu'il avait pris de ne servir d'aucun côté ne l'avait rendu suspect à personne. Peut-être qu'il y avait aussi, de la part du roi de Navarre, un calcul plus secret. Bordeaux était la clef de la Guyenne. Maitresse par sa situation du haut et du bas de la Garonne, c'était une position très importante sur laquelle les protestants avaient les yeux fixés ; à elle seule, elle valait mieux que toutes leurs autres possessions. Comment ce philosophe, accoutumé jusqu'alors à la vie retirée et fort peu fait pour l'action, allait-il se tirer de ses nouvelles fonctions ? Sans doute, le souci de cette place importante ne pesait pas tout entier sur lui seul ; pourtant sa charge était assez haute pour qu'un manque de vigilance pût avoir, dans des circonstances critiques, les conséquences les plus graves. Si le roi de Navarre nourrit jamais l'espoir caché de profiter d'une pareille nonchalance, l'avenir vint le désabuser.

Montaigne n'accepta pas sans hésitation d'être maire de Bordeaux. Lui aussi se demanda s'il était bien fait pour une pareille charge, et peut-être l'eût-il refusée si une haute intervention ne l'avait contraint d'accepter. En rentrant chez lui de son voyage d'Italie, le 30 novembre 1581, il trouva une lettre du roi Henri III, du 25 du même mois, qui le pressait de remplir ces fonctions. Déjà nous avons

reproduit le texte de cette missive et on a pu voir que le langage en était trop net et, en même temps, trop flatteur pour que Montaigne ne s'y conformât pas aussitôt. Comme Henri de Navarre, le roi de France voyait un grand avantage à ce qu'un homme qui ne s'était pas mêlé aux discordes civiles fût ainsi placé à la tête de la municipalité bordelaise. Henri III connaissait Montaigne, qui était chevalier de son ordre et gentilhomme de sa chambre et lui avait déjà donné des preuves de son dévouement. Aussi le roi était-il en droit de compter sur le zèle du nouveau maire de Bordeaux.

Montaigne accepta donc les fonctions que ses concitoyens lui avaient confiées. Moins de quatre mois après nous le voyons figurer, en sa qualité de maire, dans une enquête au sujet des enfants abandonnés, et, détail à noter, celui qui a été si souvent accusé de ne pas porter d'affection à ces petits êtres y prend leur défense et les protège. Voici à quelle occasion. Lorsque les Pères de la Compagnie de Jésus vinrent s'établir à Bordeaux et entrèrent en possession des bâtiments et des revenus du prieuré de Saint-James, ils n'y avaient été admis que sous certaines conditions dont l'une était de recevoir les enfants trouvés et de les faire élever à leurs frais. Les Jésuites n'assumèrent pas longtemps cette charge et s'en acquittèrent assez mal. Peu après, ils passaient contrat pour un prix modique avec un nommé Noël Lefèvre, qui s'engageait, moyennant une redevance de quarante écus par an, à assurer l'élevage des enfants abandonnés. Celui-ci apporta moins de conscience encore à accomplir ses engagements, si bien

qu'il s'ensuivit une assez grande mortalité des nouveau-nés. C'est alors que le Corps de ville s'émut et se réunit pour interroger Lefèvre. Les réponses de celui-ci ayant été fort peu satisfaisantes, le maire et les jurats édictèrent des mesures très sensées pour s'assurer que les enfants trouvés recevraient une nourriture suffisante, donnée par des personnes honorables, et pour empêcher qu'il y eût des suppressions à l'avenir. Cette délibération fait le plus grand honneur à ceux qui la prirent et ouvre dignement l'administration de celui qui l'inspira ¹.

Pourtant, après être demeuré si longtemps éloigné de chez lui, Montaigne prenait plaisir à se retrouver là où s'étaient écoulées les années les plus heureuses de son existence ; il avait besoin de reprendre possession de lui-même et de se retremper dans un repos réparateur. La première lettre de lui en qualité de maire qui nous soit parvenue est destinée à excuser son absence auprès des jurats de la ville de Bordeaux. « Vous avez mis tout l'ordre qui se pouvait aux affaires qui se présentaient, leur écrit-il le 21 mai 1582, c'est-à-dire plus de cinq mois après sa rentrée à Montaigne ². Les choses étant en si bons termes, je vous supplie excuser encore pour quelque temps mon absence que j'accourcirai sans doute

1. Ernest Gaullieur, *Histoire du Collège de Guyenne*, p. 359 et 565. Décision du 13 mars 1582.

2. Découverte par M. Gustave Brunet aux Archives de la ville de Bordeaux et publiée par lui dans le *Bulletin du Bibliophile*, juillet 1837. — Voy. aussi Champollion-Figeac, *Documents inédits*, t. II., p. 484 ; — Dr Payen, *Documents inédits ou peu connus sur Montaigne*, 1847, p. 19 ; — Grün, *Vie publique de Montaigne*, p. 245.

autant que la presse de mes affaires le pourra permettre. J'espère que ce sera peu ; cependant vous me tiendrez, s'il vous plait, en votre bonne grâce et me commanderez, si l'occasion se présente, de m'employer pour le service public. » Le besoin ne paraît pas s'être fait immédiatement sentir. La Guyenne était alors moins troublée qu'auparavant et l'office de Montaigne était surtout honorifique.

Quel était le caractère véritable des fonctions de maire de Bordeaux au moment où Montaigne en fut investi ? L'origine de cette charge est fort ancienne : elle remonte tout au moins au commencement du *xiii^e* siècle, et nous ne saurions mentionner, même brièvement, les modifications qui y furent apportées dans la suite des temps. Disons seulement qu'au début le maire de Bordeaux était élu par les jurats de la ville et qu'il en fut ainsi jusqu'en 1261. A partir de cette date, le maire fut nommé par le roi d'Angleterre, puis par le roi de France quand la Guyenne cessa d'appartenir aux Anglais. C'est Henri II, en 1550, qui rendit de nouveau la mairie de Bordeaux élective, en restituant à cette ville les privilèges qui lui avaient été enlevés après la révolte de la Gabelle, en 1548. Nous avons déjà vu que Pierre Eyquem fut un des premiers maires nommés de cette manière. Depuis lors, toutes ses anciennes franchises avaient fait peu à peu retour au Corps de ville, et lorsque Michel de Montaigne fut désigné par le suffrage de ses concitoyens, l'autorité du maire n'avait plus à souffrir d'aucun démembrement.

En fait, les fonctions de maire devinrent alors plus honorifiques qu'actives. Pour en rehausser

l'éclat, les Bordelais les avaient confiées à des hommes de guerre, Lansac, Montferrand ou Biron, que leur devoir de veiller à la tranquillité du pays éloignait, fréquemment de Bordeaux. Peu à peu ceux-ci laissèrent aux jurats tout le souci de la police intérieure de la cité, se contentant de figurer dans les cérémonies publiques en tête du Corps de ville ou de prendre en mains les intérêts de Bordeaux quand il s'agissait de quelque affaire d'importance. La réalité de l'administration quotidienne avait ainsi été dévolue aux jurats, bien que le pouvoir du maire n'eût pas été amoindri. Mais les Bordelais aimaient les pompes municipales ; aussi fallait-il que leurs élus s'entourassent de magnificence quand ils devaient se montrer en public, et qu'ils eussent à leur tête quelque personnage de marque. « Il y a devant eux, quand ils sont en corps, relate complaisamment la *Chronique bourdeloise*, quarante archers du guet couverts de belles casaques d'écarlate, et tous les officiers de la ville ; Monsieur le Maire, vêtu d'une robe de velours blanc et rouge, avec les parements de brocatelle, marche deux ou trois pas avant les dits sieurs jurats, et iceux sieurs marchent deux à deux, et le procureur et le clerc de ville, qui sont du corps aussi, de même au dernier rang, avec leurs robes et chapperons de damas blanc et rouge. Aux entrées des gouverneurs, les dites robes sont de satin blanc et rouge ; aux entrées des rois, de velours blanc et rouge, doublé de tafetas rouge, et celle de Monsieur le Maire de brocatelle ¹. » Tel est le décor

1. *Supplément des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux*, par Jean Darna!. Bordeaux, 1640, in-4°, f° 23 v°.

dans lequel on peut se figurer Montaigne ; il montre tout ensemble la vigueur de l'esprit municipal à Bordeaux et aussi l'éclat que de semblables représentations avaient pris. Les Bordelais en étaient fiers à plus d'un titre et se plaisaient à cette ostentation. Peu de cités déployaient autant de pompe, et le chroniqueur bordelais note avec complaisance qu'« à présent cela a beaucoup plus de lustre, selon le jugement des personnes qui ont vu les autres villes ».

Il semble donc que Montaigne eût pu accepter sans hésitation la désignation de ses concitoyens, car la contrainte qui devait en résulter pour lui-même ne paraissait pas devoir être considérable. Mais, outre que sa santé le préoccupait, il redoutait d'enchaîner sa liberté de quelque manière que ce fût. L'exemple de son père, qu'il avait eu sous les yeux, l'en détournait davantage. Dans les périodes troublées, l'office de maire pouvait, en effet, entraîner de périlleuses responsabilités. « Toute la ville se reposait principalement sur lui, » comme le dit la *Chronique*, et c'était à lui d'apaiser le tumulte ou de pourvoir à la sûreté des habitants. Un tel devoir était bien fait pour effrayer Montaigne, d'autant que l'administration de son père avait causé de nombreux tracas à celui-ci. A l'époque où Pierre Eyquem fut appelé à la mairie, Bordeaux était encore privé de plusieurs de ses droits, comme cité rebelle. Homme de conscience, le nouveau maire n'avait pas accepté seulement les honneurs de la charge qu'on lui offrait ; il en comprenait aussi les dangers. Il s'était promis de se dévouer aux intérêts de ses compatriotes, et il le fit avec tant d'ardeur que sa santé en fut ébranlée.

S'il admirait la noblesse de cet exemple domestique, dont il sentait tout le prix, Montaigne ne voulait pas l'imiter. Il accepta l'office qu'on lui offrait, mais il prévint ceux qui l'avaient élu du choix qu'ils avaient fait. « A mon arrivée, dit-il, je me déchiffrai fidèlement et consciencieusement tout tel que je me sens être : sans mémoire, sans vigilance, sans expérience et sans vigueur ; sans haine aussi, sans ambition, sans avarice et sans violence : à ce qu'ils fussent informés et instruits de ce qu'ils avaient à attendre de mon service. » Et, comme le souvenir du père n'avait pas nui au choix du fils, Montaigne eut bien soin de prévenir ses compatriotes qu'il ne comptait pas prendre sa charge si à cœur. « Je leur ajoutai bien clairement, nous dit-il lui-même, que je serais très marri que chose quelconque fit autant d'impression en ma volonté, comme avaient fait autrefois en la sienne (celle de son père) leurs affaires et leur ville pendant qu'il l'avait en gouvernement, en ce même lieu auquel ils m'avaient appelé. » De la sorte, les Bordelais se trouvaient bien et dûment avertis. Pour le connaître, ils n'avaient pas à attendre leur nouveau maire à l'œuvre. Voyons cependant comment il réalisa ce pronostic.

Les premiers temps de la mairie de Montaigne furent très calmes. Le vent était à la conciliation des partis, et le maréchal de Matignon, qui avait succédé à Biron comme lieutenant-général du roi en Guyenne, n'était pas homme à exciter les passions dans son gouvernement. Il avait beaucoup de finesse et d'habileté, et sa bravoure ne manquait pas de tact. Brantôme, qui n'aimait pas Matignon, déclare que

celui-ci « battait froid » autant que Biron « battait chaud », mais il reconnaît aussi que « c'était le capitaine le mieux né et acquis à la patience » qu'il eût jamais vu. Soldat heureux autant que politique consommé, Matignon avait été de bien des façons mêlé aux affaires de son temps et s'était distingué par son courage et par sa réserve. C'était donc bien l'homme qu'il fallait pour essayer de pacifier la Guyenne ; nul n'y pouvait travailler mieux que lui. Comment s'y employa-t-il et pourquoi ses efforts demeurèrent-ils impuissants ? Nous le saurons en détail quand la correspondance du maréchal aura été mise au jour¹. Les documents qui émanent de lui, nous feront mieux connaître Matignon, et préciseront les traits dominants de son caractère : sa prudence habile, son courage plein de ressources. Tel que nous le connaissons, nous pouvons dire que son rôle en Guyenne fut le plus conciliant qu'il put. C'en était assez pour que Montaigne secondât Matignon dans toute la mesure de sa charge et s'attachât à lui avec une déférence affectueuse. Tous deux s'étaient rencontrés déjà au siège de la Fère. J'ignore s'ils y avaient noué des relations étroites. Quand les devoirs de leurs destinées les rapprochèrent de nouveau, ils agirent toujours de concert pour faire triompher la concorde et la paix.

Pendant les premiers temps de sa mairie, on ne suit guère la trace de Montaigne. Les documents se

1. Elle est conservée tout entière dans les archives princières de Monaco, et la publication doit en être entreprise à brève échéance.

taient, apparemment parce qu'ils n'ont rien à enregistrer et que les événements se déroulent dans un ordre naturel. Quand on rencontre le nom du nouveau maire, c'est pour l'accomplissement d'un office de courtoisie relevant de sa charge. Le jeudi 8 février 1582, il vient à Cadillac, accompagné des jurats, saluer le roi et la reine de Navarre, qui s'y trouvaient de passage¹. Marguerite quittait alors la cour de son mari, où elle devait si peu reparaitre, pour se rendre à la cour de France, et Henri de Navarre la conduisait jusqu'en Poitou, où la reine-mère viendrait à la rencontre de sa fille. Ce même jour, le roi et la reine de Navarre tinrent sur les fonts baptismaux une fille du comte de Gurson, fils du marquis de Trans, l'ami de Montaigne, puis le lendemain vendredi, dans l'après-dinée, ils reprirent leur route vers Coutras et Saint-Jean-d'Angély.

Quelques jours auparavant, le vendredi 26 janvier 1582, Montaigne assistait également, en sa qualité de maire, à la séance solennelle d'ouverture de la nouvelle Cour de Justice de Guyenne que le roi avait instituée à Bordeaux. Un article de la convention signée au Fleix par le duc d'Anjou et Henri de Navarre portait, en effet, qu'il serait établi à Bordeaux une Chambre de Justice composée de membres tirés des autres parlements du royaume et du Grand Conseil, au nombre de quatorze, y compris deux présidents, un avocat général et un pro-

1. *Journal de François de Syruelth, chanoine de Saint-André de Bordeaux, archidiacre de Blaye* (dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 336).

cureur général, et chargés de juger définitivement toutes causes, procès, différends et contraventions concernant le dernier Édit de pacification, dont la connaissance avait précédemment été attribuée à la Chambre tripartie du Parlement, c'est-à-dire comprenant un tiers de membres protestants. C'était une atteinte aux prérogatives du Parlement de Bordeaux. Malgré les démarches de celui-ci, cette nouvelle Cour de Justice arriva à Bordeaux au commencement de 1582 et s'y installa solennellement dans le couvent des Jacobins. Elle était formée d'hommes distingués et choisis avec soin, dont les plus éminents étaient le président Pierre Séguier, les conseillers Claude Dupuy, Jacques-Auguste de Thou, Michel Hurault de l'Hospital, petit-fils du grand chancelier et gendre du président de Pibrac, l'avocat général Antoine Loisel et le procureur général Pierre Pithou. C'est Antoine Loisel qui parla dans la séance d'ouverture. Il y prononça une remontrance intitulée *De l'œil des rois et de la justice*; Montaigne, qui l'entendit, prit plaisir à la noblesse de son langage et lui fit compliment de la modération de ses sentiments. C'est bien la modération que les juges de la Cour devaient prêcher en Guyenne, en essayant d'y faire triompher la légalité. On avait désigné pour cela des magistrats zélés pour le bien public, droits et intègres, fermes et conciliants. Des hommes aussi distingués s'empresèrent de rechercher la société de Montaigne, dont la renommée était déjà éclatante. Il se lia de la sorte avec Antoine Loisel et Pierre Pithou, car on ne pouvait guère être l'ami de l'un sans devenir l'ami

de l'autre, avec les conseillers Claude Dupuy et Jacques-Auguste de Thou, qui rassemblait alors les matériaux de sa grande histoire. De Thou lui-même en rend le témoignage ; il reconnaît qu'il « tira bien des lumières de Michel de Montaigne, alors maire de Bordeaux, homme franc, ennemi de toute contrainte, et qui n'était entré dans aucune cabale ; d'ailleurs fort instruit de nos affaires, principalement de celles de la Guyenne, sa patrie, qu'il connaissait à fond »¹.

Cette juridiction nouvelle était destinée à « purger les provinces et rendre justice à un chacun sur les lieux ». On espérait désarmer les partis en attribuant à chacun ce qui lui était dû et en faisant respecter la loi par tous. Il n'en fut rien : non par la faute des magistrats, dont la compétence était haute et l'impartialité hors de conteste, mais parce que cette facilité de plaider éveilla les instincts processifs des habitants et fit naître bien des contestations qui n'eussent pas été soulevées si elles avaient dû se trancher moins aisément. Le nombre des affaires ainsi entamées fut considérable et les magistrats firent preuve de zèle en les examinant avec soin. Il n'est guère de personnage en vue à cette époque qui n'ait été appelé devant eux. Montaigne, lui aussi, fut du nombre. Dans un volume en parchemin qui contient le *Registre des dépôts des procès civils et criminels* faits au greffe de la Chambre de Justice

1. *Mémoires de la vie de Jacques-Auguste de Thou, conseiller d'Etat et président à mortier au Parlement de Paris* (traduits du latin en français). Rotterdam, 1711, in-4°, p. 58.

pendant le cours de ses quatre sessions en Guyenne, on voit inserit, sous la date du 25 mai 1582, un procès ainsi spécifié : *Pour Bertrand de Strasbourg contre Michel de Montaigne*¹. Quel était le demandeur et que réclamait-il ? Montaigne était-il défendeur en son nom personnel ou comme maire de Bordeaux ? Je l'ignore, car aucune autre indication n'accompagne cette mention. Il convient pourtant de la relever. Serait-ce là une trace sommaire d'une unique contestation survenue à ce grand ennemi de la chicane ? Montaigne se vantait de n'avoir jamais eu de procès et préférait un mauvais arrangement à un débat juridique. Peut-être transigea-t-il avec son adversaire, par horreur de la discussion ? En tout cas, la procédure entamée eut quelque importance, à en croire un petit renseignement supplémentaire indiquant que les pièces remplissaient quatre sacs à procès. Peut-être encore que c'était là une des préoccupations de Montaigne lorsqu'il écrivait la lettre datée du 21 mai de la même année, que nous avons citée plus haut et qu'il adressait aux jurats de Bordeaux.

Aux termes de l'édit qui les organisait en Cour de Justice, les magistrats envoyés en Guyenne devaient « servir deux ans entiers au dit pays » et changer « de lieu et séance de six mois en six mois ». C'est pour obéir à cette injonction que, lorsque la période réglementaire de leur séjour à Bordeaux fut écoulée, ils se rendirent à Agen, puis à Périgueux et enfin à

1. E. Brives-Cazes, *La Chambre de Justice de Guyenne en 1583-1584*. Bordeaux, 1874, p. 4, note 1.

Saintes. La séance de clôture de leurs travaux, à Bordeaux, eut lieu le 22 août 1582, et elle fut aussi solennelle que l'avait été l'audience d'ouverture. Comme au début, Antoine Loisel y prit la parole : il continua à parler de la justice, mais il rendit, en traitant son sujet, un hommage particulier à cette Guyenne qu'il avait appris à connaître et aux hommes de loi qu'elle avait produits. Il salua les noms des magistrats éminents qui en étaient originaires : Ranconnet, Bouhier, La Chassaingne, Ferron, Alesme, Malvin, La Boétie, Montaigne, et d'autres qu'il énumère avec complaisance. Un tel langage dut charmer Montaigne, d'autant que l'orateur semblait faire une allusion plus prolongée à lui. « Encore qu'aucuns des dessus dits ne soient points natifs de Bordeaux, disait Loisel, si les puis-je néanmoins appeler Bordelais, selon les lois et statuts de la ville, en ce qu'à l'exemple des deux plus célèbres villes du monde, Rome et Athènes, vous n'estimez pas moins vos bourgeois *allectos in civitatem vestram*, que sont les propres et originaires citoyens natifs en icelle, les faisant tous également participer et leur communiquant vos principaux honneurs de mairie, jurades et autres dignités et offices de la ville. »

Faire entendre en même temps que Montaigne était tout ensemble maire de Bordeaux et citoyen romain, on ne pouvait tourner un plus aimable compliment ! Rien ne nous indique que Montaigne ait assisté à l'audience où se tint un langage si flatteur pour lui. Aussi, par un surcroît d'attention, Loisel, adressa-t-il sa harangue à Montaigne avec une lettre plus expresse encore, et, quand il l'im-

prima, il la lui dédia ¹. « Monsieur, disait alors Loisel à Montaigne, si vous prites quelque contentement d'ouïr ce que je dis à l'ouverture de notre première séance, comme vous m'en fites dès lors quelques démonstrances, j'espère que vous en recevrez autant ou plus en lisant ce que je vous envoie avec la présente. D'autant mêmement que vous y trouverez plus de particularités de vos ville et pays de Bordelois. Comme de fait je ne saurais à qui mieux adresser cette clôture qu'à celui qui étant maire et l'un des premiers magistrats de Bordeaux est aussi l'un des principaux ornements non seulement de la Guyenne, mais aussi de toute la France, je vous prie donc la recevoir d'aussi bon cœur que je vous l'envoie. »

Cet hommage spontané, venant d'un homme si éclairé, toucha grandement Montaigne. Il ne voulut pas demeurer en reste de politesse, et, quelques années plus tard, lorsqu'il donna une nouvelle édition des *Essais*, il ne manqua pas d'en adresser un exemplaire à Loisel. Lui aussi mit en tête le témoignage de sa gratitude et il écrivit ces lignes ²,

1. Antoine Loisel, *De l'œil des rois et de la justice*. Paris, Langelier, 1595. in-8°. La dédicace est placée à la fin de la brochure. On la retrouve également dans le recueil de ses harangues que Loisel publia, en 1605, sous le titre de *La Guyenne*, mais elle y est insérée de telle sorte qu'on peut croire qu'elle s'applique à la troisième harangue, tandis qu'elle concerne la seconde.

2. Cette dédicace manuscrite et autographe se lit en tête d'un précieux exemplaire des *Essais* (édition de 1588), qui, après avoir fait partie des livres de M. de Lignerolles, est actuellement conservé dans la bibliothèque d'un amateur bordelais,

qui rappellent le passé : « C'est mal se revancher des beaux présents que vous m'avez fait de vos labeurs, mais tant y a que c'est me revancher le mieux que je puis. Monsieur, prenez, pour Dieu, la peine d'en feuilleter quelque chose, quelque heure de votre loisir, pour m'en dire votre avis, car je crains d'aller en empirant ». La *revanche* de Montaigne était aussi flatteuse que la dédicace de Loisel.

Revenons à la mairie de Montaigne. Je me suis attardé à cet échange de bons procédés parce qu'il est un trait des mœurs des hommes érudits d'alors : le langage respectueux de Loisel montre la haute considération dont on entourait l'auteur des *Essais* ; la réponse bienveillante de celui-ci prouve qu'il n'était pas oublieux des offices courtois qu'on lui rendait. En sa qualité de maire, Montaigne alla à Paris, à cette époque, pour une mission dont je ne saurais préciser ni la date ni l'objet. La *Chronique bourdeloise*, qui enregistre ce fait, dit simplement : « Monsieur de Montaigne, maire, envoyé en cour pour les affaires de la ville, avec amples mémoires et instructions. » Quel était le but de cette démarche ? quel en fut le résultat ? Sans nul doute il s'agissait d'obtenir quelque exemption pour la ville ou la confirmation d'un avantage. Qu'est-ce que Montaigne était chargé d'obtenir ? Y réussit-il ? Faut-il attribuer à ses efforts la confirmation des privilèges des bourgeois de Bordeaux que le roi Henri III signa, en

M. Henri Bordes. — Voy. la notice que le D^r Payen a consacrée à ce volume dans ses *Recherches sur Montaigne*, n^o 4. Paris, 1856, in-8^o.

juillet 1583, à la demande du maire et des jurats de la ville? Rien ne contredit à cette hypothèse, qui paraît vraisemblable, mais rien aussi ne spécifie le rôle que Montaigne put bien jouer en tout ceci.

Mentionnons encore un autre détail qui a son importance, bien qu'il ne nous soit pas entièrement connu. On lit le passage suivant dans une lettre qu'Henri III adressait à Matignon, le 9 mai 1583 : « Combien que la permission qui a été expédiée au maire de Bordeaux de bâtir sur la place qu'il prétend lui appartenir près de mon château Trompette ait été faite en conséquence des précédentes, toutefois ayant vu le mémoire que m'a présenté le baron de Vaillac sur ce fait, et considéré aussi ce qu'il m'en a représenté de bouche, j'ai estimé devoir, pour le bien de mon service et la sûreté du dit château, duquel dépend celle de ma dite ville de Bordeaux, surseoir l'exécution de la dite permission, jusqu'à ce que j'aie encore informé plus particulièrement et au vrai de la conséquence d'icelle. Au moyen de quoi vous défendrez de ma part au dit maire de s'en aider jusqu'à ce que j'en aie autrement ordonné, et m'enverrez un plan fait au vrai du dit château et de la dite place, où la distance qui est entre l'un de l'autre sera spécifiée ; et me manderez aussi ce qu'il vous semble qui s'en doit faire, et si le contenu au mémoire présenté par le dit baron de Vaillac est véritable et si vous jugez qu'il fût à propos de révoquer la dite permission de bâtir en la dite place. Je serai content l'acheter du dit maire, afin qu'il n'ait occasion de se plaindre, car je ne désire lui faire aucun tort ; partant vous lui en pourrez faire ouverture, si vous

jugez qu'il soit besoin, et me manderez sa réponse¹. » Comment ce différend se régla-t-il ? Nous verrons quelle fut la réponse de Matignon. C'était là une des difficultés qui surgissaient parfois entre le maire de Bordeaux et le gouverneur du château Trompette. Pendant que la ville était privée de ses privilèges, le gouverneur du château Trompette avait été investi de prérogatives exceptionnelles, comme celle, par exemple, de garder les clés de la ville, qui étaient auparavant entre les mains du maire et des jurats. Pour rendre ces droits au Corps de ville, souvent il fallait donc en priver le capitaine du château, et cela n'allait pas sans peine. Le baron de Vaillac, notamment, n'était pas homme à se laisser dépouiller sans défense. Plein de ressources, il mettait tout en œuvre pour sauvegarder ses intérêts. Nous verrons un peu plus tard, à la fin de la mairie de Montaigne, comment s'acheva, assez piteusement, l'exercice de ce gouverneur du château Trompette.

Les pouvoirs de Montaigne, comme maire, arrivaient à expiration le 31 juillet 1583, c'est-à-dire au moment où le roi confirmait, à la demande du maire et des jurats, les privilèges des bourgeois de Bordeaux. De perpétuelle qu'elle était à l'origine, Henri II, en la rétablissant, avait fait bisannuelle la charge de maire de Bordeaux. Élu le 1^{er} août 1581, Montaigne était donc soumis à une élection nouvelle, car le maire sortant pouvait être continué dans ses fonctions. Il fut réélu ; le maréchal de Biron avait précédemment eu cet honneur ; il en fut de même pour

1. Bibliothèque nationale, Cabinet des Manuscrits, Fonds français, n° 3357, f° 3, v°.

Montaigne. En définitive, il avait rempli soigneusement son office. Les temps, à la vérité, étaient relativement calmes, mais Montaigne avait su défendre, quand il en était besoin, les intérêts de la cité qu'il dirigeait ; il ne s'était pas refusé aux démarches nécessaires pour assurer la sauvegarde de ses franchises. Montaigne méritait donc d'être maintenu à un poste qu'il occupait avec plus de conscience qu'il n'avait promis d'en montrer. Son amour du repos avait été mis à une moins dure épreuve qu'il ne le redoutait au début ; aussi accepta-t-il sans contrainte cette nouvelle marque de confiance de ses concitoyens¹.

Cette deuxième élection de Montaigne fut pourtant attaquée. Quelques mécontents se plaignirent, non tant de Montaigne que des jurats dont la nomination avait coïncidé avec la sienne. Ils adressèrent au roi une requête « tendant à ce que l'élection faite le premier jour d'août de la personne du sieur de Montaigne, pour être continué maire de la dite ville les deux années prochaines après l'avoir été les deux précédentes, et que l'élection aussi faite le même jour des personnes des sieurs de Budos, de Lapeyre et Claveau pour être nouveaux jurats de la dite ville

1. Mentionnons, pour être complet, un fragment d'inscription, datée de 1581, où le nom de Montaigne est mêlé à ceux des jurats. Découverte en 1864, la plaque de marbre qui le contient fait actuellement partie du Musée lapidaire de Bordeaux ; une moitié seulement en ayant été sauvée, elle est trop incomplète pour qu'on puisse déterminer à quelle occasion elle fut posée. Voy. *Compte rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde (exercice 1862 à 1864)*. Bordeaux, 1865, in-8°, p. 69.

seront l'une et l'autre déclarées nulles et abusives, et comme telles cassées et annulées, et, ce fait, être procédé à nouvelle élection d'autres maire et jurats de ladite ville¹. » Henri III consulta son Conseil d'État sur cette prétention, et, comme les moyens invoqués contre Montaigne étaient mal fondés, les membres du Conseil s'empressèrent de demander que le maire de Bordeaux fût mis hors de cause. Ils proposèrent son maintien au roi, « bien estimant, dit la délibération, pour aucunes bonnes considérations qu'il sera bon que l'élection du dit Montaigne pour cette fois demeure confirmée et lui continué en la dite charge de maire, les deux ans qui lui sont prorogés, sans ce tirer à conséquence, défendant aux habitants de Bordeaux de plus user de semblables prorogations en l'élection dudit maire outre et par dessus les deux ans qui sont à ce préfixés par l'ordonnance du feu roi Henri en l'an 1550, sinon que par expresse concession de Sa Majesté il leur fut permis en user ainsi. »

Quant aux jurats attaqués, le Conseil d'État décidait, le 4 février 1584, qu'ils devaient être assignés devant lui pour être entendus, et le roi, par un mandement signé le même jour à Saint-Germain-en-Laye, leur ordonnait d'obéir à cette injonction et leur défendait, en attendant, « de s'immiscer en ladite charge de jurats ». Ceux-ci voulurent députer à la cour le procureur-syndic de la ville pour y défendre leurs intérêts, mais le maréchal de Matignon jugea bon de ne permettre à personne d'aban-

1. Alphonse Grün, *La vie publique de Montaigne, étude biographique*. Paris, 1855, in-8°, p. 256.

donner son poste à Bordeaux. Le clerc de ville de Pichon se contenta d'adresser au roi, au nom du Corps de ville, une requête exposant que les statuts avaient été parfaitement observés à l'élection des jurats mis en cause et que le service public souffrait grandement de leur suspension ¹. Consulté à cet égard, le maréchal de Matignon prit la défense des jurats de Bordeaux, et l'affaire parait s'être terminée peu après à la satisfaction des intéressés ².

La période qui s'ouvrait ainsi pour Montaigne fut plus agitée que la précédente. Les premiers mois furent encore tranquilles, mais les partis commençaient à se remuer. Les impôts surtout étaient mal répartis, et, partant, reontraient fort mal. Le peuple se plaignait. Moins d'un mois après sa réélection, le 31 août 1583, Montaigne devait, de concert avec les jurats, adresser au roi une remontrance qui prouve clairement que le mal empirait à Bordeaux et aussi dans le ressort de la sénéchaussée de Guyenne. Au milieu de réclamations particulières, sur lesquelles nous reviendrons, il lui fallait présenter quelques considérations générales sur les

1. Requête du 5 mars 1584. Bibliothèque nationale, cabinet des manuscrits, collection de Harlay, n° 3297, f° 154. — Grün, *La Vie publique de Montaigne*, p. 258.

2. *Lettres de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, ministre et secrétaire d'Etat, écrites à Jacques de Matignon, maréchal de France, depuis l'année 1581 jusqu'en l'année 1596*. Montélimar, in-12, xxxvi^e lettre, p. 100, et xxxvii^e lettre, p. 103. — Rectifions une hypothèse erronée de Grün. S'il n'est plus question, dans les lettres de Villeroy, d'un jurat, le sieur de Budos, c'est parce qu'il mourut à la fin de mars ou au commencement d'avril de la même année.

besoins du pays, et il le fit dans un langage plein de dignité et d'un véritable amour du bien public. Nous reproduirons ici quelques-uns de ces passages qui font honneur à celui qui les a signés et prouvent combien il savait prendre à cœur l'intérêt de ses concitoyens. « En premier lieu, jaçoit que¹ par les ordonnances anciennes et modernes de Votre Majesté, conformes à la raison, toutes impositions doivent être faites également sur toutes personnes, le fort portant le faible, et qu'il soit très raisonnable que ceux qui ont les moyens plus grands se ressentent de la charge plus que ceux qui ne vivent qu'avec hasard et de la sueur de leur corps, toutefois il serait advenu, puis quelques années et même en la présente, que les impositions qui auraient été faites par votre autorité, outre le taillon et cens et gages des présidiaux, tant pour les extinctions de la traite foraine et subvention, réparation de la tour de Cordouan, paiement de la Chambre de Justice et frais de l'armée de Portugal, suppression des élus, que reste des années précédentes, les plus riches et opulentes familles de ladite ville en auraient été exemptes pour le privilège prétendu par tous les officiers de justice et leurs veuves, officiers de vos finances, de l'élection, vice-sénéchaux, lieutenants, officiers de la vice-sénéchaussée, officiers domestiques de Votre Majesté et des roi et reine de Navarre, officiers de la chancellerie, de la monnaie, de l'artillerie, montepaie des châteaux et avitailleurs d'iceux, et, d'abondant, par arrêt de votre cour du Parlement sollennellement prononcé le 6^e jour d'avril

1. *Jaçoit que*, déjà soit que, bien qu'il soit que.

de la présente année, tous les enfants des présidents et conseillers de votre cour auraient été déclarés nobles et non sujets à aucune imposition. De sorte que, désormais, quand il conviendra imposer quelque dace ou imposition, il faudra qu'elle soit portée par le moindre et le plus pauvre nombre des habitants des villes, ce qui est du tout impossible, si par Votre Majesté il n'y est pourvu de remèdes convenables, comme les dits maire et jurats l'en requièrent très humblement..... Comme par la justice les rois règnent et que par icelle tous états sont maintenus, aussi il est requis qu'elle soit administrée gratuitement et à la moindre foule du peuple que faire se peut. Ce que Votre dite Majesté connaissant très bien et désirant retrancher la source du principal mal aurait par son édit très saint prohibé toute vénalité d'offices de judicature, toutesfois, pour l'injure du temps, la multiplication des officiers serait demeurée, en quoi le pauvre peuple est grandement travaillé, et même en ce que, puis un an en ça, les clerks des greffes en la dite ville et sénéchaussée auraient été érigés en titre d'office avec augmentation de salaire ; et, ores que du commencement il n'y eût apparence de grande altération au bien public, toutesfois il y a été connu depuis et se voit journellement que c'est une des grandes foulles et surcharges au pauvre peuple qu'il ait souffert pièce à pièce : d'autant que ce qui ne coûtait que un sol en coûte deux, et, pour un greffier qu'il fallait payer, il en faut payer trois, savoir est : le greffier, le clerk et le clerk du clerk ; de façon que les pauvres, comme n'ayant le moyen de satisfaire à tant de dépenses, sont contraints

le plus souvent quitter la poursuite de leurs droits, et ce qui devrait être employé à l'entretien de leurs familles ou à subvenir aux nécessités publiques, est, par ce moyen, déboursé pour assouvir l'ambition de certains particuliers, au dommage du public.... Et, de tant que la misère du temps a été si grande, puis le malheur des guerres civiles, que plusieurs personnes de tous sexes et qualités sont réduites à la mendicité, de façon qu'on ne voit par les villes et champs qu'une multitude effrénée de pauvres, ce qui n'advierait si l'édit fait par feu de bonne mémoire le roi Charles, que Dieu absolve, était gardé, contenant que chaque paroisse serait tenue nourrir ses pauvres, sans qu'il leur fût loisible de vaguer ailleurs. A cette cause, pour remédier à tel désordre et aux maux qui en surviennent journellement, plaira à Votre Majesté ordonner que le dit édit, qui est vérifié en vos cours de Parlement, sera étroitement gardé et observé, avec injonction à tous sénéchaux et juges des lieux de tenir la main à l'observation d'icelui, et que, en outre, les prieurs et administrateurs des hôpitaux, lesquels sont la plupart de fondation royale, qui sont dédiés pour la nourriture des pèlerins allant à Saint-Jacques et autres dévotions, soient contraints, sur peine de saisie de leur temporel, nourrir et héberger les dits pèlerins pour le temps porté par la dite fondation, sans qu'ils soient contraints aller mendier par la ville, comme il se fait journellement, au grand scandale d'un chacun...¹.»

1. Cette remontrance a été découverte par M. d'Etcheverry, archiviste de la ville de Bordeaux, et publiée par M. Jules Delpit, dans le *Courrier de la Gironde* du 21 janvier 1856.

Ce langage était singulièrement courageux et hardi, malgré les protestations de fidélité qui étaient de style en pareil cas. On y retrouve quelques-unes des idées chères à Montaigne, et dont l'exposition diffère assez avec l'allure ordinaire de ces documents. Je ne sais si elles furent partout bien accueillies : une pareille liberté de parole dut mécontenter grandement ceux qu'elle attaquait, et surprendre ceux à qui elle s'adressait. Montaigne savait sans doute que sa fidélité était assez éprouvée pour qu'on lui permit de s'exprimer de la sorte. Il est vrai aussi que Montaigne, pour faire passer ses réflexions, prend soin de les rattacher à des faits qui sont de son ressort, de les entremêler de réclamations n'ayant qu'une portée locale. Il parle de la réparation de la tour de Cordouan, à laquelle plus tard il contribuera dans la sphère de ses moyens. Il se plaint des taverniers et cabaretiers qui s'arrogent le droit de vendre du vin sans l'autorisation du maire et des jurats ; il se plaint encore du gouverneur du château Trompette qui empiète sur les droits du Corps de ville pour les gardes et les rondes et s'approprie certaines places qui ne lui appartiennent pas, mais sont à la cité, quoique le maréchal de Matignon reconnaisse le bien-fondé des prétentions de Bordeaux. Tout ceci prouve que Montaigne s'occupait du détail de son office ; il y paraît surtout qu'en mêlant ainsi les choses, les signataires de la remon-

Voy. aussi *Recherches sur Montaigne, documents inédits*, recueillis et publiés par le Dr J.-F. Payen. N° 4. Paris, 1856, in-8°, p. 58.

trance espéraient faire accepter ce qu'elle renfermait de hardi et d'un peu hors de leurs attributions.

Au milieu des préoccupations les plus hautes, Montaigne, en effet, ne perdait pas de vue les devoirs quotidiens de sa charge. Sans parler des corps de métiers bordelais, qui demandèrent des statuts nouveaux ou des règlements particuliers — parcheminiers, bouchers, épingliers — et sur lesquels le maire et les jurats devaient se prononcer, nous retrouvons Montaigne, à cette date, remplissant un office qui lui agréa certainement. Il s'agissait d'approuver le règlement du Collège de Guyenne. Élie Vinet, principal du Collège de Guyenne après André de Gouvéa, voulant fixer définitivement le programme d'études inauguré par son prédécesseur et auquel lui-même se conformait, le résuma en quelques pages pour le faire imprimer. Auparavant, il fallait soumettre cet opuscule aux magistrats municipaux, qui devaient en approuver la publication. C'est ce qui eut lieu. A la fin du petit volume de Vinet, nous trouvons, en latin, la constatation de ce fait. En voici la traduction : « L'an de grâce 1583, le 10 septembre, les autorités de la ville de Bordeaux, Michel de Montaigne, chevalier de l'ordre du roi, maire ; Godefroi d'Alesmes, Jean Galopin, Pierre Reynier, Jean Lapeyre, Jean Claveau, jurats ; et avec eux Gabriel de Lurbe, procureur-syndic de la même cité, et Richard Pichon, clerc de ville, s'étant réunis, suivant la coutume, à la maison commune de la ville, et le syndic de Lurbe ayant fait un rapport sur le petit livre qui a pour titre : *Le Collège de Guyenne*, les membres du Corps de ville

ont approuvé le livre et ont été d'avis qu'il fallait le publier le plutôt possible, pour que la règle observée jusqu'à aujourd'hui dans leur collège de Bordeaux fût bien connue et ne pût jamais s'altérer facilement. » Certes, Montaigne fut heureux de donner, de concert avec la jurade, cette marque d'affection à son vieux collègue. Et, avant la fin de l'année, l'imprimeur des *Essais*, Simon Millanges, imprimeur royal de la ville de Bordeaux et lui-même ancien régent du collège, mettait au jour le petit volume, précédé d'une préface explicative d'Élie Vinet et suivi de l'approbation des magistrats bordelais¹.

Les infractions à la convention du Fleix devenaient de jour en jour plus fréquentes en Guyenne. Le parti du roi de Navarre avait repris des forces et l'inaction commençait à lui peser ; aussi s'agitait-il volontiers, et son chef, qui commençait lui-même à trouver la prudence de Matignon un peu trop clairvoyante, n'empêchait pas ces tentatives aussi rigoureusement qu'il l'eût pu, prêt à profiter de toutes les causes de mécontentement des populations. Le principal commerce de Bordeaux se faisait alors par la rivière : la libre communication avec les villes situées en amont ou en aval sur la Garonne intéressait donc grandement la prospérité de la cité. Voici que les habitants du Mas de Verdun se refusaient à laisser passer devant leur ville les bateaux chargés qui descendaient vers Bordeaux. Montaigne et la jurade bordelaise s'en émurent. Ils rédigèrent aussitôt une remontrance fort nette, adressée au roi de

1. Sur cet opuscule, voy. ci-dessus, t. I, p. 27.

Navarre, en sa qualité de gouverneur de la Guyenne, dans laquelle ils exposaient combien cette voie de fait aggraverait encore la situation déjà si misérable des populations de cette région. Montaigne profitait de cette circonstance pour reproduire hardiment quelques-unes des réclamations présentées au roi de France, sur le paiement des soldats et de la Chambre de Justice rétribués jusqu'alors par le peuple succombant sous le poids de ses charges ¹. Ce langage ne dut pas sembler en sa place à l'égard d'un prince qui n'était, à tout prendre, que le gouverneur de la Guyenne. Les membres du Corps de ville de Bordeaux se contentèrent donc d'appeler l'attention du prince sur le seul fait litigieux et sur les conséquences directes qu'il pouvait avoir. Ils le firent avec bon sens et avec énergie. Ils désignèrent Montaigne et de Lurbe pour se rendre vers le roi de Navarre et leur donnèrent des pouvoirs dans ce sens. « Ils remontreront au dit seigneur roi de Navarre, disait la requête emportée par les envoyés, que les provinces et villes ne peuvent être maintenues et conservées en leur état sans la liberté du commerce, laquelle, par la communication libre des uns avec les autres, cause que toutes choses y abondent et, par ce moyen, le laboureur, de la vente de ses fruits, nourrit et entretient sa famille, le marchand trafique des denrées et l'artisan trouve prix de son ouvrage, le tout pour supporter les charges publiques ; et d'autant que le

1. Ce projet, découvert par M. d'Etcheverry, a été publié par M. Dosquet dans le *Compte rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde pour l'année 1854-1855*, p. 41.

principal commerce des habitants de cette ville se fait avec les habitants de Toulouse et autres villes qui sont sises sur la Garonne, tant pour le fait des blés, vins, pastels, poissons que laines, et que les dits maire et jurats ont été avertis par un bruit commun que ceux du Mas de Verdun sont résolus, sous prétexte de défauts de paiement des garnisons des villes de sûreté octroyées par l'Édit de pacification, d'arrêter les bateaux chargés de marchandises, tant en montant qu'en descendant par la dite rivière de Garonne, ce qui reviendrait à la totale ruine de ce pays¹. »

Henri de Navarre ne voulait pas mécontenter la municipalité bordelaise et ne se souciait pas davantage d'éteindre l'ardeur de ses partisans. Il recommanda donc de prendre patience d'une et d'autre part, et répondit à Bordeaux une de ces lettres comme il savait les faire, pleine de politique sous un apparent abandon, protestant de ses sentiments personnels, mais s'accusant d'impuissance. « Messieurs, disait-il, vous ayant toujours porté une affection particulière et en volonté de vous gratifier par-dessus tous autres, je suis très marri de ce que maintenant je ne le puis faire selon mon désir, en ce que le sieur de Montaigne, votre maire, et Delurbe, votre procureur et syndic, m'ont requis de votre part, vous priant de ne l'imputer à aucune mauvaise volonté, mais à une urgente nécessité. Car vous pouvez assez

1. Remontrance du 10 décembre 1583, publiée d'abord par Champollion-Figeac, dans les *Documents historiques inédits pour servir à l'histoire de France*, 1843, in-4° t. II, p. 485. Cf. Payen, *Documents*, p. 25, et *Nouveaux Documents*, p. 45; Grün, *Vie publique de Montaigne*, p. 262.

juger que les soldats étant en garnison aux villes de sûreté qui sont pauvres et mal garnies de commodités sont réduits à la fin pour n'avoir rien reçu depuis quatre mois, encore que les deniers de leur entretenement aient été imposés et levés. J'en ai écrit à M. le maréchal de Matignon, j'en ai parlé à M. de Bellièvre, et néanmoins il n'y a point jusques ici été pourvu, et la nécessité croît tous les jours, par laquelle il semble qu'on tende à deux points : l'un à me contraindre de permettre l'arrêt et saisie des bateaux pour s'en plaindre, et afin de me faire porter dommage à quelque particulier qui n'est cause du mal, et me rendre, à mon grand regret, odieux à ceux de qui je désire être aimé et que je voudrais supporter ; l'autre est afin d'amener les soldats en telle extrémité qu'ils soient contraints de se jeter pardessus les murailles, ou les réduire à commettre quelques actes dont on vienne aux plaintes. Sur quoi, j'ai dit aux sieurs maire et procureur syndic ce que je puis faire, vous priant conjoindre vos instances et poursuites avec les miennes vers ceux qui ont les dits deniers en mains ou en peuvent disposer pour payer les dits soldats. Et, au reste, faites état certain et assurance de mon amitié partout où les moyens et occasion s'offriront ¹. »

Cette lettre est datée de Mont-de-Marsan, le 17 décembre 1583. A la fin de novembre précédent, Henri de Navarre s'était emparé de cette ville par un coup de main assez hardi, mais il ne voulait pas que cette

1. *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde pendant l'année 1854-1855*. Paris, 1855, in-8° p. 41.

initiative parût rouvrir les hostilités. Ménageant beaucoup l'opinion publique, comme il le faisait toujours, il désirait que la responsabilité d'une nouvelle prise d'armes retombât sur le roi de France et sur le maréchal de Matignon. Henri III avait gravement manqué d'égards à son beau-frère en traitant la reine Marguerite comme il l'avait publiquement traitée. Matignon, au contraire, patient comme il l'était et sachant le prix du temps, trainait tout en longueur, atermoyait et tergiversait pour affaiblir le roi de Navarre. Mais celui-ci était conseillé par d'habiles politiques et n'y voyait pas moins clair que ses deux adversaires. Brusquement, il se décida à un double coup d'éclat : il refusa tout à coup de recevoir sa femme, qui venait le rejoindre en Gascogne et que le roi de France avait publiquement déshonorée ; puis, prétextant quelques infractions à l'Édit de pacification commises à Bazas, il s'empara de Mont-de-Marsan et s'y installa.

Cette détermination était fort inattendue et stupéfia tout le monde. Pour qu'on ne l'accusât pas de ce brusque revirement, Henri de Navarre s'empressa d'en divulguer les causes et de les faire connaître le plus qu'il put. A cette époque où les gazettes n'étaient pas encore inventées, on s'écrivait pour se communiquer les événements. Précisément, Du Plessis-Mornay, confident du roi de Navarre, était en correspondance suivie avec Montaigne. « Si mes lettres vous plaisent, écrivait le huguenot à celui-ci, les vôtres me profitent, et vous savez combien le profit passe le plaisir. » Pourquoi ne pas user d'un pareil intermédiaire avec Montaigne, dont l'opinion

avait tant de poids, à cause de sa haute raison et de sa charge de maire d'une ville si importante ? Le 9 novembre 1583, Du Plessis-Mornay écrivait à Montaigne. Il énumère les mesures nouvelles que le maréchal de Matignon a prises contre les réformés, de concert avec M. de Bellièvre, puis explique aussitôt le changement des sentiments d'Henri de Navarre à l'égard de la reine, sa femme. « Ce prince a jugé qu'on le voulait mener, à ce qu'on prétend, par force ; et que ces deux (Matignon et Bellièvre), bien que par diverses voies, tendaient à même but. Vous savez la profession qu'il fait de courage : *flectatur fortè facîle, at frangatur nunquam*. Ainsi, il a prié M. de Bellièvre de surseoir la proposition de sa principale charge, jusqu'à ce que ces rumeurs d'armes fussent accoisées ¹. Cela fait, il aura les oreilles plus disposées, et peut-être, par les oreilles, le cœur. Un festin préparé, si le feu prend à la cheminée, on le laisse pour courir à l'eau : nous étions préparés à la réception, le feu se prend en un coin de ce royaume ; même sous notre foi, nos amis sont en danger ; qui trouvera étrange qu'on désire qu'il y soit pourvu avant de passer outre ? Ajoutez que ce prince veut avoir le gré tout entier de ce qu'il veut faire, sans qu'il en soit rien imputé à autre considération quelconque. On m'a lâché un mot que les auteurs de ce conseil pourraient se repentir. Le maître a assez d'esprit pour le prendre de soi-même,

1. *Accoisées*, apaisées. — Bellièvre était en Guyenne pour traiter avec le roi de Navarre la question du retour de la reine Marguerite.

et M. de Bellièvre serait marri que tous les conseils de France lui fussent imputés. Les persuasions peuvent beaucoup sur ma simplicité, les menaces fort peu sur la résolution que j'ai prise. Et vous saurez bien juger pour vos amis en quelle opinion on en parlera. Je ne vous dirai plus qu'un mot : l'affaire pour laquelle il était venu mérite sa gravité et expérience ; mais il se tient tant sur la réputation du roi, qu'il semble avoir peu de soin de la nôtre ; et qui vient pour satisfaire une injure, non tant prétendue que reconnue, bien qu'il ait affaire avec l'inférieur, ne doit tant payer d'autorité que de raison¹. »

On le voit, c'est une justification en règle d'Henri de Navarre. On sent que Mornay et son maître veulent mettre en garde Montaigne pour qu'il n'embrasse pas de confiance le parti de Matignon et de Bellièvre, que le maire de Bordeaux ne soit pas le serviteur aveugle du roi de France, s'il n'est pas celui du roi de Navarre. Cette précaution était trop intéressée pour qu'elle fût efficace, et le bon sens de Montaigne n'avait pas besoin qu'on lui traçât ainsi le chemin. Henri de Navarre tenait pourtant à ce que ses actes ne fussent pas dénaturés. Aussitôt après la prise de Mont-de-Marsan, lui-même en donnait avis à Montaigne. Cette lettre ne nous est

1. Cette correspondance de Du Plessis-Mornay avec Montaigne se trouve depuis longtemps publiée dans les *Mémoires de Du Plessis-Mornay* (Voy. le t. I^{er}, p. 273 de l'édition in-4^o de 1624, et le t. II, p. 382, de l'édition in-8^o donnée en 1824 par Auguis). Plus récemment, Feuillet de Conches l'a reproduite d'après les originaux à lui appartenant, dans ses *Causeries d'un curieux* (t. III, p. 99). C'est le texte que nous suivons ici.

pas parvenue, mais, dès le lendemain de celle-ci, Du Plessis-Mornay écrivait à son tour au maire de Bordeaux, et lui narrait le détail de la détermination du roi de Navarre. La parole du secrétaire suppléera convenablement à celle du maître, et c'est pour cela que nous reproduisons cette longue mais intéressante missive.

« Monsieur, mandait Mornay à Montaigne, le roi de Navarre vous a écrit comme il est entré en sa ville de Mont-de-Marsan. L'insolence extrême de ses sujets, et les remises sans fin de M. le Maréchal lui ont fait prendre cette voie. Vous savez que toutes nos affections ont quelque borne ; il était malaisé que sa patience n'en eût, même puisque leur folie n'en voulait point avoir. Cependant, Dieu nous a fait la grâce que tout s'est passé avec fort peu de sang et sans pillage, et vous puis assurer que sans la crainte du contraire, il y a six mois que nous pouvions être dedans. J'estime que par gens de considération, cette action ne sera mal interprétée. L'intention du roi, selon ses édits et mandements, était que nous y rentrissions (*sic*) ; la seule obstination de ceux de la ville supportés, comme les lettres que nous avons en mains nous témoignent, nous y faisait obstacle. C'est comme si les maréchaux des logis du roi nous avaient donné un logis, et, que, sur le refus de l'hôte, nous fissions obéir la craie¹ ; et j'ose vous dire plus, que, sans encourir un mépris public que je redoute

1. Mornay fait allusion à la coutume qu'avaient les maréchaux des logis et fourriers du roi de marquer à la craie sur a porte d'un logement le nom de celui auquel il était réservé.

plus que la haine, nous ne pouvions allonger notre patience. A ceux qui en eussent pu prendre ou donner l'alarme, nous avons soigneusement écrit de toutes parts, et ne doivent présumer de cette reprise de possession, ordinaire au moindre gentilhomme de ce royaume, rien de public ni extrême. A vous qui n'êtes, en cette tranquillité d'esprit, ni remuant ni remué pour peu de chose, nous écrivons à autre fin, non pour vous assurer de notre intention, qui vous est prou connue et ne vous peut être cachée, soit pour notre franchise, soit pour la pointe de votre esprit, mais pour vous en rendre plège¹ et témoin, si besoin est, envers ceux qui jugent mal de nous faute de nous voir et par voir plus tôt par les yeux d'autrui que par les leurs. Que voulez-vous plus ? M. de Castelnau l'a fait ; c'est votre ami, qui plus est non suspect pour la religion, mais ému de la seule équité de notre cause. *Si quid peccatum dicunt in formâ compensetur velim in materiâ* ; ce que certes nous faisons, avons fait et ferons, leur montrant par effet qu'il nous est plus naturel de pardonner les fautes, qu'il ne leur serait peut-être de les amender. Sur ces entrefaites, nous arrive M. de Bellièvre et vous savez pourquoi. *Gravitati ego sanè silentium opponam*. C'est la sœur de mon roi, la femme de mon maître, l'un agent en ce fait, et l'autre patient prudent, qui emploie sa prudence à ne s'y employer point. Si on parle d'une satisfaction d'injure, ce n'est au serviteur à estimer celle de son maître. Et qui n'est légitime estimateur de l'injure, de la satis-

1. Plège, garant.

faction ne le sera-t-il point ? Je le vous ai dit et le redis encore, si j'étais déchargé de ce faix, je sauterais, ce me semble, sous le bât et entre les coffres que je porte ; mais Dieu a voulu essayer mes reins sous une charge plus forte, et je me confie en lui qu'elle ne m'accablera point. *Hæc tibi, et tuo judicio.* Au reste, faites état de notre amitié comme d'une très ancienne, et toutefois toujours récente ; et de même foi je le ferai de la vôtre, que je pense connaître en la mienne mieux qu'en toute autre chose. Vous en ferez la preuve où quand il vous plaira, et me trouverez sans exception votre très humble et très obéissant et dévoué serviteur. ¹ »

J'ignore ce que Montaigne répondit à toutes ces belles raisons. La détermination du roi de Navarre avait quelque apparence d'une reprise d'hostilités, et le ton si décidé de Du Plessis-Mornay n'était pas fait pour atténuer cette apparence. Montaigne accepta-t'il d'expliquer les choses comme on le lui demandait instamment ? A voir comment les esprits si exaltés alors finirent par se calmer, il n'est pas téméraire de croire que Montaigne soit intervenu pour les apaiser. Mais, en ce moment, on ne songe qu'à entrer en lutte. Matignon veut user de représailles ; il renforce les garnisons de Bazas et de Condom, de façon à mieux menacer Nérac. Tandis que Henri de Navarre s'en plaint directement au maréchal, Du Plessis-Mornay écrit à Montaigne une nouvelle lettre, aussi explicite que la première, pour

1. De Mont-de-Marsan, 23 novembre 1583. — Feuillet de Conches, *lib. cit.*, t. III, p. 101.

protester encore des bonnes intentions du prince.

« Monsieur, lui dit-il, nous apercevons par les lettres que M. de Bellièvre écrit au roi de Navarre, que le roi a été mal informé de ce qui s'est passé ici. Sur fausses présuppositions on ne peut que conclure faux, et j'espère, quand il aura su la vérité tant par lettres de M. de Bellièvre que par les nôtres, qu'il prendra le tout en meilleure part. Ce qui est véniel à M. de Joyeuse ne nous doit point être mortel. Encore notre action, en toute circonstance, est-elle plus supportable. Cependant, on nous circuit de garnisons, pour tirer la chose en conséquence. On n'a point ainsi procédé contre les autres, et cette inégalité ne peut procéder que de la passion de quelques-uns. Ce prince ne pense qu'à la paix, et je désire fort qu'on ne le presse point outre mesure. Vous le connaissez : même lorsqu'il doit craindre, il ne veut pas. Je pense que la prudence de M. de Bellièvre modérera toutes choses. Ces inconvénients apaisés, *video cætera proclivia* ; et vous en aurez des marques, mais qui doivent être aidées ¹. »

Mornay n'était pas si rassuré qu'il voulait le paraître sur ce qui pouvait s'ensuivre ; mais auprès de quelqu'un qui ne souhaitait que la paix et la tranquillité du pays, il était habile d'invoquer ainsi le bouillant courage du roi de Navarre et de faire entrevoir les résultats déplorables que pouvait avoir une reprise des hostilités. A vrai dire, Henri de Navarre songeait plutôt à se disculper qu'à attaquer,

1. De Mont-de-Marsan, le 18 décembre 1583. Feuillet de Conches, *lib. cit.*, t. III, p. 104.

à négocier qu'à combattre. Il avait trop à perdre à une lutte nouvelle pour ne pas réfléchir avant de s'y engager. Mornay le savait mieux que personne et il en convient quand il récrit à Montaigne quelques jours après, le 31 décembre 1583. « Monsieur, lui dit-il, nos conseils dépendent en partie des lieux où vous êtes, car nous ne parons que les coups. Si on nous laisse en paix, nous n'aurons point de guerre : gens qui ne peuvent que perdre n'y entrent pas volontiers que pour sortir d'un plus grand mal ; et nous avons assez d'esprit pour connaître qu'au lieu que les autres, nous la faisant, acquièrent des biens et des dignités, nous, au contraire, hasardons humainement les nôtres. Si on nous assaut, — et je crois que ce n'est la volonté du roi, — ce prince n'est pas né pour céder à un désespoir, et quittera toujours son manteau au vent du midi plutôt qu'au septentrion. Vous savez l'histoire de Plutarque. Nous apercevons que le roi s'offense. C'est, à mon avis, sur les fausses nouvelles qu'on lui a pu écrire ; autrement il n'est croyable que la prise d'Aleth fut entendue de lui avec moins de mécontentement que celle de cette ville. Vous savez les circonstances des deux. Ce qu'il y a d'inégalité est pour nous et à notre avantage. Du voyage de M. de Ségur, nous en satisfaisons à Sa Majesté. Notre but n'a été que de montrer que nos paisibles déportements ne procédaient de nécessité, ains de bonne volonté. Ce prince a connu qu'on interprétait sa patience à faute de moyens ; il désire dorénavant qu'elle retienne le nom de patience, de modération et de vertu. Je vous en écris franchement à ma façon. Nous sommes prou

avertis des préparatifs qu'on fait. Si on continue au moins ne pourra-t-on trouver étrange que nous mettions la main au devant. Je sais que vous y apportez le bien que vous pouvez. Croyez que, de ma part, je n'y omets rien ¹. »

Ce désir de vivre en paix avec le roi de France était bien le fruit de la réflexion. Tout d'abord, Henri de Navarre avait essayé de se procurer des renforts étrangers, et François de Ségur fut son intermédiaire auprès des princes allemands pour en obtenir des secours. Mais cette négociation ne semblait pas devoir amener les résultats espérés. Abandonné à ses propres forces, réduit à l'appui de ses coreligionnaires, dont un grand nombre répugnait à la guerre, Henri de Navarre devait donc songer à la paix. Il ne voulait cependant pas que cette résignation pût paraître de la faiblesse, ni sembler reculer après avoir attaqué. Contraint de négocier, il le fit avec une certaine hauteur, mêlant étroitement les besoins de son parti et ses mésaventures conjugales, faisant de l'abandon des villes dans lesquelles une garnison avait été récemment mise une condition indispensable pour reprendre sa femme. Il entra en pourparlers avec Bellièvre et avec Charles de Birague, et cette fois encore Du Plessis-Mornay nous dira ce qu'il pensait de ce projet de raccommodement.

« Monsieur, écrivait-il à Montaigne dans la dernière lettre qui nous soit parvenue, nous avons oui

1. De Mont-de-Marsan, le 31 décembre 1583. Feuille de Conches, *lib. cit.*, t. III, p. 106.

M. de Bellièvre. A dire vrai, il n'a proposé autre satisfaction à l'indignité faite à la reine de Navarre, que l'autorité et liberté qu'a un roi à l'endroit de ses sujets. Raison, comme vous savez, qui tient plus du vinaigre que de l'huile, et mal propre à une plaie si sensible et en partie si nerveuse, et, je ne sais si j'ose dire, peu convenable à la grandeur de nos princes français, qui ont toujours attrempé leur souveraine puissance d'une équité gracieuse, et n'ont jamais disposé de l'honneur de leurs moindres sujets que de gré à gré. Toutefois, le roi de Navarre a voulu montrer qu'il aimait mieux rendre le roi satisfait que de l'être en soi-même. Et, pour cet effet, s'est résolu de ployer son honneur sous le respect de ses commandements, se résolvant d'aller voir et recevoir la reine sa femme en sa maison de Nérac, seulement qu'on levât les garnisons qu'on avait mises aux environs, tant afin que cette réception n'eût aucune apparence de force, que pour la sûreté de leur séjour. Vous savez s'il est civil de la recevoir en maison empruntée ou incivil de demander liberté en la sienne. M. de Bellièvre toutefois en a fait difficulté très grande ; et, de ce pas, a été dépêché ce jourd'hui M. de Clervant vers la reine de Navarre, et de là tirera vers Leurs Majestés, lesquelles à mon avis, se représentant le fait passé et le considérant en la personne du roi de Navarre, ne le voudront éconduire en si petit accessoire, puisqu'en chose de telle importance il a cédé le principal. Jugez en quelle peine ces gens nous mettent. Nous avons réduit tout à meilleur point que presque il n'était à espérer, et maintenant ils marchandent sur un rien, et nous font

perdre crédit, si notre sincérité n'était bien connue envers notre maître¹. »

Les choses allaient donc s'arranger et le roi de Navarre n'y perdrait rien, puisque sa complaisance à l'endroit de la reine Marguerite devait amener la retraite des garnisons trop voisines de ses domaines. Montaigne n'avait pas attendu la lettre de Du Plessis-Mornay pour faire pressentir cette bonne nouvelle à Matignon. Quatre jours auparavant, il lui écrivait que ceux qui avaient vu le roi de Navarre n'en avaient « rapporté que de l'inclination à la paix »². On pouvait donc commencer à respirer plus librement ; le nuage s'était dissipé, bien que les protestants continuassent à se réunir en grand nombre, notamment à Sainte-Foy, à deux pas du château de Montaigne. Mais entré dans cette voie, Henri de Navarre voulait essayer d'écarter tout malentendu, de recouvrer toute la bonne grâce du roi de France. Il usa d'un procédé habile qui devait lui concilier des sympathies. Mornay passait pour être le principal instigateur des coups d'audace de son maître. Pour montrer que toute idée de lutte était désormais écartée, Henri de Navarre s'avisa d'envoyer Mornay lui-même à la cour. Celui-ci était chargé d'une mission délicate : il devait dévoiler à Henri III les tentatives de corruption du roi d'Espagne et les offres faites au roi de Navarre pour commencer les

1. De Mont-de-Marsan, le 25 janvier 1584. Feuille de Conches, *lib. cit.*, t. III, p. 107.

2. De Montaigne, le 21 janvier 1584. Publiée pour la première fois par MM. E. Courbet et Ch. Royer dans leur édition des *Essais*, t. IV, p. 329.

hostilités. Le plan réussit en partie, et Henri III en sut un certain gré à son beau-frère. Mais à quelque temps de là survint inopinément un événement qui était grave pour le roi de Navarre. Le 10 juin 1584, mourait à Château-Thierry, sans avoir été marié, le duc d'Anjou, dernier fils de Henri II et héritier présomptif de la couronne, puisque son frère, Henri III, n'avait pas d'enfants. Par la disparition de ce prince, le Béarnais devenait donc à son tour l'héritier du trône de France, en attendant que la mort d'Henri III le fit roi, après avoir surmonté tous les obstacles qui devaient surgir devant lui¹.

1. Pour achever de donner la véritable physionomie des rapports de Henri de Navarre avec Montaigne à cette date, signalons ici un document qui a fait partie des collections de Benjamin Fillon et qui figure dans son catalogue d'autographes sous le n° 892. Ce sont des notes écrites par Montaigne en regard de quelques-uns des soixante articles du projet de réformation des procédures et autres matières judiciaires, présentés par les syndics de Béarn à l'approbation de la Cour souveraine de ce pays, le 8 mai 1584. On y retrouve plusieurs des idées chères à Montaigne sur ce sujet. Nous reproduisons la description que le catalogue fait de ce document.

Sur la marge de l'intitulé se lisent ces mots : *Soit communiqué par le sieur Duplessis au sieur de Montaigne avec le cayer*. Cette mention d'une écriture très fine, a dû être ajoutée sur l'ordre de Henri de Navarre.

1^{er} article, concernant la pluralité des justices, Montaigne a écrit : *Ny avoir qu'une justice*.

8^e article, sur les frais de justice en conseil : *Gratis*.

18^e article, pensions, gages et bourses gratuites : *A voir*.

26^e article, se rapportant au nombre des magistrats qui doivent instruire les affaires criminelles, et des juges : *Mieuls valent cinq que un*.

Sur ces entrefaites, les péripéties du démêlé entre le roi de Navarre et le roi de France avaient fatigué Montaigne, qui en éprouvait le contre-coup. Sa maladie de vessie faisait des progrès et les accès se rapprochaient de plus en plus. Heureux d'aller se reposer à Montaigne, il s'y rendit d'une traite depuis Bordeaux, ce qui le harassa, car la course est longue. Mais le séjour au pays natal ne tarda pas à le remettre, et, le 19 avril 1584, il mandait à Matignon que sa santé s'était « un peu amendée au changement de l'air »¹. Au reste, Montaigne put goûter quelque repos, car si les réformés s'agitaient toujours, leurs chefs les stimulaient moins. Près de chez lui, il est vrai, « des gens de bien de la Réformation de Sainte-Foy » venaient de massacrer à coups de ciseaux un pauvre tailleur, « sans autre titre que de lui prendre vingt sous et un manteau » qui en valait

39^e article, ayant trait à la provision d'aliments, favorable aux riches et dommageable aux pauvres : *Ne se peut.*

42^e article, soulagement des juges en aggravant le sort des justiciables : *Ne se peut.*

53^e article, réglementation du nombre des membres du barreau pour constituer un privilège à ceux qui en font déjà partie : *N'est guieres bon pour l'estat.*

60^e article, exemption de certaines charges pour les juges, gens du roi et greffiers, mais non pour les autres officiers : *Bon.*

A la fin viennent ces mots autographes : *Tenir la mein à ce que gens de vertu, doctrine et prudhomie détiennent la justice.* MONTAIGNE.

1. De Montaigne, le 19 avril 1584. Publiée pour la première fois par MM. E. Courbet et Ch. Royer, dans leur édition des *Essais*, t. IV, p. 330.

deux fois autant. Mais ces faits demeuraient heureusement isolés ; c'était, pour ainsi dire, la monnaie courante des troubles, et les esprits ne s'en échauffaient pas outre mesure.

Ce calme relatif régna quelques mois encore ; jusqu'à la fin de l'année le pays fut assez tranquille. Aussi voyons-nous Montaigne se préoccuper davantage de ses devoirs de maire de Bordeaux. Nous commençons à retrouver son nom mêlé à des actes administratifs, dont le plus important est le contrat passé avec « M. Louis de Foix, valet de chambre et ingénieur ordinaire du roi..., pour la réédification de la tour de Cordouan, assise au milieu de la rivière de Gironde, à l'entrée de la grande mer..., et tombée en ruine par l'impétuosité de la mer »¹. Le besoin de cette reconstruction se faisait vivement sentir : que de désastres maritimes pouvaient être évités par l'érection d'un fanal à cet endroit dangereux ! Déjà dans sa remontrance du 31 août 1583, Montaigne avait signalé au roi l'urgente nécessité de réédifier plus solidement la tour qui s'y trouvait précédemment. Maintenant l'accord était fait et les difficultés budgétaires aplanies. La tour allait être reconstruite « sous l'autorité et bon plaisir de Sa Majesté et de monseigneur Jacques, sieur de Matignon, comte de Torigny, maréchal de France et lieutenant-général pour Sa dite Majesté au gouvernement de Guyenne, et par l'avis de messires François de Nesmond,

1. Bordeaux, 2 mars 1584. Ce contrat a été publié par M. Alexis de Gourgues dans ses *Réflexions sur la vie et le caractère de Montaigne* (1856, in-8°, pp. 46-61), d'après une copie informelle trouvée par lui dans ses papiers de famille.

chevalier, conseiller du roi en son conseil privé et président en sa cour du Parlement de Bordeaux, Ogier de Gourgues, sieur baron de Vayres, Arvayres, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, président et trésorier général de France au bureau des finances établies audit Bordeaux, et de messire Michel de Montaigne, chevalier de l'ordre du dit seigneur et maire de ladite ville de Bordeaux. »

Les plus hautes autorités de la province figuraient donc au contrat par lequel on confia la réédification de Cordouan à l'architecte Louis de Foix, dont la réputation était déjà établie en Espagne et en France par divers travaux d'hydraulique et qui avait collaboré auparavant à la construction de l'Escorial. La réédification de Cordouan devait être effectuée moyennant 38,000 écus sol, que payerait le général des finances de Guyenne, plus 5,000 écus de récompense à l'achèvement. La municipalité de Bordeaux prenait, en outre, un engagement particulier : « pour la perfection et continuation d'icelle et pour icelle œuvre parfournir et parfaire, le dit sieur de Montaigne, maire, et messieurs les jurats de la présente ville l'assisteront pour le service du roi selon qu'il les en requerra, et tiendront la main que le dit de Foix ne soit contraint pour aucune chose, pour aucuns droits de coutume ou autres d'us au roi ou à la dite ville que l'on pourrait prendre tant sur les vivres que toutes autres sortes de matériaux pour la dite œuvre. »

C'était, en effet, une œuvre considérable. Afin d'en perpétuer le souvenir, il fut convenu qu'on graverait sur le marbre, au-dessus de la porte

d'entrée, le portrait du roi et la date de cet événement. L'architecte voulait y ajouter, sur deux autres tables de marbre placées à droite et à gauche, les noms et qualités des commissaires qui avaient présidé à cette édification. Mais ceux-ci n'y consentirent point¹. Qui savait, au reste, quand la tour se dresserait en face de l'océan ? Si rien ne venait à la traverse, Louis de Foix s'engageait à avoir achevé son entreprise deux ans après l'avoir commencée. Mais les retards s'accumulèrent et l'empêchèrent de tenir parole. Tantôt pris par les ligueurs, ne recevant le plus souvent pas l'argent qui lui était promis, l'architecte ne vit pas le phare terminé de sitôt, et Montaigne était mort depuis longtemps lorsque cet édifice put profiter aux matelots. Louis de Foix lui-même, paraît-il, n'eut pas le légitime orgueil de contempler son œuvre se dressant, achevée et durable !

Quelques mois après, nous retrouvons Montaigne mêlé à un petit fait qui prouve qu'il savait s'intéresser à tous les besoins des Bordelais. Voici en quelle circonstance. L'administration antérieure à la sienne avait, par un acte en date du 22 août 1579, passé un contrat avec le peintre Jacques Gaultier, qui se trouvait alors à Bordeaux². C'était, dit-on, un artiste expert, et la municipalité bordelaise l'avait mandé à l'hôtel de ville pour lui proposer, au nom

1. Par une lettre, datée du 20 juillet 1585 et conservée aux Archives municipales de Bordeaux, les commissaires Montaigne, Gourgues et Nesmond demandèrent à Louis de Foix de modifier ses plans.

2. *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 147.

de la cité, la jouissance gratuite d'un logis pendant cinq ans et l'exemption de certaines charges, s'il voulait, ce temps durant, fixer sa résidence à Bordeaux. Il accepta, et, pendant les cinq années convenues, Jacques Gaultier demeura dans une maison appartenant à la ville et dépendant du Collège de Guyenne, dont il disposait en échange de l'enseignement de son art à la jeunesse bordelaise. A l'expiration de ce premier contrat, le 22 août 1584, sous l'administration de Montaigne, le peintre demanda à la municipalité nouvelle une prolongation de deux ans aux mêmes conditions et avec les privilèges dont il jouissait. Gaultier était un maître consciencieux ; aussi Montaigne consentit-il avec empressement au renouvellement du contrat, bien qu'il n'y figure pas, pour conserver à la ville la possession d'un praticien de mérite dont la présence profitait aux élèves¹.

Pendant cette accalmie, et tandis que les affaires lui en laissaient le loisir, Montaigne demeurait assez volontiers aux champs et sa santé s'en trouvait mieux que d'un séjour à la ville. Cela ne veut pas dire assurément que Montaigne demeurât ainsi sans désespérer éloigné de son poste ni qu'il se désintéressât momentanément des affaires publiques parce qu'elles paraissaient aller mieux. La distance qui le séparait de Bordeaux n'était pas assez grande pour qu'il ne pût pas s'y rendre rapidement et sans effort, et ses propres affaires devaient, sans doute, l'y appeler parfois. Aussi le voyons-nous, en mai 1584, servir d'intermédiaire entre le roi de Navarre et Matignon,

1. *Archives historiques*, t. XII, p. 369.

ce qui montre bien que le prince lui avait conservé sa confiance¹. Le 10 mai 1584, Henri de Navarre écrivait à Matignon : « Je reconnais fort votre bonne volonté au repos de ce royaume et même en mon endroit, et croyez, mon cousin, que j'en ai de la satisfaction et que je vous en sais beaucoup de gré : en somme, jamais nuls accidents, bons ou mauvais, ne changeront mes bonnes inclinations. » Nous allons voir que les sentiments du jeune roi à l'égard de Montaigne étaient aussi pleins de gratitude et qu'ils se firent jour, peu après, d'une manière expressive.

En décembre de la même année 1584, le roi de Navarre se rendit avec sa suite à Sainte-Foy. Il était ainsi trop près de Montaigne pour que celui-ci ne se préoccupât pas de ce royal voisinage, d'autant qu'on lui avait fait prévoir que le prince le visiterait dans sa maison. Précisément les jurats de Bordeaux réclamaient leur maire, mais celui-ci ne pouvait songer à s'absenter. Il s'en excuse, leur en dit la raison : « Toute cette cour de Sainte-Foy est sur mes bras, et se sont assignés à me venir voir ; cela fait, je serai en plus de liberté. » Montaigne répondra alors à l'appel des jurats ; au reste, ceux-ci ne doivent pas trop prendre à cœur l'absence de leur maire : « Ma présence, avoue-t-il lui-même, n'y apporterait rien que l'embarras et incertitude de mon choix et opinion en cette chose². » On ne dira pas, après cela,

1. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par Berger de Xivrey, in-4°, t. I, p. 661.

2. De Montaigne, le 10 décembre 1584. — Découverte par M. d'Etcheverry, aux Archives municipales de Bordeaux. Voy. Payen, *Recherches et documents sur Montaigne*, p. 10.

que Montaigne exagérait à ses concitoyens l'importance de ses déterminations.

Henri de Navarre ne se fit pas attendre. Après avoir visité le Fleix et Gurson, il vint, le 19 décembre, voir Montaigne chez lui, souper et coucher en sa maison. Ce séjour fut plein d'une particulière bonne grâce. Écoutons Montaigne lui-même nous en faire le détail ; il l'a mentionné sur le petit mémorial qu'il tenait, et c'est de là qu'est tiré le récit qui suit. « Le roi de Navarre, écrit-il sous la date du 19 décembre 1584, me vint voir à Montaigne, où il n'avait jamais été, et y fut deux jours servi de mes gens. sans aucun de ses officiers. Il n'y souffrit ni essai ni couvert ¹, et dormit dans mon lit. Il avait avec lui MM. le prince de Condé, de Rohan, de Turenne, de Rieux, de Béthune et son frère, de La Boulaie, d'Esternay, de Haraucourt, de Montmartin, de Montataire, de Lesdiguière, de Pouet, de Blacons, de Lusignan, de Clervan, de Savignac, du Ruat, de Sallebœuf, de La Rocque (Bénac), de La Roche, de Rous, d'Aucourt, de Luns (de Lons), de Frontenac, de Fabas, de Vivians et son fils, La Burte, Forget, Bissouse (de Viçoze), de Saint-Seurin, d'Auberville ², le lieutenant de la compagnie de M. le Prince, son

1. C'est-à-dire que Henri de Navarre ne se servit pas du couvert personnel qui le suivait dans son bagage, et qu'on ne fit point l'essai des aliments destinés à son usage.

2. La plupart des noms de ces gentilshommes et la nature des fonctions qu'ils remplissaient auprès du roi de Navarre se trouvent dans un *Etat des gentilshommes, gens de conseil et officiers de la maison du roi de Navarre* dressé à Sainte-Foy, le 1^{er} janvier 1585 (*Mémoires et correspondance de Du Plessis-Mornay*, 1824, in-8°, t. III, p. 236).

écuyer et environ dix autres seigneurs couchèrent céans, outre les valets de chambre, pages et soldats de sa garde. Environ autant allèrent coucher aux villages. Au partir de céans, je lui fis élaner un cerf en ma forêt, qui le promena deux jours ¹. » Certes, Montaigne était fier d'accueillir ainsi chez lui « la majesté royale en sa pompe ». Cet hommage s'adressait à la droiture de son caractère, à l'honnêteté de ses convictions, à la loyauté de sa conduite, et il était bien aise de le recevoir devant tant de gentilshommes qui accompagnaient le roi de Navarre. Avec un orgueil bien légitime, il a voulu en garder les noms : ce sont de glorieux témoins de l'estime du prince qui sut le mieux reconnaître la fidélité et animer le dévouement.

Les esprits étaient toujours assez tranquilles pour qu'Henri de Navarre pût se livrer sans contrainte aux plaisirs qui lui tenaient à cœur. Il chassait à Sainte-Foy, ayant amené avec lui son équipage de chasse. Mais, en Béarn, où il allait se rendre, le roi de Navarre s'abandonnait à des voluptés plus dangereuses pour sa dignité. Quelques personnes — et Montaigne était du nombre — s'en inquiétaient un peu, trouvant sans doute que ces équipées convenaient moins au prince depuis que la mort du duc d'Anjou l'avait fait héritier du trône de France. Voici comment Montaigne exprimait, le 18 janvier 1585, ses appréhensions au maréchal de Matignon : « Mon-

1. Le D^r J.-F. Payen, *Documents inédits sur Montaigne*, n^o 3. Paris, 1855, in-8^o, p. 16. Note de Montaigne sur son exemplaire des *Ephémérides* de Beuther.

seigneur, sur plusieurs contes que M. de Bissouze¹ m'a fait de la part de M. de Turenne du jugement qu'il fait de vous et de la fiance que ce prince prend de mes avis, encore que je ne me fonde guère en paroles de cour, il m'a pris envie, sur le diner, d'écrire à M. de Turenne que je lui disais adieu par lettre ; que j'avais reçu celle du roi de Navarre, qui me semblait prendre un bon conseil de se fier en l'affection que vous lui offriez de lui faire service ; que j'avais écrit à M^{me} de Guissen² de se servir du temps pour la commodité de son navire, à quoi je m'emploierais envers vous, et que je lui avais donné conseil de n'engager à ses passions l'intérêt et la fortune de ce prince ; et puisqu'elle pouvait tout sur lui, de regarder plus à son utilité qu'à ses humeurs particulières ; que vous parliez d'aller à Bayonne, où à l'aventure offrirais-je de vous suivre, si j'estimais que mon assistance vous pût tant soit peu servir ; que si vous y alliez, le roi de Navarre, vous sachant si près, ferait bien de vous convier à voir ses beaux jardins de Pau. Voilà justement la substance de ma lettre sans autre harangue. Je vous en envoie la réponse, qu'on m'a rapporté dès ce soir ; et, si je ne me trompe, de ce commencement il naîtra bientôt du barbouillage, et me semble que cette lettre a déjà quelque air de mécontentement

1. M. de Viçoze, secrétaire ordinaire des finances du roi de Navarre, qui a été mentionné ci-dessus, et non M. de Belsunce, comme Feuillet de Conches l'a imprimé à tort.

2. C'est Diane d'Andouins, comtesse de Gramont et de Guiche. *la belle Corisande*, dont il a déjà été question ci-devant, t. I, p. 196.

ou de crainte. Quoi qu'il dise, je les tiens où ils vont pour plus de deux mois, et là se trouvera une autre sorte de ton. Je vous supplie me renvoyer celle-ci avec les autres deux ; le porteur n'a affaire qu'à votre dépêche¹. » Les lettres auxquelles Montaigne fait allusion ici nous donneraient assurément, si elles nous étaient parvenues, la raison du mécontentement qui commença à se faire jour dans l'entourage du roi de Navarre ; elles nous diraient aussi pourquoi quelques amis de ce prince se prenaient à redouter son séjour en Béarn.

Montaigne n'appréhendait pas seulement la passion du roi de Navarre pour la comtesse de Gramont. Il semble qu'il craignait plus encore l'influence de l'entourage du prince. Il connaissait depuis assez longtemps *la belle Corisande*, à laquelle il avait dédié, dès la première apparition des *Essais*, un chapitre particulier contenant vingt-neuf sonnets de La Boétie, pour ne pas ignorer qu'elle saurait être une femme de tête à l'occasion. C'est pour cela qu'il l'exhorte à sacrifier ses sentiments aux intérêts de son royal amant avec une liberté de langage qu'autorisait une liaison déjà ancienne. La démarche honore grandement Montaigne. Il sentait que ce séjour en Béarn, où il allait résider près de sa maîtresse, éloignerait encore davantage le prince de la reine Marguerite, et il déplorait ce résultat, bien que la femme légitime ne fût pas digne des égards de son

1. De Montaigne, le 18 janvier 1585. — Publiée pour la première fois par Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 257.

mari. La rupture se préparait définitive entre les deux époux, et cette préférence marquée pour la maîtresse devait la rendre inévitable. Était-ce un nouveau danger ? Montaigne qui l'entrevoyait, eût souhaité l'éviter. Il eut recours à la comtesse elle-même pour que l'amour que lui portait le prince ne pût nuire à celui-ci. Une telle démarche pouvait-elle aboutir ? Sachons gré à Montaigne d'avoir essayé d'éveiller dans l'âme de la femme aimée le sentiment d'un chevaleresque sacrifice, mais ne nous étonnons pas que la belle Corisande n'ait pas écouté la voix du vieil ami qui lui parlait ainsi.

Demeurer trop longtemps en Béarn pouvait être encore particulièrement dangereux pour Henri de Navarre, depuis qu'il était devenu premier prince du sang. Beaucoup de gens n'admettaient pas que la mort du duc d'Anjou eût fait d'un prince huguenot l'héritier présomptif du trône de France, et se refusaient à le regarder comme tel. La Ligue, préparée par les Guises, venait de redoubler d'activité depuis lors, et elle essayait de transformer cette différence de religion en un obstacle insurmontable. Enfin, séduit par les meneurs de la Ligue, le cardinal de Bourbon, oncle d'Henri de Navarre, s'était laissé mettre en avant, et les Guises l'avaient salué héritier de la couronne et premier prince du sang, sous la protection du pape et du roi d'Espagne. La situation s'embrouillait donc et on ne pouvait espérer en sortir sans quelque compromis. Le roi de Navarre serait-il disposé aux concessions, au milieu de sa cour de Pau, environné de huguenots fervents et aussi fidèles à leur foi qu'à leur prince ? Certes,

Henri de Navarre avait le bon sens assez haut pour juger lui-même de ses vrais intérêts, mais un tel entourage était bien fait pour l'empêcher de céder et prêcher la résistance. Afin de préparer une entente, Montaigne eût voulu rapprocher le roi de Navarre et Matignon. S'autorisant des bons rapports qu'il entretenait avec l'un et avec l'autre, il se proposait de servir d'intermédiaire entre les deux. Bien qu'il lui donnât publiquement des marques de satisfaction, Henri de Navarre n'aimait pas le maréchal, dont il redoutait la finesse et que, dans l'intimité, il appelait « le vieux renard ». Qui sait si un rapprochement fait en temps utile entre ces deux hommes n'aurait pas une grande portée ? Montaigne y voyait un gage de plus de la pacification du pays, et, dans une autre lettre au maréchal, il s'offrait de nouveau à l'accompagner à Bayonne.

Le 26 janvier 1585, Montaigne adressait les lignes suivantes à Matignon : « Monseigneur, je n'ai rien appris depuis, encore que j'aie vu assez de gens de ce train céans. J'estime que tout a vidé, si non que M. du Ferrier y soit demeuré pour les gages. S'il vous plaît de voir une lettre que le sieur Du Plessis m'écrivit depuis, vous y trouverez que la réconciliation y fut bien entière et pleine de bonne intelligence, et je crois que le maître lui en aura communiqué plus privément qu'aux autres, sachant qu'il est de ce goût comme est aussi M. de Clervan, qui vous a vu depuis. Si je dois vous faire compagnie à Bayonne, je désire que vous maintenez (*sic*) notre délibération de retarder dans le carême, afin que je puisse prendre les eaux tout d'un train. Au demeurant, j'ai appris

qu'il n'est rien qui dégoûte tant le mari que de voir qu'on s'entend avec la femme. J'ai eu nouvelles que les jurats sont arrivés à bon port, et vous baise très humblement les mains. » Puis, dans un post-scriptum plus affectueux, Montaigne protestait plus particulièrement de son dévouement : « Monseigneur, vous me faites grande faveur de vous agréer de l'affection que je montre à votre service, et vous pouvez assurer de n'en avoir pas acquis en Guyenne de plus nettement et sincèrement vôtre. Mais c'est peu d'acquêt. Quand vous devriez faire place, ce ne doit pas être en temps qu'on se puisse vanter de vous l'avoir otée ¹. »

Henri de Navarre était donc bien parti pour le Béarn. A quelques jours de là, Montaigne confirme le fait à Matignon, en lui annonçant, par un billet, que « le roi de Navarre vient d'envoyer quérir quelque reste de train et d'équipage de chasse qu'il avait ici (à Montaigne), et que sa demeure sera plus longue en Béarn qu'il ne pensait ». Seul, Arnaud du Ferrier, notre ancien ambassadeur à Venise, maintenant chancelier de Navarre, était demeuré en arrière, retenu sans doute plus par son grand âge que par les devoirs de sa charge. D'ailleurs, comme le dit Montaigne, « le reste du pays demeure en repos et n'y a rien qui bouge » ². Aussi s'attarde-t-il lui-même à la campagne bien que quelque devoir de sa mairie

1. De Montaigne, le 26 janvier 1585. — Publiée pour la première fois par Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 276.

2. De Montaigne, le 2 février 1585. — Publiée pour la première fois par Feuillet de Conches, dans les *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 280.

eût réclamé sa présence en ville. Mais la chose n'a pas grande importance et il se contente d'écrire aux jurats de Bordeaux qu'il viendra les rejoindre « à la première commodité »¹.

Ce calme était à la surface. Aucune question importante n'avait été tranchée ni avec Matignon ni avec la reine Marguerite ; aussi était-il évident qu'il en surviendrait quelque embarras. Les difficultés surgirent d'abord avec la reine Marguerite. Pendant que son mari vivait en Guyenne et en Béarn, occupé à d'autres passions, celle-ci vivait à Nérac, isolée et méprisée. Mais elle ne demeurait pas inactive dans sa solitude : au courant des compétitions des partis, elle intriguait et cherchait sa voie au milieu de ces menées diverses. Elle était en correspondance fréquente avec la cour du roi de France, et toutes ses lettres n'étaient pas, prétendait-on, en faveur de son mari. Pour s'en assurer, Henri de Navarre fit brusquement arrêter un messager de la reine sa femme. L'esclandre fut grand, et nous en retrouvons le contre-coup dans la correspondance de Montaigne avec le maréchal. Nous y verrons aussi en quels sens variés les partis commençaient à se remuer, et nous citerons en entier quelques lettres de Montaigne, qui nous apprendront comment lui-même appréciait les événements.

Le 9 février 1585, Montaigne mandait à Matignon : « Si les jurats arrivèrent le jour qu'on les attendait

1. De Montaigne, le 8 février 1585. — Publiée par Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, t. II, p. 486 ; — le D^r Payen, *Documents inédits* (1847), p. 21 ; — Grün, *Vie publique de Montaigne*, p. 268.

à Bordeaux et qu'ils soient venus en poste, ils pourront vous avoir apporté des nouvelles fraîches de la cour. On fait ici courir le bruit que Ferrand a été pris, à trois lieues de Nérac, allant à la cour, et ramené à Pau ; aussi que les huguenots ont failli à surprendre Taillebourg et Taillemont en même temps, et quelques autres desseins pour Dax et Bayonne. Mardi, une troupe de bohèmes, qui roule ici autour il y a longtemps, ayant acheté la faveur et secours d'un gentilhomme du pays nommé Le Borgne La Siguinie pour les aider d'avoir raison de quelques bohèmes qui sont en une autre troupe delà l'eau en la terre de Gensac qui est au roi de Navarre, ledit La Siguinie ayant assemblé vingt ou trente de ses amis, sous couleur d'aller à la chasse avec des harquebuses pour les canards avec deux ou trois desdits bohèmes, du côté deçà, allèrent charger ceux de delà et en tuèrent un. La justice de Gensac avertie arma le peuple et vinrent faire une charge aux assaillants, et en ont pris quatre, un gentilhomme et trois autres, en tuèrent un et en blessèrent trois ou quatre autres. Le reste se retira deçà l'eau ; et de ceux de Gensac il y en a deux ou trois blessés à mort. L'escarmouche dura longtemps, et bien chaude. La chose est sujette à composition, car de l'un et l'autre parti il y a beaucoup de faute. Si le sieur de La Rocque, qui est fort de mes amis, se doit battre par nécessité à Cabanac du Puch, je souhaite et lui conseille que ce soit loin de vous. »

Écrite à sept jours de distance de la précédente, cette lettre montre clairement combien la tranquillité était précaire et souvent troublée par de fréquents

incidents, dont on ne se tourmentait pas, au reste, outre mesure. Rapportons encore le post-scriptum important par lequel Montaigne l'achevait : « Monseigneur, ma lettre se fermait quand j'ai reçu la vôtre du 6 et celle de M. Villeroy, qu'il vous a plu m'envoyer (par un homme que le Corps de la ville m'a envoyé) de l'heureuse expédition de leurs députés. Le sieur de La Mote me mande avoir à me dire choses qui ne se peuvent écrire, et que je lui mande s'il est besoin qu'il me vienne trouver ici ; sur quoi je ne fais point de réponse. Mais quant au commandement qu'il vous plaît me faire de vous aller trouver, je vous supplie très humblement croire qu'il n'est rien que je fasse plus volontiers et ne me rejeterai jamais si avant en la solitude, ni ne me déferai tant des affaires publiques qu'il ne me reste une singulière dévotion à votre service et affection de me trouver où vous serez. Pour cette heure, j'ai les bottes aux jambes pour aller au Fleix où le bon homme président Ferrier et le sieur de la Marselière se doivent trouver demain avec dessein de venir ici après-demain ou mardi. J'espère vous aller baiser les mains un jour de la semaine prochaine, ou vous avertir s'il y a juste occurrence qui m'en empêche. Je n'ai reçu aucunes nouvelles de Béarn ; mais Poifferré qui a été à Bordeaux m'a écrit, à ce qu'on me mande, et donné la lettre à un homme de qui je ne l'ai point encore reçue. J'en suis marri¹. »

1. De Montaigne, le 9 février 1585. — Publiée pour la première fois par Feuillet de Conches, dans les *Causeries d'un curieux*. t. III, p. 282.

Les petits incidents se multiplient, aussi Montaigne correspond-il plus fréquemment avec Matignon. Lui qui n'aime pas à écrire, il envoie presque chaque jour une lettre, et parfois assez longue. Dans la dernière missive, Montaigne ne faisait qu'une mention de la surprise de Ferrand, le secrétaire de la reine de Navarre qui allait à Paris. Trois jours après, le 12 février, il se hâte d'apprendre à Matignon ce que lui-même en a entendu dire. « Monseigneur, lui écrit-il, je viens d'arriver du Fleix. La Marselière s'y est trouvé, et d'autres de ce conseil. Ils disent que, depuis l'accident de Ferrand, et pour cet effet, Frontenac est venu à Nérac, auquel la reine de Navarre dit que si elle eût estimé le roi son mari si curieux, qu'elle eût fait passer par ses mains toutes les dépêches, et que ce qui s'est trouvé dans la lettre qu'elle écrit à la reine sa mère, qu'elle parle de s'en retourner en France, que c'est comme en demandant avis et en délibérant, mais non pas comme y étant résolue, et qu'elle le met en doute pour le peu de compte qu'on fait d'elle si apparemment que chacun le voit et connaît assez. Et Frontenac dit que ce que le roi de Navarre en a fait n'a été que pour la défiance qu'on lui avait donnée que Ferrand portait des mémoires qui touchaient son état et affaires publiques. Ils disent que le principal effet est que plusieurs lettres des filles de cette cour à leurs amis de France, — je dis les lettres qui se sont sauvées, car ils disent que quand Ferrand fut pris, il eut moyen de jeter quelques papiers au feu qui furent consommés avant qu'on les pût retirer, — ces lettres qui restent apprêtent fort à rire. J'ai vu en repassant M. Ferrier

malade à Sainte-Foy, qui se résout à me venir voir un jour de cette semaine. D'autres y seront dès ce soir. Je ne m'attends pas qu'il y vienne et me semble, attendu son âge, l'avoir laissé en mauvais état. Toutefois je l'attendrai, si vous ne me commandez le contraire, différerai à cette cause mon voyage vers vous sur le commencement de l'autre semaine. » Et, en post-scriptum : « Le dit Ferrand avait mille écus sur lui, dit-on, car toute cette information n'est guère certaine¹. »

En somme, l'arrestation de Ferrand n'avait eu qu'une issue plaisante. Mais, si on en croit l'Estoile, Ferrand faisait des aveux plus graves : il soutenait, paraît-il, que la reine Marguerite avait le dessein d'empoisonner son mari pour se venger du dédain qu'il lui témoignait². La rupture entre les deux époux était donc imminente. Voyant ses projets de fuite découverts, la reine ne songeait plus qu'à les mettre à exécution sans entraves. On approchait du carême. Marguerite manifesta le désir de se rendre à Agen pour y faire ses dévotions et assister aux sermons d'un Père jésuite qui prêchait la station à la cathédrale de Saint-Etienne. Henri de Navarre ne s'y opposa pas et, le 19 mars, sur le soir, les habitants d'Agen voyaient arriver la reine en assez modeste équipage. Mais d'autres gens suivirent bientôt et, de jour en jour, l'affluence devint plus

1. De Montaigne, le 12 février 1583. — Publiée et reproduite en fac-similé par Feuillet de Conches, dans les *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 288.

2. *Mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile*. Paris, 1873, in-8°, t. II, p. 181.

grande. Marguerite avait réussi : parvenue à Agen, qui lui avait été cédé pour garantir les rentes de sa dot, la reine s'y entourait de personnes sûres et capables de la défendre contre les agressions de son mari.

C'était un nouvel ennui qu'Henri de Navarre eût sans doute pu éviter avec un peu plus de circonspection. Désormais, il allait lui falloir user de plus de prudence encore, de plus de sens politique, car il lui venait de tous les côtés du royaume des adversaires prêts à profiter de ses fautes. La Guyenne pourtant continuait à demeurer à peu près calme. Montaigne, qui se plaît tant à narrer par le menu les incidents éclos sur le coin de terre qu'il habite, ne trouve à raconter à Matignon que des petits faits sans importance. On s'alarme « de quelque troupe de gens de cheval » qui s'est assemblée « de l'autre côté de la rivière ». Les prisonniers faits après l'échauffourée de Gensac sont même en liberté, « sauf le procureur de la terre de Montravel, qui a été pris par compagnie et rencontré n'ayant aucune participation à tout cela et s'était trouvé sur les lieux pour quelque exécution de justice »¹. Montaigne ne semble-t-il pas s'égayer intérieurement en notant ainsi le cas de ce magistrat, surpris au milieu de son devoir et retenu enfermé, bien qu'innocent, tandis qu'on relâche les coupables ? Pourtant, Matignon, qui juge les choses de plus haut, veut s'entretenir avec le maire de Bordeaux. Il le presse de revenir en ville, et Montaigne répond aussitôt qu'il

1. De Montaigne, le 13 février 1585. — Publiée pour la première fois par Feuillet de Conches, dans les *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 290.

va y aller. « J'attends à ce soir, lui écrit Montaigne, avec espérance de partir demain pour vous aller trouver, et ne pouvant faire à cette heure, à cause des eaux débordées partout, ce chemin d'ici à Bordeaux en une journée, je m'en irai coucher à Faubrenet, près du port du Tourne, pour vous trancher chemin, si vous partez ce pendant, et me pourrai rendre mardi matin à Podensac pour y entendre ce qu'il vous plaira me commander. Si par ce porteur vous ne me changez d'assignation, je vous irai trouver mardi à Bordeaux, sans passer l'eau qu'à la Bastide ¹. »

Il fallait que l'invitation de Matignon fût singulièrement pressante pour que Montaigne se mit aussi rapidement en route et vint à Bordeaux malgré l'inondation. La Ligue commençait à s'agiter à Bordeaux, comme elle le faisait à Paris, sous l'œil indécis du roi. Mais Matignon, soldat dévoué à Henri III malgré les incertitudes de sa politique, était bien décidé à s'opposer aux entreprises des ligueurs aussi constamment qu'il avait repoussé les efforts du roi de Navarre. Ainsi que Montaigne, le maréchal ne voulait s'engager avec aucun parti et plaçait son loyalisme au-dessus des querelles intestines. Cette politique ne faisait pas l'affaire du roi de Navarre, dont il empêchait sans cesse les empiétements. Henri de Navarre s'irritait de la constante vigilance du maréchal, auquel il reprochait de lui faire « des

1. Sans lieu ni date (seconde quinzaine de février 1585.) — Publiée pour la première fois par Feuillet de Conches, dans les *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 291.

querelles d'Allemagne ». Bien que Matignon ne fût en Guyenne que le lieutenant du roi de Navarre, gouverneur nominal de la province, il ne prenait pas l'avis de celui-ci et dirigeait lui-même l'administration, surveillant tout et exécutant les mesures nécessaires sous sa propre responsabilité. Henri de Navarre en voulait au maréchal de le négliger ainsi et de l'effacer complètement. Pour le moment, son aigreur n'était pas déguisée ; mais il revint à une plus juste appréciation des choses quand il eut vu la belle contenance de Matignon à Bordeaux.

Les ligueurs s'étaient ménagé assez d'intelligence dans la ville pour y tenter un coup de main. A la fin de mars et au commencement d'avril, les esprits semblaient assez échauffés pour qu'on pût redouter quelque soulèvement. Le maréchal ne perdait pas de vue les allées et venues des conspirateurs. Henri de Navarre, lui aussi, veillait de loin sur la ville, qu'il se souciait fort peu de voir tomber au pouvoir de ses pires ennemis ; dès qu'il fut prévenu du complot, il se hâta d'en informer Matignon et le Corps de ville, afin de déjouer ces desseins ¹. De concert avec quelques hommes d'ordre, le maréchal le fit avec beaucoup de prudence et d'à-propos. Le chef des ligueurs à Bordeaux était alors le baron de Vaillac, dont nous avons déjà parlé. Gouverneur du château Trompette, il pouvait sans trop de difficultés, se rendre maître de la ville et la réduire au pouvoir des Guises. Matignon le savait. Feignant d'avoir reçu du

1. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par Berger de Xivrey, t. II, pp. 27 et 29.

roi de France des ordres intéressant la province et la ville, il assemble chez lui, à une date qui ne nous est pas connue, les présidents et les gens du roi au Parlement, Michel de Montaigne, maire, et les jurats de Bordeaux, les principaux officiers de la ville, sans oublier Vaillac. « Sitôt que l'assemblée fut faite, dit l'historien de Matignon ¹, Le Londel, capitaine de ses gardes, se saisit des avenues de son logis ; et, ayant mis les amis du maréchal et ceux qu'il avait avertis et qu'il connaissait affectionnés au service du roi pour soutenir les gardes, le maréchal fit l'ouverture des pernicieux desseins des ligueurs, qui, sous prétexte de religion, se révoltaient contre leur prince souverain, troublaient le repos du royaume, et voulaient élever leurs fortunes sur les ruines de celles des plus gens de bien. » Il ajoute « qu'il était averti qu'ils avaient des partisans dans Bordeaux, qui avaient promis de le livrer entre leur mains ; qu'il les avait priés de s'assembler pour leur découvrir un secret qui importait à leurs fortunes et à leurs vies ; que, comme le danger était grand, le remède devait être prompt, et qu'en des matières de cette importance il fallait commencer par l'exécution. Puis, tournant les yeux sur Vaillac, qui était assis avec les autres, il lui dit que sa fidélité était suspecte au roi et que Sa Majesté, pour se délivrer de cette inquié-

1. *Histoire du maréchal de Matignon, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Guyenne*, par M. de Caillière. Paris, 1661, in-folio, p. 157. — Caillière ne précise pas la date. C'est en avril 1585. Je reproduis ici ce récit tout entier bien qu'un peu long et lourd, parce qu'il est évidemment fait d'après un document original.

tude, désirait qu'il remit le château Trompette entre ses mains. Vaillac, tout étonné de ce discours, auquel il ne s'attendait pas, voulut s'excuser en protestant qu'il n'avait jamais eu d'intention de rien faire contre le service du roi ; qu'il suppliait le maréchal de se contenter de sa parole, ou du moins de lui donner le temps de se justifier sans le déposséder de sa charge avec cette infamie qu'il n'avait point méritée ; qu'il était homme d'honneur et qu'il aimait mieux mourir que de le perdre.

« Le maréchal, sans lui donner loisir de haranguer davantage, lui dit que le moyen de mourir était de résister aux ordres du roi ; que s'il apportait de plus longues refuites, il le tiendrait pour coupable ; que s'il ne le rendait maître de la place, il lui ferait trancher la tête à la vue de sa garnison, et qu'il voulait bien qu'il crût qu'il était en état de se faire obéir. Au même temps, il fit venir Le Londel, auquel il ordonna de désarmer Vaillac et de lui donner des gardes ; il commanda au maire de faire savoir les intentions du roi et les siennes à toute la ville, pour disposer les bourgeois, vrais et fidèles serviteurs de Sa Majesté, de se joindre avec ses troupes pour forcer les soldats de la garnison, si la punition de Vaillac ne les obligeait à se rendre. Vaillac, voyant que le maréchal le menait si brusquement, eut recours aux soumissions et aux prières ; et, comme il n'était pas haï de ceux qui composaient l'assemblée, chacun dit quelque chose en sa faveur. Le Premier Président, prenant la parole, lui remontra qu'il devait obéir aux ordres de M. le Maréchal, puisqu'il représentait la personne du roi dans la pro-

vince et dans la ville ; que s'il n'était pas coupable, il n'empêcherait pas qu'il fit voir son innocence ; que s'il remettait la place en dépôt entre les mains du maréchal, il serait supplié de toute l'assemblée de porter témoignage au roi de son obéissance ; qu'il estimait que c'était la seule voie qu'il devait suivre dans l'occasion présente, que toute autre lui serait inutile et même dangereuse ; qu'il lui conseillait d'aller trouver le roi, pour lui rendre compte de ses actions ; qu'il ne devait rien craindre si sa conscience était nette et que son innocence le mettrait à couvert des calomnies de ses ennemis. Le maréchal, voyant que Vaillac contestait encore avec de faibles raisons, commanda qu'on le menât hors de la salle. Ce commandement fit redoubler les prières d'un chacun au maréchal et employer de nouvelles persuasions pour résoudre Vaillac.

« Enfin, après quelques heures de patience, Vaillac fit de nécessité vertu, et promit au maréchal de lui mettre la place entre les mains, pourvu qu'il eût agréable de lui permettre d'en tirer ce qui lui appartenait et d'aller trouver le roi pour se justifier. De ce pas, le maréchal sortit de la salle et passa dans la rue, environné de ses gardes et de quelques gens de guerre qu'il avait à Bordeaux, suivi de toute l'assemblée et de Vaillac, auquel il fit rendre l'épée. En cet état, il alla droit à la porte du château Trompette, d'où Vaillac commanda à ses officiers et à ses soldats de sortir, la mèche éteinte, et de recevoir les ordres du maréchal. Cela fait sans tumulte et sans rumeur, Le Londel se saisit de la porte, et le maréchal, y ayant fait entrer ses gens,

permit à Vaillac d'y laisser quelques-uns de ses domestiques pour en tirer ses meubles et faire inventaire, avec Le Londel, de l'artillerie, des armes, vivres et munitions qui s'y trouveraient. Le jour d'après, il fut dressé un acte par la même assemblée de l'obéissance que Vaillac avait rendue aux ordres du maréchal, pour être envoyé au roi, et le maréchal rendit compte à Sa Majesté de la chose comme elle s'était passée. »

Grâce à la prévoyance et à la fermeté de Matignon, Bordeaux demeurait donc au pouvoir du roi et les ligueurs devaient renoncer à leurs espérances. « Si ce maréchal, comme dit Brantôme, n'eût attrapé lors cette place et par finesse et par adresse, Bordeaux eût eu de l'affaire. » Il est vrai d'ajouter que le Corps de ville était fidèle au roi et que dans cette circonstance il servit le maréchal dans la mesure de ses moyens. Après cet événement, le maire et les jurats de Bordeaux s'empressèrent de faire à Henri III une chaleureuse protestation de dévouement. « Nous sommes tendus, délibérés et résolus, écrivait-ils au roi le 22 avril 1585, de garder et observer fidèlement et avec toute sincérité, sollicitude et vigilance tout ce que nous pourrons savoir et apprendre être de votre intention et nous ranger et conformer entièrement et de tous points à icelui par l'emploi de notre sang, de nos vies, et de tous les moyens que Dieu nous aura suscités et dont le fait et exécution fera preuve et démonstration certaine. » Puis, parlant des derniers incidents, le Corps de ville ajoutait : « Nous sommes certains que Votre Majesté sera informée amplement par M. le

maréchal de Matignon de l'état de cette ville, même de ce qui s'est passé naguères pour le fait de votre château Trompette, auquel nous avons assisté de tout notre pouvoir et rendu l'obéissance que nous devons à Votre dite Majesté et service, comme nous ferons toujours, de pareille volonté et dévotion ¹. »

Le roi pouvait se fier à d'aussi énergiques protestations de fidélité, appuyées comme l'étaient celles-ci par des actes plus probants encore. La situation n'était, en effet, complètement rassurante ni à Bordeaux ni dans le reste de la province : en certains endroits même, les affaires continuaient à s'embrouiller davantage. Les gens de Brouage, de Royan, de Blaye et de Bourg s'étaient emparés du haut de la rivière, pillant et rançonnant les navires marchands qui montaient ou qui descendaient. Henri de Navarre ne cessait de faire des protestations de fidélité au roi ; mais les chefs huguenots fortifiaient Bergerac et les places susceptibles de défense, et, par-dessous main, le prince les encourageait. Matignon ne perdait rien de tout cela de vue, se proposant bien d'intervenir dès qu'il le pourrait ; d'abord, il irait à Agen, où la reine Marguerite devenait menaçante ; puis il remonterait la Garonne jusqu'au Bec-d'Ambez, pour mettre les

1. *Archives historiques du département de la Gironde*, t. X, p. 401. Il convient d'ajouter que Montaigne ne cessait pas d'entretenir d'excellentes relations avec le roi de Navarre et qu'il lui annonça les événements de Bordeaux. Voy. à ce sujet, une lettre du 23 avril 1585, à Matignon, dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 45.

pillards à la raison. Mais Bordeaux n'était pas assez calme pour exécuter ce double projet. Les chefs ligueurs s'agitaient toujours et cherchaient à rendre Matignon suspect, en l'accusant de s'entendre avec le roi de Navarre pour lui livrer la ville. Le maréchal tint bon. « Auparavant que me saisir du château Trompette ¹, écrit-il à Henri III, le 30 avril 1585, j'avais mandé les trois compagnies du régiment du sieur d'Oraison, que j'ai fait loger près de cette ville, où je les tiendrai jusqu'à ce que je voie que les choses y soient plus assurées qu'elles ne sont. Le sieur de Gourgues vous y sert très fidèlement. Je supplie très humblement Votre Majesté lui en écrire une bonne lettre, même à l'archevêque, présidents, vos avocats et procureurs, maire et jurats. Les principaux doutent ² fort les remuements qui s'y préparent chez ce peuple, pour les exemples qu'ils en ont vu par le passé ; mais j'espère si bien faire châtier le premier qui y mettra la main, que les autres craindront d'attenter rien contre votre autorité. »

C'est ce qui arriva. Grâce aux précautions de Matignon, grâce aussi au bon esprit de leur édilité, les Bordelais ne se soulevèrent point. Ayant reçu du roi l'ordre de se rendre à Agen, où Marguerite se fortifiait chaque jour davantage, le maréchal put abandonner Bordeaux et laisser la ville à des gens de confiance, moins experts que lui aux affaires publiques. En sa qualité de maire, c'est Montaigne

1. *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XIV, p. 283.

2. Redoutent.

qui avait la haute main et devait parer à l'imprévu. Les esprits étaient toujours échauffés. Lui-même va nous apprendre comment il remplit son devoir ; il nous dira ses actes, car il correspondait avec Matignon absent, et nous saurons de la sorte les incidents de cet intérim. Le 22 mai 1585, Montaigne écrivait à Matignon ¹ :

« Monseigneur, j'ai reçu ce matin votre lettre, que j'ai communiquée à M. de Gourgues, et avons diné ensemble chez M. de Bordeaux ². Quant à l'inconvénient du transport de l'argent contenu en votre mémoire, vous voyez combien c'est chose malaisée à pourvoir, tant y a que nous y aurons l'œil de plus près que nous pourrons. Je fis toute diligence pour trouver l'homme de quoi vous nous parlatés. Il n'a point été ici, et m'a M. de Bordeaux montré une lettre par laquelle il mande ne pouvoir venir trouver le dit sieur de Bordeaux comme il délibérait, ayant été averti que vous vous défiez de lui. La lettre est de avant-hier. Si je l'eusse trouvé, j'eusse

1. Cette importante missive se trouve au British Museum, *Miscellaneous letters and papers, bibl. Egerton, mss. vol. XXIII, Plutarch, f^o 167*, pièce cotée 240. Découverte et signalée par Horace de Viel-Castel, elle a été publiée pour la première fois par le D^r Payen, qui en donne le fac-similé dans ses *Nouveaux Documents inédits ou peu connus sur Montaigne* (Paris, 1850, p. 10). On en trouve également le fac-similé dans une brochure de Lepelle de Bois-Gallais, concernant l'affaire Libri, et où il n'est pas autrement question de Montaigne, bien qu'elle ait paru sous ce titre : *Encore une lettre inédite de Montaigne* (Londres, 1850, in-8^o de 32 pp.).

2. C'est l'archevêque de Bordeaux, Antoine Prévost de Sansac.

à l'aventure suivi la voie plus douce, étant incertain de votre résolution. Mais je vous supplie pourtant ne faire nul doute que je refuse rien à quoi vous serez résolu et que je n'ai ni choix ni distinction d'affaire ni de personne où il ira de votre commandement. Je souhaite que vous ayez en Guyenne beaucoup de volontés autant vôtres qu'est la mienne. On fait bruit que les galères de Nantes s'en viennent vers Brouage. M. le maréchal de Biron n'est encore délogé. Ceux qui avaient charge d'avertir M. d'Uza disent ne l'avoir pu trouver et crois qu'il ne soit plus ici, s'il y a été. Nous sommes après nos postes et gardes et y regardons un peu plus attentivement en votre absence, laquelle je crains non seulement pour la conservation de cette ville, mais aussi pour la conservation de nous-mêmes, connaissant que les ennemis du service du roi sentent assez combien vous y êtes nécessaire et combien tout se porterait mal sans vous. Je crains que les affaires vous surprendront de tant de côtés au quartier où vous êtes que vous serez longtemps à pourvoir partout et y aurez beaucoup et longues difficultés. S'il survient aucune nouvelle occasion et importante, je vous dépêcherai soudain homme exprès, et devez estimer que rien ne bouge si vous n'avez de mes nouvelles, vous suppliant aussi de considérer que telle sorte de mouvements ont accoutumé d'être si impourvus que, s'ils devaient avenir, on me tiendra à la gorge sans me dire gare. Je ferai ce que je pourrai pour sentir nouvelles de toutes parts, et pour cet effet visiterai et verrai le goût de toute sorte d'hommes. Jusques à cette heure rien ne bouge. M. du Londel

m'a vu ce matin et avons regardé à quelques agencements pour sa place où j'irai demain matin. Depuis ce commencement de lettre j'ai appris aux Chartreux qu'il est passé près de cette ville deux gentilshommes qui se disent à M. de Guise, qui viennent d'Agen, sans avoir pu savoir quelle route ils ont tiré. On attend à Agen que vous y alliez. Le sieur de Mauvezin vint jusques à Canteloup et de là s'en retourna ayant appris quelques nouvelles. Je cherche un capitaine Roux à qui Masparraute écrit pour le retirer à lui avec tout plein de promesses. La nouvelles (sic) des deux galères de Nantes prêtes à descendre en Brouage est certaine, avec deux compagnies de gens de pied. M. de Mercure est dans la ville de Nantes. Le sieur de La Courbe a dit à M. le président Nesmond que M. d'Elbeuf est en deçà d'Angers et a logé chez son père, tirant vers le Bas-Poitou avec quatre mille hommes de pied et quatre ou cinq cents chevaux, ayant recueilli les forces de M. de Brissac et d'autres, et que M. de Mercure se doit joindre à lui. Le bruit court aussi que M. du Maine vient prendre ce qu'on leur a assemblé en Auvergne, et que, par le pays de Forez, il se rendra en Rouergue et à nous, c'est-à-dire contre le roi de Navarre contre lequel tout cela vient. M. de Lansac est à Bourg et a deux navires armés qui le suivent. Sa charge est pour la marine. Je vous dis ce que j'apprends et mêle les nouvelles des bruits de ville que je ne trouve vraisemblables avec des vérités, afin que vous sachiez tout, vous suppliant très humblement vous en revenir incontinent que les affaires le permettront et vous rassurer que nous n'épargnerons ce pendant

ni notre soin, ni, s'il est besoin, notre vie, pour conserver toute chose en l'obéissance du roi. Monseigneur, je vous baise très humblement les mains et supplie Dieu vous tenir en sa garde. Votre très humble serviteur, MONTAIGNE.

« De Bordeaux, ce mercredi, la nuit, 22 de mai (1585). »

Et en post-scriptum : « Je n'ai vu personne du roi de Navarre ; on dit que M. de Biron l'a vu. »

On sent à ce langage que Montaigne n'est pas rassuré. Il craint que les événements ne se précipitent, en l'absence du maréchal, et ne débordent sa bonne volonté. L'œil aux aguets, l'oreille aux écoutes, il enregistre les moindres bruits pour les faire savoir à Matignon. La responsabilité d'une grande ville comme Bordeaux lui pèse évidemment ; il redoute d'être inférieur à sa tâche. Mais l'appréhension du danger n'altère pas le bon sens de Montaigne. Les nouvelles qu'il transmet à Matignon sont exactes et le peuvent éclairer. Le duc de Mercœur — de Mercure, comme dit Montaigne — est bien à Nantes, et le duc d'Elbeuf en Anjou. Il est vrai que le duc du Maine doit venir en Guyenne, mais le maréchal de Biron n'a pas encore quitté son logis de Biron, et, s'il n'a pas vu le roi de Navarre, celui-ci lui fait des avances. Montaigne juge aussi bien les incidents qui surviennent près de lui, et sa prudence ne l'abandonne pas dans l'action. Précisément la montre, c'est-à-dire la revue générale des habitants de Bordeaux avait lieu, en armes, chaque année au mois de mai. Dans la situation des esprits, sous la menace d'une insurrection peut-être prête à éclater,

cette réunion de bourgeois armés offrait un péril particulier. La plupart des membres du Corps de ville qui devaient y figurer pensaient à restreindre le plus possible les évolutions de ces phalanges, qui pouvaient devenir si dangereuses en cet instant. Montaigne, lui, n'oubliait pas combien la faiblesse avait été funeste, quarante ans auparavant, à Tristan de Moneins et au président de La Chassaigne devant l'émeute qui grondait. Son avis fut donc de ne laisser paraître aucune appréhension. « Mon sentiment, nous apprend-il lui-même, fut qu'on évitât surtout de donner aucun témoignage de ce doute, et qu'on s'y trouvât et mêlât parmi les files, la tête droite et le visage ouvert, et qu'au lieu d'en retrancher aucune chose (à quoi les autres opinions visaient le plus), au contraire, on sollicitât les capitaines d'avertir les soldats de faire leurs salves belles et gaillardes en l'honneur des assistants et n'épargner leur poudre. Cela servit de gratification envers ces troupes suspectes, et nous engendra dès lors en avant une mutuelle et utile confiance ¹. »

Cinq jours après cette missive, qui fait si grand honneur à Montaigne et qui le montre veillant à tout, nouvelle lettre au maréchal de Matignon. Celle-ci est plus courte, mais plus pressante. Montaigne avait tout dit dans le long message précédemment envoyé ; mais la situation demeure aussi tendue et le maire redoute décidément de n'y pouvoir faire face seul. D'ailleurs, loin d'aller se justifier auprès du roi

1. *Essais* (1588), l. I, ch. xxiv, *Divers évènements de même conseil*.

comme il s'y était engagé et comme Matignon lui en avait donné les moyens¹, le baron de Vaillac continuait ses menées aux alentours de Bordeaux, cherchant à profiter du moindre manque de vigilance. Le 27 mai, Montaigne écrit à Matignon : « Le voisinage de M. de Vaillac nous remplit d'alarmes, et n'est jour qu'on ne m'en donne cinquante bien pressantes. Nous vous supplions très humblement de vous en venir, incontinent que vos affaires le pourront permettre. J'ai passé toutes les nuits ou par la ville en armes, ou hors de la ville sur le port ; et avant votre avertissement, y avais déjà veillé une nuit sur la nouvelle d'un bateau chargé d'hommes armés qui devait passer. Nous n'avons rien vu, et avant-hier soir, y fûmes jusques après minuit, où M. de Gourgues se trouva ; mais rien ne vint. Je me servis du capitaine Saintes, ayant besoin de nos soldats. Lui et Massip remplirent les trois pataches. Pour la garde du dedans de la ville, j'espère que vous la trouverez en l'état que vous nous la laissâtes. J'envoie ce matin deux jurats avertir la cour du Parlement de tant de bruits qui courent et des hommes évidemment suspects que nous savons y être. Sur quoi, espérant que vous soyez ici demain au plus tard, je vous baise très humblement les mains, etc... » Et, en post-scriptum, Montaigne ajoute le détail suivant : « Il n'a été jour que je n'aie été au château

1. Au dire de Brantôme, qui tenait ce détail de Matignon, celui-ci avait donné cinq cents écus à Vaillac pour aller trouver Henri III. Brantôme, *Œuvres* publiées par Ludovic Lalanne, t. V. p. 162.

Trompette. Vous trouverez la plateforme faite. Je vois l'archevêché tous les jours¹. »

Certes, on conçoit aisément que chacune de ces circonstances nouvelles venant s'ajouter à une situation fort tendue par elle-même devait augmenter les craintes de Montaigne, qui n'était pas un homme d'action, et encore moins un homme de guerre. Sa charge lui imposait la vigilance pour éviter les entreprises des factieux, et nous venons de voir avec quelle conscience scrupuleuse il remplissait ce devoir. Mais qui sait s'il aurait les qualités nécessaires pour faire échouer un coup de force comme il avait déjoué les desseins cachés de mécontents ? C'est pour cela que Montaigne eût voulu que Matignon revint sans tarder veiller au salut de la grande ville. Pourtant le maréchal ne semblait pas se hâter d'accourir : la précipitation n'était pas le fait de ce « musard », comme l'appelle Brantôme. De plus, la situation de l'Agenais réclamait quelque examen. Après s'être enfermée dans Agen, voici que la reine Marguerite y prenait position et méditait de s'emparer de diverses localités voisines. Il fallait y veiller de près, et, quelque pressants que fussent les appels de Montaigne, Matignon devait garder la Guyenne tout en mettant Bordeaux à l'abri d'une surprise.

Fort heureusement la surprise ne vint pas. Le désarmement de Vaillac avait bien sauvé la ville des atteintes des ligueurs. D'ailleurs, le roi de France

1. De Bordeaux, le 27 mai 1585. — Publiée pour la première fois par Feuillet de Conches, dans les *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 310.

commençait à ne plus cacher ses sympathies pour les Guises et leur parti. Tout d'abord, Henri III s'était rapproché de Henri de Navarre et avait tenté une démarche pour ramener ce prince à la religion catholique. Mais le Béarnais ne voulut pas abjurer ; il refusa de donner au roi la satisfaction qu'il donnerait plus tard à la nation, à la France. Ce refus poussa Henri III vers la Ligue ; tandis que le roi de France compte sur l'appui de Philippe II d'Espagne, le roi de Navarre et les protestants sollicitent la protection de la reine d'Angleterre. Il est vrai de dire qu'au milieu de ces embarras inopinés, le sens politique du roi de Navarre s'éveille singulièrement ; il essaie d'y faire face, mais avec une vue nette de ses devoirs, une sorte de prescience de ce que l'avenir lui réserve. Jusqu'alors, ses visées avaient été un peu mesquines, ses actes tracassiers, sa conduite guidée trop souvent par la passion ; les ambitions s'élargissent et s'élèvent maintenant ; s'il reste quelque chose du chef de parti, on peut pressentir cependant le chef futur d'une grande nation.

Il y a deux mois à peine, on eût pensé qu'Henri de Navarre deviendrait hostile à Matignon, dont la prudence lui paraissait trop cauteleuse, pleine de détours. Il reconnaît maintenant les qualités du vieux soldat, son dévouement à la couronne, et, faisant taire ses antipathies, il lui propose de s'entendre dorénavant. « A présent, lui écrit-il, laissant toutes ces choses en arrière et voyant l'ennemi si librement et sans opposition continuer ses desseins, c'est à nous de regarder ensemble à ce qui est besoin pour le service du roi, et, d'une commune

main, y apporter le remède. Je vous prie donc, mon cousin, que nous prenions en ces affaires une bonne et mutuelle intelligence ¹. » Le roi de Navarre, gouverneur de Guyenne, eût désiré avoir une entrevue avec le maréchal pour se concerter avec lui. Mais Matignon n'était pas homme à répondre aux premières avances. Bien que le roi de Navarre eût quitté le Béarn et fût maintenant à Bergerac, où il veillait plus aisément à la sûreté du pays, le maréchal évitait de se rencontrer avec lui. Après la surprise du château Trompette, c'est Montaigne qui vint dire les détails au roi de Navarre, et c'est lui qui rapporta, en échange, les compliments du prince à Matignon ². Aucun messager ne pouvait, il est vrai, être plus agréable, et le maréchal y recourait plus volontiers que le roi de Navarre ne l'eût souhaité, lui qui désirait s'entendre directement avec le lieutenant-général en personne.

Par politique, en effet, Henri de Navarre cherchait à se rapprocher le plus qu'il le pouvait des hommes de guerre en situation de le servir ou de lui nuire. Déjà, à fin de mars, il avait eu à Castres, avec le maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, une entrevue qui tourna à l'avantage du prince, puisque le maréchal embrassa ouvertement son parti. Quel précieux renfort viendrait s'ajouter à ce secours si Matignon consentait à se prononcer dans le même sens ! Aussi le Béarnais ne cessait-il de lui proposer quelque entrevue, comme il

1. Vers le 10 avril 1585. *Lettres de Henri IV*, t. II, p. 37.

2. Lettre de Henri de Navarre à Matignon. — Bergerac, 24 avril 1585. — *Lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 45.

cherchait aussi à gagner Biron. Mais Matignon faisait toujours la sourde oreille. Le 30 mai 1585, au moment de partir pour Montguyon voir le prince de Condé, après la conférence de Guitres, Henri de Navarre écrivait à Matignon de vouloir bien venir à Libourne pour s'entendre avec lui à son retour : « Je crois, ajoutait-il, qu'il en réussirait beaucoup d'utilité au service du roi ¹. » En même temps, le vicomte de Turenne écrivait chaleureusement à Montaigne pour lui faire presser Matignon. « Monsieur, lui mandait-il, je vous dirai comme nous partons pour aller voir M. le Prince. Au retour, le roi de Navarre se résout de voir le maréchal de Matignon ; je vous prie y tenir la main, car on sait bien ici qu'à votre persuasion et selon que vous pousserez que cela se pourra faire pour le bien du service du roi : pour le bien du service, pour le roi, pour le repos du gouvernement et au contentement de tous les gens de bien. Nous avons vu l'autre maréchal ², mais que je vous voie et je vous en dirai des particularités. Je vous prie de croire que j'affectionne infiniment votre amitié, aussi vous pourrez vous servir de moi comme de votre humble et assuré ami à vous obéir ³. »

1. Lettre de Henri de Navarre à Matignon (de Guitres, le 30 mai 1585). — *Lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 68.

2. Sans doute le maréchal de Montmorency, ou peut-être le maréchal de Biron, que le roi de Navarre cherchait aussi à voir. (*Lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 59.)

3. Cette lettre a été transcrite dans une préface que Prunis projetait de mettre en tête du *Journal de voyage de Montaigne* (Le Dr Payen, *Nouveaux documents inédits ou peu connus sur Montaigne*, 1850, in-8°, p. 49.) La date manque,

On n'a pas oublié combien Montaigne souhaitait un rapprochement entre le roi de Navarre et le maréchal de Matignon. Lui demander de s'entre-mettre, c'était être certain qu'il ferait tous ses efforts pour que ce projet réussit. Celui-ci n'aboutit pourtant pas et Montaigne fut réduit encore une fois à servir d'intermédiaire entre le prince et le maréchal¹. Prétextant la colique, c'est-à-dire les atteintes de gravelle dont il souffrait, Matignon ne se rendit pas à Libourne. Ce sera pour une autre fois, écrivait-il. L'occasion, en effet, ne se fit pas attendre. Pour se rendre de Bergerac à Nérac, Henri de Navarre devait traverser une partie de l'Agenais, où le maréchal se trouvait alors. Tous deux se rencontrèrent à Clairac, le 12 juin 1585, et s'y entretinrent². Est-ce à l'insistance de Montaigne qu'on doit attribuer ce résultat ? Matignon surmonta-t-il ses répugnances sur les conseils de Montaigne ? Il n'est pas téméraire de le supposer. Dès le lendemain, le maréchal qui n'aimait pas à écrire le récit des négociations trop délicates, adressait de Marmande à Montaigne un messenger chargé de le mettre au courant de ce qui était advenu³.

La mairie de Montaigne s'acheminait ainsi vers son terme. Moins de deux mois après, le 31 juillet

mais il est aisé, en rapprochant la lettre de celle de Henri IV citée plus haut, de voir que toutes deux sont de la même époque et se rapportent au même fait.

1. Lettre de Henri IV à Matignon (Sainte-Foy, le 6 juin 1585). — *Lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 69.

2. *Lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 76 (Lettre à Meslon).

3. *Archives historiques du département de la Gironde*, t. X, p. 402.

let 1585, elle devait prendre fin. mais elle s'acheva dans de pénibles circonstances. Une de ces épidémies foudroyantes, comme il en surgissait alors à peu près périodiquement, vint, à cette époque, jeter la désolation dans Bordeaux. D'où le fléau provenait-il ? avait-il pris naissance à l'extérieur, ou bien tirait-il son origine des cloaques que la ville elle-même contenait ? Toujours est-il que, grâce à la mauvaise situation hygiénique de Bordeaux, le mal acquit bien vite une intensité extraordinaire. Pour essayer d'entraver la contagion, les autorités se hâtèrent d'édicter des mesures énergiques. Dès le commencement de juin, les jurats qui avaient dans leurs attributions le soin de la santé publique, ordonnèrent des précautions que le Parlement approuvait le 17 juin ¹. Ces précautions étaient minutieuses et sensées ; elles demeurèrent inefficaces contre la violence du fléau. Que pouvaient-elles contre un mal dont la science d'alors n'avait pas déterminé le caractère, et dont les causes étaient trop multiples pour qu'on les pût reconnaître aisément ?

Alors commence un affolement facile à comprendre. Le Parlement lui-même a pris peur et n'est plus en nombre pour siéger. Quelques magistrats seuls sont restés et essaient de rendre ainsi la justice. « Nous sommes quelque nombre, écrit au roi ² le

1. Ordonnance du Parlement de Bordeaux concernant la santé publique (*Archives historiques du département de la Gironde*, t. XXIII, p. 404).

2. Lettre publiée par Grün, *Vie publique de Montaigne*, p. 290, note 1, et par les *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XIV, p. 289.

conseiller Chauvin, qui nous sommes assurés pour retenir la face de votre justice, servir à la conservation de votre ville, et consoler le peuple par nos présences, ayant ordonné ce qui nous a semblé nécessaire pour pourvoir à cette maladie même en l'absence de M. le maréchal de Matignon, espérant que Dieu, duquel procèdent les bonnes volontés, bénira les nôtres de sa grâce, dont je lui en fais très humble requête. » Matignon vient en ville juger de la grandeur du désastre et lui aussi mande au roi des nouvelles bien alarmantes. « La peste augmente de telle façon en cette ville, écrit-il le 30 juin 1585¹, qu'il n'y a personne qui n'ait moyen de vivre ailleurs qui ne l'ait abandonnée, et n'y a pour ce jourd'hui que les sieurs Premier Président et de Gourgues qui y soient demeurés pour l'affection particulière qu'ils ont à votre service ; dont je me trouve fort empêché tant par la garde d'icelle que des châteaux où la peste est déjà, dans celui du Hâ et à la maison de ville. J'y pourvoirai et à tout ce qui sera deçà concernant le service de Votre Majesté le mieux qu'il me sera possible. » En effet, à mesure que la contagion devenait plus violente, les rares habitants qui étaient demeurés à Bordeaux s'enfuyaient ailleurs et aucune mesure n'était assez puissante pour les y retenir. La ville maintenant était à peu près déserte, et on redoutait que le roi de Navarre ne profitât de cet isolement pour s'en emparer.

Que faisait Montaigne, dans des circonstances aussi pénibles ? Où était-il ? Nous avons dit que sa

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 290.

charge allait expirer le 31 juillet 1585 ; c'était le moment le plus terrible de l'épidémie, car depuis quelques jours il y avait une recrudescence dans le fléau. A cette date, Montaigne était absent de Bordeaux. Il écrivit aux jurats pour leur demander s'il devait s'y rendre et leur adressa la lettre suivante, que je reproduis en entier à cause des commentaires dont elle a été l'objet. « Messieurs, leur disait Montaigne, j'ai trouvé ici par rencontre de vos nouvelles par la part que M. le maréchal m'en a fait. Je n'épargnerai ni la vie ni autre chose pour votre service, et vous laisserai à juger si celui que je vous puis faire par ma présence à la prochaine élection vaut que je me hasarde d'aller en la ville, vu le mauvais état en quoi elle est, notamment pour des gens qui viennent d'un si bon air comme je fais. Je m'approcherai mercredi le plus près de vous que je pourrai, est à Feuillas¹ si le mal n'y est arrivé, auquel lieu, comme j'écris à M. de La Motte, je serai très aise d'avoir cet honneur de voir quelqu'un d'entre vous pour recevoir vos commandements, et me décharger de la créance que M. le maréchal me donnera pour la compagnie, me recommandant sur ce bien humblement à vos bonnes grâces et priant Dieu vous donner, Messieurs, longue et heureuse vie. Votre humble serviteur et frère, MONTAIGNE². »

1. Château situé sur les coteaux de Cenon, en face de Bordeaux et sur la rive droite de la Garonne.

2. De Libourne, le 30 juillet 1585. — Découverte par M. d'Etcheverry aux Archives municipales de Bordeaux, cette lettre a été publiée par lui pour la première fois dans son *Histoire des Israélites à Bordeaux* (1850, in-8°, p. 51, en

Le lendemain 31 juillet, Montaigne se rendait effectivement à Feuillas et de là écrivait aux jurats de Bordeaux une nouvelle lettre que voici également en entier. « Messieurs, leur disait-il, j'ai communiqué à M. le maréchal la lettre que vous m'avez envoyée et ce que le porteur m'a dit avoir charge de vous de me faire entendre, et m'a donné charge vous prier de lui envoyer le tambour qui a été à Bourg de votre part. Il m'a dit aussi qu'il vous prie faire incontinent passer à lui les capitaines Saint-Aulaye et Mathelin et faire amas du plus grand nombre de mariniers et matelots qui se pourra trouver. Quant au mauvais exemple et injustice de prendre des femmes et des enfants prisonniers, je ne suis aucunement d'avis que nous l'imitions à l'exemple d'autrui, ce que j'ai aussi dit à mon dit sieur le maréchal, qui m'a chargé vous écrire sur ce fait ne rien bouger que n'ayez plus amples nouvelles. Sur quoi je me recommande bien humblement à vos bonnes grâces et supplie Dieu vous donner, Messieurs, longue et heureuse vie. Votre humble frère et serviteur, MONTAIGNE ¹. »

J'ai tenu à produire toutes les pièces du procès,

note). Voyez également le Dr Payen, *Nouveaux documents inédits ou peu connus sur Montaigne*, 1850, in-8°, p. 20, et Grün, *Vie publique de Montaigne*, p. 291.

1. De Feuillas, le 31 juillet 1585. — Également découverte par M. d'Etcheverry aux archives de la ville de Bordeaux, cette lettre a été publiée par M. Dosquet dans les *Comptes-rendus de la Commission des monuments historiques de la Gironde pour l'année 1854-1855*, p. 44. — Voy. aussi Payen, *Recherches et documents*, p. 10.

car c'est bien un procès qu'on intente à la mémoire de Montaigne. Depuis que ces lettres ont été mises au jour, il semble qu'une tache déshonore ce nom illustre. Des écrivains fort experts sur le courage d'autrui, voulant sans doute passer pour héroïques à bon compte, ont fait un crime à Montaigne de son abstention. On a épilogué sur les termes de la première de ces deux lettres et on a trouvé de l'ironie dans le souhait qui la termine, tandis que la formule est de style et du protocole. En somme, Montaigne n'a pas quitté la ville à cause de la contagion ; il était simplement absent quand la peste vint à éclater et il n'y retourna pas. Son devoir l'obligeait-il à rentrer ? d'autres devoirs plus impérieux ne le retenaient-ils pas ailleurs ? Examinons et précisons.

Il convient de faire remarquer qu'aucun de ses contemporains n'a reproché à Montaigne d'avoir failli à son devoir. Lui-même, s'il eût pensé que cette détermination pouvait ainsi être interprétée contre lui, n'eût assurément pas manqué de se défendre, dans les *Essais*, quand il y parle de sa mairie et de la manière dont ses concitoyens l'appréciaient. C'est nous, modernes, qui jugeons ainsi sévèrement, et, en nous prononçant de la sorte, peut-être ne nous plaçons-nous pas assez bien dans la manière de voir du moment. Nous l'avons déjà dit, la police de la ville n'appartenait pas au maire ; elle incombait surtout aux jurats, et c'est eux que nous voyons, en temps d'épidémie, prendre les mesures sanitaires susceptibles d'enrayer le mal et assurer leur observation. Plus élevé et plus large, le devoir du maire était de veiller à la sûreté de la cité, de déjouer les

émeutes ou d'empêcher les surprises. Montaigne a-t-il manqué à ce devoir ? Le récit des anxiétés, par lesquelles il a passé pendant les derniers temps de sa charge, répond assez en sa faveur. Je sais bien qu'il est délicat de faire ainsi la démarcation entre ce qui était commandé et ce qui ne l'était pas ; nos façons de voir répugnent maintenant à cette distinction, et nous trouverions plus généreux de la part de Montaigne d'avoir montré pour tout le même absolu dévouement. Faut-il lui faire un crime de n'avoir pas pensé de la sorte ? Il manqua d'héroïsme, non d'honnêteté. N'est-ce pas ainsi qu'il se juge lui-même : faible, aimant le bien-être et redoutant le danger ? Sa philosophie, que je sais, n'a jamais été celle d'un Brutus, et c'est précisément parce qu'elle tenait grand compte de cette liberté humaine, dont on faisait si peu de cas alors, que son œuvre est vraie et féconde. Peut-on l'accuser de n'avoir pas été un héros ? Hélas ! les Belzunce et les Rotrou furent toujours rares. Honorons-les bien respectueusement quand l'histoire enregistre leurs noms, imitons-les, mais ne prétendons pas juger tout le monde à leur aune : trop de gens y perdraient, qui sont impitoyables pour Montaigne. Après avoir fait tout son devoir en présence des menaces du dehors et de celles du dedans, celui-ci crut que le repos lui était permis, même quand la contagion décimait la ville. Si c'est là une défaillance, le souvenir du beau rôle qu'il vient de jouer doit nous rendre indulgents pour cette faiblesse.

Au reste, le repos de Montaigne était bien troublé : il faisait alors l'expérience qu'il vaut mieux appar-

tenir à un parti, que n'être d'aucun, et que la modération est suspecte à tous. « Je fus pelaudé à toutes mains, dit-il lui-même avec amertume ; au Gibelin j'étais Guelphe, au Guelphe Gibelin ». Sa maison, si libéralement ouverte à tous et que tous les partis avaient jusqu'alors respectée, est maintenant entourée de *piccoreurs*, ses biens sont mis au pillage. Puis, amenée par la misère et la famine, la peste étend bientôt ses ravages jusque-là. Montaigne, qui vantait l'air salubre de sa maison et qui s'était empressé d'y laisser sa famille pendant que la contagion régnait ailleurs, est contraint de désertir son foyer, et, suivi des siens, d'aller chercher autre part la santé et la vie. Certes, s'il eût été seul, il se fût mis moins en peine : « C'est une mort qui ne me semble des pires ; elle est communément courte, d'étourdissement, sans douleur, consolée par la condition publique, sans cérémonie, sans deuil, sans presse. » Il eût pris exemple sur les pauvres paysans que la contagion terrassait à ses côtés et dont il admirait le courage stoïque. Quels beaux modèles de résignation simple et résolue il avait sous les yeux, et combien il en goûtait la sagesse !

Mais pouvait-il s'abandonner ainsi et négliger d'autres êtres dont il avait la charge ? Fils, époux et père, ne devait-il pas prendre avant tout soin des personnes attachées à son sort : de sa mère, de sa femme, de sa fille ? Jadis, quand il était jeune encore et que ces liens ne l'enchaînaient pas tous, Montaigne avait considéré la mort en face et elle ne l'avait point effrayé. C'était auprès du lit où La Boétie agonisait. Revenu depuis peu du Périgord, ravagé

par la peste, celui-ci en avait rapporté les premières atteintes de son mal. Faisant effort sur lui-même, La Boétie crut devoir dire à son ami que sa maladie était contagieuse et le pria de n'être avec lui « que par boutées ». Et Montaigne ajoute simplement : « Je ne l'abandonnai plus. »

LIVRE V

MONTAIGNE (1585-1592)

LIVRE V

MONTAIGNE (1585-1592)

CHAPITRE 1^{er}

LE TROISIÈME LIVRE DES *ESSAIS* LES DERNIÈRES ANNÉES DE MONTAIGNE SA MORT

La peste ne cessa pas avec la mairie de Montaigne. Pendant plus de six mois le pays fut ravagé par le fléau, et celui-ci s'étendait chaque jour davantage, favorisé par la misère des populations. La plus grande partie du sud-ouest et du centre de la France devint ainsi la proie de la contagion. Toujours errant, cherchant partout un asile qu'il ne trouvait nulle part, Montaigne continuait de disputer sa famille au danger. « Je pensais déjà, nous dit-il, entre mes amis, à qui je pourrais commettre une vieillesse nécessiteuse et disgraciée. » Heureusement que la tourmente ne se prolongea pas outre mesure, et la violence du mal finit par s'apaiser. Mais le courage de Montaigne ne l'avait pas plus abandonné dans l'épreuve, que sa santé n'en avait été ébranlée. Tirant leçon des événements, comme il le faisait toujours, sa sagesse s'était affermie au spectacle de tant de douleurs muet-

tes, fermement supportées. « Tant est, dit-il, que ce croûlement m'anima certes plus qu'il ne m'atterra, à l'aide de ma conscience qui se portait non paisiblement seulement, mais fièrement, et ne trouvais en quoi me plaindre de moi. » Son passage aux affaires publiques avait fait goûter encore davantage à Montaigne le prix de la solitude ; la vue du malheur général lui enseigna mieux la résignation. En présence de ce mal qui terrassait les hommes, il comprit combien il fallait essayer d'être supérieur aux événements et porter en soi sa propre consolation et sa propre force. Aussi, dès que les temps le lui permirent, il vint de nouveau s'isoler chez lui, assurant son âme par de sages méditations.

Montaigne se remit donc avec joie à lire et à réfléchir. Trop longtemps des préoccupations étrangères l'avaient détourné des spéculations philosophiques. Il est vrai que de la pratique des choses il avait tiré des leçons nouvelles, comme il avait recueilli en voyageant des termes nouveaux de comparaison. Il reprit son œuvre dans la pensée de l'amender et de l'accroître. Jamais pourtant il ne l'avait perdue de vue, et, en 1582, au moment où sa charge de maire lui laissait encore des loisirs, Montaigne avait donné une seconde édition de son livre chez Simon Millanges, le typographe bordelais qui avait imprimé la première¹. Mais ce n'était là qu'une réimpression, plus correcte néanmoins que la précédente et, en certains points, légèrement augmentée. Maintenant

1. Un vol. in-8° comprenant 806 pages de texte, plus 4 feuillets préliminaires.

l'auteur allait revoir son travail de plus près, le reprendre en sous-œuvre, pour ainsi dire, et en modifier assez sensiblement l'apparence. Retouchant les deux livres des *Essais* qui avaient déjà vu le jour, Montaigne y insérait des additions notables et il y ajoutait un troisième livre, aussi important que les deux premiers.

Cette refonte, Montaigne la prépara dans la solitude, comme il avait jadis composé les *Essais*. Isolé dans ses terres, ainsi qu'au temps de ses studieux loisirs, il se réfugia au milieu de sa bibliothèque, revenant aux auteurs favoris et évoquant les souvenirs des voyages passés. Lui qui n'avait rien lu depuis longtemps, il se reprit à lire et retrouva parfois des émotions inespérées. C'est ainsi qu'il découvrit Tacite, dont il se mit à « courre d'un fil » toute l'histoire, tant elle lui plut. Certes Tacite était bien fait pour retenir et pour captiver quelqu'un qui, peu auparavant, avait visité Rome en détail et en avait éprouvé un sentiment si intime. Je ne saurais dire combien de temps Montaigne s'attarda en compagnie de Tacite ; l'examen fut consciencieux et approfondi. Nous ne saisissons pas sur le vif les émotions du lecteur, consignées sur les marges du livre, car l'exemplaire des *Annales* qui servit à Montaigne ne nous est point parvenu comme son volume des *Commentaires* de César. Seul, un passage des *Essais* nous éclaire en ce point. Il est assez explicite pour qu'on y puisse retrouver quelques-uns des sentiments de Montaigne. C'est l'accent, c'est la vivacité des impressions de jadis. Montaigne compare Tacite à Sénèque pour son style, et à Plutarque pour l'abon-

dance de ses enseignements ; et on sait que ce double éloge n'est par mince sous la plume de celui qui le donne. Montaigne est transporté. « Je ne sache point, dit-il de Tacite, d'auteur qui mêle à un registre public tant de considérations des mœurs et inclinations particulières ; il n'est pas en cela moins curieux et diligent que Plutarque, qui en fait expresse profession. » Et il ajoute que « ce n'est pas un livre à lire, c'est un livre à étudier et à apprendre ».

Montaigne ne s'en tient pas là. Revenant à sa chère solitude avec l'allégresse de celui qui revient à ses plaisirs préférés, il se sent l'esprit dispos, la curiosité éveillée, et lit avec avidité. Quelques traces de ses lectures sont ainsi parvenues jusqu'à nous. Au mois de février 1586, il achève de lire, à Montaigne, une *Histoire des roys et princes de Poloigne* traduite du latin de Jean Herbut de Fulstin par François Balduin ¹. C'était sans doute pour se dédommager de n'avoir pu pousser ses pérégrinations jusqu'en Pologne que Montaigne essayait maintenant de connaître l'histoire de ce pays. En tout cas, il prenait la précaution de résumer en une ligne son jugement sur le livre et d'inscrire la date, ce qui nous permettra d'être affirmatif. « C'est un abrégé de l'histoire, simple et sans ornement, » déclare Montaigne, de l'ouvrage assez médiocre qu'il venait de parcourir. Moins d'un mois après, le 6 mars 1586, nouvelle lecture dont nous avons encore conservé et la trace et la date. Cette fois, il s'agit de la *Chronique de France*, anonyme, publiée par

1. Bibliothèque nationale, collection Payen, n° 485.

Denis Sauvage, et aussi des *Mémoires* d'Olivier de La Marche, que Montaigne venait également d'achever de lire chez lui¹. Le premier ouvrage ne lui paraît pas fort recommandable. « L'histoire de Flandre est chose commune et mieux ailleurs ; l'introduction ennuyeuse de harangues et préfaces. » Montaigne est plus satisfait d'Olivier de La Marche : « *Les Mémoires*, dit-il, c'est un plaisant livre et utile, notamment à entendre les lois des combats et joutes, sujet propre à cet auteur, et dit en avoir écrit particulièrement. Sa narration exacte en toutes choses et consciencieuse. Il fait mention de Philippe de Commines, comme Philippe de Commines de lui. » Il convient de remarquer les dates de ces jugements autant que les jugements eux-mêmes. Évidemment, si Montaigne lisait à des intervalles si rapprochés des ouvrages si considérables, c'est qu'il se livrait à l'étude avec l'ardeur des anciens jours. Rien non plus ne venait le détourner, et sa solitude était absolue. Tout entier à son œuvre, il y pouvait songer aussi librement qu'au temps où il l'avait enfantée. Sans doute que, dans ces mêmes circonstances, d'autres lectures furent faites, dont nous avons perdu le souvenir. Il suffisait de montrer que Montaigne, se reprenant à penser et à écrire, a revu les *Essais* dans des conditions identiques à celles dans lesquelles il se trouvait quand il les composa.

Cette période de studieux isolement dura plus de deux années. On en doit, semble-t-il, faire remonter l'origine aux derniers mois de 1585, c'est-à-dire

1. Bibliothèque nationale, collection Payen, n° 502.

lorsque la peste cessa de ravager le pays, et en trouver la fin dans les premiers mois de 1588, lorsque Montaigne se décida à livrer de nouveau son ouvrage à l'imprimeur, afin de le publier sous sa deuxième forme. La modification qu'il fit alors subir aux *Essais* est double : reprenant, d'une part, ce qu'il en avait déjà fait paraître, il l'étend et l'augmente ; d'autre part, il ajoute un troisième livre entièrement nouveau aux deux livres qui avaient précédemment vu le jour. C'est ce qu'indique le titre lui-même du volume, tel qu'il parut, en 1588, chez Abel Langelier, à Paris, dans une « cinquième édition, comme dit le titre, augmentée d'un troisième livre et de six cents additions aux deux premiers ». Le frontispice porte bien *cinquième* édition, mais nous n'en connaissons que trois précédentes ; celle-ci est donc pour nous la quatrième. On a essayé d'expliquer ce fait de plusieurs manières. Il est certain que nous ne possédons pas une édition intermédiaire, parue dans l'intervalle de 1580 à 1588, entre la première édition de Millanges et celle de Langelier. Le faut-il beaucoup regretter pour l'étude même des *Essais*? Je ne le pense pas, et j'estime que cette édition ne devait être qu'une contrefaçon, imprimée sans doute à Rouen¹. Son absence ne me paraît pas importer essentiellement au jugement qu'on peut prononcer sur l'œuvre de Montaigne ; si jamais on en retrouve quelque exemplaire, ce sera

1. On lit en effet dans la *Bibliothèque* de La Croix du Maine (1584, in-f^o, p. 328), à propos des *Essais*, qu'après avoir été imprimés deux fois par Simon Millanges, ils le furent « et à Rouen aussi et autres divers lieux ».

vraisemblablement un objet de curiosité plutôt qu'un sujet d'instruction.

Au contraire, l'édition de 1588 est capitale pour connaître l'auteur et pour apprécier l'œuvre : c'est une étape nécessaire entre ce que celle-ci était à sa naissance et ce qu'elle devint après la mort de Montaigne. Arrêtons-nous y donc. Montaigne augmentait ainsi son livre dans un but très déterminé ; lui-même le confesse et nous en dit la raison. Il voulait plaire au lecteur par des confidences nouvelles et c'est à dessein qu'il se met en frais de révélations. Il convient avec bonne grâce que ces additions sont « une petite subtilité ambitieuse, afin que l'acheteur ne s'en aille les mains du tout vides ». C'était donc un attrait de plus ; c'était aussi un danger. Le sujet que Montaigne avait choisi pour son ouvrage prêtait singulièrement aux remarques nouvelles, à l'accroissement presque indéfini des réflexions de l'auteur ; il prêtait aussi aux redites, et Montaigne n'a pas su toujours éviter cet écueil. Sa pensée revient souvent sur elle-même, parfois jusqu'à la satiété, si la grâce du style ne sauvait toujours le peu de variété de l'observation. En insérant un trait de plus dans un passage, Montaigne rompt le développement, retarde la conclusion, l'alourdit. Son œuvre gauchit et est de moins belle venue, surtout dans les deux livres ainsi remaniés ; les morceaux cousus après coup apparaissent et la déforment un peu.

Montaigne dit de sa besogne : « J'ajoute, mais je ne corrige pas. » C'est exact, s'il entend par là qu'il n'atténue pas les opinions précédemment émises et qu'il n'essaie pas de rattraper les confidences déjà

faites. Loin d'affaiblir sa pensée, les morceaux divers qu'il soude à son œuvre la renforcent et l'appuient de témoignages nouveaux. Le raisonnement est plus éparpillé et l'effet s'en dégage moins clairement tout d'abord, mais on ne tarde pas à reconnaître que, sous toutes ces précautions de pure forme, la dose de malice a été doublée et le trait est plus vigoureux que jamais. Si on sait relier le tout et passer rapidement sur les morceaux secondaires, on jugera le penseur plus hardi, plus subtil à la fois et plus souple. « Ce surpoids », comme Montaigne l'appelle, « ne condamne point la première forme » des *Essais* ; il l'étaie plutôt, en l'alourdissant, il est vrai ; il confirme l'ensemble, bien qu'il paraisse le désagréger. C'est donc dans la première édition des *Essais* qu'il faut toujours chercher le fil conducteur qui doit guider les pas : quand on l'aura saisi, ce qui viendra à la traverse détournera sans égarer. On retrouvera aisément alors le philosophe, même quand il paraît se perdre ; dans son œuvre, on fera le départ entre ce qui est essentiel et ce qui est « supernuméraire ». Montaigne dit des *Essais* qu'il sont « une marqueterie mal jointe ». Pour être mieux assemblée que son auteur ne le déclare, la mosaïque n'en est pas moins variée. Les morceaux qui la composent ne sont pas tous de même valeur, et leur rapprochement nuit assez fréquemment au coup d'œil d'ensemble ; si chaque fragment est, en soi, éblouissant, il arrive que le regard ne sait plus embrasser le dessein général. C'est un défaut qui ne doit ni surprendre ni dérouter.

En même temps que Montaigne précisait l'expres-

sion de ses spéculations philosophiques, il se laissait aller aussi à parler de sa personne avec plus d'abandon et d'intimité. « La faveur publique m'a donné un peu plus de hardiesse, » reconnaît-il. Désormais il prendra donc avec ses lecteurs des familiarités qu'il ne se fût pas permises auparavant. Il les fait pénétrer en lui jusque dans les plus secrets recoins de son être, étalant complaisamment ses préférences, ses antipathies les plus cachées. C'est là une partie de l'attrait de ce troisième livre, venu après les autres, ce « troisième allongéail » de la « peinture » de Montaigne : celle-ci est plus intime, moins à fleur de peau. La touche change aussi : elle est moins réservée. Prenant le lecteur pour confident des particularités qu'il va lui révéler, Montaigne a le ton dégagé d'un entretien familial. Il converse et ne disserte point, laissant de côté les pensées générales, les maximes sentencieuses. Il veut enseigner à celui qui l'écoute ce que son expérience lui a appris à lui-même ; aussi il se met plus volontiers en scène, invoque son témoignage plus fréquemment. Tant pis si, de la sorte, il dit une fadaise. « Personne n'est exempt de dire des fadaises ; le malheur est de les dire curieusement. » Or, Montaigne nous prévient, dès le début de ce troisième livre, qu'il s'en gardera tant qu'il pourra. Il veut bien s'étaler, mais non comme une curiosité ; ce qu'il sent, ce qu'il écrit n'est autre chose que ce que d'autres sentent comme lui et, au besoin, pourraient relater comme lui. « Je parle au papier comme je parle au premier que je rencontre. » Nous voilà bien prévenus ; si ce que nous lisons a été écrit sans fausse honte, l'auteur ne l'a

pourtant pas enregistré pour surprendre son lecteur.

La multiplicité et l'intimité de ces confidences dénotent un état particulier de l'âme de Montaigne au moment où il augmentait ainsi ses *Essais*. Lui-même nous en a donné l'explication : « Je ne laisse rien à désirer et deviner de moi, dit-il. Si on doit s'en entretenir, je veux que ce soit véritablement et justement. Je reviendrais volontiers de l'autre monde pour démentir celui qui me formerait autre que je n'étais, fut-ce pour m'honorer. » Et, après avoir remarqué combien on défigure les gens, même de leur vivant, et combien il a dû lui-même défendre La Boétie contre une pareille altération, il ajoute encore : « Je sais bien que je ne laisserai après moi aucun répondant si affectionné de bien loin, et entendu en mon fait comme j'ai été au sien, ni personne à qui je voulusse pleinement compromettre de ma peinture ; lui seul jouissait de ma vraie image et l'emporta. C'est pourquoi je me déchiffre moi-même si curieusement. » L'aveu est d'autant meilleur à recueillir qu'il a disparu des éditions subséquentes. Certes, la menace qui précède est un peu bien faufaronne, et nul mieux que Montaigne n'en sentait apparemment l'inutile jactance ; elle ne saurait retenir personne de contrôler les assertions du philosophe et de dire ce qu'il croit exact, pas plus qu'elle ne l'eût empêché lui-même de juger comme il l'entend les gens qu'il analyse. L'aveu qui suit a plus de prix parce qu'il est plus sincère. Montaigne regrette vivement de ne pas laisser après lui quelqu'un qui puisse le protéger et le défendre au besoin. Les forces affectives de son âme demeurent inoccupées,

et il le déplore ; il souhaiterait se faire aimer d'un ami dont les goûts et les aspirations seraient conformes aux siens. C'est pour cela que, vieillissant, il s'attache avec tant d'ardeur à ceux qui savent le comprendre et l'entourent de leur affection. Ses sentiments pour Charron, pour M^{lle} de Gournay, s'expliquent ainsi ; ceux-ci sont presque aussi vifs que ceux qu'il portait à La Boétie. Cependant l'âge des enthousiasmes est passé pour Montaigne : il n'en est plus aux amitiés soudaines. Pourtant il s'abandonne à ces suprêmes liaisons avec autant de sympathie que s'il les avait rencontrées à l'époque où elles se nouent en un moment et pour toujours.

Montaigne connut Charron avant de connaître M^{lle} de Gournay. Leur liaison remonte tout au moins au temps que Montaigne passait ainsi isolé chez lui à refondre les *Essais*. Les livres de Montaigne, qui nous ont déjà appris tant de choses sur leur possesseur, ont encore gardé le souvenir de ce petit événement. En effet, sur le titre d'un *Catechismo* de Bernardino Ochino qui porte la signature de Montaigne¹, on lit aussi ces mots de la main de Charron : « CHARRON. *ex dono dicti domini de Montaigne, in suo castello, 2 julii, anno 1586.* » C'est là un de ces présents comme en échangeaient volontiers les hommes d'étude de ce siècle, pour marquer leur sympathie. Celui-ci nous donne la date où des rela-

1. Bâle, 1561, pet. in-8°. — Au dessus de la signature, on lit ces mots : « *Liber prohibitus.* » Ce précieux volume, qui a fait partie des livres de A.-A. Renouard, est actuellement conservé à la Bibliothèque nationale. D² n° 2812 (Réserve).

tions d'amitié régnèrent entre Montaigne et Charron. Amené en Guyenne par le savant et pieux évêque de Bazas, Arnaud de Pontac, Pierre Charron s'y trouvait depuis près de quinze ans, et avait occupé des charges ecclésiastiques dans les chapitres de plusieurs diocèses de la région. Il fut aussi, dès 1576, chanoine et maître d'école de l'église métropolitaine de Bordeaux, et c'est sans doute ce qui le rapprocha de Montaigne. La liaison entre eux ne tarda pas à devenir étroite : Charron « faisait un merveilleux cas » de l'auteur des *Essais*, et Montaigne aimait Charron « d'une affection réciproque ». Ils devaient donc s'entendre, et, en réalité, ils s'entendirent fort bien.

Quant à M^{lle} de Gournay, Montaigne ne put la rencontrer qu'à Paris, lorsqu'il y vint faire réimprimer son ouvrage tel qu'il l'avait refait, c'est-à-dire au début de 1588. Dès le mois de février, en effet, Montaigne se rendait à Paris avec le projet d'y publier son livre. Il lui survint même, en chemin, une aventure assez déplaisante. En traversant la forêt de Villebois, le voyageur fut arrêté par des ligueurs qui le détroussèrent. « La tempête est tombée sur moi, qui avais mon argent en ma boîte, écrit-il à Matignon ; je n'en ai rien recouvert (recouvré), et la plupart de mes papiers et hardes leur sont demeurés¹. » Telle est la version de la lettre que Montaigne adressa d'Orléans, le 16 février au matin, au maréchal de Matignon. Il est probable qu'en définitive la perte fut moins considérable qu'elle ne menaçait de

1. D'Orléans, ce 16 février, au matin (1588). — Cette lettre a été publiée pour la première fois par le Dr Payen dans ses

l'être ; les papiers de Montaigne tout au moins durent lui être rendus, et si le manuscrit des *Essais* était compris dans le butin, il fut restitué, car le livre vit le jour peu de temps après. L'auteur y faisait même allusion à cet incident de route qu'il racontait en le dramatisant. Assailli par quinze ou vingt gentils-hommes masqués et par des argoulets, Montaigne est démonté et dévalisé ; on fouille ses coffres, sa boîte est prise, chevaux et équipages sont « dispersés à nouveaux maîtres ». Les uns voulaient tuer le voyageur, tous le voulaient mettre à une forte rançon. Enfin, ils avaient emporté les dépouilles, lui laissant la vie et la liberté, quand, tout à coup, le chef, se ravisant, revient à lui avec de douces paroles, fait rechercher les hardes dans sa troupe, jusqu'à la boîte, et les rend à leur propriétaire. Quelle était donc la cause de ce revirement soudain ? La contenance de Montaigne, son calme, la liberté et la fermeté de son langage.

Tel est le récit des *Essais* ; il est fait avec la bonne humeur de quelqu'un qui a échappé à un mauvais pas et se réjouit d'en être sorti à si bon compte. D'ordinaire, on rencontre sur les grands chemins des brigands moins accommodants. Montaigne en est quitte pour la peur. Il arrive à Paris, et, bien que le temps soit assez mal choisi pour cela, il s'occupe de son livre. Environ quatre mois après, les *Essais* sont publiés sous leur forme nouvelle ; le

Documents inédits ou peu connus sur Montaigne (1847, in-8°, p. 14). Voy. aussi Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 319.

privilège de l'édition est daté du 4 juin 1588, tandis que la préface porte la date du 12 juin, bien que ce soit la même que celle des précédentes éditions. On était aux jours les plus troublés de la Ligue. Après s'être fortement établie à Paris, elle y commandait maintenant en maîtresse et avait fini par en chasser le roi. Banni du Louvre, Henri III promenait sa petite cour de Chartres à Vernon et de Vernon à Rouen, tandis que le duc de Guise et ses partisans gouvernaient la capitale. Montaigne, qui avait un moment suivi le roi de France, voulut revenir à Paris. Mal lui en prit : regardé comme suspect, il fut traité comme tel. Écoutons-le raconter lui-même l'avanie qui lui arriva, à son retour de Rouen, le 10 juillet 1588 ¹.

« Entre trois et quatre (heures) après-midi, étant logé aux fauxbourgs Saint-Germain, à Paris, et malade d'une espèce de goutte qui lors premièrement m'avait justement saisi il y avait trois jours², je fus fait prisonnier par les capitaines et peuple de Paris. C'était au temps que le roi en était mis hors par M. de Guise³. Fus mené à la Bastille⁴, et me fut signifié que c'était à la sollicitation du duc d'Elbœuf et par droit de représaille, au lieu d'un sien parent,

1. D^r J.-F. Payen, *Documents inédits sur Montaigne*, n^o 3, 1855, in-8^o, p. 17 et 18. Montaigne, s'étant trompé de date, avait mentionné une première fois cet événement au 20 juillet sur les *Éphémérides* de Beuther. Plus tard, ayant reconnu sa méprise, il reporta le fait à sa vraie date. Nous complétons ici les deux versions l'une par l'autre.

2. « Au pied gauche ».

3. « Je revenais de Rouen, où j'avais laissé Sa Majesté, » dit la seconde version.

4. « Sur mon cheval ».

gentilhomme de Normandie, que le roi tenait prisonnier à Rouen. La reine, mère du roi, avertie¹ par M. Pinart, secrétaire d'État, de mon emprisonnement, obtint de M. de Guise², qui était lors de fortune avec elle, et du prévôt des marchands vers lequel elle envoya (M. de Villeroy, secrétaire d'État, s'en soignant aussi bien fort en ma faveur) que sur les huit heures du soir du même jour, un maître d'hôtel de Sa Majesté me vint faire mettre en liberté, moyennant les rescrits du dit seigneur et du dit prévôt adressant au Clerc³, capitaine pour lors de la Bastille. »

Montaigne à la Bastille ! Nous l'en croyons aisément, quand il déclare que c'est la « première prison » qu'il eût connue d'aussi près. L'aventure choquerait davantage, même avec son dénouement immédiat, si on ne savait combien les vexations étaient fréquentes, avec quel arbitraire la Ligue tourmentait les gens, les privant de leurs charges ou de leurs revenus. C'était le temps où le poète Rapin était destitué de ses fonctions de prévôt de l'hôtel et chassé de Paris, malgré ses neuf enfants. Ce'ui-ci s'en est vengé en contribuant à ridiculiser cette domination turbulente et brouillonne ; par la *Ménippée* il a su mettre les ricurs et l'avenir de son côté. Moins acerbe que Nicolas Rapin, Montaigne n'a même pas fait allusion,

1. « Par le bruit du peuple ».

2. « Avec beaucoup d'instance ; il en donna un commandement par écrit adressant au Clerc, qui lors commandait à la Bastille, lequel commandement fut porté au prévôt des marchands, ayant besoin de sa confirmation. »

3. Bussy Le Clerc, procureur au Parlement, qui occupait la Bastille pour la Ligue.

dans les *Essais*, à sa détention de quelques heures à la Bastille ; le souvenir en aurait disparu si une note intime ne nous l'avait conservé.

Ces événements si déplorables étaient bien faits pour détourner Montaigne de ses préoccupations d'auteur ; il était naturel qu'il oubliât un peu son livre pour s'occuper surtout de la France, ce « pauvre vaisseau que les flots, les vents et le pilote tiraient à si contraires desseins ». Il était aussi naturel que le public donnât moins d'attention à la publication des *Essais*. Pourtant, malgré le malheur des temps, elle ne passa pas inaperçue des délicats, et le voyage de Montaigne à Paris ne fut pas ignoré de ceux qui s'intéressaient à l'œuvre et à l'écrivain. C'est ainsi que Montaigne reçut les hommages enthousiastes de Marie Le Jars de Gournay et que se noua entre le philosophe et la savante fille cette alliance littéraire qui devait si étroitement les unir l'un à l'autre. Celle-ci, vers l'âge de vingt ans, avait lu, par hasard, les *Essais*, dont la renommée n'était pas encore consacrée, et elle en conçut un tel enthousiasme qu'elle souhaita de faire la connaissance de l'auteur. Ce désir ne se réalisa pas immédiatement, mais, ayant appris que Montaigne était à Paris pour veiller à la réimpression de son ouvrage, M^{lle} de Gournay, qui s'y trouvait également, en compagnie de sa mère, ne manqua pas de l'envoyer saluer et de lui « déclarer l'estime qu'elle faisait de sa personne et de son livre ». Dès le lendemain, Montaigne vint remercier celle qui lui avait adressé un compliment si spontané ; il traita la jeune fille avec l'affection d'un père, et désormais ces sentiments devinrent chaque jour plus

remplis d'abandon. Le philosophe avait trouvé la « fille d'alliance » qui devait défendre sa mémoire, et, en donnant ce titre à M^{lle} de Gournay, il réalisait la secrète ambition de celle-ci. Depuis qu'elle avait lu les *Essais*, c'était bien par un pareil lien que M^{lle} de Gournay désirait être unie à Montaigne ; c'était aussi le seul qui convint à « la proportion de leurs âges » et de leurs mérites, à « l'intention de leurs âmes et de leurs mœurs ¹. »

Montaigne éprouva une grande joie à se voir ainsi compris et admiré ; cet enthousiasme si sincère lui réchauffa le cœur. Il semble qu'il se crut plus sûr de l'avenir, maintenant qu'une jeune piété filiale veillerait sur sa mémoire. Un ami véritable avait été le rêve de toute sa vie : au début, il en avait rencontré un que la mort lui prit bientôt, et depuis lors il n'avait cessé de regretter ce compagnon. Certes, alors que l'âge s'appesantissait sur lui, Montaigne ne pouvait espérer de recommencer cette *très sainte amitié* qui avait embelli sa jeunesse. Mais voici qu'un sentiment nouveau s'offrait à lui, fait de respect, de dévouement et d'admiration. Montaigne accepta avec reconnaissance l'affection que lui vouait ainsi Marie de Gournay, parce qu'elle ne lui rappelait son amitié pour La Boétie que par la sincérité de l'expression. En échange de cet hommage qui le touchait en l'honorant, Montaigne consacra à la jeune fille une paternelle gratitude pour la satisfaction qu'elle lui

1. Tous ces détails sont pris de la vie de M^{lle} de Gournay écrite par elle-même et imprimée à la suite de ses *Advis ou présens* (Paris, 1641, in-4°, p. 992).

donnait. Plus tard, quand les *Essais*, encore accrus, revirent le jour, l'auteur y avait ajouté un passage fort louangeur pour M^{lle} de Gournay et vantait autant la justesse de son esprit que la bonté de son cœur ¹. Les termes de cet éloge étaient si chaleureux que les malveillants en médirent. Cet outrage fut très sensible à M^{lle} de Gournay, comme il l'eût été à Montaigne, s'il avait pu prévoir le langage des sots. Aussi la savante fille, autant par modestie que par crainte de la calomnie, effaça-t-elle ensuite des *Essais* tout ce qui lui sembla exagéré sur son propre mérite.

Montaigne demeura à Paris sept mois environ à l'occasion de la réimpression de son livre ; mais ce séjour ne fut pas continu et sans interruptions. Accompagné de son ami, le poète bordelais Pierre de Brach, nous savons qu'il vint avec la cour à Chartres et à Rouen. Puis, lorsqu'il eut noué connaissance avec sa « fille d'alliance », il ne résista pas au plaisir de l'aller visiter dans son domaine patrimonial de Gournay-sur-Aronde, en Picardie ². « Il y séjourna trois mois, en deux ou trois fois, avec tous les honnêtes accueils que l'on pouvait souhaiter », nous apprend Estienne Pasquier ³, et Montaigne lui-même semble

1. *Essais* (1595), liv. II, ch. xvii, à la fin. Ces éloges ont disparu dans l'édition nouvelle que M^{lle} de Gournay donna en 1635.

2. Actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Compiègne (Oise).

3. *Les Lettres d'Estienne Pasquier* (Paris, 1619, in-8°), t. II, p. 385 (liv. XVIII, lettre 1, à Monsieur de Pelgé).

faire allusion à ce déplacement¹. Toutes ces excursions abrégèrent donc assez sensiblement le séjour effectif du philosophe dans la capitale, qu'il devait de nouveau quitter bientôt après pour se rendre aux États généraux qui s'ouvrirent à Blois le 15 octobre 1588.

Aucun mandat officiel n'exigeait, semble-t-il, la présence de Montaigne à Blois ; son rôle n'y fut donc point actif. Simple spectateur des troubles, il se contentait de regarder comment le vaisseau si furieusement ballotté par les vents contraires parviendrait à surmonter les périls et à voguer en paix. Que sortirait-il de cette réunion dont on pouvait attendre quelque bien ? Quels remèdes les trois ordres trouveraient-ils aux maux de la France, sur laquelle s'appesantissaient tous les fléaux : la guerre civile, l'anarchie, le fanatisme ? Évidemment cette pensée préoccupait Montaigne, puisqu'elle le retenait à Blois, où ces graves questions allaient s'agiter. Mais rien ne nous apprend de quel œil, sans doute bien attristé, il voyait se dérouler cette tragi-comédie, qui prit fin dans le sang du duc de Guise. Seul, l'écho de quelques doctes entretiens avec des hommes de savoir est parvenu jusqu'à nous. Montaigne rencontra à

1. *Essais* (1595), liv. I, ch. XL, *Que le goût des biens et des maux dépend en bonne partie de l'opinion que nous en avons* (« Quand je vins de ces fameux états de Blois, j'avais vu peu auparavant une fille en Picardie, etc... ». Ce passage ne se trouve qu'en 1595. Dans l'exemplaire des *Essais* annoté et conservé à Bordeaux, Montaigne ne précise pas ainsi le temps et le lieu ; il dit simplement : « J'ai vu une fille pour témoigner, etc. »).

Blois Pasquier et de Thou, et conversait volontiers avec eux : l'un et l'autre nous ont gardé le souvenir de ces dialogues.

Avec de Thou, que Montaigne connaissait de plus longue date, la conversation était familière et abandonnée. Montaigne conseillait amicalement à de Thou d'accepter l'ambassade de Venise, qui lui était offerte, et, pour l'y engager davantage, lui promettait de l'aller voir là-bas. On s'entretenait aussi des troubles et de leurs causes, et Montaigne en parlait librement. De Thou a noté, dans ses *Mémoires*, le langage que lui tint Montaigne à ce propos ; nous le reproduisons ici textuellement. « Montaigne lui dit qu'autrefois il avait servi de médiateur entre le roi de Navarre et le duc de Guise, lorsque les deux princes étaient à la cour ; que ce dernier avait fait toutes les avances par ses soins, ses services, et par ses assiduités pour gagner l'amitié du roi de Navarre ; mais qu'ayant reconnu qu'il le jouait, et qu'après toutes ses démarches, au lieu de son amitié, il n'avait rencontré qu'une haine implacable, il avait eu recours à la guerre, comme à la dernière ressource qui pût défendre l'honneur de sa maison contre un ennemi qu'il n'avait pu gagner ; que l'aigreur de ces deux esprits était le principe d'une guerre qu'on voyait aujourd'hui si allumée ; que la mort seule de l'un ou de l'autre pouvait la faire finir ; que le duc ni ceux de sa maison ne se croiraient jamais en sûreté tant que le roi de Navarre vivrait ; que celui-ci, de son côté, était persuadé qu'il ne pourrait faire valoir ses droits à la succession de la couronne pendant la vie du duc. Pour la religion,

ajouta-t-il, dont tous les deux font parade, c'est un beau prétexte pour se faire suivre par ceux de leur parti, mais son intérêt ne les touche ni l'un ni l'autre ; la crainte d'être abandonné des protestants empêche seule le roi de Navarre de rentrer dans la religion de ses pères, et le duc ne s'éloignerait point de la Confession d'Augsbourg, que son oncle Charles, cardinal de Lorraine, lui a fait goûter, s'il pouvait la suivre sans préjudicier à ses intérêts ; que c'étaient là les sentiments qu'il avait reconnus dans ces princes, lorsqu'il se mêlait de leurs affaires ¹. »

Le langage que de Thou prête à Montaigne ne manque pas de vraisemblance, bien qu'il paraisse, en partie, inexactement rapporté. Montaigne négocia très probablement entre le roi de Navarre et le duc de Guise, mais cela ne dut pas être alors que « les deux princes étaient à la cour ». Rapprochés, les deux rivaux auraient eu moins besoin d'intermédiaire que si la distance les eût séparés. En outre, depuis qu'Henri de Navarre s'était enfui de la cour de France, après la Saint-Barthélemy, il n'y reparut plus jusqu'à l'assassinat du duc de Guise. Or, à l'époque où ils pouvaient se rencontrer ainsi, la diversité de leurs intérêts ne désunissait pas encore les deux princes irrévocablement. C'est dans la suite, quand par la mort du duc d'Alençon Henri de Navarre devint l'héritier présomptif de la couronne et que le duc de Guise se fit le chef de la Ligue, que

1. *Mémoires de la vie de Jacques-Auguste de Thou, conseiller d'État et président à mortier au Parlement de Paris* (Première édition, traduite du latin en français). Rotterdam. 1711, in-4°, p. 136.

le dissentiment fut entre eux de jour en jour plus profond. On devait souhaiter que les deux rivaux s'entendissent avant que la séparation ne devînt irrémédiable, et peut-être que Montaigne consentit à s'entremettre pour amener cet accord, en considération du grand bien qui en pouvait résulter. N'oublions pas que Montaigne fit, en ce temps-là, un voyage à la cour que la *Chronique bordelaise* enregistre sans en préciser la date et sans en déterminer la raison. Il ne serait pas étonnant que l'annaliste bordelais ait ignoré le vrai motif de ce déplacement. Notons enfin une dernière présomption en faveur de cette hypothèse. C'est seulement dans l'édition des *Essais* de 1588, que Montaigne fait allusion aux négociations publiques dont les princes le chargèrent, et explique en détail la manière dont il s'y comportait, ce qui fait supposer que ces missions doivent se placer entre 1580 et 1588, ou, plus exactement encore, pendant la durée de sa mairie. Il déclare formellement : « En ce peu que j'ai eu à négocier entre nos princes, *en ces divisions et subdivisions qui nous déchirent aujourd'hui*, j'ai curieusement évité qu'ils se méprissent en moi, et s'enferrassent en mon masque. » La franchise et la loyauté, voilà donc les deux éléments de sa diplomatie, comme la sincérité est le caractère de son langage à de Thou. Montaigne ajoute : « Je ne dis rien à l'un que je ne puisse dire à l'autre, à son heure, l'accent seulement un peu changé, et ne rapporte que les choses ou indifférentes, ou connues, ou qui servent en commun : il n'y a point d'utilité pour laquelle je me permette de leur mentir. »

D'ailleurs, les compétitions des partis ne troublent pas Montaigne, pas plus que ses sentiments pour leurs chefs ne l'aveuglent sur leur compte ; il est avant tout pour la loi, c'est-à-dire pour le roi, pour le pouvoir légitimement établi. « Les lois m'ont ôté de grand'peine, dit-il ; elles m'ont choisi parti et donné un maître : toute autre supériorité et obligation doit être relative à celle-là et retranchée. » Il est vrai qu'il ne manque pas de faire cette remarque : « Je suivrai le bon parti jusques au feu, mais exclusivement si je puis. » Ne nous étonnons donc pas que, voyant aussi sagement son devoir, Montaigne jugeât les autres sagement et sans parti pris. Malgré la sympathie qu'il éprouve également pour le duc de Guise et pour Henri de Navarre, il les apprécie avec justesse. Le sort ne permit pas au duc de Guise de remplir sa destinée jusqu'au bout. Pour Henri de Navarre, le sort a donné raison à Montaigne. Après tant d'horreurs accumulées, de bons esprits commençaient à se demander si les dissidences des deux cultes, orthodoxe ou réformé, valaient tout le sang répandu, tous les Français égorgés d'une et d'autre part¹. On commençait à entrevoir une religion plus tolérante et plus haute que les Églises qui s'entre-dévorait. Montaigne, on le sait, fut un des premiers à souhaiter cette concorde et à la prêcher. Dès 1577, Henri IV écrivait à M. de Batz : « Ceux qui suivent tout droit leur conscience sont de ma religion ; et moi je suis de celle de tous ceux-là qui sont braves et bons. » Si le roi de Navarre

1. E. Jung, *Henri IV considéré comme écrivain*, p. 141.

n'abjura pas aussitôt qu'on le lui demanda, c'était pour ne pas paraître subir une injonction ; mais, quand il abjura, il put le faire sans crainte, car une tolérance avait grandi qui planait au-dessus des deux religions combattantes et s'accommodait de l'une comme de l'autre.

Les entretiens de Montaigne et de Pasquier étaient moins intimes et moins élevés. Avec Pasquier, Montaigne parlait littérature et défendait les *Essais*. « Comme nous nous promenions dedans la cour du château, raconte Pasquier, il m'advint de lui dire qu'il s'était aucunement oublié de n'avoir communiqué son œuvre à quelques siens amis, avant de la publier ; d'autant que l'on y reconnaissait, en plusieurs lieux, je ne sais quoi du ramage gascon, plus aisément que Pollion n'avait autrefois fait le Padouan de Tite-Live : chose dont il eût pu recevoir avis par un sien ami. Et, comme il ne m'en voulut croire, je le menai en ma chambre, où j'avais son livre, et là, je lui montrai plusieurs manières de parler familières aux Français, ains seulement aux Gascons ¹. » Et, en suite de cela, Pasquier rapporte quelques-unes des critiques qu'il adressa à Montaigne. Celui-ci écouta en silence et parut si bien approuver que Pasquier crut l'avoir convaincu et estimait « qu'à la première et prochaine impression qu'on ferait de son livre, il donnerait l'ordre de corriger » ces locutions. Montaigne n'en fit rien, peut-être parce que la mort l'en empêcha. Il n'aimait guère aussi à s'amender sur les conseils d'autrui. Se dépeignant lui-même, il voulait

1. Estienne Pasquier, *Lettres*, *loc. cit.*

rester tel qu'il se voyait et non se montrer tel qu'on le voyait. Au reste, la critique de Pasquier ne dut pas l'émouvoir. Esprit docte et nourri de fortes lectures, celui-ci n'était pas fait pour savourer toute l'ironie de Montaigne, pour comprendre la grâce et le charme de sa philosophie. Tout en appréciant grandement les *Essais*, dont il sentait la haute valeur, Pasquier ne goûte pas la légèreté de l'allure, et ne découvre pas ce que l'observation a de général, sous son aspect particulier. Pour ne pas désobliger son interlocuteur, Montaigne eut l'air de se rendre à ses raisons, mais il resta lui-même et ne corrigea pas son œuvre : on ne saurait dire qu'il eut tort.

Si ces entretiens pouvaient distraire un instant Montaigne des préoccupations du jour, les événements l'y ramenaient bien vite ; ils se précipitaient, en effet, et la situation devenait de plus en plus grave. Bientôt après, le meurtre du duc de Guise allait ensanglanter les États de Blois. Henri III avait cru faire un coup de maître en éliminant ainsi son ennemi le plus dangereux. Montaigne ne nous dit pas comment il apprécie cet assassinat, qu'il mentionne simplement sur ses *Éphémérides* sans le juger. « Morte la bête, mort le venin, » s'était écrié le roi de France ; mais, comme le remarque Pasquier, la bête avait la queue longue. Au lieu d'étouffer les passions populaires, ce crime leur montra au contraire comment on pouvait se débarrasser d'un ennemi incommode, et, par une fatalité pareille, le roi de France tombait comme son adversaire sous le couteau d'un assassin, six mois après qu'il eut fait lui-même mettre à mort le duc de Guise et son frère le cardinal

de Lorraine. Entre-temps, Catherine de Médicis était morte, elle aussi, et Henri de Navarre s'était rapproché d'Henri III ; les deux monarques se réconcilièrent au Plessis-lès-Tours, et cette entente fut pour leurs armées réunies une suite de succès qui ébranlèrent sérieusement la Ligue. Celle-ci avait dû lever le siège de Senlis, puis elle avait perdu Pontoise et Saint-Cloud, et l'assaut allait être donné à Paris, quand Jacques Clément frappa le roi de France du coup de poignard dont il mourut.

Que faisait Montaigne tandis que tous ces événements se succédaient ? Nous savons par M^{lle} de Gournay qu'il regagna la Guyenne « où la guerre de la Ligue qui lors embrasait toute la France l'attacha par le commandement et pour le service du roi ». Montaigne avait séjourné « huit ou neuf mois par deçà ». C'est donc vers la fin de l'année 1588 qu'il rentra à Bordeaux ; mais nous ne saurions autrement en préciser la date ni dire à quoi il s'employa dans son pays. A la vérité, jamais Bordeaux n'appartint à la Ligue. Matignon était resté fidèle au roi de France, et même quand la politique de celui-ci agissait de concert avec les Guises, le maréchal ne s'était pas abandonné à la Sainte-Union. Aussi après le drame de Blois, lorsque la Ligue chercha, à Bordeaux comme ailleurs, à entrer en lutte ouverte contre l'autorité royale, trouva-t-elle en Matignon un adversaire fort décidé. On accusait les Jésuites de fomenter cette résistance, à laquelle ils prêtaient assurément un fort appui. Matignon n'hésita pas à sévir ; aidé par le Parlement, il les bannit de la ville, et, grâce à cette mesure, celle-ci demeura en son pouvoir.

On ne voit pas ce que Montaigne put faire dans ces conjonctures : Sans doute son loyalisme s'accordait avec celui de Matignon, mais aucun fait ne vient le confirmer. On saisit mieux son attitude à l'égard d'Henri de Navarre. Montaigne n'avait jamais cessé d'entretenir avec ce prince des relations cordiales ; par exemple, quatre jours après la bataille de Coutras, le 24 octobre 1587, le roi de Navarre avait été l'hôte du philosophe et avait diné chez lui¹. Maintenant donc que la mort d'Henri III faisait du roi de Navarre le vrai roi de France, le bon sens et le devoir de Montaigne se trouvaient d'accord pour le considérer comme le monarque légitime. Mais il y avait de grands obstacles à franchir avant que cette royauté fut effective et ainsi acceptée par la plus grande partie des Français ; Montaigne ne l'ignorait pas, et il savait combien les dernières difficultés qui séparaient Henri de Navarre du trône seraient dures à surmonter. S'entretenant un jour avec Agrippa d'Aubigné, Montaigne s'en était expliqué. Il avait fait la remarque que, fréquemment, le peuple juge assez beaux comme princes des seigneurs qu'il ne juge pas assez beaux pour être rois. Et Montaigne ajoutait « que les prétendants à la couronne trouvent tous les échelons jusqu'au marchepied du trône et petits et aisés, mais que le dernier ne se pouvait franchir pour sa hauteur². »

1. *Séjours et itinéraire de Henri IV avant son avènement au trône de France*, à sa date, 24 octobre 1587. (*Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 602).

2. Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, 1626. t. III. col. 402.

C'est bien ce qui advint à Henri de Bourbon ; on lui avait reconnu comme roi de Navarre des qualités qu'on lui marchandait comme roi de France. Le pape se hâte de l'excommunier en tant qu'hérétique, et, pour suivre un si haut exemple, les pamphlétaires catholiques entassent contre le nouveau monarque autant d'injures et de menaces qu'ils en peuvent amonceler. Prêchant la démocratie, ils déclarent que « le peuple fait les rois », qu'il « les peut défaire comme il les a créés », et ils redisent à Henri IV : « La couronne de France n'est point héréditaire, mais élective... nous obéissons aux rois, non aux tyrans. » En même temps qu'elle fait appel aux passions populaires, la Ligue s'inspire des principes théocratiques et, par un retour inverse, les théologiens protestants, cessant de proclamer les droits du peuple, défendent maintenant la monarchie héréditaire et la succession linéale. Toutes ces apostasies consommées pour les besoins de la cause, ces opinions acceptées ou rejetées suivant les rancunes des partis indignent le scepticisme de Montaigne, fait surtout de bonne foi. « Voyez, s'écrie-t-il avec chaleur, l'horrible impudence de quoi nous pelotons les raisons divines et combien irréligieusement nous les avons et rejetées et reprises selon que la fortune nous a changés de place en ces orages publics. Cette proposition si solenne : « S'il est permis au sujet de se rébellier » et armer contre son prince pour la défense de la » religion, » souviennent-vous en quelles bouches, cette année passée, l'affirmative d'icelle était l'arc-boutant d'un parti ; la négative, de quel autre c'était l'arc-boutant ; et oyez à présent de quel quartier vient la

voix et instruction de l'une et de l'autre ; et si les armes bruient moins pour cette cause que pour celle-là. Et nous brûlons les gens qui disent qu'il faut faire souffrir à la vérité le joug de notre besoin ; et de combien fait la France pis que de le dire ! ! »

Il s'agissait, en somme, de faire régner Henri IV, et ce chassé-croisé, que Montaigne apprécie avec une si honnête sévérité, n'avait d'autre but que de rapprocher ou d'éloigner du trône le souverain légitime. Dans ce pays où le bon sens finit toujours par triompher, la verve gauloise de la *Ménippée*, ses satires patriotiques firent plus et mieux que tout l'imbroglio de ces discussions ; on peut dire qu'elle valut autant au nouveau roi qu'une victoire de ses armes pour contribuer à asseoir sa domination. Il est vrai que le bon roi Henri méritait mieux que personne que l'esprit servit sa cause. Sa vue ne cessa d'être claire au milieu des bourrasques diverses qui l'assaillaient ; il faisait tête à l'orage sans rien perdre de sa bonne humeur, et dans la mauvaise fortune sa vaillance demeurait chevaleresque et souriante. Lui-même, un jour, s'était peint ainsi à Montaigne et ne s'était pas flatté. Une de ses maîtresses qualités était, ainsi qu'il le disait à Montaigne, de voir « le poids des accidents comme un autre ; mais à ceux qui n'avaient point de remède, il se résolvait soudain à la souffrance ; aux autres, après y avoir ordonné les provisions nécessaires, ce qu'il pouvait faire promptement par la vivacité de son

1. *Essais*, l. II. ch. XII. Ce passage ne se trouve que dans l'édition de 1595.

esprit, il attendait en repos ce qui s'en pouvait suivre. » « De vrai, ajoute Montaigne, je l'ai vu à même, maintenant une grande nonchalance et liberté d'actions et de visage au travers de bien grandes affaires et bien épineuses : je le trouve plus grand et plus capable en une mauvaise qu'en une bonne fortune ; ses pertes lui sont plus glorieuses que ses victoires, et son deuil que son triomphe¹. »

On le voit, Montaigne appréciait judicieusement les circonstances dans lesquelles Henri de Navarre avait été appelé au trône de France, et connaissait assez profondément le caractère de celui-ci pour espérer qu'il finirait par se servir des événements. Dès le début de son règne, Montaigne n'avait pas manqué d'écrire à Henri IV et de lui dire combien il souhaitait que sa domination fût paisible et universellement accueillie. Le roi fut sensible à ce vœu et y fit une réponse qui ne nous est pas parvenue. Nous possédons seulement une lettre de Montaigne, datée du 18 janvier 1593, qui précise bien comment le philosophe envisageait le triomphe du Béarnais. C'est un document trop important pour n'être pas reproduit ici en entier. « Sire, disait Montaigne, c'est être au-dessus du poids et de la foule de vos grandes et importantes affaires que de vous savoir prêter et démettre aux petites à leur tour, suivant le devoir de votre autorité royale qui vous expose à toute heure à toute sorte et degré d'hommes et d'occupations. Toutefois, ce que Votre Majesté a daigné considérer mes lettres et y commander

1. *Essais*, l. III, ch. x.

réponse, j'aime mieux le devoir à la bénignité qu'à la vigueur de son âme. J'ai de tout temps regardé en vous cette même fortune où vous êtes, et vous peut souvenir que lors même qu'il m'en fallait confesser à mon curé, je ne laissais de voir aucunement de bon œil vos succès. A présent, avec plus de raison et de liberté, je les embrasse de pleine affection. Ils vous servent là par effet ; mais ils ne vous servent pas moins ici par réputation. Le retentissement porte autant que le coup. Nous ne saurions tirer de la justice de votre cause des arguments si forts à maintenir ou réduire vos sujets comme nous faisons des nouvelles de la prospérité de vos entreprises ; et puis assurer Votre Majesté que les changements nouveaux qu'elle voit par deçà à son avantage, son heureuse issue de Dieppe y a bien à point secondé le franc zèle et merveilleuse prudence de M. le maréchal de Matignon, duquel je me fais accroire que vous ne recevez pas journallement tant de bons et signalés services sans vous souvenir de mes assurances et espérances. J'attends de ce prochain été non tant les fruits à nourrir comme ceux de notre commune tranquillité, et qu'il passera sur vos affaires avec même teneur de bonheur, faisant évanouir, comme les précédentes, tant de grandes promesses de quoi vos adversaires nourrissent la volonté de leurs hommes. Les inclinations des peuples se manient à ondées. Si la pente est une fois prise en votre faveur, elle l'emportera de son propre branle jusqu'au bout. J'eusse bien désiré que le gain particulier des soldats de votre armée et le besoin de les contenter ne vous eût dérobé, nommément en cette ville prin-

cipale, la belle recommandation d'avoir traité vos sujets mutins, en pleine victoire, avec plus de soulagement que ne font leurs protecteurs, et qu'à la différence d'un crédit passager et usurpé, vous eussiez montré qu'ils étaient vôtres par une protection paternelle et vraiment royale. A conduire telles affaires que celles que vous avez en mains, il se faut servir de voies non communes. Si s'est-il toujours vu qu'où les conquêtes par leur grandeur et difficulté ne se pouvaient bonnement parfaire par armes et par force, elles ont été parfaites par clémence et magnificence, excellents leurres à attirer les hommes, spécialement vers le juste et légitime parti. S'il y échoit rigueur et châtiement, il doit être remis après la possession de la maîtrise. Un grand conquérant du temps passé se vante d'avoir donné autant d'occasion à ses ennemis subjugués de l'aimer qu'à ses amis. Et ici nous sentons déjà quelque effet de bon pronostic de l'impression que reçoivent vos villes dévoyées par la comparaison de leur rude traitement à celui des villes qui sont sous votre obéissance. Désirant à Votre Majesté une félicité plus présente et moins hasardeuse, et qu'elle soit plutôt chérie que crainte de ses peuples et tenant son bien nécessairement attaché au leur, je me réjouis que ce même avancement qu'elle fait vers la victoire l'avance aussi vers des conditions de paix plus faciles. Sire, votre lettre du dernier de novembre n'est venue à moi qu'astheure et au delà du terme qu'il vous plaisait me prescrire de votre séjour à Tours. Je reçois à grâce singulière qu'elle ait daigné me faire sentir qu'elle prendrait à gré de me voir, personne si inutile, mais siennne plus par affec-

tion encore que par devoir. Elle a très louablement rangé ses formes externes à la hauteur de sa nouvelle fortune ; mais la débonnaireté et facilité de ses humeurs internes, elle fait autant louablement de ne les changer. Il lui a plu avoir respect non-seulement à mon âge, mais à mon désir aussi de m'appeler en lieu où elle fût un peu en repos de ses laborieuses agitations. Sera-ce pas bientôt à Paris, Sire, et y aura-t-il moyens ni santé que je n'étande pour m'y rendre ! Votre très humble serviteur et sujet, MONTAIGNE ¹.

C'est là un noble et fier langage et qui honore grandement Montaigne. Rien ne manque à cette belle page, ni la connaissance des vrais besoins du royaume, ni l'entente des intérêts du roi, ni la hauteur de vue nécessaire pour juger sainement l'état des choses, ni le courage de dire ce qu'il fallait faire pour hâter l'apaisement du pays. Le style est aussi élevé que la pensée. Hélas ! le vœu que Montaigne formait d'un cœur si fervent, de pouvoir bientôt saluer le roi dans Paris, ne devait pas se réaliser si vite, et, quand il viendra à se réaliser, le philosophe ne sera plus de ce monde pour se réjouir de ce beau résultat. Mais Montaigne avait deviné quels moyens pouvaient servir le plus efficacement à amener cette

1. De Montaigne, le 18 janvier (1590). — Cette lettre a été découverte en 1849 dans la collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale (n° 712), par Achille Jubinal, qui l'a publiée et en a donné le fac-similé dans la brochure intitulée : *Une lettre inédite de Montaigne* (Paris, 1850, in-8°). — Voy. aussi Payen, *Nouveaux documents*, 1850, p. 30 ; Grün, *Vie publique de Montaigne*, p. 385 ; Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 325.

issue ; il avait compris combien la mansuétude du monarque aiderait au succès de ses armes et en augmenterait l'effet. Henri IV se souvint des avis de Montaigne : si ses soldats triomphent, il achève leur victoire par sa bonne humeur et l'aménité de son caractère. Sous cette douceur se cachera beaucoup de fermeté, de la persistance et de l'esprit de suite, mais les apparences seront sauvées, et le peuple s'y laissera prendre. Plus tard, quand le vent aura tout à fait tourné en sa faveur, le roi pourra même confisquer à son profit les libertés naissantes, étouffer la démocratie qui commençait à s'éveiller ; loin de s'en plaindre, la nation y prêtera les mains, vérifiant surabondamment la prédiction de Montaigne : « Si la pente est une fois prise en votre faveur, elle l'emportera de son propre branle jusqu'au bas. »

Il y avait encore loin de là à ce complet triomphe, et Henri IV, roi sans royaume, devait conquérir pied à pied le territoire de celui dont on voulait le frustrer. Voici que la Ligue, dans sa fureur aveugle, avait proclamé roi le vieux cardinal de Bourbon. On conçoit combien dans des circonstances si défavorables, le souverain légitime eût souhaité d'avoir près de lui un conseiller aussi affectueusement sincère que Montaigne. A cette heure où son autorité était si méconnue, tout appui était bon à Henri IV, qui renforçait le nombre et le témoignage de ses partisans. Il insiste donc, promettant sans doute, pour garder Montaigne avec lui, quelque dédommagement pécuniaire ou quelque poste honorablement rémunéré. Mais celui-ci répond à cette avance par un refus très digne, un peu hautain, qui

nous a été conservé. Le voici : « Sire, celle qu'il a plu à Votre Majesté m'écrire du vingtième de juillet ¹ ne m'a été rendue que ce matin, et m'a trouvé engagé en une fièvre tierce très violente, populaire en ce pays depuis le mois passé. Sire, je prends à très grand honneur de recevoir vos commandements et n'ai point failli d'écrire à monsieur le maréchal de Matignon trois fois bien expressément la délibération et obligation en quoi j'étais de l'aller voir, et jusques à lui marquer la route que je prendrais pour l'aller joindre en sûreté, s'il le trouvait bon. A quoi n'ayant eu aucune réponse, j'estime qu'il a considéré pour moi la longueur et hasard des chemins. Sire, Votre Majesté me fera, s'il lui plait, cette grâce de croire que je ne plaindrai jamais ma bourse aux occasions auxquelles je ne voudrais épargner ma vie. Je n'ai jamais reçu bien quelconque de la libéralité des rois, non plus que demandé ni mérité, et n'ai reçu nul payement des pas que j'ai employés à leur service, desquels Votre Majesté a eu en partie connaissance. Ce que j'ai fait pour ses prédécesseurs, je le ferai encore beaucoup plus volontiers pour elle. Je suis, Sire, aussi riche que je me souhaite. Quand j'aurai épuisé ma bourse auprès de Votre Majesté, à Paris, je prendrai la hardiesse de lui dire, et lors, si elle m'estime digne de me tenir plus longtemps à sa suite, elle en aura meilleur marché que du moindre de ses officiers. Sire, je supplie Dieu pour votre prospérité

1. Ce même jour, le roi écrivait, du camp de Saint-Denis, une longue et importante lettre à Matignon. *Lettres-missives de Henri IV*, t. III, p. 129.

et santé. Votre très humble et très obéissant serviteur et sujet, MONTAIGNE ¹. »

Montaigne prétexte l'état de sa santé ; en effet, cette lettre n'est pas écrite de sa main. Les ombres qui obscurcissent le soir de la vie s'appesantissaient chaque jour davantage sur lui. En vain se réfugie-t-il dans la réflexion et dans l'étude ; ses douleurs l'en détournent fréquemment. Comme au temps où sa santé était plus prospère, il se remet à feuilleter les livres et à méditer, espérant que cette paisible retraite lui donnera quelque répit sur son mal. Il reprend ses lectures au hasard, à bâtons rompus, se laisse tout à fait aller à la variété de son humeur, « et tous les jours, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même ², s'amuse à lire en des auteurs sans soin de leur science, y cherchant leur façon, non leur sujet ». Montaigne reprend aussi son propre livre, en couvre les marges d'additions nouvelles, le refait par endroits et y insère ce que lui ont suggéré de nouvelles observations. Plus que toute autre, cette besogne l'amuse et il y prend un malicieux plaisir, s'efforçant de voiler sa pensée par des circonlocutions, de dépis-ter le lecteur par les incidences, qu'il multiplie,

1. De Montaigne, ce second septembre (1590). — Cette lettre a été découverte par M. Antonin Macé, dans le volume XVI, f^o 102, de la collection Dupuy, au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et publiée pour la première fois par lui dans le *Journal de l'Instruction publique*, du 4 novembre 1846. — Voy. aussi D^r Payen, *Documents inédits* (1845), p. 5 ; Grün, *Vie publique de Montaigne*, p. 390 ; Feillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 350.

2. *Essais* (1595), l. III, ch. VIII.

s'attardant encore à parler de lui, ainsi que les vieillards aiment à le faire. Certes, l'apparition des *Essais* tels que leur auteur les avait mis au jour en 1588 fut pour celui-ci un grand succès littéraire. On avait été ébloui par cette abondance d'images gracieuses, si gracieusement exprimées, par toutes les séductions d'un style si peu étudié, si primesautier, plein de trouvailles exquises, marchant si naturellement à la rencontre des idées et les exprimant avec des mots si vifs, des nuances si fraîches, tirés du propre fonds de l'écrivain. On avait été charmé de trouver dans cette analyse si personnelle tant de traits de ressemblance avec son auteur, tant d'observations qui fixaient les sentiments de tous. Pour saisir la physionomie de chacun, Montaigne n'avait eu besoin d'observer que la sienne propre et d'en marquer les contours. Maintenant le portrait est à la portée de tous, avec sa délicatesse de touche, vrai sous son coloris si gai à l'œil ; il suffisait d'y jeter un regard pour s'y reconnaître et pour s'y plaire, tant le modèle avait su se parer d'un vernis gracieux. La critique pourtant commençait son œuvre. Elle trouvait que Montaigne, sous l'apparent mépris qu'il affectait de lui-même, se complaisait beaucoup à parler de lui. « Qui aurait rayé tous les passages où il parle de lui et de sa famille, dit Pasquier¹, son œuvre serait raccourcie d'un quart, à bonne mesure, spécialement en son troisième livre, qui semble être une histoire de ses mœurs et actions. » Si Montaigne entendit ce reproche, il n'en fit pas son profit. Loin de restreindre

1. Est. Pasquier, *Lettres*, liv. XVIII, lettre 1.

ce qu'il nous apprend de lui-même, il l'augmente au contraire ; dès qu'il trouve un coin négligé, il l'explore et le met en lumière ; il recommence sa propre peinture et l'étend sans se soucier autrement que le tableau y perde en unité. Il cherche à disperser les traits, à les éparpiller sous des ornements extérieurs qui les surchargent et les déforment. Il disjoint ses raisonnements, coupe le fil de ses déductions, en y intercalant des remarques étrangères ; la pensée primitive s'étiole ainsi et s'affadit. Est-ce l'effet de la vieillesse ou dessein calculé ? Sans doute, si la mort avait permis à Montaigne de mettre la dernière main à son œuvre ainsi comprise, beaucoup de ces défaillances auraient disparu ; mais, telles qu'elles sont, ces superfluités masquent parfois si bien l'intention de l'auteur qu'il est besoin de recourir aux précédentes éditions pour la saisir.

C'était là le principal délassement de cette suprême retraite. Dans sa solitude, Montaigne revoit sans cesse son œuvre, avec le soin d'un auteur dont la fierté littéraire s'est éveillée avec les applaudissements du public. Elle est devenue pour lui une sorte de tapisserie de Pénélope, qu'il ne défait certes pas, car il corrige peu, mais dont il relâche les mailles, y travaillant toujours sans l'achever jamais. Si on joint à cette occupation la correspondance que Montaigne entretenait avec ses amis, on saura tous les plaisirs littéraires qu'il pouvait goûter, ainsi isolé du monde. Sans doute que M^{lle} de Gournay ne fut pas négligée, mais il ne nous est rien parvenu ni des lettres que Montaigne put écrire ni de celles qu'il put recevoir. Nous avons seulement gardé le souve-

nir du commerce épistolaire noué avec Juste-Lipse, dont Montaigne faisait cas, et qu'il qualifie de « vraiment germain à son Turnebus ». Juste-Lipse ayant, à diverses reprises, imprimé ses lettres, quelques-unes de celles qu'il écrivit à Montaigne, ont pris place dans le nombre, mais on n'y rencontre aucune lettre de Montaigne, bien que le Flamand se vante d'en posséder plusieurs. Leur liaison était assurément étroite. Dans la dernière édition de ses *Essais*, Montaigne avait beaucoup vanté Juste-Lipse, « le plus savant homme qui nous reste », et dit ce qu'il attendait de son érudition. Montaigne souhaitait que le philologue « eut et la volonté, et la santé, et assez de repos pour ramasser en un registre, selon leurs divisions et leurs classes, sincèrement et curieusement autant que nous y pouvons voir, les opinions de l'ancienne philosophie sur le sujet de notre être et de nos mœurs, leurs controverses, le crédit et la suite des parts, l'application de la vie des auteurs et sectateurs à leurs préceptes ès accidents mémorables et exemplaires ». Mais Juste-Lipse n'entendit pas ce souhait : au lieu d'écrire ce « bel ouvrage et utile », il préféra employer sa science au docte et laborieux tissu de ses *Politiques*, qui assurément charma infiniment moins son illustre correspondant.

Cette bonne opinion qu'on avait de ses propres mérites touchait beaucoup Juste-Lipse ; il y répondait par des compliments aussi vifs dont il émaillait ses lettres, bien qu'il se flattât de n'y pas mettre de louanges. « Pas de compliments entre nous, *non blandiamur inter nos*, » écrivait-il à Montaigne, le 16 mai 1589, et aussitôt il le place au nombre des

sept sages, au-dessus même, s'il est possible¹. Un peu plus tard, le 30 septembre de la même année, Juste-Lipse lui mandait encore : « Je tiens à ce que vous sachiez que je reçois vos lettres avec plaisir et les lis avec volupté. Je vous connais depuis longtemps, et cependant sans vous connaître ; je connais votre esprit, vos écrits, mais non votre visage, et j'admire d'autant plus la droiture de votre jugement que, sur la plupart des choses, nous pensons de même. Je l'avoue : je n'ai trouvé personne en Europe avec qui je sois plus souvent d'accord qu'avec vous. » Et comme Montaigne avait invité le Flamand à le venir voir en France, celui-ci s'excusa sur l'état valétudinaire de sa santé et sur ses occupations, qui le retiendraient si sa santé ne le retenait pas. Au demeurant, Juste-Lipse admirait de bonne foi celui qu'il a appelé un peu trop pompeusement le *Thalès français*. S'il ne paraît pas avoir senti toute l'ironie des *Essais*, il comprit combien était *honnête et docte* ce livre qu'il déclarait *tout à fait à son goût* ; il estimait son auteur grand et propre à former le caractère et le jugement.

Dans sa retraite, Montaigne se laissait aller aussi au charme de l'existence des champs, de la vie de famille passée loin des importuns. Il surveillait son domaine, son vignoble, content de trouver là quelque distraction à son mal. Je ne sais si la réputation des *Essais* avait contribué à la vente du vin que

1. Justi Lipsii *Epistolarum centuriæ duæ*. Lugduni Bavorum, 1590, in-4°. Voici l'indication des passages où il est question de Montaigne : 1^{re} cent., let. 13, p. 66 : — 2^e cent., let. 45, p. 49 ; let. 59, p. 67 ; let. 96, p. 107.

l'auteur récoltait sur ses terres, comme plus tard le succès de *l'Esprit des Loix* faisait vendre en Angleterre les vins du propriétaire de La Brède. Mais le passage de Montaigne à la mairie de Bordeaux lui valut quelques faveurs. C'est ainsi que, le 7 mai 1588, le Parlement avait accordé à Montaigne, sur sa requête et contrairement aux privilèges de la ville, l'autorisation d'introduire dans Bordeaux « cinquante tonneaux de vin du cru de sa maison de Montaigne », à la condition de le faire conduire « par personnes et mariniers catholiques » et de déclarer que ce vin était bien récolté par lui ¹. A la vérité, ces soins de gestion n'avaient jamais beaucoup plu à Montaigne ; il s'y livrait par nécessité plutôt que par goût. Maintenant que la lassitude était venue avec l'âge, il eût volontiers remis à un autre ce que cette occupation avait de trop absorbant pour lui. « L'un de mes souhaits, pour cette heure, déclarait-il dans son livre, ce serait de trouver un gendre qui sût appâter commodément mes vieux ans et les endormir. » En effet, le 7^e mai 1590, « un jour de dimanche », Léonor de Montaigne, sa fille unique, alors âgée de dix-neuf ans, épousait, à Montaigne, messire François de La Tour, chevalier, âgé de trente et un ans. Mais, trois semaines après, « un samedi, à la pointe du jour, les chauds étant extrêmes », M^{me} de La Tour quittait sa famille paternelle pour se rendre dans son nouveau ménage, en Saintonge. Montaigne ne trouva donc pas en son gendre l'aide quotidienne qu'il avait espéré en tirer. Sa dernière consolation fut de

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. XIX, p. 270.

voir un rejeton issu de cette union, car, le 31 mars 1591, M^{me} de La Tour mettait au monde une fille qui reçut le prénom de Françoise, comme la marraine, Françoise de La Chassaingne.

Tels sont les événements domestiques qui survenaient à Montaigne dans sa solitude et que lui-même a notés d'une plume complaisante : ils occupaient sa vie sans la remplir, et calmaient ses propres souffrances sans les apaiser tout à fait. Celles-ci le harcelaient sans cesse, le prenant chaque jour de plus près, et il usait en vain des remèdes qui lui avaient un peu réussi jusque-là. Les distractions auxquelles il s'attachait n'avaient plus le pouvoir de le délasser et de lui faire oublier ses douleurs ; le mal était maintenant sans remède, et les atteintes s'en rapprochaient tellement qu'elles avaient fini par emporter l'espoir du pauvre grand homme. Déjà, quelques années auparavant, à Paris, quand la Ligue l'avait envoyé à la Bastille, quoique malade et alité, Montaigne avait entrevu la mort d'assez près et l'avait vue approcher sans appréhensions. Son état de santé inquiétait ses amis, mais lui-même ne s'en effraya point ; Pierre de Brach, qui fut le témoin de sa résolution, s'en émerveilla et nous en a conservé le souvenir. Il était donc prêt à la suivre quand la funèbre visiteuse vint lui lancer son appel sans merci. Ce sceptique mourut comme un croyant ; les contemporains sont unanimes pour l'affirmer. Il le pouvait sans se dédire, car jamais il n'abandonna la religion de ses pères, s'en tenant toujours à ce que la tradition lui enseignait être le devoir. A vrai dire, dans ses spéculations philosophiques, il avait

paru ébranler bien des croyances ; il se tint pourtant à égale distance de la négation formelle et de l'affirmation absolue, comprenant qu'il est aussi téméraire de nier que d'affirmer. On a dit de Pascal qu'il avait séparé sa foi de sa raison par une cloison étanche. Il semble qu'il en fut de même pour Montaigne : sans doute, la cloison est moins étanche, elle laisse passer bien des infiltrations ; il ne paraît cependant pas que la voie d'eau ait été si complète que rien n'ait surnagé. Montaigne sentait que, le devoir fût-il une illusion, la bonne fois une duperie, il est méritoire d'être sincère et de guider sa vie sur une règle de conduite. C'est pour cela que ses derniers moments ne « calomnient », selon la belle expression de Vauvenargues, ni le reste de son existence ni les libres aspirations de sa philosophie.

Pierre de Brach nous a gardé le souvenir de ces derniers moments, et dit comment cette perte fut ressentie dans l'entourage du philosophe. « Monsieur de Montaigne est mort, mandait-il à Juste-Lipse avec une douleur touchante, bien que prétentieuse ; c'est un coup que je donne tout à coup dans votre âme, pour ce qu'il donne bien avant dans mon cœur : qu'il me déplaît d'être la corneille d'une si fâcheuse nouvelle ! Mais pourquoi n'auriez-vous part au déplaisir de l'amertume de sa mort, puisque vous avez eu part en la douceur des fruits de sa vie ? Mal à propos appelé-je amertume sa mort, puisqu'il l'a goûtée et prise avec douceur ; aussi la douceur restera à lui et l'amertume à nous : la douceur à lui qui, après avoir heureusement vécu, est heureusement mort et en un âge où au delà il eût trouvé plus de

mal que de bien, plus de déplaisir que de plaisir à vivre, étant sujet à une impotente goutte et à une douloureuse colique pierreuse ; l'amertume demeurera à nous et à moi particulièrement pour être privé de la douce et agréable conversation d'un homme si rare et privé des fruits qu'il produisait. Mais il n'en sera pas comme des arbres, lesquels, le corps étant mort, ne feuillent, ne fleurissent et ne fruitent plus. La verdeur des feuilles et la bonne odeur des fleurs de sa renommée ne se perdra jamais, et les fruits de son esprit dureront contre les ans tout autant que le goût demeurera entier aux bons esprits, pour juger et désirer la douceur de si doux et précieux fruits que les siens. Il m'a fait cet honneur d'avoir fait mention de moi jusques à ses dernières paroles, ce qui me donne plus de regret de n'y avoir été, comme il disait avoir regret de n'avoir personne près de lui à qui il pût déployer les dernières conceptions de son âme. Il voulait faire comme la lampe qui, prête à défaillir, éclate et donne jour d'une plus vive lumière. Je le crois par épreuve : car étant ensemble à Paris, il y a quelques années, les médecins désespérant de sa vie et lui n'espérant que sa fin, je le vis, lorsque la mort l'avisagea de plus près, repousser bien loin en la méprisant la frayeur qu'elle apporte. Quels beaux discours pour contenter l'oreille, quels beaux enseignements pour assagir l'âme, quelle résolue fermeté de courage pour assurer les plus peureux déploya lors cet homme ! Je n'ouïs jamais mieux dire, ni mieux résolu à faire ce que sur ce point les philosophes ont dit, sans que la faiblesse de son corps eût rien rabattu de la vigueur de son âme.

Il avait trompé la mort par son assurance, et la mort le trompa par sa convalescence ; car n'est-ce pas nous tromper, étant prêts de surgir au port, de nous pousser encore au large ? Enfin, il a atteint ce port, et nous a laissés en pleine mer au milieu de mille orages et de mille tempêtes ¹. »

Ce langage est bien affecté, mais il est véridique. Ecrivain à un rhéteur, le bon de Brach crut devoir se mettre à l'unisson de son correspondant, mais il ne farda en rien la vérité. C'est ainsi que trépassa Montaigne, le 13 septembre 1592, à l'âge de cinquante-neuf ans et demi. Certes, on doit regretter que personne n'ait recueilli ses suprêmes entretiens, comme jadis il avait recueilli lui-même les dernières paroles tombées de la bouche expirante de La Boétie. Nous aurions connu le détail de cette mort ; nous aurions su tous les traits d'un courage qui ne se démentit pas. Florimond de Raymond en porte encore le formel témoignage. « Il souloit accointer la mort d'un visage ordinaire, dit-il de Montaigne ², s'en apprivoiser et s'en jouer, philosophant entre les extrémités de la douleur, jusques à la mort, voire en la mort même. » Et lui, qui avait bien connu et

1. Lettre de Pierre de Brach à Juste-Lipse, publiée pour la première fois par le Dr Payen dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1862, p. 1292, et insérée par M. Dezeimeris, dans son édition des *Œuvres poétiques de Pierre de Brach*, t. II, p. cii. Juste-Lipse dit son sentiment sur la mort de Montaigne dans une lettre du 23 mai 1593 adressée à M^{lle} de Gournay, dont on trouvera la traduction ci-dessous.

2. Florimond de Raymond, *l'Anti-papesse*, éd. de 1594, p. 159.

beaucoup aimé Montaigne, il vante « sa vertu, sa philosophie courageuse et presque stoïque, sa résolution émerveillable contre toutes sortes de douleurs et tempêtes de la vie ! »

On le voit, il y a loin de cette fin véritable à celle que Pascal accusait Montaigne d'avoir voulu faire, en lui reprochant, dans un zèle aveugle, de ne songer qu'à mourir *mollement* et *lâchement*. Il y aurait plus de distance encore si l'on en croit Estienne Pasquier. D'après celui-ci, Montaigne aurait été atteint, à ses derniers moments, d'une paralysie de la langue, « de telle façon qu'il demeura trois jours entiers plein d'entendement sans pouvoir parler. Au moyen de quoi, il était contraint d'avoir recours à sa plume, pour faire entendre ses volontés. Et, comme il sentait sa fin approcher, il pria par un petit bulletin sa femme de semondre quelques gentilshommes, siens voisins, afin de prendre congé d'eux. Arrivés qu'ils furent, il fit dire la messe dans sa chambre — nous avons vu auparavant que cela était aisé pour la chambre aménagée dans la tour, et qui donnait sur la chapelle même du château, — et comme le prêtre était arrivé sur l'élévation du *Corpus Domini*, ce pauvre gentilhomme s'élance au moins mal qu'il peut, comme à corps perdu, sur son lit, les mains jointes, et en ce dernier acte rendit son esprit à Dieu¹. » Estienne Pasquier ne fut pas le témoin de cette pieuse agonie ; il ne peut donc la raconter que par oui-dire.

1. *Lettres*, liv. XVIII, let. 1.

CHAPITRE II

LA PUBLICATION POSTHUME DES *ESSAIS*

Quand son mari vint à lui manquer après une union qui avait duré plus de vingt-sept ans, M^{me} de Montaigne eut deux devoirs à remplir. Elle avait deux monuments à dresser à la mémoire de celui qui la quittait ainsi : un monument de marbre, le tombeau ; l'autre, plus durable encore, était l'édition des *Essais* conforme aux dernières volontés de l'auteur. Nous verrons comment elle mena à bien ces deux tâches inégales. Nous essayerons, en même temps, de pénétrer plus avant dans la connaissance du caractère de cette femme, qui sut rester fidèle au souvenir de celui dont elle gardait la renommée et portait le nom.

Jusqu'ici nous n'avons fait qu'entrevoir M^{me} de Montaigne, traversant discrètement l'existence de son mari. Nous savons pourtant que, pour avoir été effacé, son rôle n'en est pas moins noble. Le ménage de Montaigne était de ceux dont M^{me} de Lambert parle avec humeur, et dans lesquels, suivant son expression, on ne laisse aux femmes que la gloire de l'économie. M^{me} de Montaigne s'y soumit sans récriminer ; elle comprit que sa gloire — puisque gloire il y a — ne pouvait être qu'une gloire de reflet, et elle s'en contenta. Montaigne fut déchargé par elle

de la plus grande partie des soucis de l'administration domestique, et de la sorte, il eut le loisir de méditer et de s'entretenir avec lui-même. Grâce à la vigilance de M^{me} de Montaigne, à son entente des vrais besoins du ménage, le patrimoine du philosophe s'accrut, loin de périliter. Son mari put entreprendre un voyage long et dispendieux sans épuiser ses ressources et sans laisser, lui absent, ses intérêts à l'abandon. Lui-même le reconnaît. « De Rome en hors, dit Montaigne, je tiens et régente ma maison et les commodités que j'y ai laissées ; je vois croître mes murailles, mes arbres et mes rentes, et décroître, à deux doigts près, comme quand j'y suis¹. » Cela veut dire tout uniment que quelqu'un veillait à sa place, car comment Montaigne, auquel de près tant de choses échappaient, eût-il pu si bien saisir tous les détails à travers la distance ? La gestion de ce remplaçant était si consciencieuse que l'éloignement du maître ne pouvait nuire à ses affaires.

On a découvert et publié, il y a douze ans, une série de lettres qui aident beaucoup à bien apprécier M^{me} de Montaigne². Toutes ces lettres datent de plusieurs années après la mort de son mari. Elles sont adressées à un religieux Feuillant, et roulent, pour la plupart, sur la construction du tombeau même de Montaigne. Sans doute c'est la correspondance d'une vieille femme dévote. Les recomman-

1. *Essais*, l. III, ch. ix.

2. *Lettres inédites de Françoise de La Chassigne, veuve de Michel Eyquem de Montaigne*, publiées par Jules Delpit à la suite de *l'Inventaire de la collection de J.-F. Payen*, 1878, in-8°, p. 275.

dations pieuses s'y mêlent aux demandes de services obligeants. Il n'est pas moins intéressant de parcourir ces lettres avec soin, car on y trouve, chemin faisant, bien des renseignements à glaner. Le R. P. Marc-Antoine est à la fois le confesseur de M^{me} de Montaigne et son homme de confiance : confesseur indulgent, qui ne s'occupe pas seulement des besoins de l'âme pour négliger ceux du corps. Entre le religieux et la pénitente s'établit un échange d'attentions et de soins, dont ils se remercient mutuellement : pendant les chaleurs de l'été, celui-ci envoie des oranges, qui sont les bienvenues, et M^{me} de Montaigne répond à ces avances par quelques boîtes de cotignac. Souvent aussi elle le charge d'emplettes que son éloignement de la ville l'empêche de faire effectuer directement. « Je vous prie de ne laisser pas pourtant de me faire apporter une pièce d'étamine, du prix de quatre ou cinq écus ou aux environs. L'on dit qu'il faut l'aller acheter en un lieu qui s'appelle *le Magasin*, où il y en a de très belles, bonnes et à bon compte. Si vous y employez quelque dévote demoiselle de vos amies pour la choisir et marchander, vous m'obligerez fort de me la faire porter avec vous, ou autrement. Votre cousine en a grand besoin. Je crois que M. de Castelnau ne voudrait pas refuser ni celle-là, ni sept aunes de taffetas gris, d'un écu l'aune. Je lui compterai bien sur les frais de ma maison, chose qui ira beaucoup au delà. » La commission est piquante. Aussitôt, il est vrai, M^{me} de Montaigne s'excuse de son importunité. « Mon très révérend Père, je fais bien conscience de vous employer en telles affaires, mais la nécessité m'y

contraint, car je ne sais comment faire ; et, quand vous serez ici, je vous entretiendrai de beaucoup de choses que vous ne croiriez pas. »

Cet extrait donne bien le ton général de la correspondance. Ce ne sont le plus souvent que de menus services qui ne tirent pas à conséquence. La naissance du R. P. Marc-Antoine — il s'appelait, *de son surnom dans le siècle*, Antoine Clause, seigneur de Marchaumont, et était issu d'une vieille famille qui avait fourni plusieurs évêques-comtes de Châlons, — surtout ses relations d'alliance avec M. de Gamaches, le second gendre de M^{me} de Montaigne, permettaient avec lui des confidences plus importantes et plus intimes. Elles abondent dans les quelques lettres qu'on a retrouvées et les rendent précieuses. Elles nous apprennent quel souvenir attendri le philosophe avait laissé dans l'esprit et dans le cœur de sa veuve. Trente ans après la mort de Montaigne, Françoise de La Chassigne se rappelle encore avec émotion son mari, « de qui était tout le bien qu'elle a », et en novembre 1621, pour la fête des Trépassés, à ces heures consacrées au culte de ceux qui ne sont plus, sa mémoire remonte avec tristesse le cours du temps. Par une attention touchante, elle réunit alors les deux êtres qui lui tinrent le plus au cœur, et qui, tous les deux, sont disparus avant elle, et elle recommande son mari et sa fille aux prières du religieux.

Aussitôt après la mort de Montaigne, sa femme et sa fille s'étaient, en effet, vouées au souvenir du grand homme. Montaigne pensait sans cesse à son œuvre, la revoyant et l'augmentant chaque jour ; la mort l'avait surpris au milieu de cette besogne. En

disparaissant, il laissait un volume où sa pensée, sans être définitive, était cependant plus conforme à ses dernières volontés. Jusqu'à la fin, l'auteur avait remanié son livre, le corrigeant et en chargeant les marges de réflexions nouvelles. Il existe encore aujourd'hui un manuscrit tout entier de la main de Montaigne, qui permet de juger quel était ce labeur.

C'est un exemplaire des *Essais* de l'édition de 1588, dont les marges sont couvertes d'additions de l'écrivain ; après avoir appartenu aux Feuillants de Bordeaux, il est maintenant à la Bibliothèque de la ville. Sa conservation est parfaite ; par malheur, le volume ayant été relié à la fin du dernier siècle, l'ouvrier a sottement rogné les pages, si bien qu'il manque sur les marges latérales trois lettres environ à chaque ligne, et, en haut ou en bas des pages, parfois plusieurs lignes entières. Tel qu'il est, le volume de Bordeaux montre parfaitement comment Montaigne revoyait son œuvre lorsque sa dernière heure vint à sonner ; on y sent à chaque instant tout le soin apporté à cette révision. « Les notes sont d'une écriture facile à lire en général et bien formée, à dit quelqu'un qui avait étudié de près ce précieux exemplaire, et je ne puis que confirmer cette appréciation¹ ; les caractères sont de dimensions très variées, mais toujours parfaitement nets. Bien que les ratures soient nombreuses, il est possible, sauf

1. L. Manchon, *De la constitution du texte des Essais*, étude publiée (pp. 49-69) dans le petit volume posthume intitulé : *Léon Manchon (14 janvier 1859-20 mars 1886)*. Laval, 1886, in-8°.

pour un petit nombre de mots disséminés, d'arriver à lire le mot écrit d'abord ; dans tous les cas, il est aisé de dégager la rédaction définitive. Quelques renvois très simples permettent d'intercaler l'addition à la place qui lui est destinée. Assez souvent aussi, et principalement lorsqu'il s'agit de remplacer la phrase imprimée, celle-ci est biffée et la nouvelle rédaction est écrite en interligne. On voit enfin, dans le texte même, un nombre infini de corrections d'orthographe et de ponctuation. »

Tout cet effort était considérable, et il importait qu'il ne fût pas perdu pour le lecteur. C'était un pieux devoir de mettre au jour les *Essais* ainsi amendés, et M^{me} de Montaigne s'en préoccupa sans retard. Aussitôt après la mort de son mari, au milieu de la douleur qu'elle en ressentait, elle se préoccupa de sauvegarder les manuscrits du moraliste ; et, contraignant son affliction, elle voulut donner au public une nouvelle édition des *Essais* conforme à la dernière pensée de l'auteur. M^{lle} de Gournay le déclare fort expressément ¹. « Elle a tout son pays pour témoin, s'écrie la savante fille en parlant de M^{me} de Montaigne, d'avoir rendu les offices d'un très ardent amour conjugal à la mémoire de son mari, sans épargner travaux ni dépense ; mais je puis témoigner en vérité pour le particulier de ce livre que son maître même n'en eut jamais tant de soin. » Ce n'est pas un mince mérite, on en conviendra, de s'être ainsi inquiétée aussitôt de ce qui pou-

1. Dans la grande préface qu'elle a mise en tête de l'édition de 1595, p. 4.

vait faire mieux apprécier les méditations de son mari, d'autant que le deuil qu'elle éprouvait de son veuvage eût pu être pour M^{me} de Montaigne une excuse décente de différer plus encore cet hommage à la gloire du grand mort.

Mais il fallait plus que de la bonne volonté pour se faire l'éditeur des *Essais* et savoir débrouiller la pensée de l'auteur au milieu de ses papiers. Comment les choses furent-elles menées à bien ? par quelle suite d'intelligents concours M^{lle} de Gournay put-elle publier, moins de trois ans après le décès de Montaigne, cette édition de 1595 qui fait tant d'honneur à la piété de la fille d'alliance du philosophe ? Toutes les données du problème ne sont pas également claires ; elles le sont assez cependant pour qu'on en puisse entrevoir le résultat¹. Nous pourrions le déterminer exactement, si nous savions en quel état précis se trouvaient les manuscrits laissés par Montaigne à son décès. Nous ne le savons pas, et il ne faut pas oublier que la mort surprit le philosophe dans la refonte de son livre. Seul l'exemplaire de Bordeaux nous a été conservé. C'est beaucoup assurément, puisqu'il contient, en manuscrit, la plus grande partie des passages nouveaux. Cela ne suffit pourtant pas absolument, car il est certain que

1. Grâce surtout à la sagacité de M. R. Dezeimeris, qui en a précisé les termes dans ses *Recherches sur la recension du texte posthume des Essais de Montaigne* (Bordeaux, 1866, in-8°). Voy. aussi les *Recherches* du même auteur sur la vie de Pierre de Brach (p. LXXIV et suiv. du tome II de l'édition des *OEuvres poétiques*. Paris, 1862, in-4°) et l'étude déjà citée de L. Manchon sur la *Constitution du texte des Essais*.

Montaigne avait pris note ailleurs d'additions ou de variantes à son œuvre dont la rédaction autographe ne nous est point parvenue. Essayons néanmoins, en examinant ce qui subsiste, de déterminer le travail des éditeurs de 1595.

Il paraît très probable que l'exemplaire couvert de notes manuscrites et conservé actuellement dans la bibliothèque de Bordeaux était celui qui, dans la pensée de Montaigne, devait servir de base à une réimpression des *Essais*. Cela résulte du grand nombre de corrections et d'additions qui sont portées sur les marges et du soin avec lequel elles sont faites. Pour amender son ouvrage, Montaigne se livre à une besogne méticuleuse de révision qui devait lui coûter beaucoup, étant donnés la nature de son esprit et le mauvais état de sa santé ; il s'y applique pourtant, ne négligeant rien, jusqu'aux recommandations typographiques, avec l'intention évidente de faire disparaître ce qui lui semble défectueux. Montaigne simplifie l'orthographe, à laquelle il attache plus d'importance qu'il n'en a l'air, et dans un avis à l'imprimeur, qu'on lit en tête du manuscrit, il résume sommairement les règles qu'il veut suivre désormais. Au point de vue du style, il coupe ses phrases, bannissant chaque jour davantage les longues périodes cicéroniennes, hachant, au contraire, son style, à l'exemple de Sénèque ; sous sa plume, les virgules se changent en deux-points, et ceux-ci deviennent des points simples, qui marquent plus fréquemment la fin de la phrase. Montaigne, qui n'était pas grammairien, le devient presque, à passer ainsi son propre ouvrage au crible.

Et toutes ces corrections si minutieuses — mots changés ou phrases modifiées — sont faites d'une écriture sinon naturellement lisible, du moins volontairement soignée. Des renvois assez simples permettent de se reconnaître au milieu des additions nouvelles et de les intercaler à leur place. Croit-on que Montaigne se fût imposé un pareil labeur sur un exemplaire de son livre avec l'intention de reporter ailleurs toutes les remarques dont il le surchargeait ? La besogne était déjà bien fastidieuse pour un esprit prime-sautier ; elle était fatigante pour un tempérament rongé par la maladie, et il eût été hors de ses forces de la recommencer. Pense-t-on enfin que Montaigne, qui écrivait « insupportablement mal », se fût ainsi contraint à bien écrire pour l'unique plaisir de se relire plus aisément. Tout ceci est inadmissible, et il serait plus inadmissible encore de supposer que tous ces changements d'orthographe et de ponctuation n'ont pas été faits avec la pensée qu'ils seraient définitifs. Il ressort, au contraire, de toutes ces considérations que l'exemplaire de Bordeaux est bien celui que Montaigne destinait à l'impression. Sans doute, il l'eût modifié en quelques endroits, car ses intentions n'étaient pas formellement arrêtées, mais il eût servi de base à une édition nouvelle et il a sauvé la volonté de son auteur.

Pourtant, si l'on compare le texte du manuscrit de Bordeaux au texte publié en 1595 par M^{lle} de Gournay, on constate tout d'abord un grand nombre de différences de détail : des mots sont changés et des phrases autrement coupées ; d'autres phrases,

des développements même, ont été imprimés, tandis qu'ils manquent dans le manuscrit ; celui-ci, à son tour, renferme quelques phrases que l'impression n'a pas reproduites. Que faut-il conclure de ce manque de concordance ? Peut-on accuser de négligence les éditeurs posthumes des *Essais*, ou bien faut-il croire qu'il existait un autre manuscrit aujourd'hui perdu et que ce manuscrit était le meilleur, puisqu'il a été choisi de préférence ? Ces deux hypothèses ne sont pas plus vraisemblables l'une que l'autre ; j'ai déjà essayé de montrer l'impossibilité de la dernière, j'ajouterai seulement que, si rien ne permet de soupçonner la bonne volonté de M^{lle} de Gournay, on peut mettre en doute sa critique. Au surplus, la différence qui sépare les deux textes est trop minime pour justifier l'existence d'une seconde version manuscrite. Il est seulement infiniment probable que Montaigne n'accroissait pas uniquement son livre en couvrant ses marges d'additions. Les marges disparaissaient, en effet, sous l'abondance des remarques, et il eût été difficile d'y insérer tous les passages ajoutés. Tant que son livre n'était pas livré aux typographes, Montaigne l'accroissait sans relâche, et le manque de place pouvait seul l'empêcher d'y intercaler quelque aperçu nouveau ou quelque heureuse citation. Il prenait alors en note ses réflexions sur des feuillets volants, enregistrant ses humeurs sur des « petits brevets décousus », comme il enregistrait les variations de sa santé. On voit sur l'exemplaire de Bordeaux les signes de renvoi à ces notes écrites sur des papiers isolés. Exposés à la dispersion, ceux-ci ne nous sont point parvenus, mais ce qu'ils contenaient a pris

place dans l'édition de 1595. Montaigne dut écrire également de la sorte soit une première rédaction de quelques passages de son livre, soit une version nouvelle, et ainsi s'expliquent les variantes qu'on peut relever entre le texte manuscrit que nous possédons et l'édition de 1595.

Avant de remettre à l'imprimeur le texte de cette édition, il fallait donc se reconnaître au milieu des papiers de Montaigne, y trouver la véritable intention de l'auteur. M^{me} de Montaigne avait pieusement recueilli tous les brouillons de son mari, mais quel que fût son culte pour la mémoire du grand mort, elle ne pouvait donner elle-même ses soins à la publication posthume des *Essais*; c'était une tâche au-dessus de ses forces, car rien ne nous fait supposer qu'elle eût les connaissances philosophiques nécessaires pour la mener à bien. Qui chargea-t-elle d'examiner les manuscrits de Montaigne et de les mettre en ordre? Nous savons que ce ne fut pas M^{lle} de Gournay; il est en effet certain que celle-ci ne vint à Montaigne qu'après avoir publié les *Essais*: elle-même nous l'apprend formellement. « Un an et demi après la mort de Montaigne — c'est-à-dire dans les premiers mois de 1594, — lit-on dans la petite notice placée à la fin des *Avis ou Présens* de M^{lle} de Gournay¹, la veuve et la fille unique de ce grand homme envoyèrent les *Essais* à M^{lle} de Gournay, lors retirée à Paris, pour les faire imprimer, la priant de les aller voir après, afin de prendre entière et mutuelle possession de l'amitié dont le défunt les

1. Paris, 1641, in-4°, p. 994.

avait liées les unes aux autres ; ce qu'elle fit et demeura quinze mois avec elles. » C'est ce qui arriva effectivement : M^{lle} de Gournay ne se rendit à Montaigne qu'après avoir terminé l'édition des *Essais* qu'elle surveilla, et son séjour à Montaigne dura au moins jusqu'à la fin de 1596, car nous avons une lettre d'elle qui porte l'indication de cet endroit et la date du 15 novembre 1596¹.

De qui M^{lle} de Gournay tenait-elle donc la copie qui lui servit à la réimpression des *Essais*, et qui fut chargé d'établir le texte devant être ainsi livré au public ? Certes, « ce n'était pas légère entreprise, ainsi que M^{lle} de Gournay le reconnaît, que bien lire les manuscrits de Montaigne « et garder que telle difficulté n'apportât ou quelque entente fausse, ou transposition, ou des omissions ». A qui ce soin délicat incombait-il ? M^{lle} de Gournay nous l'apprendra encore en remerciant le poète Pierre de Brach d'avoir été, pour ainsi dire, l'éditeur au premier degré de cette réimpression posthume des *Essais*, d'avoir constitué le texte qu'elle allait reproduire. « Que je sais de gré au sieur de Brach, — écrit M^{lle} de Gournay dans la grande préface qui précède son édition de 1595, — de ce qu'il assista toujours soigneusement M^{me} de Montaigne au premier souci de sa fortune — la fortune de ce livre, les *Essais*, — intermettant pour cet exercice la poésie dont il honore sa Gascogne, et ne se contentant pas d'emporter sur le siècle présent et les passés le titre

1. C'est une lettre à Juste-Lipse qu'on trouvera ci-dessous. — Le privilège de cette édition des *Essais* est daté du 15 octobre 1594.

d'unique mari, par la gloire qu'il prête à sa femme défunte¹, s'il n'enviait encore celui de bon ami par tels offices et plus méritoires vers un mort. » Le langage de M^{lle} de Gournay est pesant, mais il est clair. *Cet office de bon ami, cet exercice assidu et prolongé* qui détourne de Brach de ses propres ouvrages, c'est évidemment la collation des manuscrits de Montaigne, l'établissement du texte qui allait devenir définitif et son choix au milieu des rédactions diverses qu'avait pu laisser l'auteur: De Brach fournissait ainsi la base sur laquelle M^{lle} de Gournay allait asseoir son pieux édifice.

M^{lle} de Gournay se conforma-t-elle complètement aux textes qui lui étaient transmis par M^{me} de Montaigne, et qui avaient été préparés par de Brach? « J'ai secondé ses intentions jusqu'à l'extrême superstition, » déclare-t-elle d'elle-même. « Aussi n'eussé-je pas restivé (regimbé), s'écrie-t-elle, lorsque j'eusse jugé quelque chose corrigeable, de plier et prosterner toutes les forces de mon discours sous cette seule considération que celui qui le voulut ainsi était père et qu'il était Montaigne. » Nous examinerons ailleurs, en parlant plus amplement de M^{lle} de Gournay, jusqu'à quel point il faut accepter ce témoignage si formel. En tout cas si M^{lle} de Gournay pût manquer parfois de critique, elle fut un éditeur diligent, car elle apporta à la tâche qui lui était confiée toute l'activité de son esprit. Comme on l'a vu plus haut, c'est vers mars 1594 que M^{lle} de

1. M^{lle} de Gournay fait allusion ici aux vers que De Brach avait consacrés à la mémoire de sa femme.

Gournay reçut, de M^{me} de Montaigne et de sa fille, la copie du nouveau texte des *Essais*, et avant la fin de cette même année, ce texte était livré au public par Abel Langelier, dans une « édition nouvelle, trouvée après le décès de l'auteur, revue et augmentée par lui d'un tiers de plus qu'aux précédentes impressions ». Neuf mois environ avaient donc suffi à M^{me} de Gournay pour s'acquitter de sa tâche ; ce délai était normal pour diriger la publication du volume, mais quel que fut le zèle de la docte fille, elle n'eût pas pu, dans ce même laps de temps, préparer tout ensemble le texte qui allait voir le jour et en mener à bien l'apparition. Cette remarque confirme encore le rôle que nous prêtons à M^{me} de Gournay et qui fut le sien ; elle se conforma avec exactitude à la ligne de conduite qui lui avait été tracée, et c'est sans doute qu'elle se croyait la conscience en repos pour invoquer comme garant de sa fidélité, ainsi qu'elle le faisait, ce manuscrit original des *Essais* qui, étant demeuré à Montaigne, n'avait pas passé sous ses yeux.

Telles sont les origines de cette célèbre édition des *Essais* de 1595, qui a été si généralement adoptée par les éditeurs subséquents. Établie par Pierre de Brach sur les papiers mêmes de Montaigne, aussitôt après la mort de celui-ci, surveillée par M^{me} de Gournay avec vigilance, elle offre de grandes garanties de sincérité, et son autorité ne peut être mise en doute que très partiellement. On ne saurait dire pourtant qu'elle représente la pensée définitive de Montaigne. Nous avons déjà fait la remarque que cette pensée n'était pas encore fixée avec certitude

quand la mort surprit le philosophe. La grande préoccupation des exécuteurs des dernières volontés de Montaigne devait donc être de respecter son œuvre, bien qu'indécise par endroits, et de la donner au public telle qu'elle leur était parvenue. Sans doute, dans une révision dernière, Montaigne eût senti que ses intercalations incessantes rompaient parfois l'ordre et obscurcissaient le sens. Le manuscrit de Bordeaux offre quelques corrections qui permettent d'affirmer que l'auteur savait reporter ailleurs un morceau qui ne lui semblait pas à sa place, ou même retrancher un développement hors de propos. Si, avant de publier son livre, Montaigne avait pu l'embrasser encore d'un coup d'œil, considérant alors la suite des idées, l'ensemble et non le détail de ce livre, il eût perçu plus nettement tout ce qui en troublait l'harmonie et sacrifié plus allègrement encore ce qui était nuisible ou superflu. Les éditeurs de 1595 ont pensé que ce travail d'émondage ne les regardait pas ; ils ne se sont permis aucun changement et ils ont bien fait : si le livre a perdu en clarté, nous avons du moins l'auteur tout entier. Le respect s'imposait alors, scrupuleux, absolu, et nous devons un triple hommage à M^{me} de Montaigne, à Pierre de Brach et à M^{me} de Gournay pour ne pas s'en être départi.

Là ne s'arrêta pas le dévouement de M^{me} de Montaigne à la gloire du grand mort. En même temps qu'elle consacrait au génie de Montaigne ce volume qui contenait toutes ses méditations, sa veuve voulut élever à sa dépouille mortelle un tombeau où ses cendres pussent reposer à jamais. Dans la lettre où

il annonce à Juste-Lipse le décès de Montaigne, Pierre de Brach l'entretient aussi du projet de consacrer au philosophe un monument digne de son illustration. « Je sais, Monsieur, disait De Brach, que vous avez eu en beaucoup d'amitié et en beaucoup d'estime feu M. de Montaigne ; vous en avez donné des témoignages publics durant sa vie, donnez-en après sa mort. Nous faisons dresser une pyramide pour son cercueil ; une plinthe y sera réservée pour ce que vous dédierez à sa mémoire. » Mais les choses n'allèrent pas aussi rapidement que Pierre de Brach semblait le supposer, et, en fin de compte, il ne paraît pas que Juste-Lipse ait composé jamais l'épithaphe de Montaigne, peut-être parce que la mort le prit lui-même avant l'achèvement du tombeau de son ami.

Dès le 17 janvier 1593, M^{me} de Montaigne acquérait un droit de sépulture dans l'église des Feuillants de Bordeaux. Par contrat en date de ce jour, les religieux promettaient « de faire bâtir et construire au-devant le grand autel un caveau, et en icelui mettre le corps dudit feu sieur de Montaigne, de ladite dame et de leur postérité, et au-dessus y dresser et ériger un sépulcre et monument ; ensemble de faire faire une ceinture au dedans de ladite église, et en icelle mettre les armes dudit sieur de Montaigne. » Ils promettaient, en outre, « de dire... deux messes hautes... et deux messes basses ; savoir : l'une à chacun xiii^e jour de chaque mois de septembre, qui est semblable jour auquel ledit feu sieur de Montaigne décéda, et l'autre à tel et semblable jour que le corps d'icelui feu sieur sera mis audit caveau ;

et deux messes basses, savoir : l'une à chacun premier jour d'août; fête de saint Pierre aux Liens, et l'autre chacun jour en la fête de saint Michel, archange, le tout pour le salut de l'âme dudit feu sieur et dame de Montaigne et leurs parents trépassés¹. » Toutes ces stipulations étant ainsi réglées, l'engagement devenait définitif. La dépouille mortelle de Montaigne fut donc déposée, le 1^{er} mai 1593, dans un caveau de l'église des Feuillants. Mais des incidents surgirent dans la suite, qui vinrent embrouiller l'état des choses et troublèrent la tranquillité de M^{me} de Montaigne.

Les Feuillants ne tardèrent pas, en effet, à agrandir leur vieille église par l'adjonction de chapelles latérales. Ces modifications changèrent la disposition de l'édifice, et le corps de Montaigne ne se trouva plus placé, ainsi qu'il devait l'être, au-devant du maître-autel. M^{me} de Montaigne s'en plaignit. Les religieux lui abandonnèrent alors une chapelle latérale, dont la construction avait été commencée par les héritiers de Florimond de Raymond, — celui-là même qui avait succédé au Parlement à Michel de Montaigne, quarante ans auparavant. — C'est dans la crypte funéraire de cette chapelle que M^{me} de Montaigne fit déposer, le 1^{er} mai 1614, le corps de son mari, décédé depuis plus de vingt ans ; c'est là aussi que la fille unique de l'auteur des *Essais* ne tarda pas à venir le rejoindre (1616). Longtemps

1. Les actes relatifs à la sépulture de Montaigne ont été publiés ou analysés par Jules Delpit en tête des lettres de M^{me} de Montaigne.

cependant après cette cession, le cercueil de Florimond de Raymond était demeuré dans le caveau où reposaient les restes de Montaigne. On voit dans les quelques lettres de M^{me} de Montaigne, découvertes et publiées récemment, combien elle se préoccupait de l'exhumation de « ce corps, qui lui causait tant de déplaisir ».

Enfin, le tombeau de Montaigne put être érigé. Les Révérends Pères avaient mis beaucoup de mauvaise volonté à se conformer à leurs engagements. Devant la menace d'un bon procès, ils consentirent une transaction notariée, et, reconnaissant M^{me} de Montaigne « pour leur première bienfaitrice », ils lui accordaient ce qu'elle réclamait si instamment, c'est-à-dire la chapelle la plus voisine du maître-autel et le droit d'y faire figurer les armes de son mari. M^{me} de Montaigne promettait de son côté de « faire ôter au plutôt le sépulcre et effigie dudit feu sieur de Montaigne du lieu où il est dans l'ancienne église ». C'était un monument en pierre de Taillebourg : un sarcophage rectangulaire est posé sur un socle et supporte la statue de Montaigne, couché et revêtu d'une armure de chevalier. Les mains sont jointes pour la prière ; le casque est déposé derrière la tête ; les gantelets sont à côté du corps ; aux pieds, un lion couché. On risquerait de ne pas reconnaître le paisible Montaigne sous cet appareil guerrier, si les épitaphes ne nous éclairaient pas absolument à ce sujet. Des deux côtés les armoiries sont gravées, et, au-dessus, deux épitaphes, l'une en distiques grecs, l'autre en prose latine. Contrairement à ce qu'on espérait tout d'abord, il ne paraît

pas que ce soit Juste-Lipse qui les ait rédigées ; tout concourt, au contraire, à faire croire qu'elles sont l'œuvre d'un érudit bordelais, avocat au Parlement, Jean de Saint-Martin ¹.

« Qui que tu sois, disent les vers grecs, qui, en voyant cette tombe et mon nom, demandes : Montaigne est-il donc mort ? cesse de t'étonner. Corps, noblesse, félicité menteuse, dignités, crédit, jouets périssables de la fortune, rien de cela n'était mien. Rejeton divin, je suis descendu du ciel sur la terre des Celtes, non point huitième sage de la Grèce ni troisième de l'Ausonie, mais unique, égalant à moi seul tous les autres, et par la profondeur de ma sagesse, et par les charmes de mon langage, moi qui, au dogme du Christ, alliai le scepticisme de Pyrrhon. La jalousie s'empara de la Grèce ; elle s'empara de l'Ausonie, mais j'arrêtai moi-même cette rivalité jalouse en remontant vers ma patrie, en reprenant mon rang au milieu des esprits célestes. »

L'épithaphe latine est plus précise. La voici :

« A Michel de Montaigne, périgourdin, fils de Pierre, petit-fils de Grimond, arrière-petit-fils de Raymond, chevalier de Saint-Michel, citoyen romain, ancien maire de la cité des Bituriges Vivisques, homme né pour être la gloire de la nature, et dont les mœurs douces, l'esprit fin, l'éloquence toujours prête et le

1. C'est ce que M. R. Dezeimeris a mis en pleine lumière par d'ingénieux rapprochements, dans ses *Recherches sur l'auteur des épithaphes de Montaigne* (Paris, 1861, in-8°). Nous reproduisons ici l'excellente traduction que M. Dezeimeris a donnée dans son ouvrage des deux textes, grec et latin, restitués par lui.

jugement incomparable ont été jugés supérieurs à la condition humaine ; qui eut pour ami les plus grands rois, les premiers personnages de France, et même les chefs des partis de l'erreur, bien que très fidèlement attaché lui-même aux lois de sa patrie et à la religion de ses ancêtres. N'ayant jamais blessé personne, incapable de flatter ou d'injurier, il reste cher à tous indistinctement ; et comme durant toute sa vie il avait fait profession d'une sagesse à l'épreuve de toutes les menaces de la douleur, ainsi, arrivé au combat suprême, après avoir longtemps et courageusement lutté avec un mal qui le tourmenta sans relâche, mettant d'accord ses actions et ses préceptes, il termina, Dieu aidant, une belle vie par une belle fin.

» Françoise de La Chassaigne, laissée en proie, hélas ! à un deuil perpétuel, a érigé ce monument à la mémoire de ce mari regrettable et regretté. Il n'eut pas d'autre épouse : elle n'aura pas eu d'autre époux.

» Il vécut cinquante-neuf ans sept mois et onze jours ; il mourut l'an de grâce 1592, aux ides de septembre. »

Telle était la façon, pour ainsi dire officielle, dont on appréciait les doctrines du philosophe peu de temps après sa mort. Montaigne méritait de reposer en paix à jamais sous le marbre qui demandait pour lui aussi éloquemment le respect de la postérité. Ce repos fut pourtant troublé par des vicissitudes diverses. Après être demeuré deux siècles dans l'église des Feuillants, la dépouille de Montaigne fut transportée, en 1800, avec une grande solennité,

dans le musée de la ville de Bordeaux. Des cavaliers, des artilleurs, des gardes nationaux précédaient le corps qu'accompagnaient les autorités municipales et celles du département. Mais on ne tarda pas à reconnaître qu'il y avait eu erreur. Les cendres auxquelles tous ces honneurs avaient été rendus n'étaient point celles de Montaigne, mais bien celles de sa nièce, Jeanne de Lestonnac. En réalité, la dépouille de Montaigne n'avait pas quitté le tombeau où elle avait été placée deux cents ans auparavant¹. Elle y demeura encore jusqu'au mois de mai 1871. A cette date, un incendie chassa le tombeau de Montaigne hors de l'édifice qu'il avait si longtemps occupé. On le transporta plus tard dans le vestibule d'entrée des Facultés de Bordeaux, construites sur l'emplacement du couvent et de l'église des Feuillants. C'est là qu'on le voit actuellement, tandis qu'on n'a pu retrouver le petit vaisseau contenant le cœur de l'illustre philosophe et qui fut déposé, à son décès, dans l'église de Saint-Michel-de-Montaigne.

Revenons pour un instant encore à M^{me} de Montaigne. Veuve, elle s'était fixée à Montaigne, y vivant fort retirée et vouée au culte de son mari. La correspondance publiée redit bien les préoccupations de cette existence solitaire. Ce sont les soucis domestiques qui l'emportent. Parfois, cependant, la vieille dame, au milieu de ses propres tracas, s'inquiète des affaires du pays ; elle fait part à son confesseur de

1. Voyez, sur le transfert des cendres de Jeanne de Lestonnac au musée de Bordeaux, les *Archives historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 55 et suiv.

ses appréhensions et de ses craintes. « Mon très révérend Père, lui écrit-elle, le 31 août 1619, dans une lettre fort intéressante, nous ne savons rien ici de nouveau ni de la cour ni d'ailleurs. On dit que la reine est partie d'Angoulême pour aller trouver le roi. » — La reine-mère s'était, en effet, échappée de Blois, avec l'aide du duc d'Épernon, et s'était réfugiée à Angoulême. — « Je ne sais s'il est vrai, et pour la meilleure nouvelle que je vous puis mander, mon cher Père, c'est que Dieu m'a fait la grâce de tenir par sa main puissante mon âme en assez tranquille état, et que lorsque j'aurai cet heur de vous voir, j'espère que je serai encore mieux. Continuez-moi en vos prières et oraisons, lesquelles jusqu'ici m'ont grandement profité, si me semble. »

Ne croirait-on pas retrouver dans ces paroles un écho lointain de la résignation de Montaigne, mais d'une résignation plus religieuse que philosophique, inspirée plus par la foi que par la sagesse? Cependant, au bruit des guerres qui recommencent, cette tranquillité d'esprit disparaît, et lorsque le sang coule de nouveau, la femme s'émeut à cette pensée. Elle écrit en 1622 : « Nous sommes ici à regretter les peines et les déplaisirs que notre bon roi reçoit de ses ennemis ; c'est une grande calamité de voir la perte d'hommes que la France fait. » Seuls les malheurs de la patrie troublent la solitude de cette existence.

C'est ainsi que M^{me} de Montaigne passa, à Montaigne, les trente-cinq années de sa viduité. C'est dans sa solitude qu'elle vit disparaître successivement ceux qui lui étaient chers : sa fille unique,

Léonor, mourut le 23 janvier 1616 ; auparavant celle-ci avait perdu son premier mari, François de La Tour, et l'unique enfant, Françoise de La Tour, issue de cette union¹. Il est vrai que du second mariage de Léonor de Montaigne avec Charles de Gamaches était née une seconde petite-fille, Marie de Gamaches, et elle consolait la vieillesse de l'aïeule. C'est Marie de Gamaches qui veilla sur les derniers jours de sa grand'mère et qui lui ferma les yeux². M^{me} de Montaigne était, au reste, bien préparée à la mort. « Il est certes temps que vous m'aidiez à offrir mon âme à Dieu, écrivit-elle au R. P. Marc-Antoine, et me résoudre à toutes ses saintes volontés. » Quelques mois après, elle trépassait, en mars 1627, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Elle avait survécu trente-cinq ans à son mari, toujours fidèle à la mémoire du grand homme, gardienne vigilante et dévouée de la gloire de l'écrivain. Elle fut inhumée avec la pompe qui convenait à son rang. Douze prêtres conduisirent son corps à l'église de Saint-Michel-de-Montaigne, et les cloches des neuf paroisses environnantes sonnèrent le glas pendant la funèbre

1. Mariée à Honoré de Lur, Françoise de La Tour mourut en couches. Son fils Charles de Lur, vicomte d'Aureilhan, né en 1612, fut tué, à l'âge de vingt-sept ans, au siège de Salces en Roussillon, en 1639.

2. Marie de Gamaches épousa, en 1627, Louis de Lur, frère puîné d'Honoré de Lur, mari de sa sœur utérine Françoise de La Tour. Le fils de celle-ci étant mort sans postérité, Marie de Gamaches a seule perpétué la descendance de Montaigne. C'est de sa fille, Claude-Madeleine de Lur, que descendent les Ségur-Montaigne qui héritèrent de la terre, et l'ont cédée aux propriétaires actuels (Th. Malvezin, *Montaigne et sa famille*, p. 195).

cérémonie. Un peu plus tard, en dressant l'inventaire de la défunte, parmi les objets qu'elle gardait pieusement, on trouva un collier de l'ordre de Saint-Michel. C'était le propre collier de Michel de Montaigne, suprême souvenir d'un mari qu'elle avait tant honoré.

LIVRE VI

PIERRE CHARRON (1541-1603)

A. M. HENRI BARCKHAUSEN,

Correspondant de l'Institut,

Professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.



LIVRE VI

PIERRE CHARRON (1541-1603)

CHAPITRE 1^{er}

CHARRON PRÉDICATEUR ET POLÉMISTE

On peut dire de Pierre Charron, en appliquant une fois de plus un mot qui a servi bien souvent, qu'il est plus célèbre que connu : son nom est presque populaire et ses livres restent dédaignés. Non seulement sa statue se voit sur l'une des façades de l'Hôtel-de-ville de Paris, mais encore son nom donné à l'une des voies fréquentées de la capitale n'a pas peu contribué à conserver son souvenir. Pour Charron comme pour tous ceux qui approchèrent Montaigne, l'amitié du grand homme fut vraiment un bienfait ; il se présente à la postérité sous cet illustre patronage et on aime à le placer dans le voisinage immédiat de Montaigne, comme le confident des dernières années et le continuateur de la pensée du maître. Est-ce bien là sa vraie place ? et ne se trompe-t-on pas en le jugeant ainsi ? Jusqu'à quel point Charron fut-il l'ami de Montaigne et le prolonge-t-il ? C'est ce que nous voudrions dire et, en

examinant sa vie et ses livres, déterminer exactement. Sainte-Beuve, qui a étudié Charron de près, déclare que « l'intérieur de cette vie nous échappe » et que « nous ne voyons que les résultats » ; puis, revenant un jour comme il aimait à le faire sur le portrait déjà tracé, le critique ajoutait encore que Charron était « un problème psychologique et biographique non encore résolu ». Sans prétendre expliquer toutes les variations de cet esprit en somme assez incertain, tour à tour ligueur et sceptique, ascétique et moraliste, nous essaierons de fixer son caractère tel qu'il nous paraît se dégager de l'histoire de l'homme et de l'analyse de ses écrits ¹.

Pierre Charron naquit à Paris, sur la paroisse de Saint-Hilaire, en 1541, huit ans après la naissance, en Périgord, de Michel de Montaigne. Son père, Thibaud Charron, était libraire rue des Carmes, près du collège des Lombards, et sa mère, Nicole de La Barre, descendait sans doute d'un autre libraire, nommé aussi Nicole de La Barre, dont on connaît quelques publications gothiques. Thibaud Charron fut marié deux fois : de son premier mariage il eut quatre enfants, et du second, avec Nicole de La Barre, vingt-et-un, dont Pierre. Cette nombreuse postérité devait, dit-on, disparaître sans laisser de

1. La principale source de la biographie de Charron est l'*Éloge* que lui a consacré son ami Gabriel-Michel de La Rochemaillet et qui vient d'être heureusement complété par la publication des lettres inédites de Charron à La Rochemaillet, découvertes et annotées fort soigneusement par M. Lucien Auvray (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1894, p. 308). C'est de ces deux travaux que sont tirés les faits qui suivent et dont l'origine n'aura pas été autrement indiquée.

descendants mâles, mais deux d'entre les fils de Thibaud Charron s'étaient adonnés au métier de leur père. L'un, Jean, l'aîné du premier lit, exerçait dès 1565, et, par allusion à son nom, avait choisi pour sa marque un charron travaillant à une roue ; l'autre, également nommé Jean, mais issu du second lit, avait sa boutique rue Saint-Jacques, à l'enseigne de l'*Arche de Noé*. Ceci montre donc que, si Pierre Charron vint au monde dans une famille dont les charges étaient lourdes, il grandit dans un milieu, sinon savant, du moins fort apte à apprécier l'étude et à favoriser les dispositions laborieuses de l'enfant.

C'est ce qui arriva et ce qu'a parfaitement mis en lumière le premier biographe de Charron, le jurisconsulte angevin Gabriel Michel de La Rochemaillet, qui non content de donner ses soins à la seconde édition de *la Sagesse*, après la mort de l'auteur, fit précéder la troisième d'un très important *Éloge de Pierre Charron*, presque toujours réimprimé en tête depuis lors. « Combien que ses père et mère, dit La Rochemaillet, n'eussent grands moyens pour entretenir un si grand nombre d'enfants, si est-ce que reconnaissant que leur fils Pierre était étrenné favorablement de nature d'un bel esprit, docile et capable de grandes choses, ils eurent soin de le faire bien instruire dès son jeune âge aux bonnes lettres ; tellement qu'ayant appris en peu de temps les langues grecque et latine, dont y avait lors de célèbres professeurs en l'Université de Paris, il fit bonne provision des sciences libérales et humaines, et même de la logique, éthique, physique et métaphysique ; et, depuis, il étudia en droit civil et

canon ès Universités d'Orléans et de Bourges, où il fut honoré du titre et degré de docteur ès Droits ».

Quoiqu'il soit d'ordinaire bien informé, La Roche-maillet se trompe ici certainement. Après avoir fréquenté la fameuse Université d'Orléans, où tant de maîtres renommés attiraient la foule des auditeurs et où se formèrent des esprits tels que La Boétie, après avoir suivi des leçons aussi savantes à Bourges où se fit entendre la voix autorisée de Cujas, Charron poussa encore plus au midi et vint prendre ses grades dans une autre Université plus célèbre pour les études médicales que pour les études juridiques. C'est à Montpellier, en effet, que Charron obtint successivement les grades de licencié et de docteur en droit civil et canonique et nous en avons d'autre part la preuve formelle. En 1556, il a fait insinuer au greffe des insinuations de l'archevêché de Bordeaux ses lettres de grades, signées par Léonard Aguilionius, prévôt de la cathédrale de Montpellier et vice-chancelier de l'Université : les lettres de licence *in utroque jure* sont du 15 mars 1571 ; celles de doctorat également *in utroque jure* sont du 9 mai de la même année. Les registres d'insinuations conservés actuellement aux archives diocésaines de Bordeaux en contiennent le texte intégral.¹

La carrière de Charron se trouvait ainsi toute tracée. Après avoir acquis toutes les connaissances

1. *Inventaire sommaire des archives de l'archevêché de Bordeaux antérieures à 1789*, par le chanoine Allain. Bordeaux, 1893, in-4, p. 530. Voy. aussi *Revue catholique de Bordeaux*, 1893, p. 351 et *Revue de Gascogne*, 1895, p. 468.

des jurisconsultes de son temps, il pouyait désormais affronter le barreau. C'est à cela qu'il se destina tout d'abord, mais il parait n'y avoir réussi que médiocrement et s'en dégoûta dans la suite pour des raisons que son biographe nous a encore exposées. « Étant de retour à Paris, dit La Rochemaillet, il suivit la profession du Palais et fut reçu avocat en la cour du Parlement, où il fréquentait ordinairement le barreau, qu'il confessait être la plus belle et la plus profitable école du monde ; ne perdait aucune des audiences publiques, et y prit une telle teinture que par ses livres et discours on peut toujours remarquer plusieurs beaux mots et termes de jurisprudence et de pratique ; et continua cet exercice pour cinq ou six ans entiers, mais prévoyant que le chemin qu'il fallait tenir pour s'avancer au Palais serait long et difficile, pour n'avoir alliance ni connaissance avec des procureurs et solliciteurs de procès, et ne pouvant s'abaisser et captiver jusque-là que de les courtiser, caresser et rechercher, pour être par eux employé aux affaires — tant il avait l'âme noble et généreuse ! — il quitta cette vacation ». Il convient cependant d'ajouter que le séjour de Charron au barreau de Paris fut assurément moins long que ne le prétend La Rochemaillet qui parait en avoir exagéré l'importance. Lorsqu'il obtint ses grades, en 1571, Charron avait déjà atteint la trentaine, ce qui était tardif en un temps où on les accordait très prématurément et, de plus, comme nous allons le voir, il devait bientôt après regagner la province, ce qui ne laisse guère la place à une longue présence à Paris.

Auparavant, Charron avait pris goût au charme de

la parole publique : il lui devait quelques succès et, s'il renonça aisément à la procédure et à ses subterfuges, il ne put se résoudre aussi facilement au silence. En laissant le barreau, il étudia la théologie et entra dans les ordres, avec l'espoir de faire entendre dans l'église une voix qui ne devait plus retentir au Palais. Comme « il avait la langue bien pendue », ainsi que nous l'apprend La Rochemaillet, Charron « s'exerça à la prédication de la parole de Dieu », et aussitôt il y « acquit une merveilleuse réputation entre les plus doctes de ce temps-là ». C'est, en effet, cette faconde naturelle, ce débit abondant et chaud qui devait déterminer, en fin de compte, la vraie vocation de Charron et lui valoir les bonnes fortunes qui marquèrent les débuts de sa carrière et la dirigèrent définitivement. Ses prédications établirent promptement la notoriété première de Charron, et si, plus tard, la renommée du penseur et de l'écrivain a surpassé celle de l'orateur, il serait cependant injuste de ne pas signaler celle-ci.

Charron parut alors successivement dans la plupart des églises de Paris et obtint partout le même incontestable succès. Les qualités de l'orateur étaient celles qui, dans la suite, devaient faire le mérite de l'écrivain : l'aisance, la clarté, l'ampleur du style, une forme relevée et sobre mettant en valeur une pensée sûre d'elle. La mode était encore, surtout dans l'éloquence sacrée, aux développements hors de proportions, aux mouvements exagérés, entremêlant la facétie à la sécheresse. Prédicateur ou écrivain, Charron rompt avec cette habitude : dans ses discours, comme dans ses livres, il établit l'ordre et la

mesure, classant ses idées et les présentant dans leur suite logique et naturelle. Fut-il véritablement éloquent? Forcé nous est, sur ce point, de nous en tenir au témoignage des contemporains qui l'affirment. Aucun sermon de Charron ne nous est parvenu dans son texte original, mais il est à peu près certain que les *Discours chrétiens*, comme ceux intitulés *l'Octave du Saint-Sacrement*, contiennent, sous la forme de dissertations restées oratoires, les éléments des principaux sermons qu'il avait d'abord prononcés du haut de la chaire. Nous connaissons aussi par son biographe la manière dont Charron s'efforçait « de traiter les points de doctrine en livres, discours et sermons ». Il disait que, selon la diversité de l'esprit, il y avait « trois façons de discourir et déclarer en public ses conceptions » : l'une qui procède par étymologies et distinctions du nom et de la chose, définitions, divisions, subdivisions, causes, effets et accidents ; l'autre par le « recueil des opinions et allégations des dires d'autrui, avec curieuse cotation des lieux, livres et chapitres » ; la dernière enfin qui procède par discours libre et relevé et qui contient à peu près en substance ce que les deux autres sont, mais « sans faire semblant », sans s'assujettir à l'ordre et aux règles en usage. Laissant la première manière à la scolastique et à l'enseignement, abandonnant la seconde aux harangueurs et aux prédicateurs de son temps, qui, la plupart, ne faisaient « qu'enfiler des allégations, avec fort peu ou point de discours », ne mettant rien d'eux-mêmes dans l'exposition, c'est la troisième manière, intelligente et personnelle, que Charron voulait voir établie dans la chaire chrétienne.

Il disait de cette méthode « que c'était celle qu'il estimait le plus et ceux qui faisaient profession de la suivre ; qu'il s'y tenait et s'y exerçait ; que, pour cette dernière façon, il avait l'antiquité et l'autorité pour lui ; qu'il était en outre fondé en bonne raison, parce que cette manière, étant plus généreuse, tenait plus du jugement, entendement et imagination, parties bien plus notables et héroïques que la mémoire, et enfin qu'elle était plus libre et plus plaisante et profitable aux auditeurs et lecteurs, et à celui qui en usait, que toutes les autres ».

Comme on le voit, Charron avait une juste idée des véritables règles de la parole publique. Abandonner ainsi le sec dogmatisme et les citations d'autrui, c'était ramener l'éloquence dans sa voie naturelle, essayer de la ranimer, alors que de toutes parts on cherchait à l'étouffer sous des ornements pesants et empruntés. Sans doute, dans la pratique de son art, dans ses discours comme dans ses livres, Charron renonce moins qu'il ne le prétend à la méthode scolastique ; esprit pondéré et mesuré, l'ordre didactique lui plaît plus qu'il ne l'avoue. Mais, c'était une réaction salutaire et sage que garder à la raison sa force en lui enlevant son aridité ; présenter les arguments dans leur suite et dans leur développement, sans les alourdir de réminiscences étranges, de rapprochements incongrus ; faire régner enfin le bon sens et le bon goût là où dominait encore le mauvais ton des allégories saugrenues et des argumentations fantaisistes. Son jugement ferme et droit préserve Charron des excentricités et le maintient constamment dans la note juste. Plus de similitudes discordantes, d'indi-

gestes souvenirs puisés partout. Si Charron a recours à la mythologie et à l'antiquité, il met en bon lieu ce qu'il leur prend et, le plus souvent, ajoute ainsi un attrait à sa propre pensée. Ses interprétations de l'Écriture et des Pères restent sensées et ne prêtent pas à rire aux dépens de ce qu'elles prétendent honorer. Puis, pour exprimer ce qu'il conçoit, Charron sait trouver un langage approprié, « mâle, nerveux et hardi », conservant lui aussi l'exacte proportion des choses, en renouvelant parfois l'aspect par des tours pittoresques et inattendus. Enfin, pour faire valoir en chaire toutes les aptitudes de son esprit, Charron avait par surcroît « l'action belle, la voix forte, bien intelligible et de longue durée. »

Dans une forte page de son traité de *la Sagesse*, Charron a lui-même parlé avec enthousiasme de l'éloquence et de ses ressources ; on y sent combien il est épris de cet art auquel il doit ses succès les plus immédiats et les plus émouvants. « L'éloquence, dit-il, n'est pas seulement une clarté, pureté, élégance de langage, que les mots soient bien choisis, proprement agencés, tombant en une juste cadence ; mais elle doit aussi être pleine d'ornements, de grâces, de mouvements ; que les paroles soient animées, premièrement d'une voix claire, ronde et distincte, s'élevant et s'abaissant peu à peu ; puis d'une grave et naïve action, où l'on voit le visage, les mains et les membres de l'orateur parler avec sa bouche, suivre de leur mouvement celui de l'esprit, et représenter les affections, car l'orateur doit vêtir le premier les passions dont il veut frapper les autres. Comme Brasidas tira de sa propre plaie le dard dont

il tua son ennemi, ainsi la passion, s'étant conçue en notre cœur, se forme incontinent en notre parole, car elle, sortant de nous, entre en autrui et y donne semblable impression que nous avons nous-mêmes, par une subtile et vive contagion. Par là se voit qu'une fort douce nature est mal propre à l'éloquence, car elle ne conçoit pas les passions fortes et courageuses telles qu'il les faut pour animer bien l'oraison, tellement que quand il faut déployer les maitresses voiles de l'éloquence en une grande et véhémence action, ces gens-là demeurent beaucoup au-dessous... Mais, étant aussi vigoureuse et garnie de ce qu'a été dit, elle ne mène pas seulement l'auditeur, mais elle l'entraîne, règne parmi les peuples, s'établit un violent empire sur les esprits. » C'est bien là le langage de quelqu'un qui connaît les secrets du métier et prend plaisir à en user. Faut-il y voir aussi un portrait ? D'habitude, en traçant la peinture idéale d'un art auquel on s'adonne soi-même, on met dans le tableau le plus qu'on peut de ses propres traits, à son insu ou autrement. Doit-on voir Charron de la sorte et chercher ses qualités d'orateur parmi celles qu'il dénombre aussi complaisamment ? Peut-être. S'il ne paraît pas avoir été ordinairement l'homme éloquent qui « règne parmi les peuples », il y eut un moment — troublé, il est vrai, — où sa parole sembla trop entraînant, pour qu'on la laissât résonner librement aux oreilles de la foule.

Tandis que Charron prêchait dans une église de Paris, l'église Saint-Paul, il y fut entendu par l'évêque de Bazas, le savant et pieux Arnaud de Pontac, en 1571, nous dit La Rochemaillet, mais postérieure-

ment sans doute, car, à cette date, Arnaud de Pontac se trouvait à Rome en qualité de protonotaire à la suite de notre ambassadeur et n'obtint qu'un peu plus tard l'évêché de Bazas. Prélat docte, aussi ami des lettres profanes que des lettres sacrées, Arnaud de Pontac était bien fait pour comprendre et pour goûter l'éloquence de Charron en ce qu'elle avait de nerveux et de serré. Ce furent les instances de l'évêque de Bazas qui persuadèrent à l'orateur parisien de quitter le lieu de sa naissance et d'accompagner son protecteur dans un diocèse où il semble que le culte de la métaphore, risquée et prétentieuse, fut plus en honneur alors que partout ailleurs. Ici commence un long séjour de Charron dans le sud-ouest de la France, un éloignement de Paris qui devait se prolonger, nous apprend son biographe, pendant dix-sept ou dix-huit ans. On ne saurait suivre Charron pas à pas, là où le conduit son humeur un peu aventureuse, ni marquer les étapes successives et les arrêts de sa marche. Il prêche à Saintes, à Bordeaux, à Bazas, et dans beaucoup d'autres villes de la Gascogne et du Languedoc et partout sa voix se fait entendre avec le même succès. Séduits par son talent de parole, plusieurs évêques lui offrent des places de chanoine dans leur chapitre et y ajoutent encore des avantages, dons, dignités ou bénéfices. Il a été ainsi théologal de Bazas, de Dax, de Lectoure, d'Agen, de Cahors et de Condom. De plus grands personnages encore apprécient Charron et lui témoignent leurs faveurs ; un moment, il fut de la suite du cardinal d'Armagnac, légat du Saint-Siège à Avignon et protecteur éclairé des lettres en

France comme en Italie. Enfin, la réputation de Charron parvint jusqu'à la petite cour du roi de Navarre, si brillante et si vivante, malgré les dissentiments des deux époux. Marguerite de Valois le voulut pour son prédicateur ordinaire, et quoique réformé, le roi Henri ne dédaigna pas de venir parfois entendre les sermons de l'orateur catholique. S'il ne convertit pas le prince, Charron le charma quelques fois, et, bien que prédicateur en titre de l'épouse légitime, il sut se ménager les bonnes grâces de la favorite, la comtesse de Guissen, cette belle Corisande, à laquelle il songea, plus tard, pour lui dédier *la Sagesse*.

Mais, c'est à Bordeaux que Charron semble avoir séjourné alors le plus volontiers, comme il séjournera dans la suite à Cahors ou à Condom, et c'est Bordeaux qui fut le centre de ses déplacements. Il appartenait d'ailleurs au chapitre de l'église primatiale en qualité de chanoine et de maître d'école ou écolâtre. Dès 1576, le chapitre de Saint André l'avait élu pour chanoine, et, peu après son installation, l'archevêque le nommait à l'écolâtrerie, vacante par la démission de Michel Guerry et dont Charron s'empressait de prendre possession.¹ Tandis que le chanoine théologal d'un chapitre avait pour mission de prêcher et d'enseigner la théologie, le maître d'école ou écolâtre était prébendé pour enseigner gratuitement la philosophie et les humanités à des écoliers pauvres ou même à ses confrères. Sa dignité lui conférait en

1. Le chanoine Allain, *Inventaire sommaire des archives de l'archevêché de Bordeaux antérieures à 1789*, p. 497 et 525.

outre certains droits de surveillance sur les chanoines mineurs et une juridiction sur les écoles ecclésiastiques de la ville épiscopale. Telles étaient ces fonctions qui devaient agréer à Charron, en lui permettant de faire valoir la science qu'il avait acquise aux universités de droit.

On voit, en cette qualité de maître d'école et comme délégué du chapitre de Bordeaux, Charron assister au concile provincial, assemblé dans cette ville, en novembre 1582, par l'archevêque Prévost de Sansac, pour combattre les progrès de l'hérésie et veiller à la conservation de la discipline ecclésiastique ¹. C'est aussi vers cette époque, — fait plus important et plus digne de remarque, — que Charron connut pour la première fois Michel de Montaigne, dont les *Essais* venaient d'établir la gloire. Il n'est pas vraisemblable, en effet, que Charron ait pu rencontrer auparavant celui qui devait avoir tant d'action sur son esprit. Retiré dans ses terres et préparant son livre, Montaigne ne vécut guère alors à Bordeaux; puis, le voyage qu'il entreprit à travers l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, l'éloigna encore assez longtemps de son pays natal. Mais, au retour, Montaigne devait se trouver, comme on le sait, investi de hautes fonctions municipales, à lui décernées pendant son absence par ses concitoyens et qui allaient lui imposer de plus fréquents séjours à Bordeaux. Tandis que Montaigne était maire de cette ville, Charron faisait partie du chapitre de l'église cathédrale et il n'est pas impossible

1. *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XIII, p. 347.

que les devoirs de leur charge aient mis en contact ces deux hommes si bien faits pour s'apprécier mutuellement.

Le premier trait connu de leur liaison est cependant postérieur de quelques années. Montaigne n'était plus maire alors et son office avait pris fin au milieu de circonstances lamentables. La peste sévissait à Bordeaux avec une telle violence que, manquant en cela d'héroïsme, Montaigne et sa famille vivaient aux champs pour éviter la contagion. Craignant eux aussi de montrer trop peu de courage aux jours de péril, les chanoines de Bordeaux avaient pris leurs précautions à cet égard, et, afin que les cérémonies ne souffrissent pas en temps de fléau, ils avaient obtenu, dès 1527, l'institution de quatre chanoines semi-prébendés astreints à une résidence rigoureuse et qui, par défense spéciale, ne pouvaient s'absenter pendant les pestes. C'est là, sans doute, ce qui empêcha le service de Dieu de chômer pendant l'épidémie de 1585, particulièrement longue et terrible¹. Le mal n'avait pas tardé à se répandre dans les campagnes et assiégeait Montaigne dans ses terres aussi étroitement qu'il l'eût pu faire à Bordeaux. Celui-ci en suivait les ravages, dans sa solitude ; puis, quand les dangers diminuèrent et qu'il se reprit à espérer, il profita de sa retraite pour lire et méditer de nouveau. Par une coïncidence assez curieuse, lorsqu'il fallut plus tard

1. Cette peur du fléau était générale. Tandis que Jean de Serres, le futur historiographe, était pasteur à Jussy, près de Genève, comme il revenait de cette ville où la peste sévissait, ses ouailles ne voulurent point l'accueillir pour prêcher, de crainte de la contagion (Dardier, *J. de Serres*, p. 12).

faire face par des contributions extraordinaires aux dépenses de l'année de *la grande contagion*, le chapitre désigna Pierre Charron pour offrir aux jurats une somme de cent écus et stipuler en même temps d'expresses réserves, au nom des chanoines exempts d'impositions et de levées ; ce qui eut lieu le 8 juillet 1588¹.

C'est précisément dans le temps de calme qui suivit immédiatement ces fortes alarmes que Charron, fut, à Montaigne, l'hôte de l'illustre châtelain. Un livre nous a transmis, comme on l'a déjà vu, le souvenir et la date de ce séjour. Sur le titre d'un *Catéchisme* de Bernardino Ochino, qui porte la signature de Montaigne se trouve aussi celle de Charron qui a écrit encore de sa main : « *Ex dono dicti domini de Montaigne, in suo castello, 2 julii, anno 1586.* » Les relations entre les deux philosophes étaient donc cordiales déjà à cette date, puisque l'un d'eux, non content d'offrir à l'autre l'hospitalité de sa maison, choisissait aussi sur les rayons de sa bibliothèque un présent digne d'agréer à son docte commensal. Au reste, l'ouvrage n'était guère orthodoxe, et prouve aussi bien la curiosité, l'indépendance d'esprit des deux amis que leurs bons rapports. Le livre que Montaigne offrait à Charron, et que celui-ci s'empres- sait d'accepter, était l'un des derniers produits de Bernardino Ochino, ce prédicateur capucin, qui, de général de son ordre, devint l'un des plus éloquents propagateurs de la Réformation. Nature ardente, plus prompte que mesurée dans la décision, Ochino s'efforce

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 476.

de donner en abrégé, dans cet ouvrage, tout ce qu'il est nécessaire à un chrétien de croire et de pratiquer. Remontant jusqu'à la preuve même de l'existence de l'homme, il lui dit : « S'il te semble que tu es, il est impossible que tu ne sois pas, car à qui n'est pas, rien ne semble ». Puis il bâtit un système complet, à moitié philosophique, à moitié religieux, ratiocinant et croyant, entremêlant le sens commun et le dogme, sorte de compromis où s'entrechoquent la foi et le libre examen. Là sont exposés et discutés, avec une ardeur que l'âge n'avait pu refroidir, tous les griefs adressés par les novateurs au catholicisme et à son chef. Montaigne paraît avoir eu quelque goût pour la verve plus entraînant qu'érudite de Bernardino Ochino, car sa bibliothèque renfermait d'autres livres du même auteur. En offrant l'un d'eux à Charron, il agissait sans doute à bon escient, et n'ignorait pas que l'ouvrage méritait de retenir l'attention d'un théologien curieux de bien connaître ses adversaires pour les mieux combattre au besoin. Il se peut aussi que Charron ait fait part à son hôte du projet déjà formé dans son esprit de concilier dans une même doctrine, la foi religieuse et la sagesse humaine. En ce cas, le don du *Catéchisme* eût été mieux encore en situation, et ce livre devait montrer à Charron comment d'autres avant lui avaient compris et exécuté son dessein.

Faut-il conclure de ce fait que l'influence de Montaigne ait été dès lors prépondérante sur Charron ? Je ne le pense pas. En admettant que l'action de l'un sur l'autre ait jamais été aussi pressante que celle d'un maître sur son disciple, — ce qui reste à exa-

miner et à prouver, — ce ne fut certainement pas à cette date. S'il est démontré que Charron trouva du charme au commerce de Montaigne, il est non moins certain qu'il n'en sut guère alors tirer de profit. Ainsi que nous l'allons voir, sa conduite dans les affaires du temps ne s'inspira nullement de la modération que lui prêchait l'exemple de Montaigne ; et, d'autre part, l'esprit de Charron, encore mal assuré, penchait tout particulièrement en ce moment vers les rigueurs de l'ascétisme religieux : toutes choses qui montrent combien le prétendu disciple était éloigné du calme si philosophique du maître.

A la fin de 1588, Charron quittait Bordeaux avant que Montaigne y rentrât lui-même au retour d'un séjour assez prolongé dans le nord de la France. Il semble que Charron ait alors abandonné cette ville sans trop de regrets et peut-être aussi sans esprit de retour. Avant son départ, en effet, il résignait sa dignité d'écolâtre de l'église primatiale de Bordeaux au profit d'Henri des Aigues, et recevait, en échange, la dignité de chantre dans l'église cathédrale de Condom, précédemment occupée par des Aigues ¹. Quoi qu'il en soit, Charron se rendait à Saintes, puis à Angers, pour y faire quelques prédications, et de là il espérait gagner Paris, où il n'était pas revenu depuis plusieurs années. Mais les temps étaient alors singulièrement troublés, puisqu'en juillet 1588 on avait pu, sans raisons, conduire à la Bastille Montaigne, tout occupé d'une édition nouvelle des *Essais*. Et la parole de Dieu

1. Le chanoine Allain, *Inventaire sommaire des archives de l'archevêché de Bordeaux antérieures à 1789*, p. 298.

elle-même, habilement commentée à l'usage de la foule, commençait à avoir, dans le désarroi général, un étrange pouvoir sur les masses.

Quand Charron débarqua à Angers, les passions, bien qu'en effervescence, y étaient moins surexcitées qu'à Paris. Pourtant, comme à Paris, les partisans du roi s'y faisaient de plus en plus rares à mesure que celui-ci inclinait davantage vers Henri de Navarre, et la Ligue, au contraire, gagnait chaque jour du terrain. C'est sur ces entrefaites que le roi se décida à convoquer à Blois les États généraux. A Angers, ainsi que dans la plus grande partie du royaume, les élections furent nettement favorables aux Ligueurs. Charron s'y trouvait au moment où l'assemblée des États s'ouvrait à Blois ; il y prêchait alors à l'église Saint-Julien. Les Angevins firent des prières publiques et des processions à cette occasion, et Charron prononça, dans l'église Saint-Pierre, « un sermon plein de grande doctrine... à raison que ladite église de Saint-Julien était trop petite ». Si l'on en croit un chroniqueur contemporain, les succès de Charron étaient, en effet, retentissants et les gens doctes le regardaient comme « le plus grand prédicateur de France ».¹ Il continua donc ses discours devant la même affluence d'auditeurs, et, trois jours durant, les ludi, mardi et mercredi, il prêcha à Saint-Julien, où le Saint-Sacrement était exposé, et où le peuple se

1. *Journal de Jean Louvet*, clerc au greffe civil du siège présidial d'Angers, dans la *Revue de l'Anjou et du Maine-et-Loire*, 3^e année, t. II (1854), p. 137 et 161. — Voy. aussi Ernest Mourin, *la Réforme et la Ligue en Anjou*, 1888 (2^e édition), p. 296.

rendait en foule pour l'entendre. Mais les événements ne tardèrent pas à devenir plus graves et à porter à son comble l'émotion populaire en l'animant contre le roi.

Pour se soustraire à la toute-puissante tyrannie des Guises, Henri III s'était brusquement décidé à faire assassiner les deux frères devant les États assemblés, et ce coup terrible porté au parti de la Sainte-Union avait bientôt retenti par toute la France, excitant les passions et réveillant les haines. Il semble que Charron ait assisté de moins près que Montaigne à ce sanglant épisode, mais son esprit était mieux disposé que celui de Montaigne à en ressentir la commotion. Il n'est, en effet, pas démontré que Charron se soit jamais trouvé à Blois, comme Montaigne, au moment des États, et, en tous cas, on ne saurait le conclure de ce fait que sa signature figure à la fin de deux registres de comptes conservés actuellement aux Archives nationales (G⁸ 21 et 731) et contenant, l'un le *Compte de la recepte generale des decimes ordinaires payables en l'année 1588*, l'autre le *Compte particulier des frais du voyage et retour de messieurs les prelatz et depputez du clergé assemblez en corps d'Estat en la ville de Bloys, en l'année 1588* ; car c'est seulement huit ans après que Charron les a examinés et paraphés l'un et l'autre, en sa qualité de membre de l'assemblée du clergé de 1596.

Cependant, après ses premières prédications, Charron s'absenta d'Angers, mais pour se rendre à Paris, non à Blois, essayer d'accomplir un vœu qui lui tenait alors particulièrement au cœur. Cette absence, qui ne paraît pas avoir été longue, fut inspirée par

d'importantes raisons intimes que nous essaierons dans la suite d'analyser en détail. Quoi qu'il en soit, en rentrant à Angers, — il y était de nouveau au commencement de février 1589, — Charron y trouva les habitants bien plus en émoi qu'auparavant, et lui-même rapportait sans doute de son voyage une ardeur de prosélytisme accrue autant par ses propres convictions religieuses que par la passion politique qui échauffait alors tout Paris. Il n'en fallut pas davantage pour le jeter dans le parti de la Ligue. A la suite du meurtre du duc de Guise, Angers n'avait pas tardé à se prononcer contre le roi de France et avait décidé « qu'il fallait jurer l'union comme avaient fait ceux de Paris et les princes, et que tous les huguenots, hérétiques et soupçonnés sortissent et fussent chassés de la ville, et en avertir les princes catholiques ». Ces sentiments étaient encore attisés par les prédicateurs qui vantaient, du haut de la chaire, la résistance au roi légitime. Charron fut au nombre de ceux-ci et prêcha dans l'église Saint-Maurille, un carême assez subversif, si bien que, quand le duc d'Aumont reprit possession de la ville rebelle au nom de Henri III, il s'empessa de châtier les coupables et de rechercher les orateurs qui avaient prôné la révolte, leur faisant défense de récidiver « sous peine de punition corporelle. » Charron fut alors « inlibé de prêcher et mis en arrêt par la ville », ainsi qu'il nous l'apprend lui-même. Pourtant la parole lui fut rendue assez promptement : « J'ai permission maintenant de prêcher, écrit-il le 12 mai 1589 à son ami La Rochemaillet, et je fus restitué hier en la chaire, jour de l'Ascension ; mais l'arrêt

dure encore : je n'ai pu obtenir congé de m'en aller.» Il est vrai que l'orateur n'avait pas tardé à se soumettre : prêchant, le jour de Pâques, dans l'église Saint-Maurice, devant le duc d'Aumont et ses principaux officiers, Charron ne craignit pas de se rétracter, au dire des chroniqueurs angevins.

Cela suffit apparemment pour qu'on lui permit de reprendre la parole, et son silence ne dura guère que quarante jours, puisqu'il put se faire entendre pour la fête de l'Ascension. Mais les ligueurs ne virent pas sans amertume ce qu'ils regardaient comme une défection. On ne manqua pas de comparer la conduite de Charron à celle des prédicateurs qui persistèrent dans une attitude intransigeante. On lit à ce propos parmi les *Doléances des vrais catholiques captifs et asservis en la ville d'Angers*¹ : « Le dimanche de Pâques est fait commandement par ce détestable (le duc d'Aumont) à tous prédicateurs d'exciter le peuple à recommander le roi et louer sa débonnaireté qui est nulle ; qui fut cause que les prédicateurs aimèrent mieux se taire que de fausser leur conscience. Vrai est que Monsieur Charron, duquel nous faisons grand état, nous trompa fort, car il extolla jusqu'au tiers ciel le roi, d'Aumont et les gouverneurs et remercia publiquement le prétendu et supposé évêque Miron. Les autres se sont retirés secrètement d'ici pour éviter les embûches qu'on leur avait dressées. » Si Charron répugnait à la fuite, il aurait cependant désiré quitter Angers ; mais sa

1. Paris, Guillaume Bichon, 1589, petit in-8° de 30 p., p. 16 (Bibliothèque nationale, cabinet des manuscrits, collection Fontanieu, t. 394).

palinodie ne lui avait donné qu'une liberté relative : celle de parler, non celle de partir. Il ne put sortir d'Angers qu'à la fin du mois d'août ; auparavant, un fait grave était survenu : par un retour des choses, le meurtrier du duc de Guise périssait, le 5 août, sous le poignard d'un assassin, donnant ainsi à la Ligue une force et des espérances nouvelles.

Est-il possible de démêler, au milieu de ces événements si divers, les véritables sentiments de Charron et les mobiles de sa conduite ? Si la fougue de ses convictions le poussa dans la Ligue, il n'en partagea jamais toutes les colères et n'en épousa pas toutes les rancunes. La véhémence de son improvisation l'entraîna parfois à des écarts de langage dans lesquels il sut ne pas persévérer outre mesure. Et, en ce temps où la chaire catholique retentissait partout d'imprécations et de menaces, il se peut que, malgré la chaleur de son débit, la parole de Charron ait été l'une des plus modérées de celles qui se faisaient entendre alors. Il reprit assez vite possession de lui-même pour juger sainement les hommes et les choses ; il distingue les violences des adversaires en présence et elles l'offusquent de part et d'autre. Le libelle intitulé *Le Martire des deux frères*, que les ligueurs lancent contre le roi, lui semble « assez bien fait, mais trop injurieux. » Il apprécie aussi nettement la *Déclaration* par laquelle le roi riposte au duc de Mayenne, qu'il trouve encore « bien faite, mais pleine de menteries grossières et impostures que les chambrières y voient. » Ici, le ligueur montre cependant le bout de son oreille. Bientôt il se jugera lui-même avec équité et confessera son erreur. « Un

temps a été, disait Charron en s'analysant dans une lettre, adressée en avril 1589 à un docteur de Sorbonne et où il conclût *qu'il n'est permis ni loisible à un sujet, pour quelque cause et raison que ce soit, de se liquer, bander et rebeller contre son roi*, un temps a été que je marchandais être de la Ligue et y ai mis un pied dedans, car, en vérité, je n'en fus jamais du tout, ni résolument ; voire leurs actions m'ont outrément offensé. Ce qui m'y avait poussé était principalement le fait de Blois qui m'a fort affligé, non pour une autre raison que pour le défaut que je trouvais en la manière et procédure de l'exécution. Or, ce grand bouillon de colère et indignation étant aucunement refroidi, là-dessus ayant ouï parler des gens de toutes sortes, consultant à part moi souvent de ce qu'en conscience il en faut tenir et croire, enfin, je me suis aperçu le bien changé, car j'ai trouvé premièrement douteux, puis mauvais, finalement horrible, puis abominable ce qui auparavant me semblait non seulement tolérable, mais bon et expédient, et suis venu à avoir grosse honte de moi-même, pitié et compassion des autres que je voyais encore tremper en mon erreur. Et recherchant pourquoi je m'étais ainsi égaré, vu que je savais bien auparavant ce qui m'a fait revenir et me dédire, j'ai trouvé que c'était la passion et la rage et que j'avais été en quelque opinion de ligue, j'étais toujours comme en colère, en fièvre et émotion continue, dont j'ai bien appris à mes dépens qu'il est impossible d'être ému et sage tout ensemble. » Au surplus, les sentiments religieux de Charron étaient, à ce moment là, particulièrement éveillés. Cependant, persister

davantage dans la répulsion des huguenots eût été tout-à-fait inexcusable de la part de celui qui avait reçu des égards du roi de Navarre et qui savait combien cet hérétique mettait de bienveillance et de loyauté dans ses procédés. Témoin de tant de bonne grâce, Charron ne pouvait pas voir d'un trop mauvais œil les succès du Béarnais, quitte, comme Montaigne, à s'en confesser, plus tard, à son curé.

Mais le sentiment qui se fait le mieux jour alors dans le langage de Charron, c'est la lassitude et le désir de repos. « L'agitation publique m'afflige fort telle qu'elle est, écrit-il à La Rochemaillet, j'ai envie de me cacher en quelque coin ». Peut-être craignait-il de s'être compromis, car il éprouve le besoin de se disculper et d'expliquer son état d'esprit. « Par la grâce de Dieu, écrit-il encore en parlant des troubles du temps, quant à mon particulier, j'en ai bon marché, au regard de tant d'autres ; mais les secousses et atteintes qu'en reçoit et souffre mon imagination sont telles que tout le reste qui est en moi en vaut beaucoup moins. Il semble que ce n'est pas la raison d'en être du tout exempt, si voudrais-je être caché en quelque coin, pour n'entendre rien qu'après tout fait, et puis que l'on m'en fit des comptes ».

Où Charron ira-t-il chercher cette solitude après laquelle il soupire tant ? Un véritable disciple de Montaigne ne s'en fut guère embarrassé, car l'exemple du maître était un modèle. Il se fut retiré aux champs, en un logis clos aux bruits du dehors, et, faisant sa compagnie habituelle de quelques livres et de lui-même, lisant et méditant tour à tour, il eût regardé fuir les heures dans un repos paisiblement occupé.

Ce n'est pas à cela que Charron se résolut. Sans doute l'existence agitée du prédicateur l'avait mal préparé aux charmes de la vie solitaire et de l'analyse intime ; le développement oral des dogmes de la religion, leur affirmation répétée avait, d'autre part, exalté sa foi. Son état d'esprit était trop agité pour que, partagé peut-être à cette heure entre sa raison et sa croyance, il assistât sans déchirement à ce combat. Aussi, loin de choisir la retraite sereine du penseur et du sage, Charron, par une sorte de mouvement oratoire, voulut embrasser l'état religieux ; il crut que le calme ne pouvait se faire dans une âme qu'en la soumettant aux rigueurs d'une règle monastique qui domine la volonté en la supprimant. Lui que la foule inspirait et dont la parole trouvait devant le peuple assemblé toute son ampleur et toute son éloquence, il chercha le repos, le silence, et, par amour du contraste, il voulut qu'aux émotions de la chaire succédât le calme du cloître des Chartreux ou des Célestins. Ce n'est assurément pas avec de pareils soubresauts que Montaigne entendait la vie. Il n'était nul besoin à sa sagesse de l'ascétisme et de la règle commune. Charron n'avait pas compris les leçons ni l'exemple du maître. Penser ainsi à se cloître après avoir lu *les Essais* et conversé avec Montaigne est tout au moins inattendu et rappelle le poète dont l'esprit, comme celui de Charron,

Va des foules aux solitudes

et qui s'écrie non sans ironie :

J'irai m'enterrer à la Trappe

En sortant des Variétés.

La Rochemaillet nous apprend, en effet, qu'en quittant Bordeaux à la fin de 1588, Charron avait le projet de se fixer désormais à Paris pour y achever sa vie et qu'il avait fait auparavant le vœu d'être chartreux. C'est pour l'accomplissement de ce vœu qu'après un premier séjour à Angers, Charron se rendit à Paris et y vint voir Jean Michel, prieur de la Chartreuse, auquel il soumit son désir. La Chartreuse de Paris était un des plus vastes monastères de la capitale et ses bâtiments ou dépendances couvraient un espace considérable au sud du palais actuel du Luxembourg, sur l'emplacement de l'avenue de l'Observatoire. L'austérité, semble-t-il, y était plus apparente que réelle et, en quittant le monde, les religieux ne renonçaient ni à la société qui les venait visiter, ni aux plaisirs intellectuels susceptibles de charmer leur retraite. C'est cette existence que Charron eût voulu mener jusqu'à la fin de ses jours, mais il ne se dissimulait pas combien son entrée parmi les Chartreux devait soulever d'obstacles, car il s'adressa, en même temps, à un autre ordre, les Célestins, dont le couvent, fort important lui aussi, s'élevait sur un terrain situé aujourd'hui entre la rue Saint-Antoine et le quai des Célestins. Charron n'épargna ni ses efforts ni ses démarches pour réaliser son dessein dans l'un ou l'autre de ces deux ordres. Les temps étaient si troublés qu'il dut quitter Paris avant d'avoir obtenu une réponse formelle et, d'Angers où il retourna, il ne cessa alors de solliciter une solution par l'entremise de La Rochemaillet. On ignorait, avant la publication des lettres de Charron à La Rochemaillet, combien ce projet avait tenu au cœur

de celui qui le forma, et quelle ténacité, quelle opiniâtreté il mit pour l'exécuter. Il dépêche La Roche-maillet tantôt aux Chartreux et tantôt aux Célestins, se réjouissant quand il entrevoit quelque espoir. « Je vous montre que je suis fort votre serviteur, lui mande-t-il pour excuser son insistance, puisque je vous importune et emploie si hardiment et familièrement ; et puis, si j'y entre, vous aurez part à ce peu de bien que j'y ferai ». Mais toutes ces démarches demeurèrent stériles.

Apparemment que les religieux jugèrent mieux que lui-même de sa vocation, car Charron échoua d'une et d'autre part. On refusa de l'admettre à cause de son âge, — il avait alors de quarante-sept à quarante-huit ans, — et parce qu'il ne s'était pas accoutumé dès sa jeunesse à supporter les austérités. Ce fut là tout au moins la raison avouée du refus, mais il est vraisemblable aussi que les religieux se défièrent de cette décision brusque et de l'âme mobile de Charron. « De sorte, nous dit son biographe, qu'ayant fait tout ce qui était en lui et ne tenant à lui que son vœu n'eût été accompli, il fut assuré par MM. Faber, doyen de la Sorbonne, Tyrius, jésuite écossais, et Feuardent, cordelier, très doctes théologiens, qu'en conscience il était quitte d'un tel vœu, et que librement il pouvait demeurer au monde comme séculier, et qu'il n'était obligé d'entrer en autre ordre de religion ». Pourtant Charron n'a pas perdu tout espoir. Avant de quitter Angers, il écrit à La Rochemaillet, le 17 juillet 1589, une lettre qui montre la ténacité de ses illusions. « Je m'en retourne fâché de ce que je n'ai pas pu exécuter le dessein que j'avais. Si l'injure

du temps ne m'eût empêché, j'espérais en venir à bout, nonobstant le refus que l'on m'a fait à Paris, et, s'il plaît à Dieu nous donner le temps, je pourrai revenir encore. Si vous allez dans ces maisons des Chartreux et Célestins, et que la commodité y soit, je vous prie m'entretenir en leur mémoire et grâce, et, s'il advenait qu'il y eut temps calme et qu'ils vou-lussent favoriser mon dessein, me le mander, car je ne fardrais incontinent de revenir. En cela vous feriez œuvre dont Dieu et les hommes vous sauraient gré, et tâcherais de le reconnaître tous les jours de ma vie ; mais j'ai grand peur que n'oubliez et moi et mon affaire, et vous êtes seul dedans Paris qui le savez ; par quoi, vous n'y faisant rien, tout est arrêté pour moi. Vous êtes homme de vertu et de Dieu ; ne perdez la commodité de faire un si bel œuvre : il ne vous coûtera que des pas et des paroles, et le fruit en sera grand ». Puis, revenant à son projet par une dernière allusion, dans un billet postérieur en date, Charron s'écrie encore : « S'il plaît à Dieu nous gratifier d'une paix, ils me verront bientôt à leurs portes ! »

Contrairement à son attente, Charron n'y revint pas frapper, soit parce que l'horizon politique de la France ne se rasséréna pas assez vite, soit plutôt parce qu'en vieillissant il découvrit, à côté du renoncement du religieux abimant dans sa foi son esprit et sa chair, une sagesse plus calme et plus humaine, faite de la modération des désirs, dirigeant la raison sans la supprimer et regardant sans trouble l'inconnu. Montaigne avait trouvé tout naturellement l'expression de cette sagesse, porté qu'il était vers elle par

la pondération de son humeur et de ses sens. Au contraire, Charron, plus mal en équilibre, n'y vint qu'après bien des détours, après avoir cherché ailleurs cet apaisement vers lequel il tendait. En quittant Angers, à la fin d'août 1589, Charron retourna à Bordeaux. Il allait y retrouver Montaigne et c'est surtout alors qu'il vécut dans l'intimité du grand homme. En proie chaque jour davantage aux atteintes de la maladie, Montaigne sentait venir la fin, et, revoyant son œuvre, la faisait plus familière et plus souriante. Son isolement, rendu plus pénible par l'âge, n'était ni moins studieux ni moins tranquille ; devant la disparition prochaine, il suivait du même œil lucide les pensées des autres et les siennes propres. Sans doute Charron comprit auprès du grand esprit qui vieillissait ainsi sans amertume et s'éteignait sans effroi cette leçon de calme dont son âme avait besoin. Rien, par malheur, dans le peu de lettres que nous avons de Charron ne fait allusion à sa liaison particulière avec Montaigne. Nous ignorons au juste quels liens rattachèrent le prêtre au philosophe, ce que fut leur amitié et quel plaisir ils trouvèrent à ce commerce mutuel. Le biographe de Charron nous dit simplement qu'il « vécut fort familièrement avec Messire Michel de Montaigne », qu'il « faisait un merveilleux cas des *Essais* », et que, en retour, « le sieur de Montaigne l'aimait d'une affection réciproque ». Si bien que, « avant que mourir », Montaigne permit à Charron par son testament « de porter après son décès les pleines armes de sa noble famille, parce qu'il ne laissait aucun enfant mâle ». Mais, sur ce point, aucun document authentique ne vient confir-

mer la parole de La Rochemaillet, qui est le seul à mentionner ce fait dont on ne trouve de traces nulle part ailleurs.

Quoi qu'il en soit, être, trois ans après qu'on a voulu s'enfermer dans un cloître, le légataire d'un penseur aussi modéré que Montaigne, hériter de ses armes, comme plus tard on lui prendra sa devise, prouve tout au moins qu'on ne s'est pas trop mal accommodé de retourner au monde. Est-ce alors aussi que Charron, devenu trop philosophe au gré du P. Garasse, scandalisa Bordeaux par l'étrangeté de son costume ? Le fougueux jésuite nous le montre « vêtu durant sa vie suivant le flot de ses humeurs quinteuses, aujourd'hui de noir, demain de blanc, un jour en soutane, l'autre en pourpoint, et souvent avec une longue soutane de taffetas gris, un long manteau de même étoffe et couleur par dessus, et un castor en tête. Mille personnes l'ont ainsi vu marcher dans Bordeaux, tout ecclésiastique qu'il était, non sans scandaliser des gens d'honneur¹ ». Sans prétendre qu'il y ait dans cette conduite autant de malice que semble en trouver le P. Garasse, il est certain qu'elle dénote une liberté d'allures qu'on ne s'attendait pas à rencontrer chez un néophyte. C'est un manque flagrant aux règles de la discipline ecclésiastique. Au temps de la primitive Église, Eustathe de Sébaste avait été déposé par le Concile de Césarée pour s'être ainsi montré en public couvert de l'habit d'un philosophe et non de celui qui convenait à sa dignité.

1. *Apologie du P. François Garassus, de la Compagnie de Jésus, pour son livre contre les athéistes et libertins de nostre siècle.* Paris, 1624, p. 136.

Il est un autre changement, dans la vie de Charron, auquel il importe de prendre garde. C'est alors qu'il commence à écrire et il semble que, dans la réflexion, sa pensée ait pris chaque jour davantage, avec la conscience d'elle-même, le sens de la pondération et de la sagesse humaine. Renonçant à la parole ou tout au moins n'y ayant plus exclusivement recours, Charron crut devoir défendre par la plume le catholicisme comme il l'avait précédemment soutenu par ses sermons. Mais les procédés d'argumentation changent et il n'est pas impossible que le calme du raisonnement solitaire succédant aux agitations de la chaire et aux exagérations de la dialectique oratoire n'ait pas peu contribué à apaiser l'homme et à le mettre sur la voie plus unie qu'il allait suivre désormais de préférence. C'était le temps où l'abjuration de Henri IV jetait le désarroi parmi les huguenots. Montaigne l'avait jadis prédit au roi de Navarre : « Les inclinations des peuples se manient à ondées ; si la pente est une fois prise en votre faveur, elle l'emportera de son propre branle jusqu'au bout ». Voici que le courage du nouveau roi, sa générosité après la bataille avaient créé autour de lui une sympathie générale. Pourtant il restait un dernier obstacle que ce large courant ne pouvait réussir à surmonter. Montaigne l'avait encore prévu. S'expliquant un jour avec Agrippa d'Aubigné, il avait fait la remarque « que les prétendants à la couronne trouvent tous les échelons jusqu'au marchepied du trône et petits et aisés, mais que le dernier ne se pouvait franchir pour sa hauteur. » C'est ce qui advenait à Henri IV : le peuple de France ne se

décidait pas à regarder comme souverain légitime un prince valeureux, mais huguenot. Le roi le comprit et abjura. Cette éventualité, qui attrista les réformés, réjouit Charron et ne fut pas étrangère, ainsi qu'il le confesse, à la mise au jour d'un livre destiné à « éveiller » ceux qui demeureraient dans l'hérésie, à « les convier et instruire à en faire autant » que leur prince.

En 1593, Charron publiait à Bordeaux, sous le voile de l'anonyme, un ouvrage sur les *Trois vérités contre les athées, idolâtres, juifs, mahométans, hérétiques et schismatiques*¹. Ce traité était divisé en trois livres, qui devaient démontrer : le premier, l'existence de Dieu et la nécessité de la religion ; le second, la vérité du christianisme ; le troisième, la vérité du catholicisme. Si les deux premiers étaient purement dogmatiques, le troisième, au contraire, le plus étendu et le plus important dans la pensée de son auteur, était une œuvre de polémique, réfutation pressante du *Traité de l'Église* de Du Plessis Mornay, publié quelque quinze ans auparavant. La riposte était habile, car, bien que tardive, elle se produisait à son heure, au moment où les réformés, abandonnés par leur chef, se sentaient moins assurés du succès. L'agresseur, il est vrai, ne s'était point nommé, voulant, dit-il, se tenir « caché comme le

1. *Les trois veritez contre les athees, idolatres, juifs, mahométans, heretiques et schismatiques, le tout traicté en trois livres, avec l'indice des principales matieres.* A Bourdeaux, par S. Millanges, imprimeur ordinaire du Roy. 1593. Petit in-8 de 16 p. lim. chiffrées et 533 p. de texte, plus 2 d'errata.

bon Apelles derrière son ouvrage pour entendre ce qu'en diraient les passants et amender sa besogne selon qu'il en prendrait avis du jugement d'autrui. » L'attitude était plus prudente que brave, aussi Charron ne s'y tint pas longtemps.

Moins d'une année après l'apparition du volume, l'imprimeur songeait à en donner une édition nouvelle et Charron se mit à revoir son œuvre et à l'améliorer. Il était occupé à ce travail quand il reçut de La Rochelle une réponse que les huguenots avaient faite à la troisième vérité¹. Charron suspendit donc la réimpression de son livre, commencée en juillet 1594, pour réfuter à son tour les allégations de ses contradicteurs. Entre temps, il s'était fixé à Cahors, où l'évêque, Antoine d'Ébrard de Saint-Sulpice, séduit par sa renommée d'orateur et son talent d'écrivain, l'avait appelé sans le connaître pour y prêcher les dimanches et fêtes. C'est là qu'il prépara sa réplique, tout en vaquant aux devoirs de sa charge. Les huguenots lui avaient fait un grief

1. D'après Brunet, cette réponse fut imprimée à La Rochelle par Hiérosme Haultin (1594, petit in-8) et, d'après Bayle, elle fut réimprimée à Genève par Gabriel Cartier (1595, in-8). Joly cite également dans ses *Remarques sur le dictionnaire de Bayle* une *Défense de la réponse faite à la troisième prétendue vérité contre la réplique que l'auteur y a faite en la seconde édition de son livre* (Genève, Jacques Chouet, 1597, in-8). Je n'ai pu voir aucun de ces ouvrages. En revanche, je puis y joindre un opuscule que le pasteur Jean Gardesy (*Gardesius*) lança contre Charron sous ce titre : *Epistola Johannis Gardesii montalbanensis ad Petrum Charronium parisiensem* (Montalban, excudebat Dionisius Haultinus, typographus. 1597. Petit in-8 de II-33 p.).

d'attaquer Du Plessis si longtemps après l'apparition du *Traité de l'Église*. Pour ne plus encourir un semblable reproche, Charron se hâta cette fois-ci et, le 20 octobre 1594, il envoie de Cahors à l'imprimeur bordelais, Simon Millanges, la fin du manuscrit de son ouvrage ainsi remanié¹. Quelques mois plus tard, au début de 1595, le livre était mis au jour une seconde fois, sous le nom de l'auteur, « délibéré de se nommer en cette seconde édition, car plusieurs de ses bons seigneurs et amis s'étaient plaints à lui de ce qu'il ne l'avait fait à la première, ne se payant des raisons qu'il leur en alléguait. » Les deux premières parties du traité étaient telles que précédemment. Quant à la troisième, elle était imprimée à part, avec une pagination séparée, formant, pour ainsi dire, une nouvelle œuvre dans l'ouvrage, et chaque chapitre était accompagné de la réponse de l'auteur aux remarques que les protestants lui avaient adressées.

Pour paraître donner plus d'autorité à sa voix, Charron dédia cette nouvelle partie de son volume à Henri IV lui-même. Précisément, le livre de Du

1. *Les trois veritez*, seconde édition revue, corrigée et de beaucoup augmentée, avec un avertissement et bref examen sur la Response faite à la troisieme verité, de nouveau imprimée à la Rochelle, par M. Pierre le Charron, Parisien. A Bourdeaus, par S. Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, 1595, petit in-8, de 12 ff. lim. et 176 p. pour les deux premières veritez et de 4 ff. lim. et 776 p. pour la troisième. Celle-ci a un titre séparé : *La Vérité troisieme*, de toutes les parts qui sont en la Chretiensté, la Catholique romaine est la meilleure, contre tous Heretiques et Schismatiques. Au Roy. A Bourdeaus. par S. Millanges. 1595.

Plessis avait été aussi dédié au roi de Navarre, l'espoir alors des aspirations huguenotes. Ainsi, lui disait, à la fin d'un sonnet préliminaire, le théologien réformé,

Ainsi quand le pêcheur, dans votre mer gasconne,
De son fer aiguisé la baleine harponne,
Elle écume, elle bruit, et choque maint bateau ;
Prince, ne doutez point, tendez-lui le cordage,
Un peu de patience, elle se vide en l'eau ;
Bientôt vous la verrez échouer au rivage.

L'avenir n'avait pas répondu à ces sentiments et voici que, se recommandant du même patronage, un théologien catholique présentait maintenant au même monarque le remède comme jadis on lui avait présenté l'erreur. Charron, d'ailleurs, le fait en termes mesurés et empreints d'une certaine éloquence. « Je ne saurais, sire, dit-il au roi, étant Parisien, que je ne sois saisi d'admiration et ne change les larmes de crainte et de peur en celles d'aise et de joie, pour cette tant douce et gracieuse et en toutes façons tant miraculeuse réduction de cette grande ville du monde à l'obéissance de son vrai et naturel roi, à son devoir et à son repos. Dont, pour rendre à Votre Majesté le très humble service que je puis et dois en ma profession, comme votre plus que très humble sujet, je lui dirai, s'il lui plait, que comme Dieu vous a rendu votre héritage sitôt que vous vous êtes déclaré vrai fils aîné de son épouse et vous y maintient miraculeusement en dépit de tous les méchants et malheureux desseins, aussi requiert-il de vous un plus exact soin de sa maison et de ce qui lui appartient, et vous

tient obligé à regagner et tirer à votre suite les plus mauvais de ce parti, par votre exemple et persuasion, leur faisant sentir au vif le fruit et le repos que Votre Majesté y reçoit et le plaisir qu'ils vous feront en vous suivant en un si bel exploit, afin que la joie et la sérénité que vous avez apportées au ciel et à la terre par votre retour ne ternisse jamais, mais plutôt se ravigoure et vienne à sa perfection par une si belle suite, si glorieuse et douce conquête, au grand contentement de tous les princes et autres souverains vos alliés et confédérés, et que vos peuples, qui sont presque tous catholiques, fassent prières et louanges à Dieu encore plus ardemment. »

Si la controverse religieuse ne devait plus faire répandre des flots de sang, elle allait au contraire faire couler des flots d'encre. Le génie de Henri IV avait bien pu proclamer la tolérance et commander que les deux cultes ennemis vécussent désormais côte à côte en bonne intelligence, mais il ne pouvait éteindre tout à fait les passions ni imposer silence à l'esprit de prosélytisme. D'une part, les catholiques, cherchant à parfaire une victoire qu'ils souhaitaient complète, s'efforçaient d'attirer les dissidents et les combattaient sans merci; d'autre part, les huguenots, jaloux d'une liberté dont ils goûtaient les premiers charmes, se défendaient, ripostaient, attaquaient ou réfutaient au besoin avec un zèle aussi infatigable que leurs adversaires. Et c'étaient des deux côtés d'opiniâtres querelles, des discussions interminables, où la violence des convictions se faisait jour par des écrits qui se répondaient l'un à l'autre comme les passes d'armes d'un corps à corps. L'Estoile, que sa

curiosité poussait à collectionner tous les libelles qui s'échangèrent, faisant plus tard l'inventaire de ses cartons, trouvait qu'il y en avait beaucoup, même en ôtant les « fariboles ». L'histoire éprouve le sentiment du collectionneur. De cette masse de papier noirci, elle ne voit émerger qu'un grand nom, se dressant en face de celui du *Pape des huguenots* ; à Du Plessis Mornay s'oppose victorieusement le cardinal Du Perron, que L'Estoile appelle, non sans justesse, « l'Atlas de l'Église catholique, apostolique et romaine ». Véritable Atlas il fallait être, en effet, pour porter sans faillir le poids de l'appareil théologique dressé dans l'un ou l'autre camp !

Le livre de Charron se produisit au début de la querelle et il trahit mieux l'état d'esprit particulier de son auteur que celui de ses coreligionnaires. Il eut cependant un grand succès, en Guyenne d'abord, puis dans la France entière. En Guyenne, les passions religieuses avaient été trop échauffées pour qu'on ne s'intéressât pas à ces discussions de théologie nationale. De là partirent bien des coups portés aux réformés et surgirent bien des adversaires redoutables, tels que Florimond de Raymond et Géraud Dupuy, docteur en théologie, chanoine et chantre en l'église cathédrale de Bazas, qui, encouragé par Arnaud de Pontac et à l'exemple de Charron, combattit vigoureusement Du Plessis Mornay. Mais ces nouveaux venus ne firent pas oublier le *Traité des trois vérités*, qui eut plusieurs éditions en peu de temps et en divers lieux. A peine la première édition avait-elle vu le jour à Bordeaux qu'on la contrefaisait à Paris, et la seconde fut également contrefaite à Lyon,

aussitôt après son apparition, tandis qu'à Bruxelles le livre était mis en vente toujours à l'insu de son auteur véritable et sous le nom d'un certain Benoit Vaillant, avocat, personnage sans doute supposé et qu'en tous cas Charron ne connaissait pas¹. Toutes ces réimpressions faites en trois ans dans des localités éloignées montrent clairement que l'ouvrage, venu à son heure, n'était pas passé inaperçu, si bien que les huguenots, pour écraser définitivement un adversaire trop vivace, crurent devoir le réfuter encore une seconde fois par la plume d'un de leurs

1. *Les trois veritez contre les athées, idolatres, juifs, mahumétans, hérétiques et schismatiques. Le tout traicté en trois livres par M. Benoist Vaillant, advocat de Saint-Foy. Reveu, corrigé et augmenté de nouveau, avec l'indice des principales matières.* A Bruxelles, par Rutger Volpius, imprimeur juré à l'Aigle d'or, l'an 1595. Avecq privilège de cinq ans signé d'Enghien. In-8, de 533 p. L'approbation qui se trouve à la suite (p. 534) est signée par Thomas Stapleton, docteur en théologie, professeur d'écriture sainte à l'académie de Louvain.

C'est là une contrefaçon dont Charron ne connut l'existence que tardivement. sans doute par La Rochemaillet. « Je m'esbahis bien avec vous, lui écrit-il de Condom, le 10 juin 1602, de ce que *les Trois veritez* se trouvent produites sous autre nom et ne puis deviner que c'est, si ce n'est qu'il les ait fait latines et pour ce y ait mis son nom comme translateur. Vous vous en prenez au libraire ou imprimeur ; il me semble que c'est à ce Benoist Vaillant, advocat, qu'il s'en faut prendre plutôt ». L'exemplaire de cette contrefaçon possédé par La Rochemaillet vient précisément de passer en vente ces temps derniers (Catalogue de la librairie Claudin, août-septembre 1895, n° 47, 167). Il portait en tête la note manuscrite suivante : « M. Pierre Charron, Parisien, est le vrai auteur de ces *Trois veritez* suivant la première édition de Bordeaux

théologiens les plus avisés, François du Jon¹. Malgré cela, Charron ne s'avoua pas battu, car il se proposait de rééditer son livre avec ses réponses aux observations de Du Jon. Dans ce dessein, il avait demandé au roi un privilège, dont il semble n'avoir pas eu le loisir d'user, la mort l'en ayant empêché. Mais il laissait son œuvre « revue et de beaucoup amplifiée depuis l'édition de 1593. » Le biographe de Charron espérait même que ces travaux ainsi complétés seraient « donnés au public et dédiés à M. l'illustrissime cardinal de Joyeuse, auquel le sieur Charron avait une singulière affection, quand il plaira à son héritier universel, personnage d'honneur et de mérite, qui a trouvé lesdits livres avec leur augmentation et autre réplique à la seconde réponse à la troisième vérité, en l'étude de la maison de l'auteur, à Condom, tous prêts à mettre sous la presse. » Mais ce vœu ne s'est pas réalisé. Tandis que La Rochemaillet, exécutant à Paris les dernières

chez Millanges en l'an 1594, où l'auteur ne mit son nom, et M. Benoist Vaillant, avocat de Saint-Foy, est un nom pris à plaisir et supposé pour avoir privilège en Flandres. — Il y avait alors, en effet, dans le nord, une véritable fabrique de contrefaçons et Thomas Stapleton — peut-être est-ce encore un nom supposé, — semble en avoir été le principal agent. Il a approuvé ainsi une édition de *la Semaine* de Du Bartas, accommodée dans le sens catholique, qui parut à Douai en 1584 (De l'imprimerie de Jean Bayard, imprimeur juré, à la Bible d'or).

1. *Amiable confrontation de la simple vérité de Dieu, comprise es Escritures saintes, avec les livres de M. Pierre le Charron, parisien, qui sont intitulés, l'un les Trois vérités, etc., l'autre La réplique sur la réponse faite sur sa troisième vérité.* Leyde Pierre de Saint-André, 1599, in-4°.

volontés de Charron, y faisait paraître, après bien des déboires, une édition nouvelle du traité de *la Sagesse*, au contraire Thibaud de Camain, conseiller au Parlement de Bordeaux et héritier de Charron en Guyenne, n'ayant trouvé aucune indication à cet égard dans le testament de celui-ci, ne se crut sans doute pas suffisamment autorisé à éditer de nouveau *les Trois vérités* dans l'état où leur auteur en laissait le manuscrit.

Nous ne saurions indiquer ici les différents points de philosophie ou de théologie développés dans cet ouvrage ni résumer les objections qui y furent faites alors. Il convient de noter simplement la clarté de l'argumentation de Charron et la netteté de sa pensée. Les raisonnements qu'il déduit ne sont ni subtils, ni obscurs, et il traite avec familiarité, il humanise pour ainsi dire, les questions auxquelles il touche et qui sous d'autres plumes que la sienne restent embrouillées et inintelligibles à force d'abstractions. C'est un reproche que les huguenots ne manquèrent pas de lui faire et que, plus tard, les catholiques eux-mêmes reprirent à leur compte. Ses adversaires l'accusaient d'alléguer trop fréquemment à l'appui de sa thèse l'autorité des auteurs anciens et païens. Charron ne s'en défend pas, « car c'est une très belle manière d'argumenter quand c'est par comparaison du plus petit au plus grand pour faire honte aux chrétiens ». Revenant ailleurs sur le même grief, il s'en explique encore davantage. « Il est bien malaisé, dit-il, de traiter un même sujet que d'autres ont traité auparavant, et ne rien dire de ce qu'ils ont dit. J'ai tiré plusieurs raisons de plusieurs bons auteurs, que

j'ai coté à la marge, et lesquelles j'emploie non par autorité de ceux qui les disent ains par leur propre force naturelle... C'est à quoi par jugement je ne me suis point occupé en cette première vérité, car ayant à combattre les athées, les allégations d'autrui ont peu de crédit d'autant que celui qui a secoué l'autorité universelle du monde donnera aisément du nez à toutes les particulières autorités de Trismégiste, d'Homère et autres : une raison naturelle et claire a bien plus de poids en tel cas que toutes les allégations des dires d'autrui ». Il y a en tout ceci un resouvenir évident des procédés de Montaigne, et — *mutatis mutandis*, — c'est sa manière de raisonner appliquée à un sujet qu'il n'aurait jamais traité.

A vrai dire, l'œuvre de Charron se compose de deux parties seulement, les deux premiers livres des *Trois vérités* ne formant qu'une seule et même partie, sorte de préliminaire à la discussion avec les huguenots. Le dessein de l'auteur avait été tout d'abord de n'entamer que cette discussion, à savoir d'établir à l'encontre des réformés la vérité du catholicisme romain ; puis, se ravisant il crut devoir faire précéder cette démonstration de la preuve de la nécessité d'une religion, qui ne pouvait être que la religion chrétienne. De là deux parties assez tranchées, l'une à peu près exclusivement dogmatique, l'autre de polémique pure. Cette dernière fit le succès du livre auprès des contemporains. Pour nous, au contraire, la première nous intéresse davantage, car elle expose mieux la filière des opinions philosophiques et religieuses de Charron ; là se montre plus à nu que dans sa polémique la vraie nature d'esprit de l'écrivain. A pren-

dre les choses en gros, c'est ce que Sebonde avait prétendu faire et c'est aussi ce que Montaigne, reprenant le projet de son prédécesseur, avait essayé de faire à son tour : montrer la faiblesse de la raison humaine et la nécessité d'une doctrine supérieure suppléant à notre infirmité. Mais si Montaigne avait sapé avec entente les bases de la raison, il n'avait rien reconstruit sur le terrain ainsi préparé ; pour toute conclusion, il se contente de s'incliner devant le christianisme, en faisant une de ces *bonnetades* dont il n'est pas avare. Charron va plus loin : il se complait moins à la critique de l'homme qu'il ne tend à la démonstration de la nécessité de la foi. Il ne démolit qu'avec la pensée bien arrêtée de rebâtir. Marchant ici à la suite de Montaigne traducteur et apologiste de Raymond de Sebonde, Charron débute dans la carrière d'écrivain par un traité de théologie naturelle, sorte d'acte de foi mitigé par l'examen de la raison. Mais la différence des deux intelligences s'accuse bien vite. Charron prétend faire avant tout œuvre de théologien et non de philosophe. Le piquant est qu'un prêtre, appelé par ses fonctions mêmes à enseigner la doctrine par des arguments d'ordre abstrait ait aussi volontiers recours au témoignage des sens et de la raison. Le piquant est aussi, — et on ne saurait s'en étonner, — que si Charron prouve avec force, comme il l'entend, la faiblesse naturelle à l'homme, sa démonstration de la nécessité de la foi est au contraire faible et lâche. C'est ainsi que le disciple de Montaigne a le pas, et de beaucoup, sur le chanoine théologal.

Comment Charron s'efforce-t-il, en effet, de démon-

trer la nécessité d'une religion ? D'abord, par des raisons politiques, comme il dit, c'est-à-dire en exposant « combien elle sert à l'établissement, conservation et entretien de la vie commune des hommes, quelle qu'elle soit, économique ou politique ». Puis, il énumère les raisons morales, et les arguments surnaturels ne viennent qu'à la suite, prenant sous la plume qui les expose un air de méthode et de réserve, car c'est un trait caractéristique de Charron d'être toujours pondéré, dans son dogmatisme comme dans sa polémique. Bayle a déjà fait la remarque qu'il n'énerve nullement les objections auxquelles il va répondre ; il les présente même avec tant de force que sa propre argumentation semble parfois faible à côté. Avant Pascal, il reconnaît que l'athéisme « ne peut loger qu'en une âme extrêmement forte et hardie », et « qu'il faut autant et peut-être plus de force et de roideur d'âme à rebuter et résolument se dépouiller de l'appréhension et créance de Dieu, comme à bien et constamment se tenir ferme à lui ». Puis, après avoir développé tous les arguments en faveur de cette créance, Charron conclut encore qu'il ne peut y avoir aucun danger à croire en Dieu, tandis qu'il peut y en avoir à n'y pas croire. « Bref, au pis aller, dit-il, il n'y peut avoir aucun danger à croire un Dieu et une providence, car, quand bien l'on se serait mécompté, quel mal en peut-il advenir ? Qui nous en peut faire repentir, s'il n'y a aucune souveraine puissance au monde à qui il faille après rendre compte ni qui se soucie de nous ? Mais, au contraire, quel hasard court celui qui mécroit, et, en mécroyant, quelle horrible punition à celui qui se

mécompte ? Sa faute demeure tant grande, grosse et entière qu'elle peut être ; elle n'a aucune excuse, car toutes choses lui disent, crient et prêchent de le croire, honorer et servir, et rien ne l'en détourne que sa malice ». L'argument est spécieux et le paraît bien plus dans la bouche sensée et raisonneuse de Charron qu'au service de la foi inquiète et haletante de Pascal.

Charron procède encore de la sorte, quand il passe, en particularisant, de la religion en général au christianisme. Ce qu'il voit toujours le mieux et qu'il met le mieux en lumière, c'est l'action morale du christianisme, l'excellence de sa doctrine. Il y a telle page sur les qualités de la vraie religion et de la vertu chrétiennes, tel passage sur l'enseignement de son fondateur, qui est d'une éloquence mâle et forte, malgré la symétrie trop voulue du raisonnement. Mais là encore Charron n'a garde d'affaiblir les objections. Bien au contraire, il remarque que « la religion chrétienne qui, étant la seule vraie au monde, la vérité révélée de Dieu, devrait être très une et unie en soi, comme n'y a qu'un Dieu et qu'une vérité », est, au contraire, « déchirée en tant de parts et divisée en tant d'opinions et sectes contraires qu'il n'y a article de foi ni point de doctrine qui n'ait été débattu et agité diversement et n'y ait eu des hérésies et sectes contraires ». Puis, comme Montaigne dénombrant les incertitudes de la raison humaine pour l'incliner, mollement, il est vrai, devant une autorité supérieure, Charron, lui aussi, se plaît à énumérer toutes ces hérésies, pour conclure de leur multiplicité et de leur divergence à la suprématie du

catholicisme qui, selon lui, n'a pas varié. L'argument de Montaigne se prolonge, pour ainsi dire, au delà de ce que celui-ci avait prévu, et Charron reste sceptique de méthode en insistant sur les contradictions humaines. Poussant plus avant sa pensée, il proclame même que le doute est salutaire et en fait la première étape de la sagesse et de la foi. Ne pas se prononcer est, selon lui, un excellent état préliminaire à la croyance, à la condition de se soumettre et de se conformer, en attendant, à ce qui semble le meilleur et le plus vraisemblable. C'est Montaigne obéissant à la coutume, parce que la raison commune a moins de chance d'errer que la raison isolée. Et l'esprit, ainsi débarrassé de toute affirmation exagérée, connaissant sa propre incapacité, mais y suppléant autant qu'il est en lui par le bon sens général, est mieux à même d'accueillir la foi et la voix d'en haut. Cela résulte d'un passage très significatif déjà cité par Sainte-Beuve ¹ :

« Il semble que, pour planter et installer le christianisme en un peuple mécréant et infidèle comme maintenant est la Chine, ce serait une très belle méthode de commencer par ces propositions et persuasions : Que tout le savoir du monde n'est que vanité et mensonge ; que le monde est tout conflit, déchiré et vilainé d'opinions fantasmales, forgées en son propre cerveau ; que Dieu a bien créé l'homme pour connaître la vérité, mais qu'il ne la peut connaître de soi, ni par aucun moyen humain et qu'il faut que Dieu même au sein duquel elle réside et qui en a fait venir

1. *Causeries du lundi*, t. XI, p. 243.

l'envie à l'homme, la révèle comme il l'a fait, etc., etc. Ayant bien battu ce point et rendu les hommes comme Académiciens et Pyrrhoniens, il faut proposer les principes du christianisme comme envoyés du ciel et apportés par l'ambassadeur et parfait confident de la divinité, autorisé et confirmé en son temps par tant de preuves merveilleuses et témoignages très authentiques. Ainsi cette innocente et blanche sur-séance et libre ouverture à tout est un grand préparatoire à la vraie piété, et à la recevoir comme je viens de le dire, et à la conserver, car avec elle il n'y aura jamais d'hérésies et d'opinions triées, particulières, extravagantes ; jamais Pyrrhonien ni Académicien ne sera hérétique ; ce sont choses opposites... »

La méthode de Charron est ici tout entière à nu, ainsi que Sainte-Beuve en a déjà fait la remarque : chrétien par raison et même orthodoxe, mais païen d'imagination et sceptique par nature d'esprit, Charron dégage de la sorte le fil conducteur qui part des *Essais* et qui aboutit à *la Sagesse à travers les Trois Vérités*.

CHAPITRE II

CHARRON PHILOSOPHE.

La dernière partie de la vie de Charron est beaucoup moins agitée que la première ; les quelques années dont elle se compose s'écoulèrent seulement dans deux villes, Cahors et Condom, sauf divers séjours à Bordeaux ou à Paris. Charron ne semble plus alors être saisi de cette ardeur de prosélytisme qui le poussait jadis de chaire en chaire et il essaie de se ménager maintenant une existence tranquille, plus conforme aux besoins de son âge et de son esprit apaisé. S'il prêche encore, et parfois même trop fréquemment à son gré, il n'est plus exclusivement orateur et livré tout entier aux emportements de l'éloquence. Entre temps, il s'est découvert écrivain et le succès qu'a obtenu son premier livre a donné à son activité intellectuelle une autre direction. La plume a été, pour ainsi dire, le balancier de sa pensée ; c'est elle qui en règlera l'allure et la gardera des exagérations. Charron a pris goût à la préparation solitaire des livres et il s'y abandonnera plus volontiers qu'aux éclats de la parole publique, séduisante mais trompeuse. Cependant, il ne renonce pas à celle-ci, soit par métier, soit par inclination secrète. Mais l'orateur fait place, en lui, au philosophe, et la

transformation est trop importante pour qu'il ne soit pas utile de la signaler nettement dès le début.

Ainsi que nous l'avons dit, Antoine d'Ebrard de Saint-Sulpice, évêque et baron de Cahors, ayant lu la première édition anonyme des *Trois vérités*, avait voulu en posséder l'auteur auprès de lui. Il se l'était attaché en qualité de vicaire général et de théologal de son église, et c'est à Cahors que Charron, tout en vaquant à ses fonctions de prédicateur, avait préparé cette seconde édition des *Trois Vérités* avec réponse aux huguenots dont il a également été question auparavant. A peine avait-il achevé cette révision depuis quelques mois — il en adressait le manuscrit le 24 octobre 1594 à son imprimeur, Simon Millanges, de Bordeaux, et le livre parut au commencement de 1595 — que Charron était député à l'assemblée générale du clergé de France qui devait se tenir à Paris, à la fin de cette même année. C'était la première fois que le clergé catholique se réunissait ainsi sous le règne de Henri IV. Dix ans auparavant, le roi Henri III en avait accordé d'avance la permission pour le 25 juillet 1595, mais les troubles qui agitaient encore certaines provinces n'avaient pas permis d'exécuter ce projet à sa date précise. Dans l'intervalle, les passions se calmèrent et le pape, en donnant l'absolution au roi, leva le dernier obstacle qui s'opposait à la réunion du clergé. Les députés purent donc s'assembler, le lundi 6 novembre 1595, au couvent des Augustins de Paris et nul ne devait s'étonner de trouver Charron parmi eux pour représenter sa province ecclésiastique. Par son livre, en effet, Charron s'était efforcé de contribuer à l'union des Français sous le

pouvoir d'un prince brave et généreux, au sein d'une religion modérée et large, et on a eu raison de dire que l'ouvrage, à sa manière et sous sa forme grave, avait servi la même cause que la *Ménippée*, celle de la restauration royale et du rétablissement de l'autorité. A ce titre, la place de l'écrivain était marquée auprès des prélats qui allaient examiner les affaires du clergé de France.

L'assemblée connaissait assurément et appréciait les mérites de Charron, car, deux jours après son ouverture, le 8 novembre, dans sa séance de l'après-midi, elle le désignait pour le premier de ses secrétaires. De ce moment commença pour le nouveau secrétaire une vie fort occupée, non qu'il paraisse avoir joué, dans la réunion, un rôle prépondérant, mais il s'acquitta avec scrupule des fonctions qu'on lui avait confiées et tâcha de mettre dans leur exercice les qualités d'assiduité qu'on attendait de lui. L'assemblée avait fort à faire et tenait le plus souvent deux séances par jour. Bien des questions de discipline ou d'administration ecclésiastiques sollicitaient son attention ; il lui fallait essayer de porter remède aux abus, mettre un terme aux irrégularités, assurer pour l'avenir l'exacte observation des règles et, en particulier, la perception des décimes. Charron prit consciencieusement sa part de toutes ces besognes. « Nous sommes affolés d'affaires matin et soir et entrons à six heures du matin », écrit-il à son ami La Rochemaillet, alors que les séances touchent déjà à leur fin. En sa qualité de secrétaire, il devait en effet dresser les procès-verbaux de l'assemblée et en résumer les décisions. L'exactitude était pour cela le

premier des devoirs et elle semble n'avoir pas fait défaut à Charron.

Nous apprenons par une quittance du 15 juin 1596, portant reçu des sommes qui lui avaient été allouées, que Charron se mit en route pour Paris le 15 septembre 1595, qu'il assista à l'assemblée tout entière jusqu'à la clôture, le 31 mai 1596, et qu'ensuite il resta huit jours encore « pour achever de faire signer et expédier les procès-verbaux, mandements et autres expéditions d'icelle assemblée ¹ ». Tout cela formait un total de 283 jours de présence, y compris le voyage tant à l'aller qu'au retour, pour lesquels Charron toucha une indemnité de 1420 écus, à raison de 5 écus par jour. Ajoutons que Charron fut chargé, en sa qualité de secrétaire, de transmettre au pape l'épître latine que les membres de l'assemblée lui adressèrent avant de se séparer. Telles étaient en résumé les fonctions multiples et absorbantes auxquelles il dut se livrer pendant plusieurs mois. Elles ne le prirent pourtant pas au point de lui ôter tout loisir. Se retrouvant dans la ville qui avait vu ses débuts d'orateur, Charron ne put résister au plaisir de faire entendre de nouveau sa voix dans l'une de ces églises de Paris où jadis elle avait été goûtée. Il prêcha à Saint-Eustache le jour et le surlendemain de la Toussaint de 1595, puis, heureux sans doute du succès retrouvé, il prêcha le Carême suivant. Ce furent là ses derniers sermons à Paris et peu après l'orateur regagnait sa province, non

1. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, *Pièces originales*. vol. 689, dossier Charron, pièces 19 et 20.

sans incident, car, à Orléans, son valet lui déroba son avoir et le laissa « sans un liard », si bien que, pour continuer sa route, il dut recourir à la bourse d'un de ses collègues à l'assemblée du clergé, Jacques Des Aigues, conseiller clerc au Parlement de Bordeaux, qui cheminait avec lui.

Si Charron ne trouva pas tout à fait à Cahors l'existence qu'il souhaitait, il revint du moins dans un milieu assez favorable pour que ses goûts littéraires pussent s'y développer à l'aise. Vieille cité d'aspect archaïque, enserrée par le Lot à peu près de toutes parts et dominée par des rocs abrupts et nus, Cahors conserve encore la physionomie agreste et rude que Charron dut lui connaître, avec sa gigantesque tour du Pape, sa vieille église des Cordeliers, son pont de Valentré flanqué de tours carrées. La partie basse de la ville, celle qui s'était groupée autour de la cathédrale, de l'évêché, de l'université, subsiste encore telle qu'il y a trois siècles, gardant ses maisons à terrasses, hautes, massives et sombres, ses ruelles étroites et enchevêtrées, ses *badernes*, son pittoresque et son charme frustré d'autrefois. Mais le ciel, bleu et pur, est d'une douceur singulière dans cet endroit où, comme le dit Marot,

Le soleil non trop excessif est,
 Par quoi la terre avec honneur s'y vêt
 De mille fruits, de mainte fleur et plante :
 Bacchus aussi sa bonne vigne y plante
 Par art subtil, sur montagnes pierreuses,
 Rendant liqueurs fortes et savoureuses :
 Mainte fontaine y murmure et ondoie,
 Et en tout temps le laurier y verdoie

Près de la vigne, ainsi comme dessus
 Le double mont des Muses, Parnassus ;
 Dont s'esbahit la miene fantaisie
 Que plus d'esprits de noble poésie
 N'en sont issus.

Ici Marot se trompe, car durant le siècle qui s'achevait au moment où Charron vint l'habiter, cette terre avait été aussi fertile que nulle autre en poètes français ; c'étaient, sans compter Marot lui-même le plus gracieux et le plus renommé, Hugues Salel le traducteur d'Homère, le délicat et pénétrant Olivier de Magny, le caustique Guillaume Du Buys. La science elle aussi était honorée à Cahors, depuis que le pape Jean XXII, cadurcien d'origine, y avait installé, deux siècles auparavant, un important foyer d'instruction, en érigeant en 1332, une université dont il fixa lui-même les privilèges et les statuts. Les études juridiques en particulier y brillaient, au xvi^e siècle, d'un éclat fort vif, enseignées comme elles l'avaient été successivement par des jurisconsultes tels que Guillaume Benedicti, Nicolas de Gimont, Antoine de Gouvéa, Cujas ou François Roaldès. Ce voisinage était donc fort propre à stimuler l'ardeur littéraire de Charron. Si c'est là ce qu'il cherchait, il l'y trouva.

Mais l'accomplissement de ses devoirs professionnels ne laissait guère de liberté à Charron. Il s'en plaint à son ami La Rochemaillet presque aussitôt après son retour de l'assemblée du clergé. « Je n'ai point encore eu le loisir d'écrire, dit-il le 4 septembre 1596, tant j'ai trouvé ici de besogne taillée ; et Monseigneur qui me charge sur les épaules tout le soin de son clergé ! » Pourtant ces occupations, du-

rent devenir moins absorbantes, car peu après on voit Charron annoncer avec allégresse à son correspondant qu'il s'occupe à faire un livre. « Je me suis mis depuis peu de jours, écrit-il de Cahors, le 8 mars 1597, à mon livre que je compose avec plaisir. Je me persuade qu'il plaira à certaine humeur de gens; il s'appellera *la Sagesse* et il y aura trois livres. Le premier sera tout achevé avant Pâques et le second avant la Pentecôte ». Dans l'entrain du début, Charron se fait illusion en ceci. Les choses allèrent beaucoup moins vite qu'il l'espérait et il mandait encore à son correspondant, le 4 juin 1598, plus d'un an après le commencement de son labeur : « Mon livre est fort avancé; les deux tiers et plus sont achevés et en l'automne j'espère qu'il sera bien près de sa fin. Étant fait, je vous l'enverrai, si vous le trouvez bon, pour puis aviser ce qui sera à propos ». Maintenant Charron ne s'abuse plus en prévoyant la fin prochaine de son œuvre. Un mois après, le 28 juillet, il se préoccupe de savoir à qui il le dédiera. « C'est chose très assurée et n'en doutez que je vous enverrai mon livre sitôt qu'il sera achevé et j'espère qu'il le sera dedans trois ou quatre mois. Je crois que pour avoir privilège et permission de le faire imprimer (ce sont deux choses), il le faudra montrer à M. de Bourges. Je n'ai point encore résolu à qui le dédier et ne sais si, pour ce qu'il y a trois livres, je le dédierai à trois divers ou tout à un. J'ai bien en ma tête de prendre ou ledit sieur de Bourges (mais il s'en va mourir *et nemo occidentem solem adorat*), ou la comtesse de Guissen, ancienne maîtresse du roi, car elle me connaît fort, ou M. le marquis de Pisany, gou-

verneur du petit prince, ou M. d'Épernon. Bref je suis incertain ; mais il n'y a point de hâte ». Finalement c'est à ce dernier que le livre fut dédié, et il ne porte en tête ni le nom de l'archevêque de Bourges, Renauld de Beaune, qui, soit dit en passant, vécut plus longtemps encore que Charron, ni celui du marquis de Pisany, gouverneur du jeune prince de Condé, ni même, — la chose eût été plus piquante, — celui de la comtesse de Guissen, cette belle Corisande que Montaigne choyait jadis en lui adressant quelques sonnets amoureux de La Boétie, et que Charron, pédant et malhabile, songeait à convier aux leçons de sa *Sagesse* raisonneuse maintenant que le plaisir fuyait avec la jeunesse.

Le manuscrit de l'ouvrage était prêt. « L'on met au net mon livre et je vous l'enverrai, » annonce Charron à La Rochemaillet, le 25 novembre 1598. Cependant, le 28 avril de l'année suivante, il revient sur sa promesse et explique pourquoi il ne peut la tenir. « Mon livre est achevé, mais je suis bien empêché à vous l'envoyer tant pour n'avoir homme assez assuré qu'aussi je n'en ai qu'une copie bien correcte et au net, et ne sais, vous l'ayant envoyé, quand je le pourrai bien recouvrer pour y mettre les additions que je fais tous les jours. Je ne le recouvrerais pas quand je voudrais, et, si je le perdais, je serais à mon pain querre. Bref, j'appréhende fort de l'envoyer. J'attendrai encore quelque commodité. » D'ailleurs, Simon Millanges qui avait publié *les Trois vérités* s'était déjà occupé de ce nouveau livre et le demandait à l'auteur : « L'imprimeur de Bordeaux, Millanges, m'a parlé de l'imprimer ; je lui réponds

qu'il faut voir auparavant que n'en répondre » (février 1599). Il fallait aussi, avant de commencer la besogne, s'assurer au préalable la permission de l'autorité ecclésiastique et, pour sauvegarder les intérêts de l'auteur et de l'imprimeur, obtenir ensuite un privilège du roi, ce qui, dans l'espèce, demanda encore un assez long temps.

Quand les choses furent à même d'être utilement traitées, Charron vint faire un séjour à Bordeaux pour s'entendre définitivement avec son imprimeur. Il s'y trouvait au mois de mars 1600 et y demeura sans doute quelques mois. Précisément un courrier allait se rendre de Bordeaux auprès du roi, alors occupé à sa campagne contre le duc de Savoie. Charron en profita pour essayer d'obtenir de la sorte le privilège qui lui était nécessaire. « Il est allé un homme en cour de Bordeaux, écrit-il le 6 mai 1600 à La Rochemaillet, qui a promis de me recouvrer un privilège général, et Millanges, notre imprimeur, désire imprimer mes petites fantaisies. Voilà pourquoi j'attends encore. Si je ne puis recouvrer ce privilège, je vous enverrai tout pour le faire imprimer ». En effet, avant la fin de l'année (12 novembre 1600), Charron mandait à son correspondant : « J'ai recouvré mon privilège enfin et ne fut qu'hier; bientôt je ferai mettre la main à la besogne et en saurez les nouvelles ». Ainsi que Charron le demandait, le roi lui avait accordé un privilège général par lettres-patentes datées de Chambéry le 27 septembre 1600. Il était dit : « Maître Pierre Charron nous a fait remontrer qu'avec plusieurs labeurs et frais il a composé aucuns livres concernant la foi, religion

catholique et autres œuvres et écrits moraux et chrétiens, et entre autres les trois livres des *Trois vérités* déjà imprimés, et sept (?) livres de *la Sagesse*, et plusieurs discours chrétiens et homélies qui n'ont été imprimés ; il désirerait faire imprimer et mettre à lumière par tel ou tels imprimeurs ou libraires que bon lui semblera pour conduire et diriger plus utilement et soigneusement ce qui se présentera sur le fait de l'impression, débit et vente desdits livres sans qu'autre que celui ou ceux que ledit Charron donnera pouvoir et permission puissent imprimer et mettre en vente ses dits livres et écrits pendant et durant le temps et espace de dix ans, nous suppliant très humblement lui vouloir octroyer sur ce nos lettres de provision nécessaires ». Le roi accorda toutes ces autorisations et permit à Charron de faire imprimer et mettre en vente tous ces ouvrages « en telles marges et caractères et par tel ou tels imprimeurs ou libraires que bon lui semblera, séparément ou conjointement ». Et Charron, ainsi nanti d'un privilège tel qu'il l'avait souhaité, s'empressait de le faire enregistrer par le Parlement de Bordeaux le 16 novembre 1600¹.

L'imprimeur n'eut plus qu'à commencer la besogne de publier ce que l'auteur appelait ses « petites fantaisies », et plusieurs volumes virent successivement le jour à brève échéance. C'était d'abord un livre intitulé *l'Octave contenant huit discours du Saint-Sacrement, avec un autre discours de la*

1. *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XXVI, p. 25.

*communion des saints*¹. Charron y donna même bientôt une suite en recueillant une seconde partie des *Discours chrétiens*, et montrait ainsi nettement que l'orateur céda le pas en lui à l'écrivain, puisque celui-ci prenait à tâche de refondre les œuvres de celui-là. Enfin, le 30 juin 1601, les presses de Millanges achevaient d'imprimer, en un élégant volume comme l'habile typographe savait les faire, l'ouvrage qui devait établir la réputation de son auteur².

1. *L'octave contenant huit discours du S. Sacrement, avec un autre discours de la communion des Saints*, par M. Pierre Charron, Parisien. A Bourdeaus, par S. Millanges, imprimeur ordinaire du Roy. 1600. Petit in-8, de 204 p. L'achevé d'imprimer est du 16 octobre 1600. — La seconde partie a pour titre : *Discours chrestiens* de M. Pierre Charron, Parisien, chantre et chanoine théologal de l'église cathédrale de Condom. Seconde partie. A Bourdeaus, par Simon Millanges, imprimeur ordinaire du Roy. 1681. Petit in-8, de vii ff. lim. et 194 p. L'achevé d'imprimer est du 6 février 1601. Quelques-uns des sentiments particuliers de Charron se font jour dans la dédicace à Jean Du Chemin et on y voit que, tout en imprimant ses ouvrages de théologie, l'auteur songeait à l'autre livre qu'il allait mettre au jour. « Qui méprise le monde est de lui méprisé ; qui fait cas du monde et s'accommode de lui, le monde lui fait de même ; mais les esprits sublimes et francs ne se peuvent tant baisser et captiver que faire cas de ce qu'ils n'estiment point, et n'en sont pourtant en peine, car ils trouvent chez eux de quoi se contenter, qui est l'effet et le fruit de sagesse. » C'est ainsi que l'orateur devenait philosophe et que Charron vieillissant en arrivait, après bien des détours, à la modération résignée dont Montaigne lui offrait le parfait exemple.

2. *De la Sagesse, livres trois*, par M. Pierre Le Charron, Parisien, chanoine théologal et chantre en l'église cathédrale de Condom. A Bourdeaus, par Simon Millanges, imprimeur

Renonçant au développement des préceptes religieux et à la défense de la foi, Charron voulait maintenant tracer le portrait de la sagesse purement humaine, en dégager les traits et les leçons, et bien que le tableau fut austère et trop symétrique, il plût tellement à ceux qui le virent alors qu'il illustra le nom du peintre.

Aujourd'hui, quand nous lisons la *Sagesse* après les *Trois vérités*, nous sommes surpris et quelque peu scandalisés de ces manifestations si diverses de la pensée de Charron. Nous accuserions volontiers celui-ci de duplicité, jugeant qu'il y a contradiction entre sa théologie et sa philosophie. Aussi n'est-ce point de la sorte qu'il convient de procéder ; loin de faciliter l'intelligence de la doctrine de Charron, l'ordre chronologique ne sert au contraire qu'à la faire plus mal apprécier. C'est la route inverse qu'il faut suivre et aller de la *Sagesse* aux *Trois vérités*, remonter de Charron philosophe à Charron théologien. On ne saurait l'oublier, en effet, cette sagesse humaine, dont Charron cherche à déterminer ici les conditions et dont le scepticisme est la base la plus sûre parce qu'il est fondé sur l'exacte connaissance de l'homme, n'est qu'un état préparatoire, une sorte d'acheminement vers une sagesse supérieure, procédant de la révélation et de la foi, ou, tout au moins, un état qui, s'il n'implique pas nécessairement la foi, n'implique pas davantage l'incrédulité. Charron a pris soin de s'expliquer lui-même à cet égard :

ordinaire du Roy. 1601. Petit in-8 de 16 ff. lim. (dont 2 blancs) et 772 pp. (La réimpression de même date a 676 pp.). L'achevé d'imprimer est du « dernier jour de juin 1601 ».

« Notre dessein en cette œuvre de trois livres, dit-il, est premièrement enseigner l'homme à se bien connaître et l'humaine condition, le prenant en tous sens et le regardant à tous visages, — c'est au premier livre ; — puis, l'instruire à se bien régler et modérer en toutes choses, ce que nous ferons en gros par avis et moyens généraux et communs au second livre ; et particulièrement au troisième par les quatre vertus morales sous lesquelles est comprise toute l'instruction de la vie humaine et toutes les parties du devoir et de l'honnête. Voilà pourquoi cette œuvre, qui instruit la vie et les mœurs à bien vivre et à bien mourir, est intitulée *Sagesse*, comme la nôtre précédente qui instruisait à bien croire a été appelée *Vérité* ou bien *les Trois vérités*, y ayant trois livres en celle-ci comme en celle-là ». L'ensemble du plan de Charron se montre ici, bien que la symétrie de la composition y soit plus apparente que réelle. Dans la *Sagesse*, le dernier en date de ses ouvrages, celui qui nous semble au contraire maintenant contenir la préface de sa doctrine, le philosophe montre l'incapacité de l'homme à saisir la vérité pure parce qu'elle est au-dessus de ses facultés et qu'elle « loge dans le sein de Dieu ». Pourtant, et malgré tout, il ne saurait y avoir de vraie théologie, selon Charron, sans l'étude de l'homme, car « l'homme est l'échelle de la divinité, et c'est en soi-même qu'il trouve plus de marques et de traits de Dieu qu'en tout le reste ». Aussi Charron asseoit-il sa propre théologie sur cette étude capitale et, s'il analyse l'homme, c'est autant pour connaître celui-ci que pour apprendre, de le sorte, à connaître Dieu.

On a dit de Charron qu'il a été le secrétaire de Montaigne. Cela est vrai surtout de sa psychologie, et la *Sagesse* n'est, à cet égard, que la coordination des *Essais*. Montaigne écrivait de lui-même : « Je n'ai point d'autre sergent de bande à ranger mes pièces que la fortune ; à même que mes rêveries se présentent, je les entasse. » Il se défend aussi de prétendre, en étudiant ses humeurs personnelles, en les décrivant et en les dénombrant, tracer autre chose que son propre portrait. Il donne son avis, non comme bon, mais comme sien, et ne songe guère à indiquer à ses semblables une règle de conduite conforme à son propre exemple. Dans les *Essais*, point de préceptes trop généraux, point de sentences moralisantes ; si la leçon se dégage d'un fait particulier, c'est d'elle-même, pour ainsi dire, parce que le fait a été si exactement observé et décrit qu'il apporte avec lui sa véritable signification et que l'esprit du lecteur la tire naturellement et sans effort. Au contraire, Charron a la prétention de dogmatiser, de rattacher à des idées d'ensemble des exemples assez dissemblables, de dégager des faits qu'il rapporte un enseignement dont la portée soit générale. Il semble qu'il ait voulu devenir le « sergent de bande » de Montaigne, et, resserrant les *Essais*, en faire découler des conclusions précises devant lesquelles son maître avait tout au moins hésité.

Certes, s'il y avait de l'esprit de système dans une pareille prétention, il y avait aussi de la maladresse. C'était un projet assez intempestif que prétendre ranger en bel ordre des réflexions dont le désordre apparent n'était pas le moindre attrait, sans se ren-

dre compte combien la disposition première cache d'art et combien l'imprévu de la rencontre ajoute de prix à l'observation : aiguisé par une main sûre, le trait frappe d'autant mieux qu'il est lancé inopinément au moment favorable. Mais Charron semble toujours être demeuré assez insensible à ces considérations d'art. Orateur mâtiné de logicien, il a l'ordre qui fait la clarté ; mais il n'a ni la souplesse qui fait le charme, ni l'onction qui fait la grâce. J'ignore de quel œil Montaigne eût vu le dessein de son disciple. Il eût trouvé sans doute que les amis ont parfois des façons bien malavisées de témoigner leurs sentiments ; il se fut souvenu apparemment que Justin admirait Trogue Pompée quand il le résumait en des morceaux choisis, et que la lourde composition du premier avait fini par supplanter l'élégante latinité du second. Ce sont là des perspectives qu'on n'aime guère à voir ouvertes devant ses propres ouvrages, si gentilhomme qu'on se pique d'être. Charron, lui, agissait sans scrupule : « Ce que j'ai pris d'autrui, avoue-t-il ingénument, je l'ai mis en leurs propres termes, ne le pouvant dire mieux qu'eux. » Et il pille Montaigne avec la même désinvolture bien intentionnée qu'il prend à Cicéron le plan d'un livre ou à Sénèque les éléments d'un chapitre de son traité, qu'il s'approprie les considérations politiques de Juste-Lipse ou la théorie des passions de Du Vair. Il est vrai que l'esprit de classification de Charron peut se donner librement carrière parmi les pages si touffues de son maître : il range les propositions, les aligne au cordeau, résumant la suite de ses pensées en des tableaux synoptiques dont il aime à orner le début de ses dis-

sertations. Les *Essais* réduits en tableaux synoptiques ! voilà certes une innovation que Montaigne n'avait pas prévue ! Charron l'y apportait avec sécurité, car il avait en cela tout son temps pour complice. Loin de faire au disciple un grief de son audace, les contemporains lui savaient gré de mettre de la régularité dans ce désordre, au risque de le rendre ennuyeux. C'était l'époque où la littérature française, balayée et mise au net, s'essayait à prendre des airs de cuisine flamande sans cesse récurée par des mains soigneuses, avec, en évidence, des ustensiles brillants placés à leur rang, comme il convient. Le règne de la personnalité primesautière était fini pour longtemps, car on commençait à trouver sot le projet que Montaigne avait eu de se peindre, et le traité de la *Sagesse* remplaçait sans effort les *Essais* dans la faveur publique.

Il y avait surtout de la maladresse, de la part de Charron, à trop préciser ses propositions, à rapprocher ses conclusions, car les défauts du système, ainsi mis en relief, allaient devenir bien plus apparents. On ne conçoit guère le scepticisme que souriant ou douloureux ; il faut que le doute, « doutant même s'il doute », soit, comme celui de Montaigne, l'oreiller de repos d'une tête bien faite, ou qu'effrayé par le vide qu'il sent autour de lui, comme celui de Pascal, il s'élançe à corps perdu vers la certitude là où il pense la trouver. Le doute de Charron est entre les deux et tient de l'un et de l'autre ; aussi paisible que celui de Montaigne, mais « cathédral et dogmatisant », il cherche à conduire les hommes au même but que celui de Pascal, par des chemins

nettement dessinés, nullement raboteux ou embroussaillés. Il est vrai que, dans sa vie, Charron eut quelques-unes des heures de trouble de Pascal et qu'il voulut, comme lui, se jeter au pied de la croix, en y abîmant sa raison ; mais rien de tel ne se retrouve dans ses livres et de semblables ardeurs étaient mortes en lui alors qu'il les écrivit. Charron, — et ce n'est pas là sa moindre inconséquence, — représente comme transitoire et préliminaire un état qu'il décrit avec émotion comme procurant cette tranquillité d'âme, cette *perfection* et ce *bonheur*, ce *paix et peu* qui forme, dit-il, une *harmonie très mélodieuse*. Pourquoi, s'il en est ainsi, se demande-t-on involontairement, quitter une telle retraite et abandonner un pareil repos ? Et d'autre part, si le scepticisme n'est qu'une étape pour aller ailleurs, pourquoi le parer avec tant de complaisance ? Charron n'y regarde pas d'aussi près et son amour de la rectitude lui cache ce que le raisonnement a de captieux. Il n'est pas mieux avisé quand, au lieu d'exprimer son doute sous forme d'une interrogation prudente, comme Montaigne l'avait fait, il l'énonce en une proposition affirmative. *Que sais-je ?* se demandait l'un. *Je ne sais*, déclare l'autre, et ici encore l'affirmation est bien hasardée. On comprendrait aisément qu'il fut fait ainsi table rase de la raison humaine pour établir les fondements de la foi sur ce terrain nettoyé. Mais, se contredisant encore, Charron n'hésite pas à reconnaître bientôt dans l'homme un mobile intérieur qui peut le guider et le guider sûrement : « C'est la loi de nature, c'est-à-dire l'équité et la raison universelle qui luit et éclaire

en un chacun de nous. » Pourquoi nier alors si délibérément la portée de l'esprit humain; puisque, malgré ses faiblesses et malgré ses lacunes, il est encore capable d'aboutir à un pareil résultat ?

Tel est Charron, pétri de contrastes ou même de contradictions. La chose ne serait guère piquante s'il ne se vantait d'avoir « arrangé et agencé avec jugement et à propos » ce qu'il a pris aux autres. Au reste, rattacher, comme le prétendait Charron, la raison à la foi est une ambition trop séduisante pour ne pas comprendre qu'on y succombe, trop périlleuse pour ne pas excuser les hardiesses qu'elle fait entreprendre. Est-il besoin de le dire ? Charron n'y réussit pas plus que tout autre ; il est vrai que moins que tout autre il y apporte ce qu'il faut pour réussir. Sa logique est en façade, une logique de sermonnaire coupée de divisions et de subdivisions, parsemée de définitions et de distinctions qui égarent l'esprit sans le convaincre. Charron traite un peu trop chaque point de doctrine comme s'il était isolé et n'avait pas de lien le rattachant à l'ensemble. Il se sent surtout à l'aise dans un cadre étroit, grâce sans doute à ses habitudes d'orateur, là où il peut se donner carrière sans trop s'éloigner et sans se perdre. Il n'en est plus de même quand l'horizon s'élargit : alors les points de repère lui manquent et il ne sait plus diriger sa marche sans fléchir. Ses ouvrages ont l'air de dissertations juxtaposées, solides en elles-mêmes mais insuffisamment reliées entre elles. Soit erreur, soit calcul, Charron n'apporte pas toujours dans l'exposé de sa doctrine l'inflexible rigueur qu'on est en droit d'attendre d'un esprit loyal et convaincu.

Il n'est pas rare de le voir accepter ce qu'il rejetait ou rejeter ce qu'il acceptait, selon qu'il parle en philosophe ou en théologien. Les *Discours chrétiens*, que Charron réunissait et mettait au jour presque en même temps qu'il publiait la *Sagesse*, ont des tendances fort dissemblables. Là, les divergences éclatent nettement. Bien que le point de départ soit le même dans l'un et l'autre cas, — l'incapacité de l'homme d'arriver par lui-même à la certitude, — les conclusions sont très éloignées, car, tandis que Charron raisonne d'une part en philosophe, il argumente de l'autre en théologien. La partie où la faiblesse humaine est analysée se trouve être la même dans les deux livres, sauf quelques différences assez notables, qui montrent clairement que Charron savait au besoin reprendre d'une main ce qu'il avait abandonné de l'autre, pour sauver sa mise.

Le rapprochement de ces deux livres, la *Sagesse* et les *Discours chrétiens*, écrits à peu près à la même époque mais dans un esprit très divers, s'impose donc pour connaître exactement les idées de Charron. Aussi bien, la comparaison serait fort instructive et montrerait que sur des points essentiels l'écrivain ne fut pas toujours d'accord avec lui-même. Disons seulement que c'est sur une base moins indépendante de la foi religieuse qu'on ne l'a cru communément, que Charron a assis le fondement de sa sagesse et de sa morale. Car si la parole de Dieu peut seule donner la foi religieuse, il est possible d'acquiescer par des moyens purement humains la sagesse philosophique et de déterminer les règles d'une morale détachée de tout dogme. Là est le mérite le

plus nouveau de la *Sagesse* : elle présenta aux esprits éclairés de ce temps un système coordonné de conduite qui fit fortune et qui rendit célèbre le nom de Charron. A tout prendre, ce système n'est pas trop relevé : l'indifférence en matière de religion et l'égoïsme en matière de sentiment, voilà à peu près à quoi il aboutit. Ce n'était cependant pas un mince mérite qu'essayer de réconcilier les partis dans une philosophie purement morale et, laissant les discussions sur le dogme, vouloir que les esprits les plus élevés, protestants ou catholiques, s'entendissent au moins pour pratiquer une vertu abordable et large. Ainsi comprise, la conception de la *Sagesse* a le tort de ne s'adresser qu'à une élite ; elle n'est pas moins en progrès sur les mœurs ordinaires du siècle et quiconque s'y serait conformé alors eût dépassé en valeur morale la plupart de ses contemporains.

La première règle que Charron nous propose, après Montaigne, c'est de nous défendre de rien affirmer. Suspendons notre jugement et ne prenons parti pour aucunes des opinions qui partagent le genre humain. On est mal venu, je le sais, de prétendre donner, après une semblable déclaration, un principe solide aux obligations morales. Si l'on évite d'émettre une proposition positive, de quel droit essaiera-t-on d'établir l'autorité d'une règle morale ? Il y a contradiction involontaire à déterminer et à définir, comme Charron, après avoir tout mis en doute, une sorte de raison universelle, source de la certitude et origine des devoirs. Mais aussi, avec de pareilles dispositions, on évite les écarts de l'intolérance et les exagérations du fanatisme ; on est d'autant

plus accommodant qu'on affirme moins et d'autant plus pratique qu'on a moins d'illusions sur l'homme, ses inconséquences et ses faiblesses. La seconde règle que Charron propose, toujours après Montaigne, c'est de se tenir libre de toute affection et de tout attachement un peu vif. « Et pour ce faire, dit-il, le souverain remède est de se prêter à autrui et de ne se donner qu'à soi, prendre les affaires en main, non à cœur, s'en charger et non se les incorporer, ne s'attacher et mordre qu'à bien peu et se tenir toujours à soi. » La vertu est ainsi réduite, pour celui qui la pratique, à des limites étrangement personnelles. Sous la plume de Charron, de semblables propositions prennent même un air de dogmatisme égoïste qui en augmente la sécheresse. Il est vrai que, manquant en cela encore une fois à son parti pris, il détaille avec complaisance les différents aspects de la vertu, en décrit l'action sociale, vante la modération des désirs et la sagesse positive et calme. N'était-ce rien de trouver ainsi, au milieu des discordes du temps, des esprits qui, en paix avec eux-mêmes, n'apportaient dans leurs rapports avec les autres que la pondération, la retenue, l'égoïsme, si l'on veut, mais un égoïsme qui venait à son heure alors qu'on s'occupait trop encore des croyances du voisin ? Charron, à cet égard, fut moins complet que Montaigne et son exemple est parfois en désaccord avec ses préceptes. C'était assurément un compagnon moins affable que son maître et qu'on n'eût guère souhaité, suivant l'expression de M^{me} de Sévigné, avoir pour voisin de campagne. Le mot que Charron lui-même dit sur son rôle pendant la Ligue semble

bien résumer toute cette existence et pourrait lui servir d'épigraphe : « J'ai bien appris à mes dépens qu'il est impossible d'être ému et d'être sage tout ensemble. » L'exemple de Charron prouve qu'il est tout au moins fort difficile de mener de front la parole publique et la méditation solitaire, l'éloquence et l'analyse intime, et qu'un orateur devient malaisément un philosophe. La sagesse se prête mal à de tels partages et le calme acquis ainsi semble toujours troublé, hanté de souvenirs étrangers et échauffé de passions mal éteintes.

Le corps de doctrine que Charron présentait de la sorte au public était donc assez disparate et composé d'éléments divers. Grâce au talent de composition de l'auteur, à une faculté réelle d'assimilation et au don de *repenser*, pour ainsi dire, ce qu'il empruntait à ses prédécesseurs, Charron sait cependant donner à l'ensemble de l'harmonie en même temps que de la solidité. Le style sobre et grave convient bien à l'expression d'une prudence si pratique. Charron couvre son œuvre entière de la même teinte neutre dont il enveloppe sa propre pensée. Rien de saillant qui tire l'œil ni dans la conception ni dans l'expression ; pourtant les observations fines abondent et l'écrivain trouve alors aisément le tour de phrase propre à mettre le mieux en relief ce qu'il veut dire. Esprit solide assurément, mais peu puissant, Charron est l'image assez fidèle de la science de son temps, avec ses puérilités et ses aspirations. Comme on en a très judicieusement fait la remarque, il a l'instinct de la psychologie et l'on s'aperçoit à le lire que Descartes n'est pas loin. En cela il diffère formellement de Montaigne, analyste plus subtil, plus

ingénieux, mais moins méthodique, observateur avisé, mais fantaisiste, de soi-même et des autres, recueillant surtout le détail sans esprit de système, pour obéir à sa curiosité et non au besoin d'ordonnement. Au contraire, la psychologie de Charron est aussi nette et aussi bien ordonnée qu'elle pouvait l'être alors. On trouve dans la *Sagesse* et dans ceux des *Discours chrétiens* qui étudient l'homme une analyse rigoureusement conduite de sa personnalité. Charron a soin de distinguer les trois facultés intellectuelles de l'âme : l'entendement, la mémoire et l'imagination. Il s'efforce même d'édifier sur cette base une classification des connaissances humaines, comme Bacon le fera plus tard avec plus de succès. Mais c'est là une ambition élevée, honorant l'esprit qui l'a conçue, alors même qu'il n'a réussi qu'imparfaitement à la réaliser.

Le traité de la *Sagesse* fut en entier composé à Cahors et nous savons qu'aucun milieu ne pouvait être plus favorable à l'éclosion de cette œuvre. Mais Cahors ne semble pas avoir été pour l'écrivain le séjour souhaité, où l'on s'installe à demeure avec l'espoir de s'y fixer jusqu'à la fin. Pourtant il s'y accommoda du mieux qu'il put : « Je vis ici en grand repos et joie avec ma nièce, — sans doute Nicole Callot, qui habitait encore avec son oncle lors du testament de celui-ci ; — je voudrais bien que vous fussiez de l'écot », écrit-il à La Rochemaillet, dont l'existence était au contraire pleine de chagrins domestiques. Mais ce repos que Charron vante ainsi à son ami était surtout fait d'égoïsme. Tandis qu'il vivait de la sorte, il apprend la mort de son frère

Jean Charron, l'imprimeur, « qui fut défunt de la contagion », comme le dit l'acte de décès ; et, dans la même semaine, par une coïncidence pitoyable, trépassait la fille de ce dernier, « défunte de la même maladie¹ ». Pierre Charron ne s'en alarme pas, tant s'en faut ! « L'accident de mon frère et de sa fille ne m'a guère fâché, écrit-il à son correspondant ordinaire, étant tel qu'il était, il est mieux hors de ce monde que d'y être. » Et il ajoute, avec une sécheresse peu séante à un prêtre : « Je voudrais que ce qui reste des siens fut avec lui. » Il est vrai qu'il s'écrie : « Mais ce sont désirs vains, puisque Dieu le veut. »

Au milieu de la préparation de son livre, Charron songeait même à quitter Cahors et il l'eût fait, n'eût été la difficulté de colloquer ses bénéfices et les biens qu'il possédait dans le Midi. Il avait thésaurisé et sa richesse primitive l'embarrassait maintenant pour se déplacer. « La plus grande difficulté en mon remue-ménage, avoue-t-il, est de trainer ou charrier vingt-cinq mille livres que j'ai en deniers. » Sans cela, Charron se fut transporté auprès de La Rochemaillet, pour lequel il se sentait de plus en plus pris de sympathie et dont les difficultés de famille le peinaient un peu. « Je vous suis bien obligé, écrivait Charron à La Rochemaillet, de Cahors, le 8 mars 1597, de l'honneur que me faites de m'aimer et désirer que nous puissions vivre ensemble. Sur quoi, je vous dirais deux mots : l'un est que je suis en vérité en

1. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Nouvelle édition, 1872, v^o Charron.

cette même volonté, encore que je ne me sois tant déclaré que vous et que je n'en fasse tant de mine, et me courrouce contre ma fortune et condition de ce qu'elle n'y consent pas ; l'autre est qu'ayant honnêtement amassé du bien qui croit tous les jours et tout ce qui m'appartient étant presque mort, je ne sais à qui donner et faire part de ce que j'ai. Je désire un tel homme que vous auquel je puisse *me credere viventem* et puis *omnia relinquere*. Je désirerais que vous fussiez conseiller à Angers ou *aliquo honesto titulo*, habitant de là et moi auprès de vous. Cela soit dit par forme d'ouverture. » Et ce sentiment n'est pas une boutade passagère. Plus tard, Charron y revient encore aussi chaleureusement (1^o juillet 1599) : « Il n'y a aucun doute ni exception si petite qu'il n'y ait une entière et parfaite amitié entre nous deux, car jugeant de vous comme de moi, je m'en assure. Mais la difficulté est aux moyens de l'exercer, la jouir et venir aux effets plus souvent. J'y pense plus que vous n'y pensez et peut-être qu'enfin s'y trouvera quelque remède, s'il plait à Dieu. » Tous ces beaux projets ne se réalisèrent point. Charron n'alla point se fixer à Angers où l'appelait l'évêque, Charles Miron. « Son affection le portait de choisir l'Anjou, qu'il estimait être le plus beau et le plus plaisant séjour de France ; toutefois, il fut empêché d'y demeurer, parce que cette province n'était lors paisible, ains fort travaillée de la guerre civile, ainsi que la Bretagne, sa voisine. » Telle est la raison que La Rochemaillet en a fourni lui-même. Pourtant, les troubles étaient apaisés, lorsque Charron exprimait ses vœux de la sorte ; peut-être craignait-il, sans

l'avouer, que le souvenir de ses incartades passées ne contribuât à rendre son séjour difficile en Anjou. Quoi qu'il en soit, s'il n'alla pas à Angers, il ne demeura pas davantage à Cahors. Au moment où la composition de *la Sagesse* était achevée, le protecteur de Charron dans cette ville, l'évêque Antoine d'Ebrard de Saint-Sulpice, s'affaiblissait de plus en plus. En proie à de fréquents accès de goutte, il fut emporté par ce mal, le 27 juillet 1600. Charron perdait en lui un appui solide, et la prévision de ce fatal événement le décida sans doute à abandonner Cahors. Il se souvint qu'il était depuis longtemps chanoine et chantre en l'église de Condom où l'appelait un autre savant prélat. C'est là qu'en définitive il songea à se fixer.

Auparavant, Charron séjourna à Bordeaux autant qu'il était nécessaire pour mettre au jour les ouvrages qu'il se proposait de publier, et, prêchant ou faisant diligence pour imprimer ses livres, il passa ainsi quelques-uns des premiers mois de l'année 1600. Le 25 mars de cette année, jour de l'Ascension, il prit la parole devant le cardinal de Sourdis, dans l'église Saint-Seurin de Bordeaux et développa « l'analogie et rapport qui est entre les deux mystères de l'Incarnation du fils de Dieu et du Saint-Sacrement. » Puis, peu près, il reprit ce discours et l'inséra dans l'un des volumes qu'il préparait. « La dignité du sujet vous ayant fort agréé, Monseigneur, dit Charron au cardinal de Sourdis, vous me commandâtes de le mettre par écrit et vous le présenter. » Et Charron n'était pas homme à laisser passer une semblable invitation. A ce sermon, il en ajouta sept

autres sur des sujets analogues, composant ainsi un *Octave du Saint-Sacrement*, et ne manqua pas de placer en tête de son ouvrage une dédicace au prélat qui lui faisait « très bonne chère. » « Je m'estime heureux, déclarait Charron, de pouvoir par là témoigner en public que je participe à la joie et contentement que tous les gens de bien de cette province ont de votre promotion à la dignité et prélature de cardinal et d'archevêque et plus particulièrement la ville de Bordeaux et votre église métropolitaine où j'ai autrefois eu l'honneur de tenir rang de chanoine et de maître d'école. »

Mais c'était un pur office de courtoisie auquel Charron se soumettait d'autant plus volontiers qu'il savait se ménager les dispensateurs des grâces ecclésiastiques. Sa détermination d'habiter désormais Condom était déjà prise, et, dès le 21 mars, il l'annonçait à son ami La Rochemaillet : « Je m'en vais demeurer à Condom où je suis chanoine et chantre. » L'évêque Jean du Chemin l'y attirait, en effet, et venait de lui octroyer de nouveaux bénéfices dans le chapitre de son église épiscopale. Charron nous l'apprend lui-même par la dédicace à Jean du Chemin dont il fit précéder la seconde partie de ses *Discours chrétiens*, publiée à la même époque. « Ayant à vous remercier, dit-il à l'évêque, et rendre quelque témoignage de reconnaissance de ce qu'il vous a plu me gratifier de la chanoinie théologale en votre église (en laquelle je tenais jà depuis quelques années l'office de chantre) pour me convier à y venir résider, j'ai choisi de plusieurs discours que j'avais prononcés quelques-uns plus prêts lesquels appar-

tiennent au saint mystère de la Rédemption (propre et péculier de la chrétienté), pour vous les présenter et mettre au jour sous votre nom, avec ceux du Saint-Sacrement que je viens d'offrir à M^{gr} l'illustrissime et révérendissime cardinal de Sourdis, notre archevêque, afin qu'ensemble ils fassent un juste livre. » Maintenant que cette décision est prise, Charron se préoccupe de s'installer de son mieux dans sa résidence nouvelle et, dès que le souci de ses livres ne le retiendra plus à Bordeaux, il s'empressera de gagner un poste qui lui agréé. « J'achète, écrit-il dès le 6 mai 1600, une maison en la ville de Condom, qui est assez près de Bordeaux, et m'y veux accommoder. Lieu sain, beau. Mes plaisirs sont dans ma maison : livres, devis avec mes amis qui me viennent voir, et, pour ce, j'étudie de rendre ma maison plaisante. » Charron revient encore, quelques mois après, sur l'existence qu'il a su se ménager de la sorte. « Nous sommes ici, écrit-il le 7 février 1601 à La Roche-maillet, M. Garnier et moi, et vivons en paix et joie. Plût à Dieu, y fussiez-vous ! Nous vous ferions rire encore que ne voulussiez pas ; mais vous aimez mieux voir les royautés et grandeurs du monde, et rire moins. Celui-là est vanité et celui-ci est substance et vérité. »

C'est, en effet, par la douceur de vivre en ce climat facile que Charron semble être pris maintenant. Son premier biographe ne s'y est pas trompé : « Il acheta une maison qu'il fit bâtir de neuf et la meubla de beaux et précieux meubles en intention d'y passer le cours de sa vie plus joyeusement et gaillardement et d'éviter à son pouvoir les incommodités que la

vieillesse apporte ordinairement avec soi. » Certes, Condom était un centre de culture fort vif, comme l'étaient bien des petites villes, en ce temps d'activité intellectuelle. Pourtant il ne pouvait rivaliser avec Cahors. Autour de l'évêque, Jean du Chemin, poète et humaniste, rimant et pétrarquisant à ses heures, se groupaient quelques hommes, dont la société avait de l'agrément et au premier rang desquels il faut placer un autre chanoine du chapitre de Condom, Gérard-Marie Imbert, poète habile et helléniste diligent. Mais ce n'est pas, semble-t-il, ce commerce avec des esprits aimables qui charma le plus Charron. Le célibataire vieillissant devenait surtout sensible aux commodités, aux agréments de la vie. Et le pays qu'il habitait maintenant était bien fait pour s'abandonner ainsi au repos des sens, à l'existence calme et facile. Pittoresque, mais non agreste, Condom, assis sur les rives gracieuses de la Baise, est le centre d'un terroir fertile et plantureux, d'un paysage agréable à l'œil, principalement sur les bords de la petite rivière aux eaux vives et fraîches. Devant cet horizon apaisant, Charron oublia pour un moment ce désir d'être ailleurs qui fit souvent changer sa vie ; il s'y installa avec allégresse et s'y trouva ensuite assez à sa convenance pour ne pas souhaiter d'en partir aussitôt. Charron se complait évidemment dans cette résidence et, plus tard, quand on lui offrit de s'en aller, il hésita et, finalement, préférera ménager son repos que courir après les aventures. Comme Montaigne, il prend goût à la solitude paisible et occupée et y trouve des charmes qui le séduisent ; cependant, à l'encontre de Montaigne,

ce n'est pas la solitude qui l'a conduit à la philosophie, c'est à l'inverse, la philosophie qui le conduit à la solitude.

Il est vrai que cette solitude, si l'on en croit quelques contemporains, était fort animée et même peu convenable à un homme de l'âge et du caractère de Charron. Le P. Garasse est formel à cet égard ; mais sa violente animosité contre l'auteur de *la Sagesse* ne permet pas d'accepter sans réserve son témoignage. Selon Garasse, « Charron en chaire et Charron en écrits sont deux hommes bien différents. » Il paraît même que Charron se gardait de mettre en pratique ce qu'il prêchait aux autres. « Charron était ecclésiastique, dit encore Garasse, mais grandement débordé en ses mœurs ; la maison ordinairement pleine de garçonaille, et on l'a ouï prêcher publiquement qu'il n'y avait ni mal ni offense en tout ce qui se fait entre quatre rideaux ; Condom et Cahors retentissent encore de ces blasphèmes. » Et ailleurs, le révérend père fait application à Charron d'un trait rapporté par saint Augustin et singulièrement suggestif. « Saint Augustin raconte en quelque'un de ses sermons, s'écrie Garasse, qu'il y eut un prédicateur de son temps homme grandement débordé et notamment sujet à l'avarice, lequel, désirant faire un faux contrat pour attraper une somme d'argent qui ne lui était pas due, alla trouver un notaire pour le prier de l'assister de son seing et faire avec lui la fausseté ; ce que le notaire ayant refusé de faire, le prédicateur monte sur l'heure même en chaire de vérité ; il dit d'or, fit un fort beau sermon auquel il redit et inculqua souvent : *Bene agite, faites bien, soyez*

gens de bien, vivez selon Dieu. Et là-dessus saint Augustin fait une digne réflexion touchant la puissance de la parole de Dieu ; elle est si forte que les méchants qui la prêchent ne la peuvent démentir. » Que faut-il croire de tout ceci ? Et dans quelle mesure faut-il en faire application à Charron ? Par ses relations, Garasse était fort à même de bien connaître Charron et son humeur. Il avait vécu assez longtemps à Bordeaux pour y apprendre à déterminer le caractère exact de celui qu'il détestait tant et quelques traits de cette peinture s'appliquent au véritable portrait de Charron. Mais le zèle intempestif qui anime le jésuite le pousse à de tels écarts de langage et à de telles exagérations de pensée qu'il est bien difficile de prendre au mot tout ce qu'il dit. Garasse aurait dû se rappeler que l'injure est toujours sans excuse et que la courtoisie, à défaut de la charité, réprouve de semblables procédés de discussion ; la grossièreté de l'expression ne saurait être amoindrie par la prétention de la faire servir à soutenir le bon combat.

Quoi qu'il en soit de pareilles accusations, il est certain que la vie de Charron ne fut pas aussi édifiante que sa qualité de théologal pouvait le faire supposer. Le futur historien Scipion du Pleix, qui le connut alors à Condom¹, le représente comme un « homme plus signalé par la pureté de son style que par celle de sa croyance » et peu digne d'être imité ni « en ses mœurs, ni en sa doctrine. » L'âge n'avait

1. Le 2 juin 1602, on voit Charron figurer à côté de Scipion Du Pleix comme administrateur de l'hôpital de Condom.

pas refroidi l'ardeur de Charron et, en chaire, il perdait parfois le sentiment de la mesure qui aurait dû présider à ses discours. Un jour même, il se laissa aller ainsi à des attaques contre les habitants qui émurent le corps de ville. « En la jurade particulière, tenue le 11 septembre 1602 par les consuls, disent les registres ¹, où étaient convoqués les jurats, auxquels par lesdits sieurs consuls a été remontré que M. Charron, chanoine théologal en l'église cathédrale de cette ville, prêchant dimanche dernier, offensa fort les habitants de ladite ville, sans excepter personne, les appelant ignorants, bêtes et qu'ils étaient sans foi, et qu'il n'était point prêcheur que du chapitre, et aurait proféré plusieurs autres propos indignes. De quoi MM. les officiers du siège présidial de cette ville sont grandement offensés et désirent que la ville avec eux poursuive la réparation de ce que ledit sieur Charron a dit, priant à ladite assemblée de leur donner leur avis là-dessus. M. d'Anglade vieux a dit avoir été présent, lorsque ledit sieur Charron prêcha, lequel injuria grandement lesdits habitants desdites injures et autres fort atroces et est d'avis que lesdits sieurs consuls avec une partie de MM. les jurats fassent plainte à M. de Condom, afin d'avoir réparation publique dudit sieur Charron, comme il a offensé publiquement, et conférer ès dits

1. Je dois la communication des extraits concernant cette affaire à l'obligeance de M. J. Gardère, bibliothécaire de la ville de Condom. Voy. aussi Léonce Couture, *Trois poètes condomois du XVI^e siècle*, Jean du Chemin, Jean-Paul de Labeyrie, Gérard-Marie Imbert (1877, p. 42) et *Revue de Gascogne*, 1895, p. 370.

sieurs officiers de ce que faudra faire en cas où ledit sieur Charron ne ferait pas ladite réparation.... Sur quoi, après que tous les susdits en ont opiné, d'une commune voix et accord, a été arrêté que lesdits sieurs consuls avec aucuns de MM. les jurats s'en iront trouver M. de Condom et lui représenteront que le corps de la ville a dû s'offenser des paroles injurieuses proférées par ledit sieur Charron avec passion, avec mépris des habitants, et le requérir de faire en sorte que, dimanche prochain, il monte en chaire et fasse réparation et satisfaction desdits mots injurieux ; et, où ledit sieur de Condom n'ordonnerait que ledit Charron fera la susdite réparation, a été arrêté qu'on en fera informer, ainsi qu'il en sera avisé par conseil. »

Les choses n'allèrent pas aussi loin qu'on pouvait le supposer après cela. Charron était fort agréable à son évêque, qui, au contraire, entretenait des rapports assez tendus avec l'autorité municipale de sa ville épiscopale. Auparavant, Jean du Chemin, voulant obtenir l'assistance des consuls pour sa visite des églises, avait dû leur en faire présenter requête par Charron lui-même et ceux-ci n'avaient pas apporté trop d'empressement à y donner satisfaction. C'était souvent, de part et d'autre, un échange de procédés discourtois ; aussi l'évêque ne se montra-t-il pas fâché, l'occasion s'offrant, de payer les officiers municipaux de pareille monnaie. Il répondit par une demande reconventionnelle, comme on dit au palais, qui réduisit bientôt les plaignants au silence. On en trouve la trace huit jours après dans le registre des délibérations de la jurade. Celle-ci s'étant assemblée

le 18 septembre, apprend que l'évêque « a répondu avoir parlé audit sieur Charron, lequel lui a dit qu'il n'avait proféré aucune parole pour injurier aucuns, mais que ç'avait été de zèle et d'affection qu'il avait dit quelques paroles, que la ville se devait contenter de ce, et d'en avoir d'autre réparation n'en fallait espérer... Aussi ledit sieur évêque a consigné les tailles dues pour les biens que M. de Maniban avait en la juridiction de la présente ville pour l'année passée et présente et s'est opposé à la main-levée, si l'on doit poursuivre l'exécution que la ville a fait faire. » Le moyen réussit pleinement. Le procès-verbal en fait foi et l'on apprend ainsi que, dans la même séance, « par la plus grande voix a été arrêté que pour le fait de M. Charron on n'en remuera plus, qu'on parlera à M. de Condom pour avoir la main-levée de M. de Maniban. »

Au reste, cet ennui n'était ni le seul ni le plus grave. Charron allait bientôt être assailli de préoccupations plus pressantes qui devaient accaparer ses dernières années et hâter sa fin. Le livre de *la Sagesse* avait eu du succès ; mais il avait aussi soulevé bien des critiques. Charron ne l'ignorait pas. « Je sais que ce livre est diversement pris, écrivait-il le 10 mars 1602 à son confident ordinaire ; il y a des choses un peu hardiment dites ; c'est pourquoi je l'ai revu et corrigé et, en plusieurs endroits, adouci. » Dans le premier feu de la composition, il était échappé à l'auteur quelques propositions téméraires, des termes hasardés, comme il lui en échappait parfois dans l'improvisation de ses discours. Lui-même en convenait et il espérait qu'en faisant

disparaître ces imprudences, tout le monde serait content. « J'ai tout revu, corrigé, augmenté mon livre, écrit-il à La Rochemaillet le 1^{er} octobre 1602 ; maintenant, s'il n'y a de la malice, on ne trouvera point de quoi s'offenser. » Charron se trompait en cela : le dissentiment ne tenait pas à quelques termes plus ou moins choisis, à quelques affirmations plus ou moins orthodoxes, mais au principe même du livre, c'est-à-dire au dessein d'établir une morale indépendante de toute sanction théologique, de tout dogme religieux. Le philosophe avait pris soin, il est vrai, de présenter son système comme une voie conduisant l'homme au dogme ou tout au moins ne l'en éloignant pas. Une religion ne saurait accepter sans une sorte d'amoindrissement, une *capitis diminutio maxima*, qu'on détache ainsi d'elle-même, de son enseignement, de sa doctrine, la morale tout entière et qu'on la construise, qu'on l'impose à l'aide d'arguments purement humains. ¹ C'était un malentendu capital entre Charron et ceux qui le combattaient ; ni les atténuations, ni les réserves ne le pouvaient faire disparaître, car il se trouvait à l'origine même de l'œuvre incriminée ; il faisait le fond de la pensée de son auteur. Aussi, loin de s'apaiser avec le temps, les dissentiments ne firent-ils que s'accroître, à mesure que le catholicisme, après avoir échappé en France aux attaques des réformés, reprenait mieux conscience de sa force et devenait intolérant en devenant incontesté.

¹. Albert Desjardins, *Les moralistes français du XVI^e siècle*, p. 406.

. Il ne pouvait que déplaire grandement au catholicisme de voir ainsi accepter communément comme suffisante et efficace une morale basée sur le simple déisme et échaffaudée par les moyens de la logique humaine. Là est le secret de l'antipathie contre Charron, se faisant jour à côté d'un engouement assurément exagéré. Si l'on ajoute à cela que ce philosophe était un ecclésiastique, on ne s'étonnera plus de voir le P. Garasse se plaindre avec tant d'amertume « qu'on lut *la Sagesse* comme un livre dévôt ». Les esprits avaient évolué et l'antinomie apparaissait maintenant clairement aux yeux des docteurs catholiques. Quelques années après l'apparition de *la Sagesse*, saint François de Sales, loin de prétendre donner à un nombre restreint de personnes d'élite, ainsi que le voulait Charron, des leçons d'une philosophie dont le moindre défaut était de se mettre trop hors d'atteinte du vulgaire, essayait, au contraire, de montrer combien la vertu était à la portée de tous et savait prêter à la dévotion tous les charmes d'une humeur enjouée, les séductions d'un style souriant et imagé. De ce moment, l'action de *la Sagesse* et de Charron est singulièrement amoindrie : le christianisme l'emporte définitivement sur le renouveau de l'esprit païen de la Grèce et de Rome, sur l'essai de restauration de la philosophie antique, qui avait inspiré la morale du siècle précédent. Ceci explique encore que des esprits indépendants, mais chrétiens, tels, par exemple, que le P. Merseune, aient attaqué Charron avec violence et parti pris. C'est le moment où la réputation de Charron souffre le plus : mal vu des catholiques que

certaines de ses idées effraient, mal vu aussi des protestants qui n'ont point oublié ses attaques de jadis, il est seulement lu et défendu par quelques libres intelligences, se tenant volontiers en dehors des opinions communément admises. La lignée intellectuelle de Charron se confond alors, comme c'était justice, avec celle de Montaigne ; ce sont Huet, qui a, sans l'avouer, tant de traits de ressemblance avec Charron, Ogier, Saint-Évremont, La-Motte-le-Vayer et Bayle. Il est vrai que ces admirations sont chaudes, maladroitement même, dans leur enthousiasme : tel Gabriel Naudé qui déclare naïvement Charron supérieur à Socrate, « parce qu'il a le premier réduit en art les principes de la sagesse elle-même, avec une méthode, une science, un jugement tout à fait admirables. » Naudé retrouve dans *la Sagesse* Aristote (?), Sénèque et Plutarque et quelque chose de plus divin que dans aucun auteur ancien et moderne !

A force de mettre ainsi intempestivement dans ce livre tant de prétentions qui n'y étaient pas et qui ne pouvaient pas y être, on défigurait et l'ouvrage et l'auteur. Charron devenait suspect aux uns pour avoir écrit *la Sagesse* et sympathique aux autres pour la même raison. Mais tout le monde oubliait, dans le succès de ce dernier livre, le sens et la portée des autres ouvrages de l'écrivain et son enseignement théologique. Charron ne paraît pas avoir nettement soupçonné cette transformation qui s'opérait, et, après avoir amendé sa prose, il se croyait sincèrement en règle avec l'opposition des mécontents. « M. de Boulogne — Claude Dormy, évêque de Boulogne, qui, séduit par *la Sagesse*, avait fait des

avances à Charron sans le connaître autrement¹, — M. de Boulogne et vous, écrit Charron à La Roche-maillet en parlant de son livre, le pouvez voir et faire voir, et en obtenir l'approbation de quelques docteurs, s'il est possible ; mais n'en faut faire bruit, car quelque malicieux se pourrait susciter qui dégoûterait et empêcherait ladite approbation : il y a de la malice et de l'envie partout. » Le mauvais vouloir persista, en effet, et si Charron recevait volontiers quelques approbations privées pour son écrit, il lui était fort difficile d'en obtenir une officielle de la Sorbonne, comme il le désirait. « Je remets toute la conduite de cette impression au jugement de M. de Boulogne et au vôtre, écrit-il à ce sujet à La Roche-maillet. Ces additions et corrections tendent à éclaircir et fortifier et en quelques lieux adoucir. Aucuns de mes meilleurs amis de deçà, gens clairvoyants et nullement pédants, en sont bien édifiés et satisfaits et sans cela ne le sont pas. Je désire fort une approbation de deux docteurs pour arrêter toute malice, censure, opposition ou condamnation publique ; car

1. Si l'on en croit L'Estoile, la recommandation de Claude Dormy ne pouvait pas avoir grand effet. « Sur la fin de ce mois (juin 1604), lit-on dans les *Mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile*, t. VIII, p. 160), l'évêque de Boulogne, accusé d'avoir fait quelques charmes et sorcelleries contre la vie et état du roi, fut mis prisonnier en la Bastille, avec une damoiselle nommée Montpelier et sa fille, qu'on disait aussi s'en mêler. Mais leurs maisons et cabinets fouillés et leurs papiers inventoriés, on n'y trouva que des poulets d'amour, qui était la magie que l'évêque et les damoiselles exerçaient ; tellement qu'à faute de preuve furent, peu après, élargis et mis dehors ».

les particulières, par écrit ou autrement, je les dédaigne et me seront un passe temps. » Puis, revenant dans un *post-scriptum* sur le même sujet, Charron s'en explique encore plus nettement. « Ledit sieur (de Boulogne) ne sera pas peut-être de cet avis de mettre aucune addition ou correction à mon livre, car il me fait assez sentir par sa dernière qu'il ne le trouve pas bon. D'autre part, je connais qu'il est fort expédient, pour fermer la bouche aux malicieux, contenter les simples, faciliter une approbation des docteurs, de mettre celles que je vous envoie, lesquelles, sans rien altérer du sens et de la substance, servent beaucoup à ces trois fins. C'est pourquoi je vous veux prier de tenir la main que mesdites additions et corrections soient insérées en cette seconde édition, nonobstant l'avis contraire dudit seigneur, auquel vous pourrez remontrer les raisons susdites, et nonobstant que je m'en remets à son bon avis et jugement ; bien consentirai-je que, suivant son avis, l'on ne mette point en la face du livre ces mots ordinaires : *Revu, corrigé et augmenté.* »

Toutes ces concessions demeureraient inutiles. En vain Charron amendait-il son livre en le revoyant et s'efforçait-il d'en expliquer la portée véritable dans une préface nouvelle, la Sorbonne demeurait inflexible et se refusait à patronner ce traité. « Puisque l'on ne peut obtenir approbation des docteurs sorbonnistes, confesse Charron à La Rochemaillet (7 avril 1603), je me contenterai fort bien qu'il y ait approbation de quelque ou quelques prélats, elle sera encore plus authentique des prélats que des théologiens, et, au pire pire, le faudra imprimer sans

approbation. » Mais c'était là une résolution extrême à laquelle Charron ne pouvait se décider. « Je voudrais, s'écrie-t-il (27 avril 1603), quand il me coûterait cinquante écus, qu'il y eut approbation de deux sorbonnistes en mon livre ; ce n'est pas pour moi qui n'estime guère tout cela, mais pour autrui. » Charron serait même déterminé à venir solliciter en personne ce qui lui tient tant à cœur, mais il se défie de son humeur bouillante et craint de reculer ses affaires au lieu de les avancer par quelque démarche inconsidérée. Il s'en explique avec son ami La Rochemaillet (Condom, 13 juillet 1603). « Je ne suis maintenant à Paris ; je vous ai mandé la raison, en laquelle je suis encore plus ferme maintenant, ayant vu par celle de M. de Boulogne les difficultés, les bruits et les paroles qui ont été à cause de cette approbation. Je ne me saurais tenir que je ne fisse le fou aussi bien qu'eux, encore que ce ne fut si doctoralement, par profession et préciput comme eux. Il me faut laisser passer ce feu, cette tempête, et non en ma présence souffrir ces affronts. Il me semble que cette approbation se devait mener, pratiquer et soigner secrètement et sans bruit, car j'en suis presque maintenant au désespoir. Ce bruit advenu les aura effarouchés, échauffés, irrités. Les animaux sauvages se doivent avoir par finesse plutôt que par force. »

Charron ne put se contenir ainsi longtemps : deux mois après, il se mettait en route pour Paris, espérant sans doute que ses démarches amèneraient le résultat qu'il souhaitait. D'ailleurs, bien des raisons l'appelaient à Paris. D'une part, l'évêque de Boulo-

gne, désireux de rapprocher de lui un écrivain dont il faisait si grand cas, offrait à Charron une chanoinie théologique dans son église et des avantages accessoires, notamment une maison. De plus, à peu d'intervalle de *la Sagesse* et, pour corriger en partie l'effet de cette œuvre profane, Charron désirait mettre au jour de nouveaux *Discours chrétiens sur la Divinité*, destinés à rattacher son système philosophique à son enseignement théologique. L'évêque de Boulogne poussait même Charron à publier ce dernier livre avant l'autre, persuadé qu'il aiderait ainsi à l'approbation des docteurs. « Mondit sieur, écrit Charron (5 août), désire que *la Divinité* précède *la Sagesse*, afin de faciliter son approbation ; ce que je trouve bon et y consens. Mais cela s'entend de la publication et n'empêche que *la Sagesse*, qui est plus prête, ne se puisse mettre sur la presse la première, car *la Divinité* ne s'y peut mettre que je n'y sois présent. » Mais, s'étant décidé peu après à se rendre à Paris, Charron change d'avis à l'égard de l'impression de ses livres. Il recommande de hâter ses *Discours chrétiens* et de suspendre au contraire *la Sagesse*. « Si le livre de *la Sagesse* n'est point encore sur la presse, il le faut arrêter et attendre que je sois là, car, depuis huit jours, il m'est venu en l'esprit une transposition de chapitres et une grande addition à mettre au premier livre qui me consolera du long délai de l'imprimer ; de quoi il me fâchait. »

Charron se met alors en route et quitte Condoin vers la mi-septembre 1603. Lui-même nous a retracé son voyage dans une lettre qu'il adressait de Poitiers, le 1^{er} octobre, à son ami La Rochemaillet. « Me voici

à Poitiers, grâces à Dieu, plus qu'à demi-chemin de vous voir. Ne pouvant sitôt arriver que ce porteur à Paris de trois ou quatre jours (car je n'espère pas y être avant jeudi 9 octobre), je vous ai bien voulu écrire ce mot pour vous dire qu'il n'y a plus de remise ni de doute que je ne vous voie bientôt, s'il plaît à Dieu. Je m'en irai droit à vous pour vous voir, entretenir, et puis m'habiller et me mettre *in habitu et tonsuré* pour puis aller voir M. de Boulogne. Ce seront deux ou trois jours après mon arrivée que je ne le verrai point, si ce n'est que vous soyez d'autre avis, lequel je suivrai en tout et partout, car il faut, s'il vous plaît, que vous soyez mon tuteur et curateur tant que je serai à Paris. Il y aura demain quinze jours que je suis en chemin parti de Condom, ayant seulement séjourné à Bordeaux trois jours et demi, et ici deux jours pour attendre le messager. Je partirai d'ici demain : si vous voyez mon dit sieur, vous le pourrez assurer de ce que dessus. M. le marquis de Villars, étant ici arrivé hier soir, me vient d'envoyer convier pour souper par un gentilhomme, comme j'écrivais ceci : je ne l'ai point vu, ni lui moi, que je sache. Le plus humble et serviable ami, compère et serviteur, CHARRON. »

Arrivé à Paris le 9 octobre, ainsi qu'il l'espérait, Charron « se logea chez un libraire, nommé Pierre Bertrand, au mont et à la paroisse Saint-Hilaire, à l'Étoile couronnée, pour être plus proche de Denis du Val, maître imprimeur, qui devait imprimer, pour la seconde édition, ses livres de *Sagesse*. » Un de ses premiers soins fut d'aller remercier son nouveau protecteur, Claude Dormy, évêque de Boulogne, de tous

les bons procédés dont il l'avait honoré. Celui-ci renouvela à Charron l'offre d'une chanoinie théologale dans son église ; mais Charron ne crut pas devoir accepter. Le Midi l'avait conquis et le théologal de Condom ne se souciait pas, même devant les propositions avantageuses qui lui étaient faites, de quitter cette région pour les brumes du Nord. « J'accepterais assez volontiers la théologale qu'il me veut donner, disait-il à La Rochemaillet, en parlant de l'évêque de Boulogne, mais l'air, le climat de Boulogne, froid, humide, obscur, couvert, non seulement est mal plaisant et triste à mon humeur et naturel, mais malsain, catharreux, rhumatique. Je suis solaire du tout : le soleil est mon Dieu sensible, comme Dieu est mon soleil insensible ; par quoi je me crains que je ne pourrai m'accommoder ni habituer à Boulogne, non sainement, ni plaisamment, *ergo* nullement. »

Charron se sentait vieillir, et, bien qu'il ne fut pas fort avancé en âge, les incommodités commençaient à l'éprouver. Jusqu'alors, il est vrai, il s'était bien porté, sanguin seulement et cholérique. La Rochemaillet nous le dépeint ainsi : « Il était de médiocre taille, assez gros et replet ; il avait le visage toujours riant et gai et l'humeur joviale, le front grand et large, le nez droit et un peu gros par le bas, les yeux de couleur perse ou céleste, le teint fort rouge et sanguin et les cheveux et la barbe tout blancs. » Son caractère n'était pas plus porté à la mélancolie que son tempérament à la maladie. « Il ne se plaignait d'aucune incommodité de la vieillesse, ajoute La Rochemaillet, lors qu'environ trois semaines avant de mourir, il sentait parfois en cheminant une

douleur dans la poitrine avec une courte haleine qui le pressait, et cette douleur lui passait sur le champ, après qu'il avait respiré une bonne fois à son aise et qu'il s'était un peu reposé. »

C'étaient là les premières atteintes de l'apoplexie qui devait bientôt après terrasser Charron, car les préoccupations qui hantaient son esprit firent faire au mal de terribles progrès. Consulté à ce sujet, le célèbre médecin Marescot ne s'y était point mépris. Il avait prédit à Charron que le sang le suffoquerait, s'il ne prenait la précaution de se faire saigner. C'est ce qui advint un mois environ après l'arrivée de Charron à Paris. « Le dimanche 16 novembre 1603, nous apprend La Rochemaillet, environ une heure après midi, étant sorti de sa maison pour aller en ville, il descendit jusques au bas de la rue Saint-Jean de Beauvais, et, étant au coin de ladite rue, près d'entrer dans celle des Noyers, il dit à ses gens qu'il se trouvait très mal et qu'ils prissent garde à lui, et, étant soutenu par eux, il tomba sur ses genoux, et, ayant les mains jointes et levées en haut et la face tournée vers le ciel, il expira sur-le-champ et rendit son âme à Dieu, sans aucune apparence de douleur, étant suffoqué d'une apoplexie de sang, les vaisseaux d'icelui s'étant tout-à-coup débordés, dont il ne put être garanti par aucun secours humain. »

Une mort aussi soudaine frappa vivement ceux qui en furent témoins. Curieux comme il l'était des particularités anecdotiques, le chroniqueur parisien Pierre de L'Estoile nous en a conservé quelques-unes sur cet événement. « Le lendemain, comme on était près d'enlever le corps, l'évêque de Beauvais passant

par là, l'empêcha et dit qu'il voyait bien (et toutefois il ne voit goutte) qu'il n'était pas mort. Aussi les médecins y étant appelés dirent tous d'une voix qu'il l'était et que c'était une apoplexie qui l'avait suffoqué en un instant. Devant ce jugement des médecins, on faisait courir le bruit, en l'Université, que l'évêque de Beauvais avait ressuscité un mort ¹. » Les choses allèrent même plus loin que L'Estoile ne le dit. Le lendemain du décès de Charron, le lundi 17 novembre, le corps du défunt fut apporté à l'église, suivant un renseignement fourni ailleurs incidemment par La Rochemaillet et confirmé par le P. de Saint-Romuald ², mais là on trouva que le décès n'était pas assez rigoureusement démontré et on retira le cadavre du tombeau. Des signes irréfragables de la mort étant apparus dès le lendemain, Charron « fut enterré honorablement et en belle compagnie en l'église Saint-Hilaire, le 18 dudit mois de novembre, au sépulcre où ses père et mère et plusieurs de ses frères et sœurs et autres parents avaient été auparavant ensevelis. Et le jour de ses obsèques, il eut le visage découvert et fut revêtu d'habits sacerdotaux, comme s'il eût été prêt à célébrer le saint sacrifice de la Messe, et ce suivant son intention et déclaration qu'il en avait autrefois faite en présence de ses gens, pourvu qu'il ne parut rien de difforme en son visage après sa mort ». L'extrait des registres mortuaires de la paroisse de Saint-Hilaire constatant

1. Pierre de L'Estoile, *Mémoires-journaux*, t. VIII, p. 107.

2. Le P. de Saint-Romuald. *Trésor chronologique*. Paris, vers 1643, in-folio, t. I, p. 714, note C.

ce décès et cette inhumation a été publié par M. Jal¹ ; mais il n'y est fait aucune allusion aux circonstances particulières de cet événement.

La fin de Charron aurait pu, semble-t-il, calmer l'ardeur des théologiens officiels. Quand il mourut, trois ou quatre feuilles de la nouvelle édition de la *Sagesse* avaient déjà été imprimées. Son ami La Rochemaillet ayant voulu poursuivre ce projet et le conduire à bonne fin, les empêchements surgirent aussi nombreux et aussi graves que par le passé. Mais La Rochemaillet n'était pas homme à se laisser abattre, et de fait, il les surmonta. « On voulait empêcher l'impression, nous dit-il, nommément de ses livres de *Sagesse*, et, pour cet effet, on y employa l'autorité du recteur de l'Université et d'aucuns docteurs de Sorbonne, même de MM. les gens du roi tant au Parlement qu'au Châtelet, en outre on y fit intervenir Simon Millanges, imprimeur à Bordeaux, pour son intérêt particulier. Il en fut fait plainte en divers lieux, au Châtelet, aux Requêtes de l'Hôtel, en la cour de Parlement et au Privé Conseil, et même elles vinrent jusqu'aux oreilles du roi. On saisit par trois diverses fois les feuilles qui en étaient imprimées et la minute de l'auteur. » Tout cela fut inutile, car, en homme prévoyant, La Rochemaillet avait gardé par devers lui plusieurs copies. « Finalement MM. les Chancelier et Procureur général du roi les firent voir (ces livres) à deux docteurs de Sorbonne qui baillèrent par écrit ce qu'ils trouvèrent à redire

1. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Nouvelle édition, 1872, v° Charron.

en ces livres, qui ne parlaient que de la sagesse humaine traitée moralement et philosophiquement. Et tout fut mis entre les mains de M. le Président Jeannin, personnage des plus judicieux et expérimentés de ce temps, qui les ayant vus et examinés dit haut et clair que ces livres n'étaient pour le commun, ains qu'il n'appartenait qu'aux plus forts et relevés esprits d'en faire jugement et qu'ils étaient vraiment livres d'état ; et, en ayant fait son rapport au Conseil privé, la vente d'iceux en fut permise au libraire qui les avait fait imprimer, et eut entière délivrance et main-levée de toutes les saisies qui avaient été faites, après qu'on eut remontré et justifié que ces livres avaient été corrigés et augmentés par l'auteur de la première impression. »

Le traité de la *Sagesse* put de nouveau circuler librement, revu et amendé, orné d'un frontispice allégorique imaginé par Charron lui-même¹. Mais la

1. *De la Sagesse, trois livres* par Pierre Charron, Parisien, Docteur ès droicts. Seconde édition reveüe et augmentée. 1604. A Paris, chez David Douceur, libraire juré, rue Saint Jacques à l'enseigne du Mercure arrêté. In-8 de 10 ff. lim. et 742 pp., plus 1 f. final non chiffré. Le titre, gravé par Léonard Gaultier, représente la figure allégorique imaginée par Charron pour expliquer la sagesse ; il est tiré sur une feuille qui, en se repliant, forme le f. x dont le v^o est occupé par un beau portrait de Charron par le même Léonard Gaultier. Au dessous, quatrain français de N(icolás) R(apin), P(oitevin). F. viii v^o, cession de son privilège par Charron à David Douceur auquel il « a fait transport de tout le temps de son privilège pour s'en servir contre ceux qui y contreviendront, comme il appert par contrat de ce passé par devant Fardeau et de Saint-Vaast, notaires au Chatellet, le 20 octobre 1603. »

rancune des théologiens n'avait pas désarmé : *la Sagesse* ne continua pas moins à figurer parmi les livres prohibés par l'autorité ecclésiastique et finalement fut mise à l'Index. Il est vrai que les admirateurs de Charron, soucieux de posséder sa pensée dans son intégrité originelle, ne tardèrent pas à suivre, pour les nombreuses réimpressions de *la Sagesse* qui se succédèrent, le texte de la première édition de Bordeaux ¹.

En même temps que *la Sagesse*, *les Discours chrétiens* voyaient le jour, affirmant les sentiments religieux de leur auteur ². Le volume se composait de quatre parties dont les deux dernières étaient formées par les discours sur la rédemption et le Saint-Sacrement précédemment publiés à Bordeaux et dédiés au cardinal de Sourdis et à Jean du Chemin. Les deux

1. *De la Sagesse, trois livres* par Pierre Charron, Parisien, docteur ès-droits. Dernière édition, en laquelle pour le contentement du curieux lecteur a esté adjousté à la fin tout ce qui pouvait avoir esté retranché aux précédentes impressions, plus un éloge véritable ou sommaire de la vie de l'auteur, l'explication de la figure qui est au frontispice de ce présent livre, avec une table des matières principales. Paris, David Douceur. 1607. In-8, de xviii ff. lim., plus le frontispice et le portrait, 802 pp. et ix ff. non chiffrés à la fin pour la table et le privilège.

2. *Discours chrestiens de la divinité, création, rédemption et octave du Saint-Sacrement*, par M^e Pierre Charron, Parisien, docteur théologal, chanoine en l'église de Condom. Paris, Pierre Bertault. 1604. In-8° de 6 ff. lim. pour la table et la dédicace à Claude Dormy, 268 pp. (pour les Discours de la divinité), 188 pp. (création; dédié à Philippe Desportes); 356 pp. (Rédemption et Eucharistie); plus 10 ff. de tables. L'achevé d'imprimer, au v° du dernier f., est du 2 avril 1604.

premières parties, au contraire, étaient mises en lumière pour la première fois et traitaient l'une de la divinité, l'autre de la création. C'étaient des travaux fort importants destinés bien évidemment à rattacher entre elles les opinions philosophiques de Charron et ses croyances religieuses. Le premier recueil était dédié à l'évêque de Boulogne et le second à Philippe Desportes, abbé de Tiron et de Bonport, prélat aimable et poète élégant, alors à l'apogée de sa réputation et de son influence. Enfin, quelques mois avant de mourir, Charron avait composé « un petit traité de Sagesse contenant un sommaire de son livre, et une apologie et réponse aux plaintes et objections qu'on faisait contre icelui ». Dévoué jusqu'au bout à la mémoire de son ami, La Rochemaillet n'estima sa mission achevée qu'après avoir fait imprimer ce libelle explicatif, en 1606, chez David le Clerc, et l'avoir dédié, suivant l'intention de l'auteur, à Achille de Harlay, premier président du Parlement de Paris¹. De la sorte et grâce à la vigilance d'une affection qui ne s'était pas démentie un seul instant, Charron se présentait à la postérité comme il l'avait souhaité et

1. *Traité de Sagesse* composé par Pierre Charron, Parisien, docteur ès droits, chantre et chanoine théologal de Condom ; plus quelques discours chrestiens du mesme autheur, qui ont esté trouves apres son deces ; le tout dédié à Monseigneur de Harlay, premier président. Paris, David Le Clerc, 1606, in-8. C'est alors que vit le jour pour la première fois, parmi les *Discours chrestiens* de cet opuscule, un petit traité de Charron qui a été réimprimé plusieurs fois séparément et qui a pour titre : *Discours chrestien qu'il n'est permis ni loisible à un subject, pour quelque cause et raison que ce soit, de se liquer, bander et rebeller contre son Roy.*

ses ouvrages pouvaient faire foi de ses véritables sentiments.

Si la mort avait brusquement terrassé Charron, elle ne l'avait pas pris au dépourvu. Près de deux ans auparavant, le 30 janvier 1602, il avait écrit son testament, qu'il déposait le 18 février entre les mains d'un notaire, et, « sachant qu'il n'y a rien plus certain que la mort ni plus incertain que l'heure d'icelle », il avait procédé à la dévolution de ses biens¹. Faisant deux parts de son patrimoine, il laissait celle qui provenait de sa famille à ses héritiers naturels et ne disposait que des biens qu'il possédait dans le Midi et qui étaient le fruit de son épargne. Nous ne saurions mentionner ici tous les legs de Charron à ses parents, à ses amis, au chapitre, aux couvents et aux pauvres de Condom. Disons seulement que Charron choisissait, après toutes ces dispositions, pour héritier universel Thibaud de Camain, conseiller au Parlement de Bordeaux, « son singulier ami » et beau-frère de Montaigne. « Je donne, lègue et laisse, disait expressément Charron, à demoiselle Léonore de Montaigne, femme du sieur de Camain, la bonne sœur du feu sieur de Montaigne, chevalier des ordres du roi, et ma commère, la somme de cinq cents écus ». Léonore de Montaigne et Charron avaient, en effet, dû tenir ensemble sur les fonts baptismaux une jeune bordelaise, fille de Mathieu Gaillard, bourgeois de Bordeaux, et qui figure elle aussi parmi les légataires de son parrain. Enfin, Charron eut, en testant, une inspiration que nous

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. xxiv, p. 229.

rapporterons ici dans les termes mêmes où il l'expose. « Je donne, lègue et laisse, disait-il, aux pauvres écoliers et pauvres filles à marier la somme de deux mille quatre cents écus, laquelle somme sera mise en bonnes et assurées mains, à raison du denier douze, par mes héritiers et exécuteurs sous-nommés, et que la moitié du revenu de ladite somme, qui est cent écus, soit employée à l'entretienement de trois ou quatre ou cinq pauvres enfants aux études, lesquels seront choisis par mesdits héritiers et exécuteurs et entretenus trois ou quatre ou cinq années et autant que mesdits héritiers et exécuteurs trouveront être bon, et à mesure qu'ils en feront sortir quelqu'un en feront en même temps rentrer un autre ; et l'autre moitié du revenu, qui est aussi cent écus, sera employée à marier tous les ans trois ou quatre-ou cinq pauvres filles qui seront aussi choisies par mesdits héritiers et exécuteurs, et par eux arbitrée à part qu'il leur faudra donner considérant leur nécessité et le parti qu'elles trouveront ».

Cette suprême initiative fut encore fort mal interprétée. Loin de savoir gré à Charron de cette dernière largesse, le P. Garasse, exprimant sans doute en cela les sentiments de son ordre, — le recteur des jésuites de Bordeaux était au nombre des exécuteurs testamentaires de Charron, — s'écrie aigrement en appréciant ce legs à des enfants : « Assurément il le pouvait bien faire, car il en avait bien mis au monde et à l'hôpital ; le moins qu'il pouvait faire était de les tirer de là ».¹ Cette nouvelle

1. *Apologie du P. François Garassus*, p. 140.

attaque réussit quelque temps, comme avaient réussi les attaques contre *la Sagesse*. Aussitôt après la liquidation des affaires de Charron, les personnes que celui-ci avait désignées s'étaient assemblées, le 5 mars 1604, pour aviser aux moyens d'exécuter leur mandat. Cette exécution fut assurée tant que vécut Thibaud de Camain, mais, après la mort de celui-ci, les fonds ayant été compromis par une mauvaise gestion de son successeur, les héritiers des administrateurs primitifs durent s'assembler pour s'entendre à nouveau et empêcher cette fondation de s'éteindre. C'est ce qu'ils firent, le 18 février 1647 ; puis, le 27 avril de la même année, les anciens et les nouveaux administrateurs des fonds légués prirent entre eux les mesures propres à assurer à l'avenir l'exécution des volontés du testateur. Les registres des notaires constatent de 1647 à 1734, c'est-à-dire pendant une période de 87 ans, que 331 filles pauvres, ont reçu sur le legs de Charron des dots variant de 15 à 150 livres. Quant aux écoliers pauvres, le registre qui les concerne ne commence qu'en 1655 et s'arrête en 1711, embrassant une période de 56 ans seulement. La comptabilité en est encore plus mal tenue et on peut constater que les pensions étaient fort irrégulièrement réparties. Il résulte surtout de l'examen de ces registres que les administrateurs des fondations de Charron furent très éloignés d'employer intégralement les sommes léguées par celui-ci aux usages qu'il leur avait assignés¹.

1. Les pièces concernant cette succession ont été publiées par M. Léo Drouyn dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XVIII, pp. 463-472.

Telle que Charron l'avait établie, son institution pouvait rendre des services qu'elle ne rendit pas. Soit incurie, soit mauvaise volonté, ses commettants ne se conformèrent pas à ses intentions. Ce n'est pas une raison suffisante de frustrer sa mémoire du témoignage de gratitude auquel elle a droit pour le bien que Charron avait espéré faire après lui.



LIVRE VII

M^{ELLE} DE GOURNAY (1565-1645)

A. M. PH. TAMIZEY DE LARROQUE,
Correspondant de l'Institut.



LIVRE VII

M^{ELLE} DE GOURNAY (1565-1645)

CHAPITRE I^{er}

VIE DE M^{ELLE} DE GOURNAY

Aux yeux de la postérité comme à ceux de ses contemporains, M^{elle} de Gournay a eu le tort grave de vivre longtemps et de paraître vieille prématurément. A vrai dire, par ses goûts, ses humeurs, son langage, la nature de son esprit, elle ne fut jamais tout à fait de son époque. Si l'on joint à cela qu'en France, en aucun temps, avant comme après Molière, on ne se montra tendre pour les femmes qui affichèrent trop volontiers leur savoir, il ne sera pas difficile de trouver les véritables causes de l'espèce de ridicule qui s'attacha à elle de son vivant et que son nom semble encore traîner après lui. On s'accoutuma de bonne heure à la considérer comme une radoteuse, parce qu'à l'âge où les audaces sont de mise, elle se fit résolument le défenseur des traditions et des souvenirs, et que les ardeurs de sa jeunesse se manifestèrent seulement dans la vivacité de la polémique, l'impétuosité de l'attaque ou de la

riposte, la chaleur des convictions. Quand on commence dès le début à retarder de la sorte sur ses contemporains, il est fatal que ce retard s'accroisse en se prolongeant et que le malentendu finisse par devenir énorme. Du pas que marchait M^{lle} de Gournay, elle devait singulièrement rester en arrière et bientôt elle fit l'effet à tout le monde d'une sorte de représentant préhistorique des modes et des façons de jadis, une Sibylle — c'est le mot dont on usait — attardée à pester contre tout ce qui s'éloignait d'un idéal immobile. Au surplus, la bizarrerie de son humeur, souvent fantasque, ne servit guère à adoucir les boutades d'un naturel trop personnel pour n'avoir pas de défauts et trop franc pour les cacher. Un peu plus de circonspection eût sans doute fort amélioré les choses, M^{lle} de Gournay n'était guère femme à se contraindre. Elle préféra batailler inutilement, presque seule contre tous, que transiger ou déposer les armes ; et la lutte dura longtemps, pleine d'escarmouches heureuses, victorieuse parfois sur quelques points secondaires, mais maladroite dans l'ensemble des plans de campagne, stérile en dépit de l'entrain et du courage des passes d'armes. En résumé, qu'y avait-il au fond de ce différend entre M^{lle} de Gournay et ses contemporains ? Quelles divergences séparaient, au juste, les adversaires ? C'est ce que nous essaierons de dire, après avoir retracé le plus nettement possible le cours d'une existence aussi longue et aussi diversement employée que le fut celle de cette savante fille.

Bien que M^{lle} de Gournay se complaise, à l'exemple de Montaigne, à donner sur son propre compte des

détails circonstanciés, elle n'a précisé nulle part la date de sa naissance. On peut cependant déterminer exactement cette date si, comme le dit une de ses épitaphes, la docte fille mourut le 13 juillet 1645 « âgée de 79 ans, 9 mois et 7 jours ». Elle était donc née le 6 octobre 1565 et, ainsi qu'on en a fait la remarque, celle qui devait être plus tard la fille d'alliance de Montaigne eût pu parfaitement être sa fille selon la nature, car c'est le temps où le philosophe prenait femme et épousait Françoise de La Chassaigne. Marie de Jars de Gournay vit le jour à Paris, ainsi qu'elle nous l'apprend elle-même, et fut l'aînée des enfants de Guillaume de Jars et de Jeanne de Hacqueville. Le père tirait son nom et son origine du bourg de Jars, près de Sancerre en Berry, et remplit l'office de trésorier de la maison du roi, en même temps qu'il avait la capitainerie et le gouvernement des châteaux de Rémy, Gournay et Moyenneville. « Il y avait eu des charges beaucoup plus belles, nous dit sa fille, mais d'autant que c'était par commission seulement, nous ne nous amuserons point à les noter. La maison de la mère était noble aussi, mais plus florissante, toutes deux apparentées et alliées de plusieurs bonnes et honorables familles en France et toutes deux catholiques ». Guillaume de Jars mourut jeune, laissant à sa veuve six orphelins en bas âge, et les guerres qui ravagèrent alors le pays vinrent réduire singulièrement les ressources de la famille.

Pour vivre moins difficilement, la mère se retira en Picardie, à Gournay-sur-Aronde, et c'est là, « en ce lieu reculé des commodités d'apprendre les sciences par enseignement ni par conférence », que Marie de

Gournay, seule, sans guide et sans maître, commença son instruction. Au surplus, sa mère ne l'encourageait guère à pareille besogne qu'elle trouvait inutile et dangereuse ; mais la curiosité d'esprit de la jeune fille était telle, sa force de volonté si grande que, dénuée de toutes ressources, elle apprit le latin sans grammaire, « à des heures pour la plupart dérobées, confrontant les livres de cette langue traduits en français contre les originaux ». Grâce à l'énergie de l'écolière, cette méthode réussit, paraît-il, du moins pour le latin, car, pour le grec, Marie de Gournay dut renoncer à l'apprendre, bien que quelqu'un lui en eût montré la grammaire. Elle lut avidement tout ce qu'elle avait sous la main, sans choix et sans méthode, et c'est ainsi qu'elle lut les *Essais*. Le livre de Montaigne était alors en sa fleur de nouveauté, plus alerte sinon plus profond qu'il devait être par la suite, et le succès, bien qu'éclatant, ne l'avait pas encore rendu populaire. Marie de Gournay le lut par hasard, et, comme elle était à l'âge des grands enthousiasmes, elle fut éblouie par cette philosophie si hardie et si sensée à la fois, par cette langue colorée, chaude, captivante par ses images et par ses ressauts. Non seulement elle mit *les Essais* « à leur juste prix, trait fort difficile à faire en tel âge, et en un siècle si peu suspect de porter de tels fruits, mais elle commença de désirer la connaissance, communication et bienveillance de leur auteur plus que toutes les choses du monde ; tellement que, sur la fin du terme de deux ou trois ans qui se passa entre la première vue qu'elle eut du livre et celle de l'auteur, ayant reçu, comme elle lui voulait écrire, un faux avis qu'il était mort,

elle en souffrit un déplaisir extrême, lui semblant que toute la gloire, la félicité et l'espérance d'enrichissement de son âme étaient fauchées en herbe par la perte de la conversation et de la société qu'elle s'était promise d'un tel esprit ». C'est elle-même qui fait ainsi, trente ans après, le récit de ses appréhensions et la confidence est trop bonne pour ne pas la reproduire ici intégralement.

Le bruit était heureusement faux. Non seulement Montaigne vivait, mais il se disposait à venir à Paris surveiller une nouvelle édition de son livre. Marie de Gournay apprit la nouvelle avec transport et, comme elle-même avait suivi sa mère à Paris pour y passer quelque temps au moment où le philosophe s'y trouvait, elle ne manqua pas de l'envoyer saluer et lui fit « déclarer l'estime qu'elle faisait de sa personne et de son livre ». Montaigne ne pouvait guère demeurer en arrière d'une semblable démarche. « Il la vint voir et remercier dès le lendemain, lui présentant l'affection et l'alliance de père à fille : ce qu'elle reçut avec tant plus d'applaudissement, de ce qu'elle admira la sympathie fatale du génie de lui et d'elle, s'étant de sa part promis en son cœur une telle alliance de lui depuis la première inspection de son livre, et cela sur la proportion de leurs âges, et l'intention de leurs âmes et de leurs mœurs. » Ainsi se noua cette liaison qui devait charmer les dernières années du philosophe.

Au reste, il ne déplaisait pas à Montaigne que l'amitié débutât ainsi brusquement. Ne s'était-il pas donné tout entier, d'un seul coup, à l'affection de celui qui embellit sa jeunesse et la raffermi ? Mainte-

nant que la vieillesse était venue et que la fin approchait, l'enthousiasme jeune et ardent d'une admiration mal contenue ne pouvait qu'agréer au sage qui se voyait disparaître sans trouble sinon sans regret. Lui-même établissait sans doute dans son esprit quelque comparaison entre ces deux amitiés dont l'une avait fait la joie de ses premières années et dont l'autre devait faire la consolation des dernières. « Je sais bien, écrivait Montaigne en 1588, songeant à La Boétie, avant de connaître Marie de Gournay, je sais bien que je ne laisserai après moi aucun répondant si affectionné de bien loin et entendu en mon fait comme j'ai été au sien, ni personne à qui je voulusse pleinement compromettre ma peinture : lui seul jouissait de ma vraie image et l'emporta ; c'est pourquoi je me déchiffre moi-même si curieusement ». Plus tard, cette phrase un peu triste a disparu des *Essais* : entre temps, le philosophe avait rencontré celle qu'il devait nommer sa fille d'alliance et, grâce à elle sans doute, il se prenait à espérer que son souvenir serait mieux défendu qu'il ne l'avait cru un moment.

Les attentions de Marie de Gournay autant que le désir de ne pas séjourner outre mesure dans une ville aussi agitée que l'était alors Paris amenèrent même Montaigne à Gournay-sur-Aronde, en Picardie, dans le logis familial de la jeune fille. Là, leur amitié devint plus intime et plus forte. « Il y séjourna trois mois, en deux ou trois fois, avec tous les honnêtes accueils que l'on pouvait souhaiter », nous apprend Estienne Pasquier, et Montaigne lui-même fait allusion à ce déplacement. En outre, nous avons,

grâce à M^{elle} de Gournay, un écho des entretiens qui s'échangèrent alors entre elle et son maître. « Vous entendez bien, mon père, lui mandait-elle de Gournay, le 26 novembre 1588, en lui adressant le manuscrit d'une histoire romanesque intitulée *le Proumenoir de M. de Montaigne*, vous entendez bien que je nomme ceci votre *Proumenoir* parce qu'en nous promenant ensemble, il n'y a que trois jours, je vous contai l'histoire qui suit, comme la lecture que nous venions de faire d'un sujet du même air (c'est des accidents de l'amour en Plutarque) m'en mit à propos. L'occasion qui m'émut à le coucher maintenant par écrit et l'envoyer depuis votre parlement courir après vous, c'est afin que vous ayez plus de moyen d'y reconnaître les fautes de mon style que vous n'eûtes en mon récit qui passa soudain. » Et la docte fille s'empresse de saisir l'occasion d'expliquer les sentiments qui l'unissent à celui qu'elle a choisi pour modèle. « Si vous ne m'excusez, vous excuserez mon âge, la bienveillance que vous me portez lui concédera son pardon si la raison lui refuse. Certes si quelqu'un s'ébahit de quoi n'étant père et fille que de titre, cette bienveillance-là qui nous allie ensemble surpasse néanmoins celle des vrais pères et enfants, nous lui dirons que la nature s'attribue le sceptre entre les bêtes, mais qu'entre les hommes la raison le doit tenir. C'est pourquoi les affections naturelles ont plusieurs fois manqué, les frères se sont entrefait la guerre, voire les pères et enfants. Mais la dilection très sainte de Pithias et de Damon, que la raison avait appariés par le mérite de leur suffisance et de leur vertu, fut inviolable. Il faut entrer

en l'amitié par la porte de la vertu qui veut être bien assuré de n'en sortir que par celle de là mort. »

Comme on le voit, des idées aussi hautes avaient de quoi séduire Montaigne, et il s'abandonnait à une affection qui l'entourait si pleinement, lui et les siens. « Or je voudrais, continuait sa fille d'alliance, vous pouvoir aller donner deux ou trois heures de ma lecture pour vous faire rire moi-même du vrai emploi que j'ai fait ici de quelques soirées, mais une page en aura la commission en ma place, afin de vous garder l'un de ses soirs après souper de travailler votre âme à des occupations plus sérieuses. Je baise les mains à madame et mademoiselle de Montaigne, ma sœur, et à messieurs de La Brousse et de Mattecoulon, vos frères, et qui me font cet honneur de se dire les miens — quant à monsieur d'Arsac, je crois qu'il n'est point avec vous ; — qu'ils ne se moquent pas de la chétiveté de cet ouvrage, si monsieur de Mattecoulon ne veut que je me plaigne de ce qu'il n'a point employé le crédit que sa très fameuse vaillance lui prête chez Minerve, pour obtenir qu'elle me donnât une aussi bonne plume qu'elle lui donna une bonne épée. Notre père, recevez ici l'adieu de votre fille glorifiée et béatifiée de ce titre. » Oui, certes, elle était glorieuse de ce titre, autant, dit-elle quelque part, « qu'elle le serait d'être mère des Muses même ». Et, pour joindre à cette liaison principale d'autres liens plus minces mais plus nombreux, qui devaient la rattacher à toute cette famille, elle terminait son livre par une série de *Quatrains sur la maison de Montaigne* qui lui donnent l'apparence d'un Panthéon domestique. On

y voit figurer la mère du philosophe, sa femme, sa fille, M^{me} de Péguillem, sa parente, M^{mes} de Lestonnac et de Camain, ses sœurs, ses frères d'Arsac, de La Brousse et de Mattecoulon, son cousin de Bussaguet, ses beaux-frères de Pressac, de Lestonnac et de Camain ; si bien que la savante fille pouvait s'écrier, en terminant, et s'adresser *au très illustre nom de Montaigne* :

O nom, mon livre tu termines
 Et tu le commenças aussi ;
 Par le grand Jupiter ainsi
 Toute chose commence et fine.

Le nom de Montaigne n'est pas autrement mêlé à l'histoire dramatique que conte M^{elle} de Gournay, si ce n'est qu'il paraît planer sur tout l'opuscule. C'est un pur roman, imaginé par M^{elle} de Gournay, l'un des premiers qui aient été écrits en notre langue et d'où semblent procéder bien des interminables aventures dont le siècle suivant fut si peu avare. Une jeune princesse perse, Alinda, s'enfuit avec un jeune homme qu'elle aime, Léontin, au moment où elle allait être mariée par sa famille à un roi étranger. Mais Léontin ne reste pas fidèle à celle dont l'affection avait tout quitté pour le suivre. Il se laisse fiancer, dans le pays où les deux fugitifs s'étaient retirés, à la sœur du seigneur de Thrace qui leur avait offert l'hospitalité et qui était subitement devenu lui-même amoureux d'Alinda. « Loin de se plaindre d'être sacrifiée, celle-ci feignit de prêter l'oreille aux sollicitations d'Othalque — c'est le nom du Thrace, —

qui venait lui renouveler l'offre de sa main. Elle le flatta même de l'espoir d'un prompt bonheur ; seulement elle réclamait de lui une complaisance : c'était qu'il donnât l'ordre de tuer dans son lit une vieille servante, dont la langue téméraire, disait-elle, ne l'avait pas épargnée. Il ne coûtait guère à un Thrace d'accorder une telle grâce : l'exécution fut commandée pour la nuit prochaine. Cependant une autre victime s'apprêtait à périr. Après avoir écrit au perfide Léontin une lettre touchante qui devait lui apprendre le lendemain pourquoi elle avait voulu mourir, elle prit la place de celle qui avait été désignée aux coups de l'aveugle Othalque. Les satellites l'égorèrent effectivement : puis, s'apercevant de leur méprise, ils s'enfuirent épouvantés. En ce moment, le barbare accourait, impatient de savoir le meurtre accompli, pour en porter à celle qu'il aimait la première nouvelle ; à la vue de ce corps ensanglanté, quelle fut sa stupeur ! Léontin, au même instant, troublé du message qu'il avait reçu, cherchait de tous côtés Alinda. Attiré par les cris qui retentissaient autour du cadavre, il se précipite, la reconnaît, la serre dans ses bras, tente de la réchauffer contre son sein, et presque aussitôt, lassé de ses impuissants efforts, il tire son poignard et se punit, en se perçant le cœur, du crime d'avoir causé ce trépas. Un tombeau, élevé par les soins du Thrace et de sa sœur désespérés, réunit les cendres des deux amants ».

Telle est, en gros, la fable imaginée par M^{lle} de Gournay. Par la variété des incidents, par la nature des péripéties et le romanesque des aventures, elle

était bien faite pour agréer au public, en un temps où on ne demandait au roman ni la vérité des impressions, ni la justesse des sentiments. Cet opuscule a pour nous un tout autre avantage. D'aucuns, recherchant les origines de ce souci de vérité qui anime toute la littérature moderne et voulant rattacher quelque part un genre qui a pris de nos jours un si grand développement, ont pensé que le père du roman d'analyse pourrait bien être l'auteur des *Essais*, celui qui en se déchiffrant lui-même montra comment on pouvait mettre à nu les secrètes aspirations du cœur humain. Montaigne fut-il, comme on l'a dit, le premier des modernes ? est-ce lui qui, renonçant à l'imitation trop servile, quoique parfois géniale, de l'antiquité, donna en échange de l'illusion des chimères l'attrait toujours puissant de la vie présente ? Peut-être. En ce cas, le roman de M^{lle} de Gournay, composé sous les yeux du philosophe, sinon avec son assentiment, doit figurer au début de cette longue suite et peut montrer l'embryon du genre. Sans doute, on y trouvera trop d'emphase, trop de rhétorique, les personnages parlent trop, n'agissent et ne vivent pas assez. On peut également reprocher à l'auteur de les avoir bâtis tout d'une pièce, sans indécisions ni défaillances de caractère, tels enfin que la réalité ne saurait les montrer. Evidemment ce sont là des défauts qu'on est tenté de reprocher tout particulièrement à M^{lle} de Gournay, d'autant qu'elle s'éloigne fort en cela des leçons du maître analyste qu'elle avait choisi pour guide. Mais il y a, d'autre part, un certain feu d'imagination qui n'était pas pour déplaire à Montaigne, lui qui s'attardait parfois aux

« livres simplement plaisants », que l'Arioste ravit, que Rabelais charma et que Cervantès eût séduit sans doute, s'il avait pu lire son immortel chef-d'œuvre. A la façon de Montaigne, M^{lle} de Gournay coupe son récit de dissertations et de digressions, mais, outre qu'elles sont moins variées que dans les *Essais*, elles sont là moins en leur place, allongent inutilement le récit et l'alanguissent par des propos hors de saison. Ici l'élève se modèle trop sur le maître, mais il convient d'ajouter qu'on ne savait guère se hâter vers le dénouement et que la jeune romancière avait tout son temps pour complice de ces longueurs qui nous fatiguent et qui plaisaient alors.

Bref, si le *Proumenoir de Montaigne* est une œuvre de jeunesse, c'est aussi une œuvre de son époque et, par ses défauts comme par ses qualités, elle satisfait les lecteurs contemporains. Nous avons pour garants de son succès les cinq éditions publiées de 1594 à 1607, trois par les soins de l'auteur même et deux contrefaçons¹. Au surplus, cet accueil assez empressé ne déplaisait pas à M^{lle} de Gournay, bien qu'elle paraisse s'en défendre, lorsque plus tard des préoccupations littéraires plus relevées absorbaient son esprit. Elle n'a pas manqué de faire figurer cette histoire romanesque dans tous les volumes de mélan-

1. *Le Proumenoir de M. de Montaigne par sa fille d'alliance*. Paris, Abel Langelier. 1594 (privilege du 2 mai). In-18, de 107 ff. et 1 f. blanc final. Autres éditions : Paris, 1595 ; Chambéry, 1598 ; Paris, 1607. Voy., à ce sujet, un article du D^r Payen. dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1860, p. 1285.

ges où, sous des titres divers, elle a rassemblé ses œuvres variées. Elle la fit seulement précéder d'une introduction aussi intéressante pour l'histoire du roman en France que pour l'analyse des sentiments de M^{elle} de Gournay. Lorsque *le Proumenoir* était réimprimé ainsi, trente-cinq ans après sa composition, on en voyait mieux les défauts, qui avaient toujours été nombreux dans cette œuvre juvénile. On reprochait cette histoire d'amour à la vieille fille absorbée maintenant par des travaux de critique littéraire. Celle-ci se défend en alléguant des exemples fameux. « L'un des plus austères évêques de notre temps, M. de Belley, n'a pas fait difficulté d'écrire plusieurs livres, dignes de lui, sous des histoires et narrations d'un amour mondain ; ni le Docteur Coeffeteau, évêque de Marseille, de faire un abrégé d'Argenis, peu de jours avant son trépas ; ni les églises, de leur part, ne font pas scrupule de laisser parfois tendre chez elles des tapisseries où l'histoire d'Hélène, d'OEnone et leurs semblables est représentée. » La comparaison est jolie et juste : à cette heure où la rhétorique païenne orne volontiers les livres des docteurs chrétiens, on imagine aisément les œuvres d'un Camus ou d'un François de Sales comme des églises tendues de tapisseries profanes. Mais ce n'était pas là le seul grief qu'on fit à M^{elle} de Gournay : on lui reprochait ses citations, ses allégations continuelles d'auteurs anciens, ses dissertations trop longues et hors du sujet. Là-dessus elle se défend en digne élève de Montaigne, mais elle nous fait connaître aussi son sentiment sur quelques livres alors en faveur. « Toutefois, répartent mes

correcteurs, Héliodore n'a point de citations, ni de digressions ou discours hors de la nécessité du sujet et s'abstient aussi de ces vers et de ces passages étrangers que vous souteniez naguères..... Les Grecs l'ont suivi, ou environ, je l'avoue ; néanmoins a-t-il empêché que les Latins, comme on dirait *Arbiter* et *l'Ane doré*, livres que je puis estimer espèces de romans, n'aient fait bande à part ? Davantage, lui et eux ont-ils gardé *Don Quichotte* et *Argénis* de couper encore chacun leur chemin à travers champs, ou quelqu'un leur peut-il dénier le caractère de l'excellence ? Quoi plus, la *Diane*, autre roman de mérite singulier pourvu qu'on en rabatte un peu de subtilité pointue, si j'ai bonne mémoire, a-t-elle voulu que les vieux ou les nouveaux eussent l'honneur qu'elle suivit leur train ou leur portât la queue ? Et de même cette *Arcadie*, qui vaut mieux que trente couronnes des Arcades ? Sans nier pourtant qu'il n'y ait quelque demi-douzaine de traits ou de jugements en *Don Quichotte* qui ne me plaisent pas du tout et quelque autre chose, bien que plus rare beaucoup, en cette illustre Infante de Sicile et je ne sais quoi peut-être encore en ces autres ouvrages, toutefois ces défauts ne sont pas du côté que ces livres tracent leur voie particulière. Mais quelle jalousie des destins sur les entreprises magnifiques prévint la dernière main que l'auteur devait à *l'Arcadie* ? Pour le regard de l'usage assez fréquent des métaphores, que ces Momes nouveaux reprennent au *Proumenoir* et en tous mes écrits avec lui, je dirai seulement sur une si plaisante vision qu'ils me font faveur de m'accuser du trop, vu que j'étais en peine de m'excuser du peu. » M^{elle} de

Gournay est tout entière dans ce trait final : lorsque ses contemporains lui reprochent d'abuser d'une chose, elle estime, elle, de bonne foi, qu'elle n'en use pas assez. Le malentendu était trop capital pour qu'il fut possible de s'accorder.

Composé près de quatre ans avant la mort de Montaigne, le *Proumenoir* ne vit le jour que plus d'un an et demi après la mort de celui auquel il était consacré. — Le privilège est daté du 2 mai 1594. — L'imprimeur avait soin de prévenir le lecteur de cet écart : « Il y a quelques années que ce livret fut envoyé à feu monseigneur de Montaigne par sa fille d'alliance ; dont ayant été depuis son décès trouvé parmi ses papiers, messieurs ses parents me l'ont fait apporter, pource qu'ils l'ont jugé digne d'être mis en lumière et capable de faire honneur au défunt, s'il se peut ajouter quelque chose à la gloire d'un si grand et si divin personnage. » Bien des événements survinrent entre ces deux dates : la composition de l'opuscule et son apparition. Les plus importants furent sans conteste la mort de Montaigne et celle de la propre mère de Marie de Gournay, décédée vers 1591. Il semble que toutes les affections de la docte fille lui manquent ainsi à la fois. Nous reviendrons plus loin sur la mort de Montaigne. Parlons d'abord de celle de M^{me} de Gournay et de ses conséquences pour ses enfants. Comme on le sait, la perte de leur père avait été un coup fort rude pour les six orphelins qu'il laissait avec des ressources assez maigres, mais exemptes de dettes. Au contraire, la mère avait dû emprunter pour subsister pendant ces périodes de troubles et aussi pour faire face à des entreprises

malheureuses. Aussi le patrimoine se trouva-t-il de ce fait considérablement réduit. La majeure partie revenait au fils aîné qui faisait partie des armées royales et une autre portion notable était due comme dot à l'une des filles, mariée, du vivant de la mère, à un gentilhomme voisin d'Etampes, le sieur de Bourray. Toutes ces préemptions une fois faites, il ne resta guère que deux mille quatre cent quelques livres de revenus pour chacun des mineurs — ils étaient trois, un garçon et deux filles, — et pour l'aînée de tous, Marie de Gournay. Celle-ci prit ses cadets sous sa protection et leur servit de mère. Elle plaça le garçon comme page du maréchal de Balagny, à Cambrai, tandis que la maréchale, Renée d'Amboise, recevait dans son entourage une des filles qui ne tarda pas à épouser le sieur de La Salle. La maréchale de Balagny eût même gardé avec elle Marie de Gournay, pour laquelle elle avait de la sympathie, mais celle-ci ne voulut pas aliéner son indépendance. Tandis que son autre sœur entrait en religion, elle préféra vivre à sa guise, pauvre mais libre, des maigres revenus qui avaient encore été considérablement réduits par des arrangements plus avantageux pour ses cohéritiers que pour elle-même et par des procès. « Ces partages, dit-elle, paiements de dettes naturelles et renonciation de notre sœur première mariée s'achevèrent et se peuvent voir aux registres de La Morlière, notaire, environ l'an 1596, assez tôt après mon retour du voyage de Guyenne, auquel la femme et la fille de mon second père me convièrent après son trépas, afin d'essayer à nous consoler ensemble par la présence et la parole et prendre possession de

la part que mutuellement il nous avait donnée à elles en moi et à moi en elles. » De nouvelles douleurs morales venaient s'ajouter ainsi aux embarras pécuniaires parmi lesquels la vaillante fille se débattait si généreusement.

M^{elle} de Gournay ne connut la mort de Montaigne qu'assez longtemps après que l'événement se fut produit. Le 25 avril 1593, elle écrivait de Cambrai à Juste-Lipse une lettre de laquelle il résulte clairement qu'elle croyait son père d'alliance toujours vivant, bien qu'elle fut sans nouvelles de lui depuis six mois, c'est-à-dire depuis qu'il était mort. Le message qui devait lui annoncer une pareille perte s'égara en chemin : il alla chercher Marie de Gournay à Paris, tandis qu'elle était à Cambrai pour y établir son frère et sa sœur à la cour du maréchal de Balagny, prince de Cambrai. Mais, lorsqu'elle apprit ainsi tardivement le coup qui la frappait, sa douleur fut grande. « Il ne m'a pas duré que quatre ans, non plus qu'à lui La Boétie, s'écrie-t-elle avec mélancolie en songeant à ce qu'elle perdait. Serait-ce que la fortune par pitié des autres hommes eût limité telles amitiés à ce terme, afin que le mépris d'une fruition si courte les gardât de s'engager aux douleurs qu'il faut souffrir de la privation ? » Marie de Gournay veut connaître aussitôt toutes les circonstances du malheur qui l'atteint. Il ne lui suffit pas que Pierre Eyquem, sieur de La Brousse, lui transmette le suprême adieu que son frère Michel a laissé pour elle, ni que la famille du grand mort lui envoie les *Essais* revus et augmentés d'une main vieillissante pour les faire imprimer conformément aux

dernières intentions de l'auteur. Pour apprendre les détails de cette fin mémorable, elle va jusqu'à Chartres voir Raymond de Montaigne, seigneur de Bussaguet, conseiller au Parlement de Bordeaux et cousin germain de Michel, qui remplit diverses missions auprès du roi Henri IV et devait s'y trouver alors pour ces raisons. Mais Bussaguet n'avait pas assisté à la mort de son cousin et ne put rien en dire à Marie de Gournay. Celle-ci dut donc attendre, pour savoir toutes les circonstances du trépas de celui qu'elle chérissait de la bouche de ceux qui en avait été les témoins. Le voyage qu'elle fit en Guyenne le lui permit bientôt après. Marie de Gournay demeura quinze mois auprès de la femme et de la fille de Montaigne, mêlant ensemble leur douleur et leurs larmes. Arrivée à Montaigne dans les derniers mois de 1595, elle y séjourna jusqu'à la fin de 1596, prenant ainsi « entière et mutuelle possession de l'amitié dont le défunt les avait liées les unes aux autres ». Auparavant, Marie de Gournay avait publié son *Proumenoir*, comme un hommage à Montaigne, et surtout elle avait donné ses soins à la première édition posthume des *Essais*, qui vit le jour en 1595. Ce n'est pas le lieu de redire le travail minutieux qu'exigea la préparation de cette édition ni le moment d'examiner la part qu'y prit Marie de Gournay. Ajoutons seulement que les relations nouées ainsi entre la famille de Montaigne et sa fille d'alliance ne se rompirent pas par le départ de celle-ci ; elles continuèrent par des correspondances surtout avec Léonor de Montaigne, qui chérissait Marie de Gournay « plus que fraternellement et avait conçu

quelque amour des Muses et de leurs vertus ». Quoi qu'en dise M^elle de Gournay, cet amour ne dut jamais être bien fervent, si on en juge par le peu de souci que l'héritière de Montaigne prit de garder pour elle les livres que son père posséda. Mais M^elle de Gournay est si ardente dans ses prédilections, qu'elle n'hésite guère à prêter aux autres une part de ses propres sentiments.

L'enthousiasme avec lequel Marie de Gournay s'attacha à Montaigne, la soudaineté, l'impétuosité de cette affection ont assurément de quoi surprendre beaucoup et on ne manque pas de s'étonner qu'une œuvre aussi tempérée que les *Essais* ait pu enflammer de la sorte l'imagination d'une jeune fille, peu faite assurément pour en mesurer toute la portée. D'ordinaire, c'est sur les gens d'âge que la pensée de Montaigne a le plus d'action, une action pénétrante, mais discrète : on aime à savourer les *Essais* quand on s'engage « dans les avenues de la vieillesse », et leur sagesse souriante et modérée ravit alors l'entendement. Mais on ne s'attendait guère qu'un langage si mesuré, une philosophie si détachée, put entraîner si vite et si loin l'imagination d'une fille d'une vingtaine d'années. Peut-être a-t-on cru qu'en rapportant les origines de sa liaison avec Montaigne M^elle de Gournay en avait exagéré la brusquerie. Je crois qu'il n'en est rien. Nous l'avons déjà vu : même alors que la générosité de son instinct la poussait le plus de l'avant — et il en fut toujours ainsi, peu ou prou, — Marie de Gournay garda de fortes tendresses pour le passé et on peut dire sans ironie qu'elle le révérait d'autant plus qu'elle le comprenait moins. D'ailleurs, nous

avons pour terme de comparaison, en ceci, une autre liaison intellectuelle qui se noua aussi rapidement, bien qu'elle ne fut jamais si intime, et dont nous connaissons parfaitement les débuts. Ce sont les rapports d'amitié avec Juste Lipse, auxquels il a été fait allusion auparavant.

D'elle-même, sans le connaître, Marie de Gournay écrivit à Juste Lipse, alors en pleine renommée, une lettre qui surprit agréablement l'humaniste par son ton délibéré d'admiration. Celui-ci y répondit, au mois d'octobre 1589, et son épître, qui nous est parvenue, essaie manifestement de se mettre à la hauteur de l'enthousiasme provoqué. « Qui es-tu toi qui m'écris de la sorte ? demandait Lipse dans ce latin à la fois concis et brillant dont il était coutumier. Une fille ? A peine parviens-tu à en convaincre. Est-il possible que ce sexe, et en ce siècle-ci, possède, je ne dirai pas ces lectures et cet esprit, mais bien cette sagesse et ce jugement ? Tu m'as ému, ô jeune fille, et je ne sais si je me suis réjoui pour notre siècle ou si j'ai été peiné pour notre sexe. Tu veux t'élever jusqu'à nous, ou plutôt t'élever au dessus de nous. Qu'il en soit ainsi, avec la faveur de Dieu et celle des hommes, et certes avec la mienne aussi. Je t'aime sans te connaître, d'une affection dont je ne suis pas prodigue, et je t'admire. Quel jour pour moi que celui où je pourrai te connaître de plus près ! Je ne dirai pas plus parfaitement, tant il me semble te connaître assez d'après quelques-uns de tes écrits, ou même sans le secours de tes écrits. Eh quoi ? ne pourrais-je pas te juger toi-même sur le seul jugement que tu as porté de ce grand homme (Montaigne) ? Cela n'arrive

qu'à celui ou à celle — tu nous forces à cette réserve, — qui est lui-même vraiment grand. De même qu'une âme conçoit seule une âme, un sage peut seul concevoir un sage. Quant à toi, aies courage et maintiens-toi dans cette marche vers la Vertu et la Sagesse, comme aussi dans ce jugement que tu redoutes en vain de me voir modifier. Je le porterais tel si tu ne l'avais déjà porté et je le désirerais plus développé encore ; ou plutôt non, je ne le voudrais pas, tant tu l'as expliqué toi-même de façon courtoise et savante. Plaise à Dieu que souvent je sois compris d'un esprit semblable au tien et que je parle un pareil langage. Ne me demande donc plus ce que je veux y changer : cela seulement, ta demande, ou bien aussi ce que tu dis du lustre que je donne, selon toi, aux langues grecque et latine. Pour le latin, je le possède en partie ; mais retranche le grec. Je parle ingénument à une femme ingénue. Ce que j'entends au grec ne dépasse guère ce qu'on entend d'ordinaire, et cela me suffit puisque j'en tire ce qui me sert pour l'usage de mon esprit ou pour mes ouvrages. Mais toi, écoute sérieusement ce qu'il va maintenant te falloir réparer. Tu as eu tort de ne pas m'envoyer un plus long fragment de ton livre. Pourquoi ? Si tu n'as pas osé, pourquoi n'as-tu pas mis au moins l'argument et l'analyse ? Car je suis curieux de savoir ce que, par un prodige nouveau, va enfanter une vierge. J'ai écrit, il y a un mois, à Michel de Montaigne, mon ami, que tu appelles ton père. Je lui ai adressé ma lettre par la voie d'Anvers et j'espère qu'il l'a reçue. Dieu veuille que tu reçoives également celle-ci et que tu y trouves le souffle de mon affection. Adieu, adieu,

toi qui seras, si tu vis, la véritable Théano de notre siècle.¹ »

C'était une bonne fortune que correspondre avec Juste Lipse, car on pense bien que toute cette latinité précieuse et contournée ne pouvait pas demeurer lettres closes pour le public. Lipse n'oubliait pas de se tenir en règle avec la postérité et il faisait imprimer lui-même ses épîtres par séries de cent. Précisément, l'année suivante, il allait en paraître une nouvelle *centurie* et la réponse à Marie de Gournay ne manqua pas d'y trouver place, à côté des lettres adressées à Montaigne. C'était la première fois que la jeune fille se voyait ainsi publiquement louée et on imagine aisément l'effet que dut produire sur elle l'opinion d'un homme aussi renommé. Elle se garda bien de ne pas donner suite à un pareil début et il en résulta un commerce épistolaire dont nous avons gardé quelques échantillons. Répondant à son tour à Juste Lipse, Marie de Gournay fait assaut avec lui de *concetti* et de délicatesse prétentieuse ; elle s'efforce bien visiblement de mettre sa prose française à la hauteur d'un latin si maniéré. Ne nous étonnons donc pas outre mesure de la rhétorique ampoulée qui s'épanouit pleinement dans la longue lettre ci-dessous, écrite quatre ans plus tard, à Cambrai, alors que Marie de Gournay s'y trouvait pour les motifs que nous savons.

« Monsieur, je viens d'être avisée tout à cette heure que nous n'étions qu'à deux journées l'un de l'autre,

1. Justi Lipsii *Epistolarum centuria secunda*. Lugduni Batavorum, 1590, in-4, lettre 60.

au lieu que je vous estimais éloigné de plus de cent lieues. J'en ai remercié la fortune, et si ai pensé qu'elle balançait encore à donner la balotte noire contre moi, puisqu'elle me maintenait en si bon et si heureux voisinage : jaçoit que j'eusse ci-devant cru qu'elle l'eût jà donnée du tout par deux ou trois articles de ses défaveurs. Vous jugerez combien les trois ensemble peuvent peser, puisque l'absence de mon père n'est comptée que pour un. Si vous connaissez que j'aie une âme capable de quelque chose de bon, vous ne doutez pas combien les tempêtes enragées de notre pays et cet éloignement imaginé m'ont fait de déplaisir en m'empêchant de vous rendre grâces à point des lettres que vous m'écrivites, il y a plus de quatre ans dès Noël passé. Je ne dis pas cela pour ce que j'ai omis ce devoir, mais d'autant que je me doute que vous n'aurez pas reçu celle que je vous envoyai pour réponse par la voie de Sonnius¹ avec un petit traité de l'alliance de mon père et de moi. J'ai vu depuis ces lettres imprimées parmi votre nouvelle centurie. Personne ne sait mieux que moi à combien de nouveaux remerciements vous m'obligiez par là, mais j'ai été contrainte d'en demeurer ingrate jusqu'ici, pensant n'avoir plus nul moyen de vous aborder puisque le même Sonnius, recherché plusieurs fois auparavant, m'avait mandé que le commerce était du tout rompu. Je dirai donc que les petits donnent les petites choses, et les grands dépar- tent les grandes ; c'est pourquoi vous n'avez pas

1. Sans doute l'imprimeur et libraire parisien Michel Sonnius.

pensé qu'un présent fut digne de votre main s'il ne portait quant et lui la gloire et l'immortalité. Dieu m'a dénié ces grands mérites que vous m'attribuez : mais il n'a pas pourtant pensé me laisser pauvre, me donnant votre bonne grâce en compensation ; s'il lui plait un jour que ma jeunesse réussisse à quelque succès, je confesserai tenir de vos louanges le courage qui m'y aura fait arriver. C'est par vous qu'on me connaît et m'estime parmi les patriotes et les étrangers, et si n'ai point de qualités en moi qui me puissent faire mériter cela, si ce n'est l'estime que je sais faire de vous. Quand me rendrai-je digne de vos témoignages ? Certes le désespéré malheur de ce temps s'oppose trop à la progression de mon âme novice, s'opiniâtrant à la priver de la très heureuse et salutaire présence de mon père, dont je ne fus jamais en possession que deux ou trois mois seulement. Misérable orphelinage ! si faut-il que je te chasse à quelque prix que ce soit. Fut-il jamais un malheur pareil au mien ? Il dédaignerait de s'amuser à m'ôter si peu de choses que mes biens et le repos public et particulier, s'il ne m'arrachait aussi (détournant ce personnage de moi) les parcelles du seul avantage que Dieu se soit réservé par dessus les hommes, la sagesse et l'entendement. Dieu nous enseigne assez de combien cette mienne perte est plus grande que ne serait celle d'un état ou d'une couronne à celui qu'on en dépouillerait, quand il préfère de si loin l'intelligence à l'empire que d'estimer la sagesse digne de lui et les hommes dignes de la monarchie. Outre cet inconvénient, je ne dis point à un Lipsius ni au protecteur des *Essais* combien il est

grief d'être privée depuis tantôt cinq ans d'un tel ami, et encore pour un^e âme si tendre et si pathétique que la mienne ! Combien coûterait-il de reserrer si longuement tant de choses qui ne sont propres qu'à l'oreille d'un ami, tant de conceptions à communiquer qui ne sont que de la capacité de celui-là (le déplaisir de les réprimer n'est guère moindre que celui d'une femme grosse que l'on contraindrait par force de retenir l'enfant outre son terme), tant de conseils à recevoir, tant de consolations, de discours et de remontrances ? Enfin, celui qui peut porter en patience l'absence d'un parfait ami, je trouve qu'il est ou une bête ou un dieu. De ma part, il ne m'est pas possible d'en connaître la présence et d'en patienter l'absence : et combien moins, je vous prie, étant en tel âge où je ne le puis perdre un an (moi misérable) que je ne le perde peut-être la moitié de ce qui lui reste à vivre ! Pardonnez-moi ces ennuyeux discours ; je les vais laisser, pour vous prier de me dire ce que vous avez jugé des derniers *Essais*. Je voudrais qu'ils se fussent rendus plus clairs en quelques lieux et qu'en quelques autres ils n'eussent pas dit si brusquement des choses de dangereuse interprétation si elles ne sont à plein éclaircies. J'entends bien qu'ils se sont contentés de l'intelligence des sages seulement, et ne les puis accuser d'avoir méprisé celle des ignorants, puisqu'aussi bien ne les peut on servir sans se faire tort. Mais il fallait avoir égard aux esprits qui ont la volonté bonne et les forces médiocres. Ce livre n'est pas l'entretien des apprentis : il s'appelle la leçon des maîtres. C'est le bréviaire des demi-dieux, le contre-poison d'erreur, le hors-de-

page des âmes, la résurrection de la vérité, l'hellébore du sens humain et l'esprit de la raison. Ces grands écrits de l'antiquité sont les plus beaux par où ils lui ressemblent le plus ; mais le dernier tome est la consommation et la perfection des deux premiers. Au surplus, c'est un vin qui s'amende en vieillissant. Je l'ai trouvé meilleur le quatrième an que le premier jour, et ne l'ai pas si bien goûté au boire comme au déboire. Changeant de propos, si vous croyez que j'ai la capacité de vous connaître, vous croirez aussi que j'ai le désir de vous voir, et vous assure que si j'en puis attraper l'occasion, je m'efforcerai de vous aller visiter et peut-être cet été. Mon Dieu, combien est désirable la présence d'un homme qui entend et qui juge ce que les autres n'entendent ni ne jugent point ! Je préoccupe déjà ce plaisir par mes lettres, vous disant tant de choses qui me soulagent en les poussant dehors et néanmoins ne peuvent être reçues avec pertinence parfaite ailleurs que chez vous. Je sais bien, outre tout cela, que je ne vous pourrai jamais aller voir que je n'en revienne plus sage. Mais gardez cependant votre santé, je vous supplie, comme le trésor de vos amis. Que je sache aussi s'il y a longtemps que vous n'eûtes des lettres de mon père ; il y a bien six mois que je n'en reçus. S'elles tardent plus guère à venir, j'y manderai messenger exprès. Quant à vous, les meilleures nouvelles que vous me puissiez mander par le premier, c'est que vous vous portez bien et que vous m'aimez. Ne craignez point, comme vous faisiez par vos premières lettres, que je vous publie illustrateur des lettres grecques, le livret où je disais cela ne

peut jamais se laisser voir au monde qu'il n'ait passé par votre correction ; et pour ce que vous m'en demandiez le titre, je vous écrivais par celle dont je présage la perte, que c'était un traité sur les *Essais*. Je vous envoie des vers qui sont faits il y a quatre ans ; à l'aventure que je m'acquitterais à cette heure avec plus d'ordre d'un tel dessein si je l'entreprenais, j'entends, pourvu que je n'eusse pas l'esprit miné de souci comme je l'ai. Faites moi ce bien de me mander sincèrement si ces poèmes seraient dignes de voir le jour, avec quelques autres, leurs frères, dont on pourrait composer un petit livret. Je vous conjure de n'y épargner point les ratures, si vous m'aimez. Vous y verrez des inventions toutes miennes, car je n'aime guère l'emprunt. Que s'il advient qu'ils soient du tout méprisés de vous, ne laissez pas pour cela de demeurer en bonne opinion de moi, car mon gibier n'est pas la poésie ; je poursuis quelque chose de plus solide et les vers ne sont pas mon ouvrage, ils sont seulement mon jouet. Vous en verrez deux feuilles. Vous adresserez votre réponse chez Simon Caulier, à Douai, pour être baillée à son disciple Romain du Feu. Adieu, monsieur ; je suis trop heureuse si vous m'aimez autant que je vous aime et honore ¹ ».

Par cette épître, longue et un peu embrouillée, Marie de Gournay se rattrape amplement de ses quatre ans de silence. Si nous l'avons, malgré tout, reproduite en entier, c'est qu'elle est la preuve irrécusable des sentiments enthousiastes et confus

1. De Cambrai, le 25 avril 1595. Publiée par le Dr Payen dans le *Bulletin du bibliophile*, 1862, p. 1296.

qui agitaient la jeune fille du vivant de Montaigne, — ou, du moins, tant qu'elle croyait Montaigne vivant, car il n'était plus alors qu'elle parlait de la sorte, mais elle ignorait encore cet événement. — Il n'est pas inutile de connaître avec certitude le véritable état d'esprit de quelqu'un qui allait devenir l'éditeur des *Essais*. A cet égard, la correspondance avec Juste Lipse est particulièrement instructive parce qu'elle éclaire fort à propos l'âme de Marie de Gournay. Mais l'humaniste avait sur celle-ci un avantage incontestable : si sa prose est maniérée, du moins elle est concise, serrée parfois jusqu'à être presque inextricable. La lettre dont la traduction suit, écrite en réponse à la précédente, est encore une preuve de la réserve de Lipse, car il se garde d'imiter le bavardage de sa correspondante et de la satisfaire sur toutes les questions, sachant trop sans doute combien il est dangereux de donner un avis aux auteurs qui le sollicitent. « J'ai reçu et lu tes lettres avec contentement, ô noble jeune fille. Eh quoi ! sommes-nous si rapprochés l'un de l'autre ? Je brûle de te voir et de te parler, et je ne désespère pas que cela ne puisse se faire cet été même, si je vais à Douai ou en quelque autre lieu du voisinage. Maintenant, à la vérité, je songerais à me rendre aux eaux de Spa pour essayer d'y rétablir ma santé. Cette santé est, en effet, chancelante, ô jeune fille, mais mon esprit est toujours allègre, quoique parfois une humeur noire et fuligineuse l'enveloppe lui aussi comme d'un brouillard. Tu peux m'en croire : s'il n'accomplit pas toujours son devoir, il s'en rend compte ; mais il le voudrait et ne le peut

pas. D'ailleurs, qu'y faire ? nous sommes de faibles hommes, espèce privilégiée pourtant et d'origine céleste, mais enchainée à la terre. Heureux ceux qui l'ont quittée et en sont affranchis ! Ton père d'alliance est de ceux là. Je te l'apprends, si tu l'ignores, je te le confirme, si tu le sais : il n'est plus. Que dis-je ? Il nous a quittés, ce grand Montaigne ; il est monté vers les cimes éthérées de là-haut. On me l'a écrit de Bordeaux et, comme ta dernière lettre est de date ancienne, je suppose que toi aussi tu souffres déjà de cette perte douloureuse. Mais pourquoi regarder cette fin comme un malheur ? Lui-même sourirait de nous, s'il nous voyait lamenter. J'imagine qu'il a accueilli la mort avec enjouement, et qu'il en a triomphé même alors qu'elle semblait le vaincre. Il s'en est allé ; nous nous en irons à notre tour ! Pourquoi ne le souhaiterions-nous pas, d'ailleurs, au milieu de toutes ces calamités publiques et privées ? Votre France est ravagée par les dissensions ; notre Belgique est aux abois. Rien surtout n'est plus désolé que la contrée où je me trouve. Mon âme supporte tout cela, si ce n'est que par instants je suis abattu par la maladie, contre l'opiniâtreté de laquelle aucune force de l'esprit ou de la sagesse ne saurait résister. Quand je dis que je supporte tout cela, je ne me sens pas vaincu et je ne change pas mes convictions ; mais mon âme est ébranlée dans ses devoirs et elle ne se montre pas aussi ferme qu'elle le pourrait. Je crains fort que tu ne voies, si tu me vois, non pas le vieux Lipse, mais son ombre. Pourtant comme le soleil perce parfois les nuagés, de même brille par instants en moi un

feu plus éclatant. C'est assez pour aujourd'hui. Je t'aime, ô jeune fille, mais comme j'aime la sagesse, chastement. Fais de même à mon égard et, puisque celui que tu nommais ton père n'est plus de ce monde, regarde moi comme ton frère ¹ ».

Lorsque, trois ans après, Marie de Gournay écrivit de nouveau à Juste Lipse, elle se trouvait à Montaigne auprès de sa famille d'alliance et était devenue, entre temps, l'éditeur des *Essais*. Ces circonstances diverses ranimaient sa douleur de la perte de Montaigne et elle s'épanche dans les lignes suivantes aussi tumultueusement qu'elle eût pu le faire au premier jour. Mais on trouve encore, au milieu de ces plaintes verbeuses, la véritable expression des sentiments divers qui agitent l'ardente fille. « Monsieur, écrit-elle, comme les autres méconnaissent à cette heure mon visage, je crains que vous méconnaissiez mon style, tant ce malheur de la perte de mon père m'a transformée entièrement ! J'étais sa fille, je suis son sépulcre ; j'étais son second être, je suis ses cendres. Lui perdu, rien ne m'est resté ni de moi-même ni de la vie, sauf justement ce que la fortune a jugé qu'il en fallait réserver pour y attacher le sentiment de mon mal. Quel bienheureux eût jamais tant à jouir que j'ai à plaindre ? Quelle espèce de misère échangée à la mienne ne me serait guérison ? Je ne sais si je dois demander pardon de mon impatience, mais je sais bien que nul ne peut avoir bonne grâce à me le refuser puisque nul ne peut montrer qu'il ait fait

1. A Louvain, le 23 mai 1593. *Epistolarum selectarum centuria I^a, ad Belgas*, ep. 15.

preuve de constance en une calamité de pareil poids, la mienne étant sans pair. Où est cependant la raison ? c'est elle-même que je plains morte : je n'avais de la raison que par où j'aimais si dignement. Vous, que votre précellence oblige, ce me semble, à me chérir fraternellement, comme fraternellement je vous chéris, souffrez que je vous fasse pitié de mon désastre et pitié de ce qu'alors qu'il m'accabla la fortune s'opiniâtra pour me refuser votre assistance et consolation, s'opposant à l'effort que je fis de m'acheminer vers vous exprès, afin de les aller chercher. Que vous eussè-je dit ? Mes plaintes, à la vérité, ne pouvaient être bien opportunément reçues que de vous, plus capable que tous de juger combien elles étaient légitimes. Mais enfin vouliez-vous que Dieu rendit un homme immortel ? Je le suppliais de m'appeler la première, ou pour le moins qu'il ne fut pas cause que chacun estimât désormais inutile la piété, refusant à la plus ardente qui fut oncques et aux plus dévotieuses prières cette seule petite faveur, que je le revisse au moins une pauvre fois après avoir été quatre ans absente, plutôt de ma vie que de lui. Tantale et Prométhée ne sont pas malheureux, puisqu'ils ne savent que c'est de rencontrer le sépulcre de personne si aimée, si amie et telle que l'accueil d'un retour s'en était si longuement attendu. Or, Dieu veuille que vous puissiez bientôt venir vous-même recueillir mes doléances à Paris, appelé comme on dit qu'il se va faire par la voix de la République, amoureuse de votre valeur. Si vous venez, je sais que personne du monde n'en aura tant d'aise que moi. Je crois plutôt que force gens en

seront marris, parce qu'ils craignent autant d'être offusqués de votre lumière que je souhaite d'en reluire. Je n'ai pu me garder de faire un long voyage pour voir le désolé tombeau de mon très bon père, et je suis pour cette heure entre les bras de sa femme et de sa fille que ses mœurs ne rendent point indigne de lui ni son esprit aussi, qui ¹ eut pris la peine de l'instruire. Ces dames et toute la maison de Montaigne me chérissent à merveille. J'employai l'été dernier à faire imprimer les *Essais* fort amplifiés. Je vous les eusse envoyés dès Paris si j'eusse eu le moyen : si ferais-je à cette heure, mais je ne les ai pas. Je les aurai, comme j'espère, dans quelques mois et les vous ferai tenir, aidant Dieu. J'ai fait une préface sur ce livre-là dont je me repends, tant à cause de ma faiblesse, mon enfantillage et l'incuriosité d'un esprit malade, que parce aussi que ces ténèbres de douleur qui m'enveloppent l'âme ont semblé prendre plaisir à rendre à l'envi cette sienne conception si ténébreuse et obscure qu'on n'y peut rien entendre. Partant, si les imprimeurs de votre pays voulaient d'aventure imprimer les nouveaux *Essais*, ne permettez nullement qu'ils y attachent cette pièce, si je n'ai pas avant eu loisir de la vous envoyer corrigée ; et vous en supplie et conjure comme celui la vertu de qui veut que j'ose tout espérer de lui. Vous y êtes mentionné deux ou trois fois et autant de fois encore en un autre petit livret ² que j'ai fait

1. *Qui*, si on.

2. C'est le *Proumenoir*. M^{lle} de Gournay n'a pas fait imprimer les lettres de Montaigne dans la seconde édition de ce livret, comme elle le souhaite plus bas.

imprimer depuis un an à l'honneur du trépassé. Si ce n'est si dignement que vous méritez, c'est mon malheur plus que ma faute. Vous aurez, s'il plait à Dieu, bientôt la seconde impression de ce livret, où je veux faire ajouter les lettres que j'ai de mon père ; de vous envoyer la première impression je n'oserais, car elle est monstrueuse de ce que la fraîcheur de ma perte m'empêcha du tout de pouvoir arrêter mon esprit à prendre garde aux imprimeurs. Et ce qui me tint ignorante de ce trépas si longtemps que vous avez vu, c'est que la lettre qu'on m'envoya soudain par l'ordonnance du mourant avec son très cher adieu se perdirent en chemin. Aimez-moi et me plaignez : je ne mérite que trop l'un ; quant à l'autre, je me tiendrai plus fière de le mériter, en vous honorant et servant, qu'un sceptre ¹ ».

Si l'on ne s'arrête pas outre mesure à l'expression de cette douleur ampoulée, aussi compassée que le prétendu détachement de Juste Lipse, on trouve bien vite la véritable nature de Marie de Gournay : une affliction sincère gâtée par une rhétorique fausse, un dévouement à toute épreuve, dont on douterait presque tant l'exagération du style est manifestement maladroite. Celle qui écrivait de la sorte aurait dû se souvenir, à ce propos, de la simplicité pénétrante avec laquelle Montaigne lui-même raconte les derniers jours de La Boétie, et elle aurait eu tout à gagner à tenter de l'imiter. Mais ne nous en tenons pas aux apparences. Certes, la publication des *Essais*

1. De Montaigne, le 2 mai 1596. Publiée par le Dr Payen dans le *Bulletin du bibliophile*, 1862, p. 1301.

avait été pour M^{elle} de Gournay une besogne considérable ; le long et dispendieux voyage qu'elle entreprit pour se rendre à Montaigne devait être, dans sa situation de fortune, un sacrifice très réel. Mais M^{elle} de Gournay ne se refusa jamais à suivre les élans de son cœur ; elle s'y abandonna toujours, quitte à regretter plus ou moins ensuite de n'avoir pas réfléchi davantage. On en trouve la preuve dans cette lettre même, à propos de la préface des *Essais* et de la publication du *Promenoir*. Six mois après, de Montaigne où elle se trouvait encore, Marie de Gournay adressait à Juste Lipse l'exemplaire qu'elle lui avait promis de son édition des *Essais*, en l'accompagnant de la lettre suivante qui donne sur le livre de nouveaux et utiles renseignements.

« Monsieur, si vous n'avez reçu des lettres de moi depuis trois mois, c'est mon malheur et non ma faute. Au moins, si vous avez quelque opinion de moi, ne douterez-vous jamais qu'en cela et partout ailleurs je ne veuille rendre tous devoirs à l'obligation dont vous m'avez chargée, et que je ne sois ambitieuse et jalouse de rechercher votre bonne grâce : espèce de compensation à mon malheur. La me voudriez vous dénier, elle, que je saurais mériter comme la fille de ce grand homme et jouir comme votre sœur ? Vous n'avez pas oublié de me donner ce titre, quand il ne se ramentevrait ¹ à vous que par le besoin et l'honneur qu'il me fait. Je vous envoie trois exemplaires des *Essais* que j'ai fait imprimer : l'un sera pour vous ; les autres, je vous supplie de les envoyer l'un à Bâle, l'autre à Strasbourg aux plus fameuses

1. Rappellerait.

imprimeries, afin que, s'il leur prend envie de les faire imprimer, ils aient de quoi le faire sûrement, ayant corrigé ces exemplaires de ma main propre avec un soin extrême sur quelques fautes échappées en l'impression après l'errata et sur celles de l'errata même, de peur que les imprimeurs ne négligeassent de se servir de lui. J'ai fait le même à votre exemplaire, à celui que j'envoie à Plantinus, et à d'autres dispersés par toutes les fameuses impressions de l'Europe. Aimez ce livre comme il vous aime, et me faites espérer que, si je meurs, sa protection soit ressuscitée en vous, que son mérite doit rendre jaloux de la voir tomber en autres mains. L'extrême obligeance que j'ai vers lui voudrait que je vous conjurasse plus solennellement à lui prêter assistance, n'était qu'en matière de bons offices je sais qu'il ne vous faut pas provoquer, mais imiter. Et je serais très marrie qu'il se réimprimât que sur ces modèles. Vous verrez à sa tête huit ou dix feuilles coupées ; c'était une préface que je lui laissai couler en saison où ma douleur ne me permettait ni de bien faire ni de sentir que je faisais mal. Que n'étais-je lors près de vous ? Au lieu de celle-là, vous en trouverez une de dix lignes. C'est assez amplement me découvrir au front de chose si belle, jusqu'à ce que l'âge, votre exemple et vos avis me parent ou pour le moins me décrassent. Quant à celle que je supprime en ce lieu-là, puisque je ne la saurais plus arracher au peuple, après l'avoir repolie, je la ferai mettre à la queue d'un petit livre que je fis imprimer l'an dernier, enrichi trois ou quatre fois de votre nom au lieu d'autre ornement. Vous aurez l'un

et l'autre dans deux mois, si Dieu m'aide, ou vous croirez qu'il ne tiendra pas à moi. S'il vous plaît de m'écrire, ce sera par la voie d'Anvers ou par Lyon, adressant vos lettres au sieur Vaire, banquier en cette ville là, pour être données au sieur du Tausin, banquier à Bordeaux, qui les recevra commodément aussi venant par Anvers. Il me les fera tenir à Montaigne, où je suis venue voir, comme je vous l'ai déjà mandé, les cendres, la femme et la fille de ce père qui revivrait en moi si je n'étais morte en lui..... Ecrivez-moi curieusement de votre santé. Ce n'est ici que la tierce fois que je vous écris depuis la mort de mon père »¹.

La troisième et dernière lettre de Juste Lipse que nous connaissons date de quelques mois seulement après celle qui précède ; elle a été écrite à Louvain, le 4 mai 1597, mais, entre temps, Marie de Gournay avait quitté Montaigne et, ses affaires la rappelant dans le nord de la France, elle avait poussé jusqu'en Belgique, séjourné à Bruxelles et à Anvers et se trouvait pour l'instant à Bruxelles. C'est là que Lipse adresse sa prose. Il est très vraisemblable que, cette fois-ci, la voyageuse n'avait pas manqué de profiter du voisinage de Louvain pour faire une connaissance effective de la personne de son célèbre correspondant. La lettre qui suit ne le dit pas, mais elle le laisse clairement entendre.

« Je me réjouis que tu sois de retour d'Anvers et que tu y aies réussi au gré de tes désirs, écrivait

1. De Montaigne, le 15 novembre 1596. Publiée par le Dr Payen, *Bulletin du bibliophile*, 1862, p. 1304.

Lipse dans son latin à la Sénèque ; mais je ne saurais me réjouir, ô jeune fille, ma sœur, que tu reviennes sitôt auprès de tes compatriotes. Eux surtout sont affligés, — et j'ai peur qu'ils ne doivent réellement l'être, — de cette tempête de guerre qui plane sur nous et nous menace. J'ai peu d'espoir de paix, en effet, et les vôtres, par malheur, n'y sont pas trop portés. Mais ce sont là des appréhensions que surmontent la force d'âme et la constance, et contre lesquelles la sagesse nous prémunit, cette sagesse dont tu fais profession, à l'honneur de ton sexe. Poursuis, ô vierge, et devance les hommes et conduis les sur cette colline d'où l'on peut voir les autres et les regarder errer, cherchant à l'aventure le chemin de la vérité¹. Tu as pour compagnons dans cette voie ceux auprès desquels tu habites maintenant. Je leur sais autant de gré de leur bienveillance à ton égard que si elle s'adressait à moi-même. Tu salueras l'un et l'autre de ma part, et — ainsi que tu me l'as promis, — tu me mettras au courant, avant ton départ de toutes tes affaires, en y mêlant, si tu le peux, quelques nouvelles des affaires publiques.² »

Il n'est pas malaisé de retrouver, à l'aide des indications de Marie de Gournay elle-même, les noms des personnages chez qui elle logea, à Bruxelles, et auxquels Lipse fait allusion. L'un était le président Vanetten, « en la vertueuse maison » de qui « le logis fut si courtoisement donné » à la savante fille.

1. Lucrèce, *De naturâ rerum*, II, 9.

2. De Louvain, le 4 mai 1597. *Epistolarum selectarum ad Germanos et Gallos centuria singularis*, ep. 27.

L'autre était le Proveedor Roberty, « personnage qui sert dignement les archiducs et certainement plein de générosité, d'amour des muses et de la vertu pour soi-même et pour autrui ». Ce fonctionnaire éminent eut « des offices exquis » pour Marie de Gournay et celle-ci ne manqua pas de nous l'apprendre, car son âme reconnaissante ne cachait pas ses dettes de gratitude, et elle les eût plus volontiers sur faites que d'omettre de les payer.

Il est plus difficile de suivre, dans les années postérieures, les traces de M^{lle} de Gournay, car elles sont à la fois plus éparses et moins certaines, ce qui empêche de constituer une biographie d'elle absolument sans interruption. Elle s'occupa à augmenter son propre savoir par des lectures et par des traductions. Elle se livrait aussi, nous apprend-elle, à des recherches d'alchimie, qui séduisaient grandement son esprit aventureux et écornèrent davantage son très-modeste pécule. Lorsque quelque événement d'importance venait solliciter sa verve, Marie de Gournay s'empressait de composer pour la circonstance un livret que parfois elle faisait imprimer. C'est ainsi que, lors du mariage de Henri IV et lors de la première grossesse de la reine Marie de Médicis, en 1603, la docte fille s'empressa de mettre au jour des conseils aux nouveaux époux sur l'éducation de leurs enfants à venir. L'opuscule ainsi préparé n'est ni le produit de l'expérience ni l'œuvre d'une personne qui pouvait avoir sur la matière des idées neuves et arrêtées. Après quelques considérations assez vagues, Marie de Gournay se demandait à quel homme éminent on devrait confier le soin de diriger

le futur dauphin. Montaigne y eût été particulièrement propre, mais il n'était plus. Le cardinal d'Ossat, lui aussi, se serait fort bien acquitté de cette mission, mais sa dignité nouvelle ne lui permettrait sans doute pas de l'accepter. Cette œuvre disparate manquait donc de conclusion. Pourtant elle ne dut pas être inutile à son auteur et servit sans doute à appeler l'attention du roi et de la reine sur la femme qui leur écrivait ainsi.

Cet opuscule ne semble pas avoir été imprimé séparément ou, du moins, aucun exemplaire n'en est venu à notre connaissance ; il figure seulement en tête de la collection des œuvres que Marie de Gournay réunit plus tard. Il en fut de même aussi sans doute pour un opuscule qui suit le précédent, dans les mêmes œuvres, car peu après la docte fille « saluait d'un autre traité la naissance des enfants de France ». Inspirée par les mêmes sentiments, cette dissertation nouvelle contient les mêmes qualités et les mêmes défauts. L'auteur, sous forme d'horoscope, y arrange l'avenir à sa manière et trace à sa fantaisie un plan politique dans lequel entrent bien des rêveries et bien des inexpériences. Là encore, M^{elle} de Gournay sait surtout trouver des accents éloquents et convaincus pour louer les lettres et pour en vanter le culte. Le prince doit les pratiquer, pour être excellent, et Gournay l'y exhorte avec un enthousiasme communicatif. Mais ce n'est par là le seul passage généreux. L'auteur redevient éloquent pour recommander au futur roi l'amour et la félicité de son peuple, sur le bonheur duquel doit toujours reposer la grandeur du souverain. Bref, ici comme ailleurs,

de nobles aspirations se mêlent et se confondent avec des préoccupations aventureuses, des idées justes et des mots heureux sont noyés dans le flot d'une rhétorique déjà surannée.

C'était s'attaquer à un sujet bien élevé que prétendre ainsi, par deux fois, donner des conseils sur l'éducation des enfants royaux et marquer par avance ce que l'avenir pouvait tenir en réserve pour ces jeunes têtes. C'est surtout une imitation de Montaigne. Le maître avait dit ses vues sur l'institution des enfants ; le disciple voulut aussi exposer les siennes, mais il restreignit son ambition en la haussant et s'occupa de la seule éducation des princes. En 1608, Marie de Gournay publiait un libelle sur ce sujet et sous ce titre : *Bien-venue de Monseigneur le duc d'Anjou, dédiée à la Sérénissime République ou Etat de Venise, son parrain désigné, par Mademoiselle de G.*¹ Il s'agissait du troisième fils d'Henri IV, Gaston, qui devint plus tard le duc d'Orléans. Renonçant pour une fois aux prosopopées et aux figures trop hardies qui déparent les précédents opuscules, Marie de Gournay est plus naturelle dans celui-ci et, partant, plus facile à écouter. Les conseils qu'elle donne sont justes et bien exprimés, les règles morales qu'elle prêche sont judicieuses et exposées sagement, sans cette pointe de singularité qui gâte trop souvent les meilleures conceptions de l'auteur. Elle

1. Paris, Fleury Bourriquant, 1608. Petit in-8 de 104 pages. — M^{lle} de Gournay a réimprimé ce livre dans ses *Versions de Virgile* (1619) et dans toutes les éditions de ses œuvres, mais avec quelques modifications et sous le titre : *Abrégé d'institution pour le prince souverain.*

y tient mieux son esprit en bride et il en est résulté une dissertation plus pondérée, pas très neuve, mais utile à lire et à méditer par celui auquel elle s'adressait, et qui garde encore quelque agrément. Pourtant cette tentative n'eut pas grand succès, lorsqu'elle se produisit. L'Estoile ne manqua pas d'acquérir et de faire entrer dans ses *judaises* cet opuscule d'une demoiselle, « au discours de laquelle se vérifie le proverbe qu'elle allègue sur la fin, bien qu'elle le dise faux pour son regard, que les femmes n'ont jamais le filet que pour recoudre leur linge »¹. Cette fois-ci le mot est plus malin que juste, parce que Marie de Gournay a consenti à ne point enfler sa voix et qu'elle n'essaie pas de traiter un sujet hors de sa portée.

Ces diverses œuvres avaient mis M^{elle} de Gournay en évidence. C'était d'ailleurs, le temps où, malgré ses ressources modiques, elle essayait de faire figure dans le monde et fréquentait la cour. Elle avait un carosse que les médisants ne manquèrent pas de lui reprocher. Le roi Henri IV traitait avec bienveillance cette fille savante et pauvre, et ne manquait pas de relever ceux qui la plaisantaient, « à cause de son latin et de sa mauvaise fortune ». Aussi, quand le poignard de Ravillac vint abrégier les jours de ce prince et mettre la France en deuil, la douleur de M^{elle} de Gournay fut particulièrement vive et elle s'épancha dans les termes d'une bruyante sympathie. Elle composa, aussitôt après cet événement, une *Exclamation sur le parricide déplorable de l'an 1610* et une

1. *Mémoires-journaux*, t. IX, p. 109.

Prière pour l'âme du roi écrite soudain après sa mort, qui ont depuis lors figuré dans le recueil de ses œuvres. Elle publia aussi une nouvelle brochure de circonstance, intitulée : *Adieu de l'âme du roi de France et de Navarre Henry le Grand à la Reine avec la défense des Pères Jésuites, par la demoiselle de G.*¹ Reprenant quelques-unes des réflexions qu'elle avait déjà présentées ailleurs sur les dangers et les difficultés du pouvoir, Marie de Gournay les entremêle de regrets et de tout l'appareil de la rhétorique funéraire. Nous ne nous y arrêterions pas autrement, si la partie polémique qu'annonce le titre ne demandait pas quelques explications.

Les passions religieuses n'étaient certes pas assez bien apaisées pour que l'assassinat de Henri IV ne les excitât pas. Les protestants ne manquèrent pas d'accuser les jésuites d'avoir provoqué le crime de Ravallac, et de leur reprocher quelques-unes des théories subversives prêchées par divers membres de la compagnie. L'un de ceux-ci, le P. Coton, composa une *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères jésuites*, à laquelle ses adversaires s'empressèrent de répondre par la plume de César de Pleix et qu'ils réfutèrent dans un libelle intitulé *l'Anti-Coton*. La bataille alors devint plus acharnée et l'on y vit entrer aussitôt M^{elle} de Gournay, que la perspective des coups à donner ou à recevoir n'effraya jamais outre mesure. Comme Pelletier avec son *Pacifique*, comme Louis de Montgommery avec son *Fléau d'Aristogi-*

1. Paris, Fleuri Bourriquant. 1610. Petit in-8, de 78 pages. Et aussi, Lyon, Poyet, 1610.

ton, Marie de Gournay se rangea résolument du côté des jésuites et prit leur défense, ce qui, d'autre part, lui valut quelques attaques dans le *Remerciement des beurrières de Paris au sieur de Courbouzon-Montgommery*. Mais, en somme, elle n'y est pas trop maltraitée et elle en vit assurément bien d'autres. Au reste, le nom de M^{elle} de Gournay avait été prononcé, à l'occasion de Ravailiac. Une hallucinée, nommée d'Ecoman, prétendait avoir été au courant des projets de l'assassin du roi. Elle en avait fait part, disait-elle, à diverses personnes en vue, afin d'en aviser la cour, mais aucune d'elles n'y avait voulu croire. Au nombre de ces incrédules se trouvait Marie de Gournay, qui ne prit pas garde aux confidences de la visionnaire¹. Le Parlement ne manqua pas de faire enfermer la demoiselle d'Ecoman comme folle. Mais, quelle que fut l'inanité d'un semblable grief, il ne pouvait que déplaire à M^{elle} de Gournay de voir son nom mêlé, même très incidemment, à un événement que la calomnie interprétait si mal, et peut être faut-il chercher dans ce fait la cause de son ardeur à entrer dans une lutte où rien ne semblait la convier.

Sous la régence de Marie de Médicis et sous le règne même de Louis XIII, Marie de Gournay sut garder les faveurs des gouvernants ; il est vrai qu'elle ne négligeait pas de se rappeler à leur souvenir par des publications nouvelles, opportunément offertes. En 1619, elle dédiait ainsi au roi un recueil

1. *Journal du règne d'Henri IV*, 1744, t. I, p. 261.

de *Versions de quelques pièces de Virgile, Tacite et Salluste* ¹. Reprenant la traduction du 2^e chant de l'*Enéide* qu'elle avait déjà insérée à la suite du *Proumenoïr* et réimprimant la *Bienvenue du duc d'Anjou*, elle y joignait, pour faire un *justum volumen*, deux harangues tirées de Tacite et de Salluste. Ces traductions sont moins intéressantes en elles-mêmes, que pour les préfaces dont elles sont précédées et dans lesquelles l'auteur a exposé la plupart de ses idées sur la poésie. Ce n'est pas encore le moment de discuter les théories littéraires de M^{lle} de Gournay. Signalons-les seulement et achevons d'énumérer la série de ses traductions de Virgile. En 1621, elle faisait encore imprimer la traduction en vers de la fin du 4^e chant de l'*Enéide*, débutant à l'endroit où le cardinal du Perron avait jadis arrêté la sienne ², et, l'année suivante, elle achevait également et mettait au jour la traduction du premier chant du même poème, dont le même prélat avait traduit le commencement ³. Ces deux opuscules sont également dédiés au roi et contiennent tous les fragments de Virgile traduits par Gournay qui figureront plus tard dans le recueil de ses œuvres. Mais il est certain qu'elle

1. Paris, Fleury Bourriquant. 1619. Petit in-8, de 13 ff. liminaires et 178 pages. L'achevé d'imprimer est du 12 mars.

2. *Traductions. Partie du quatriesme de l'Æneide, avec une oraison de Tacite et une de Salluste.* A Paris. 1621. Petit in-8, de 72 pages. L'achevé d'imprimer est du 15 mars 1621.

3. *Partie du premier livre de l'Æneide, commençant où Monsieur le cardinal du Perron achève de le traduire.* Au Roy. A Paris, de l'imprimerie de Jean Lacquehay. 1622. Petit in-8, de 30 pages.

en avait fait d'autres éditions séparées que nous ne possédons plus ¹.

En même temps qu'elle présentait au roi ces divers fragments poétiques, M^{lle} de Gournay dédiait à la reine un travail d'un autre genre. Elle faisait imprimer en 1622 une dissertation sur l'*Egalité des hommes et des femmes* ², sorte de traité à la Plutarque que déparent des citations trop nombreuses et l'allure pédantesque de la démonstration. Combien celle-ci eût été plus piquante si l'auteur, s'abandonnant davantage, pour une fois, à la vivacité naturelle de son esprit, se fut contenté d'exprimer ses propres sentiments, de faire valoir ses raisons à l'aide de ses convictions personnelles et d'animer l'ensemble du feu de sa passion, qui ne jette par endroits que quelques étincelles ! Bien évidemment, M^{lle} de Gournay plaide surtout sa cause en plaidant celle des femmes ; mais le plaidoyer est froid et impersonnel, trop emprunté à l'histoire sacrée ou profane, au lieu d'être senti et vécu. C'est un recueil d'exemples, ce n'est pas une défense vivante et vraie, et nous n'avons rien à y prendre, nous qui cherchons surtout dans les ouvrages de M^{lle} de Gournay ce qu'elle y a mis d'elle-même, de ses préférences ou de ses animosités.

1. La bibliothèque de l'Hôtel de ville de Paris, aujourd'hui brûlée, contenait un autre opuscule de M^{lle} de Gournay, intitulé *Eschantillons de Virgile. Au Roy* (1620, petit in-8, de 30 p.). Il ne reste plus de ce livret disparu et qui renfermait quelques fragments du 1^{er} et du 4^e chants, que les notes prises par le D^r Payen (n^o 679).

2. 1622. Petit in-8 de 32 pages.

Tout ce bagage commençait à être considérable et la savante fille songeait depuis longtemps à le réunir au complet. Dès 1618, elle avait obtenu, pour neuf ans, le privilège de publier ses œuvres, mais elle n'en usa que pour mettre au jour séparément les divers opuscules dont il vient d'être question. Elle dut donc faire renouveler cette autorisation pour six ans, lorsqu'elle se décida, en 1626, à livrer au public ses œuvres complètes, sous le titre peu banal de *l'Ombre de la Demoiselle de Gournay*, avec l'épigraphie suivante qui expliquait le titre et l'esprit du recueil :

L'homme est l'ombre d'un songe et son œuvre est son ombre.

C'était un volume très compact, de plus de douze cents pages, contenant des morceaux fort divers. Bien entendu, M^{elle} de Gournay y avait fait entrer tout ce qui avait paru déjà — sauf sa grande préface aux *Essais* et un poème de Ronsard dont il sera question plus tard ; — elle y avait ajouté aussi un grand nombre d'opuscules inédits de tous genres et de toutes dimensions, vers et prose, morale et polémique. Nous avons parlé des ouvrages de circonstance au fur et à mesure de leur apparition. Ailleurs nous examinerons en détail tous les opuscules qui contiennent des dissertations littéraires. Contentons nous de signaler maintenant et d'apprécier sommairement ce qu'on pourrait appeler les *moralia* de M^{elle} de Gournay.

L'auteur imite bien visiblement Montaigne et les titres de la plupart de ces petits traités semblent être

les titres de quelques chapitres des *Essais* : *De la médisance* ; *Si la vengeance est licite* ; *Que par nécessité les grands esprits et les gens de bien cherchent leurs semblables* ; *Des vertus vicieuses* ; *Des grimaces mondaines* ; *De l'impertinente amitié*. Ne dirait-on pas d'un nouvel *allongéail* que la fille d'alliance aurait voulu mettre à l'œuvre de son père ?

C'est aussi la même méthode : autour d'une idée ou d'un fait, M^{elle} de Gournay apporte tout ce que ses lectures ou ses souvenirs lui fournissent à l'appui de son dire. Mais là s'arrête la ressemblance.

Autant Montaigne est fuyant et gracieux, autant son disciple est affirmatif et pesant. L'un cache ses larcins, les déguise et les pare ; l'autre, par une loyauté hors de saison, les proclame et n'emprunte guère sans citer aussitôt de qui vient le trait. Ce n'est pas que M^{elle} de Gournay ne sache trouver à l'occasion quelque idée heureuse et l'exprimer avec à-propos, une image souriante et aisée qui rompt la monotonie de sa démonstration et en égaie la trame. Le plus souvent elle n'a de verve que dans la malice et ses emportements, généreux mais brouillons, abondent en saillies, en réparties et en mots pittoresques. La calomnie n'avait pas, il est vrai, épargné la vieille fille savante et batailleuse ; mais elle rend coup pour coup à ses agresseurs et souvent elle met les rieurs de son côté par l'humeur vive de la riposte, caustique mais sans venin. Ennemie jurée de l'hypocrisie qui révolte son âme droite et franche, elle entre en guerre contre toutes les faussetés où qu'elles soient et dénonce tous ceux qui s'en couvrent. Le principal

tort de M^{elle} de Gournay, au milieu de toutes ses audaces, fut de ne pas assez oser être elle-même et d'apporter trop souvent, au secours de son opinion, un appareil trop nombreux d'arguments et d'exemples pris de toutes parts. Cela alourdit beaucoup une verve naturellement jaillissante, et ces petites dissertations ne sauraient plus avoir d'autre prix pour nous que celui de nous découvrir la personnalité de leur auteur. M^{elle} de Gournay élève de Montaigne, voilà certes qui ne manquerait pas d'intérêt, si la fille d'alliance avait pu prendre à son modèle la vivacité des impressions et la grâce des couleurs. Il n'en est rien, malheureusement pour M^{elle} de Gournay, pas plus que pour tous ceux qui s'inspirèrent de l'exemple de Montaigne.

Quoi qu'il en soit, la docte fille faisait grand fond sur la publication du recueil de ses œuvres et un détail nous permet d'affirmer qu'elle ne se désintéressait pas de la vente du volume. La lettre qui suit, écrite à Henri Dupuy — Erycius Puteanus — peu de temps après l'apparition, exprime nettement les sentiments de l'auteur à cet égard. « Monsieur, ayant puis naguères fait imprimer un livre, l'une des premières pensées qui m'est tombée en l'esprit, c'est que je vous en devais faire un présent, tant pour le respect de votre propre mérite que de celui de feu M. Lipsius de qui vous tenez la place, personnage auquel outre la révérence due à sa vertu j'avais de l'obligation, témoignée par trois de ses épîtres qui me sont adressées. Que si mon ressentiment de cette obligation et de l'estime que je faisais d'un tel homme ne sont témoignées par ce livre, elles le sont par une

préface que j'ai mise en tête de cet excellent ouvrage des *Essais*, dont je vous envoie l'extrait de la dernière impression, sachant que vous vous intéressez en tout ce qui le touchait. Je vous présente donc ce livre, monsieur, sur lequel je tiendrai à beaucoup d'honneur que vous me daigniez donner des avis ou des corrections. Et, parce que les épîtres du dit sieur Lipsius et autres ouvrages, soit des Français ou des étrangers, m'ont fait connaître en Flandres, je désirerais, si vous le jugiez à propos, qu'il vous plût disposer les libraires d'Anvers ou autre bonne ville à faire passer vers eux quelque quantité de mes exemplaires, auxquels je crois qu'ils ne perdraient rien, sinon par le mérite du livre, au moins par la connaissance qui leur a été donnée de moi en si bonne part. J'en attendrai, s'il vous plait, de vos nouvelles. Que si vos libraires veulent bien de mes livres susdits, faites, s'il vous plait, aussi qu'ils s'adressent à moi qui leur en ferai faire meilleur marché par mon imprimeur, c'est-à-dire de 28 sols en blanc. Je suis, monsieur, votre servante bien humble, GOURNAY. » Et en post-scriptum : « Faites-moi aussi, je vous supplie, l'adresse de vos lettres : A mademoiselle de Gournay, rue de l'Arbre-sec, devant Saint-Germain, à Paris » ¹.

A cette demande intéressée, Erycius Puteanus fit une réponse évasive et prétentieuse dont ses œuvres nous ont conservé le texte. C'est de la pure rhétorique, moins élégante assurément que celle de Lipse, pleine de compliments lourds et de jeux de mots sur

1. Paris, 16 février 1627. D^r Payen. *Nouveaux documents sur Montaigne*, 1850, p. 65.

cette *Ombre*, à laquelle les travaux de la docte fille venaient de donner du prix. J'ignore, si celle-ci prit pour argent comptant tous ces éloges qu'on lui marchandait si peu. Un post-scriptum lui fit connaître qu'elle ne devait pas compter sur Puteanus pour faire vendre des exemplaires de son livre en Belgique, et c'est sans doute ce à quoi Marie de Gournay tenait le plus. Ce passage n'a pas été inséré dans le recueil imprimé des lettres de Puteanus, mais il se trouve dans une copie manuscrite et laisse bien voir le peu d'enthousiasme du Flamand pour sa correspondante. « Je ne sais pas encore ce qu'on peut faire avec les imprimeurs ou les libraires d'ici. Ils sont moroses et dégoûtés, quoiqu'il puisse paraître étonnant qu'ils ne ne soient pas disposés aux bonnes affaires. Ils font des bagatelles qu'ils vendent et auxquelles ils emploient leur matériel et leur argent. Si on leur propose quelque chose de supérieur, écrit d'une plume sage, ils le négligent. Bien entendu, il n'y a aucunes ressources à en tirer. Mais la principale cause de tout cela, c'est la guerre qui afflige de plus en plus les provinces de la Belgique et empêche tout commerce en interceptant nos fleuves. »

Ce post-scriptum édifia sans doute M^{lle} de Gournay sur les véritables sentiments de l'humaniste. Ce que la docte fille ne savait pas, c'est que toute cette rhétorique était aussi fausse que prétentieuse. Tandis qu'il lui décernait ainsi ouvertement des éloges exagérés, Puteanus se gaussait d'elle en secret avec son ami Chifflet. « Je t'ai envoyé le livre de Marie de Gournay. Cette fille se donne-t-elle assez l'air d'un homme ! Bon Dieu, qu'il y a peu de femmes sages.

J'avais écrit ma réponse. Je te l'envoie maintenant pour qu'elle reçoive de toi une adresse conforme à celle que ma correspondante a indiqué dans sa lettre. Je ne l'ai pourtant pas cachetée afin que tu voies si j'use assez d'élégance avec une femme et surtout avec une Française. » Chifflet dut approuver, car l'épître fut imprimée plus tard, sans son post-scriptum, il est vrai, mais les autres sentiments dont il avait été le confident demeurèrent secrets et c'est un passage des manuscrits actuellement conservés à la bibliothèque de Besançon qui nous en a gardé la trace.

M^elle de Gournay, elle, dut ignorer ces railleries en catimini qui l'auraient profondément blessée, car les étrangers l'avaient accoutumée à plus d'égards. Moins frivoles que ses compatriotes, les littérateurs du dehors ne se choquaient pas des occupations et des travers de la vieille fille. Grotius traduisait de ses vers ; Heinsius déclarait que, femme, elle était entrée en lice avec les hommes et qu'elle les avait vaincus ; Dominique Baudius, encore plus hyperbolique, la saluait du nom de « Sirène française et de dixième Muse ». On se plaçait même sous son patronage et c'est ainsi que la savante hollandaise Anne Marie de Schurman s'adressait à Marie de Gournay comme à une personne qui honorait leur sexe par son savoir et par son mérite.

En France, l'opinion était beaucoup moins favorable à M^elle de Gournay, surtout depuis que l'âge augmentait son obstination et ses ridicules. Pourtant la société lettrée ne cessa jamais d'honorer cette aïeule à sa valeur et jamais les plus médisants ne songèrent à attaquer la noblesse de son caractère ou la dignité

de sa vie. Moquée mais estimée, Marie de Gournay employait les années de sa vieillesse à rééditer ses ouvrages, à les répandre et à les augmenter. Dès 1634, elle donnait un nouveau recueil de ses œuvres, accru de quelques opuscules de circonstance. Renonçant au titre assez prétentieux qu'elle avait primitivement choisi pour son livre, elle l'intitule dorénavant les *Avis et les Présents de la demoiselle de Gournay* ¹. Ce fut alors aussi qu'elle abandonna son logis de la rue de l'Arbre-Sec pour s'installer rue Saint-Honoré, vis-à-vis de l'église des Pères de l'Oratoire. L'abbé de Marolles qui habitait la même maison en fut charmé : « ce me fut une grande joie de me voir si proche d'elle, déclare-t-il, pour jouir souvent de son agréable entretien et surtout les après-dinées, qu'elle recevait les visites de ses amis ».

Malgré les bizarreries de son humeur, on ne négligeait pas trop, en effet, la compagnie de M^{lle} de Gournay. Quelques esprits indépendants s'y plaisaient volontiers, retenus par le savoir piquant de ses entretiens ou la générosité de sa nature. Elle même fréquentait encore parfois le grand monde et se montrait chez quelques grandes dames spirituelles, la duchesse de Longueville, la comtesse de Soissons ou la princesse de Clèves. Des personnages plus élevés encore s'intéressaient à la spirituelle vieille fille et c'est ainsi qu'au milieu de ses tracas, le cardinal de Richelieu trouva le moyen de s'occuper d'elle. On connaît l'anecdote si bien contée par Tallemant. « Boisrobert la mena au cardinal de

1. Paris, Toussaint du Bray 1634. In-4, de x ff. lim. et 860 pp. L'achevé d'imprimer est du 31 janvier.

Richelieu, qui lui fit un compliment, tout de vieux mots qu'il avait pris dans son *Ombre*. Elle vit bien que le cardinal voulait rire : « Vous riez de la pauvre vieille, dit-elle, mais riez, grand génie, riez : il faut que tout le monde contribue à votre divertissement. » Le cardinal, surpris de la présence d'esprit de cette vieille fille, lui demanda pardon et dit à Boisrobert : « Il faut faire quelque chose pour M^{elle} de Gournay. Je lui donne deux cents écus de pension. — Mais elle a des domestiques, dit Boisrobert. — Et lesquels ? reprit le cardinal. — M^{elle} Jamyn, répliqua Boisrobert, bâtarde d'Amadis Jamyn, page de Ronsard. — Je lui donne cinquante livres par an, dit le cardinal. — Il y encore ma mie Piaillon, ajouta Boisrobert ; c'est sa chatte. — Je lui donne vingt livres de pension, répondit l'éminentissime. — Mais, monseigneur, elle a chatonné, dit Boisrobert. Le cardinal ajouta encore une pistole pour les *chatons*. »

L'anecdote est jolie et a fait son chemin. Elle peint bien, en tous cas, la situation de la vieille fille, plaisantée même par ceux qui lui voulaient du bien et sachant désarmer la malice par l'entrain de ses réparties et la verve de sa bonne humeur. On la voit vieillir ainsi tout entière à ses amis, au culte des lettres et au soin de ses commensaux domestiques. Ce sont bien là les sentiments qui remplirent ses derniers jours. Quatre ans avant de mourir, elle publia ses œuvres pour la troisième fois en une édition, comme le dit le titre, « augmentée, revue et corrigée »¹. Ce n'était pas là une mention vaine, car

1. Paris, Jean du Bray, 1641, in-4, de xii ff. lim. et 996 pp. L'achevé d'imprimer est du 31 août.

M^{lle} de Gournay poussait si loin le souci de ses propres ouvrages que la plupart des exemplaires contiennent des corrections autographes qu'elle prenait la peine de faire. Puis, quatre ans après, le jeudi 13 juillet 1645, elle mourut à l'âge de 79 ans, neuf mois et sept jours, et fut inhumée le lendemain dans l'église Saint-Eustache ¹. Sa vie avait été longue et bien remplie, tout entière consacrée aux nobles passions, aux lettres et au souvenir de ceux qui les servirent. Elle même s'abandonna aux élans de son âme avec plus d'enthousiasme que de retenue ; mais si elle fut souvent irréfléchie, toujours elle resta généreuse et cordiale.

1. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*.
2^e édition. 1872, verbo *Gournay*.

CHAPITRE II

M^{elle} DE GOURNAY ÉDITEUR ET POLÉMISTE.

Pour peu qu'on examine les opuscules dans lesquels M^{elle} de Gournay a exposé ses idées littéraires, on se convainc bien vite qu'elle était surtout, par tempérament, polémiste. Son style, d'ordinaire froid et terne, se colore et s'échauffe aisément sous la poussée des contradictions, et son argumentation, trop souvent pédantesque, s'anime en face de l'adversaire d'un souffle de vie audacieux et éloquent. Sa plume alors, sans y tâcher, trouve des expressions à la Saint-Simon — le mot est de Sainte-Beuve et il n'est pas trop fort. — Mais, si on y prend garde et si on ne s'arrête pas à l'extérieur de la discussion, on ne tarde pas à reconnaître que les raisons invoquées par la docte fille pour ou contre ses thèses ne sont, pour la plupart, que ses propres sympathies ou ses antipathies généralisées et amplifiées au point de vouloir paraître des règles impersonnelles et abstraites. Cela revient à dire que, si la passion qui inspire toujours M^{elle} de Gournay lui fait trouver fréquemment des traits hardis et neufs à jeter à ses adversaires, elle l'aveugle trop souvent sur le sens et la portée de la lutte dont l'ensemble échappe à ses regards obscurs. Au reste, qu'on ne s'y méprenne

pas : les raisons générales qu'elle invoque avaient peu de valeur pour elle. Si elle prit la défense obstinée, intransigeante, du passé, c'est qu'il plaisait à sa nature généreuse de rester la gardienne fidèle de deux tombeaux. Pour elle, la gloire de jadis se résume en deux noms, auxquels elle consacra sa vie avec cette puissance de dévouement que les femmes savent mettre dans leurs affections. Elle aima d'un même amour Montaigne et Ronsard, et quiconque ne respecta pas suffisamment leur renommée devint bien vite l'ennemi personnel de M^{lle} de Gournay. C'est pour de semblables audaces qu'elle réserve toute la colère d'une âme qui ne connaît pas le ressentiment pour les offenses faites à elle-même. Mais, si cette attitude de M^{lle} de Gournay fait grandement l'éloge de son dévouement, elle témoigne moins fort en faveur de son sens critique : on peut dire hardiment que, toute sa vie, son esprit a été la dupe de son cœur. Rapprocher ainsi les deux noms de Montaigne et de Ronsard, brûler d'un même zèle pour deux objets aussi différents, c'était montrer qu'on n'avait compris parfaitement ni l'une ni l'autre de ces deux personnalités et prétendre concilier dans un même sentiment deux génies assez dissemblables pour n'avoir pas à être réunis.

En effet, le rôle de Montaigne et celui de Ronsard dans l'histoire de notre littérature, au xvi^e siècle, ne fut nullement le même, parce que la poésie ne suivit pas alors la même évolution que la prose. Au temps de M^{lle} de Gournay, la réforme poétique s'était faite brusquement, sous la férule brutale d'un Malherbe, montrant à tous la vraie voie et les y pous-

sant par la rudesse plus que par la persuasion. C'est presque un coup-d'état contre l'ordre de choses accepté et établi. Par sa poétique et par sa syntaxe, Ronsard est, en effet, plus compliqué que Marot. Quelle que fût la justesse de ses visées et la valeur de ses conquêtes, la Pléiade voulut trop prendre : elle dévoya la langue des vers et la fausse route s'accroissait en se prolongeant. La brusque intervention de Malherbe fit la part de ce qu'il fallait garder ou rejeter et remit les choses en bon chemin. Pour la prose, au contraire, nul changement de front soudain : l'évolution fut longue, normale, presque raisonnée. Les chefs de file l'exécutèrent d'eux-mêmes tout d'abord, régulièrement, et la marche en avant se trouva tracée ainsi. L'invention verbale de Rabelais, bien que moindre qu'on ne le croit, est assurément plus grande que celle de Montaigne, son lexique plus verbeux, sa syntaxe plus touffue. Plus tard même, on fut bien vite frappé du manque de cohésion du langage de Montaigne et on lui faisait le reproche d'être trop « épais en figures », alors qu'on ne l'adressait pas encore, bien que plus mérité, à Ronsard ou à Du Bartas, ce Ronsard provincial. D'elle-même la prose française prenait conscience de son véritable rôle et s'y préparait graduellement. Aussi, au terme de l'évolution, on trouve Du Vair ou Coëffeteau au lieu d'y voir figurer Malherbe. La différence est capitale, assurément, mais entraînée par son ardeur, M^{elle} de Gournay ne sut pas la voir et cette erreur vicia tout son raisonnement.

Elle ne comprit pas que tenter de faire une cause

commune de celle de Montaigne et de celle de Ronsard, c'était fatalement trahir l'un ou l'autre, ou peut-être même les trahir tous les deux. Qu'avait prétendu faire Montaigne ? Il avait souhaité écrire une prose abordable à tous, empruntant tous les vocables pittoresques, toutes les locutions expressives, fussent-elles populaires, lorsqu'elles étaient significatives et peignaient bien l'idée à énoncer. Son langage était clair, uni, facile à saisir sous l'abondance des images et la variété des détails, parce que l'écrivain n'avait jamais raffiné pour les exprimer, se contentant, suivant le précepte d'Horace, de donner un tour personnel à des façons de sentir communes : *propriè communia dicere*. Était-ce là le cas de Ronsard ? Nullement. Elargissant trop brusquement le domaine de l'inspiration poétique de notre pays, il avait voulu y faire entrer, de gré ou de force, trop de nouveautés prises ailleurs et qui répugnaient trop à notre génie national. Loin de prétendre former une poésie aisément abordable à tous, il la rêvait au contraire assez inaccessible, volontiers absconse, et c'est ainsi qu'il tenta de la réaliser. Par la hardiesse des conceptions, par l'abondance des ornements étrangers, par la nouveauté des mots ou l'obscurité des images, l'œuvre de Ronsard et surtout savante, parfois même d'aspect hérissé et rébarbatif, et un trop grand nombre de ses disciples exagérèrent comme à plaisir ces malencontreux défauts. Montaigne, lui, eut la bonne fortune de n'avoir pas de disciples, parce qu'il n'en pouvait pas avoir. — Charron n'en est pas un et d'ailleurs la renommée de celui-ci fut aussi courte que rapide. — Il se présente donc à la postérité avec ses seuls

travers, sans porter le poids des erreurs d'autrui. C'est là sans doute l'une des causes pour lesquelles il est resté si vivant et si goûté ; mais il y en a d'autres et elles suffisent à expliquer la différence du traitement réservé par l'avenir à Ronsard et à lui.

Dans quelle mesure Marie de Gournay servit-elle la renommée posthume de Montaigne, et aussi dans quelle mesure cette renommée avait-elle besoin qu'on la servit ? C'est là ce que nous voudrions essayer de déterminer exactement. On a déjà vu que M^{lle} de Gournay donna pour la première fois ses soins aux *Essais* à l'occasion de l'édition de 1595. Comment comprit-elle alors la charge qui lui incombait ? Cette question est d'autant moins oiseuse qu'on peut avoir quelque raison de mettre en doute le sens critique de M^{lle} de Gournay. Il est démontré maintenant, grâce à M. Dezeimeris¹, que celle-ci ne vint pas en Guyenne avant la mise au jour de son édition, mais qu'elle y vint seulement après ; qu'en entreprenant l'impression elle ne connaissait pas tous les papiers de Montaigne, n'ayant reçu jusqu'alors à Paris qu'un exemplaire des *Essais*, préparé en vue de cette édition nouvelle par le poète Pierre de Brach, tandis que l'exemplaire le plus important et le plus authentique, celui que Montaigne lui-même avait annoté, demeurait entre les mains de la famille. C'est le volume qui, après avoir appartenu aux Feuillants de Bordeaux, fait aujourd'hui partie de la bibliothèque municipale de cette ville.

En bonne logique, puisque cet exemplaire couvert

1. R. Dezeimeris, *Recherches sur la recension du texte posthume des Essais*. Bordeaux, 1866, in-8.

de notes manuscrites de l'auteur devenait la base d'une édition posthume, celle-ci devrait être la reproduction absolue de l'exemplaire conservé maintenant à Bordeaux. M^{elle} de Gournay le comprend si bien elle-même, qu'après avoir protesté de son exactitude, dans sa *Préface*, elle ajoute : « Je pourrais appeler à témoin une autre copie qui reste en la maison de Montaigne. » Cette *copie*, comme elle dit assez improprement, c'est évidemment l'original qui est parvenu jusqu'à nous. Or, le texte manuscrit et le texte imprimé ne concordent pas absolument entre eux. Il y a des passages qui se trouvent dans l'un et pas dans l'autre ; plus souvent, des fragments offrent des différences fort notables selon qu'on les lit dans le manuscrit ou dans le livre imprimé. Comment expliquer ces divergences ? On a dit que Montaigne ne portait pas toutes ses additions sur le seul exemplaire de Bordeaux et qu'il en écrivit quelques-unes ailleurs, peut-être sur un autre exemplaire des *Essais*, ou plutôt sur quelques feuillets volants qu'il pouvait intercaler à leur ordre. Ceci est très vraisemblable, car on trouve quelques signes de renvoi sur l'exemplaire annoté qui n'y correspondent à aucun passage, tandis qu'ils s'accordent parfois avec quelques adjonctions de M^{elle} de Gournay, et on peut expliquer parfaitement, de la sorte, la présence de fragments qui se trouvent ici sans être là. L'explication des variantes d'un même passage, différent dans le texte manuscrit de Montaigne et dans l'édition de M^{elle} de Gournay, est beaucoup plus difficile à donner. Sont-elles l'œuvre de Montaigne lui-même ? On ne le saura jamais sans doute exacte-

ment, car l'un des deux termes de la comparaison fera probablement toujours défaut, et il y a fort peu de chances qu'on retrouve jamais le manuscrit dont M^{elle} de Gournay dut se servir. Mais il est bien peu vraisemblable que Montaigne lui-même ait pris la peine considérable de retranscrire ses additions pour y modifier quelque membre de phrase, intervertir quelques mots ou changer la ponctuation. Quand on considère de près les adjonctions dont Montaigne a surchargé l'exemplaire de Bordeaux, il est hors de doute que c'est bien là celui qu'il destinait à la réimpression future de son ouvrage ; on l'y voit soigner les détails les plus minces, mettre en tête une instruction minutieuse aux imprimeurs de ce qu'il veut qu'on fasse pour la ponctuation, pour la disposition typographique. Il est bien évident, après cela, que l'auteur, quoique fort soucieux de son livre, ne s'est pas donné la besogne plus ennuyeuse encore de reporter ailleurs tous ces détails qui ont leur prix, mais qui eussent été singulièrement fastidieux ainsi repris et recopiés. Ce fut donc l'affaire des éditeurs subséquents des *Essais*, du poète Pierre de Brach à Bordeaux, et de M^{elle} de Gournay à Paris, et il est permis de se demander comment ils comprirent leur devoir et comment ils l'exécutèrent, puisque le texte qu'ils nous ont donné ne concorde pas avec celui de l'auteur que nous connaissons.

L'explication de ces divergences fournie par M. Dezeimeris est, à la fois, assez ingénieuse et assez plausible. M. Dezeimeris croit à l'existence d'un second exemplaire des *Essais* qui « était de beaucoup le moins chargé des notes de Montaigne ». Ce

qui lui semble le plus probable, c'est « qu'on choisit l'exemplaire n° 2, le moins chargé des notes de Montaigne, pour y ajouter, soit sur les marges, soit sur des feuilles volantes, la copie des additions qui étaient propres à l'exemplaire n° 1 — celui qui est sauvé. — C'est là évidemment le soin qui échet à Pierre de Brach. Parfois, lorsque les deux exemplaires portaient une addition analogue, l'authenticité étant la même, on adopta celle que Montaigne lui-même avait écrite sur l'exemplaire qui allait servir à l'impression, et on négligea celle de l'autre exemplaire, attendu qu'à cette époque, et malgré tout le respect que l'on pouvait avoir pour l'auteur, on n'attachait pas à ces différences l'importance que nous y attachons aujourd'hui, et il ne pouvait être question alors de faire pour un contemporain ce que l'on faisait à peine pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité, et de mettre en note les variantes non intercalées dans le texte. » M. Dezeimeris pense qu'il faut expliquer ainsi « la non-utilisation d'un certain nombre d'additions que nous retrouvons dans l'exemplaire de Bordeaux. »

L'hypothèse est très judicieuse, mais peut-être faut-il y faire une place plus large au manque de critique de ceux qui donnèrent leurs soins à l'édition de 1593. Bien entendu, il ne saurait être question de suspecter les intentions ni de M^{lle} de Gournay ni de De Brach. Pour celui-ci, d'ailleurs, rien ne nous y autorise. Quant à M^{lle} de Gournay, si on peut soupçonner qu'elle n'eut pas tous les scrupules désirables en imprimant les *Essais*, ce n'est assurément pas à dire qu'elle ait manqué à ce qu'elle croyait

devoir à la mémoire de Montaigne. Se trouvant en présence d'un texte auquel l'auteur n'avait pas pu donner la dernière main, ceux qui s'occupèrent de la publication posthume des *Essais* crurent peut-être qu'il ne leur était pas interdit d'y suppléer eux-mêmes et de faire par endroits — rares, il est vrai, — quelque toilette à l'ouvrage avant de le soumettre encore au public. Cela ne contredit nullement aux habitudes d'esprit du temps, et, en particulier, à celles de M^{lle} de Gournay. De plus, en comparant de près le manuscrit et l'imprimé, il semble que celui-ci soit plus fondu, comme s'il était mis au point par quelques retouches uniformes. Quelques termes y sont adoucis, moins prime-sautiers et moins expressifs ; quelques tournures y deviennent moins hardies et moins neuves, quelques phrases moins personnelles et moins heureuses.

Ce n'est pas ici le lieu d'établir cette comparaison suivie. Nous l'avons tenté ailleurs, du moins en partie.¹ Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'il y a, dans le texte imprimé, un parti-pris évident d'adoucir l'expression et d'émousser la saillie, de coordonner les idées et de coudre les clauses, comme eût dit Montaigne. Est-ce à lui que nous en sommes redevables ? Il est fort difficile de se prononcer, mais il est très vraisemblable que c'est plutôt sa fille d'alliance qui se permit ces quelques retouches. On peut, d'ailleurs, assurer que Montaigne a été soumis, au moins une fois, à semblable révision

1. Voy. notre article intitulé *Une supercherie de M^{lle} de Gournay*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1896, p. 71.

de la part de M^{elle} de Gournay et nous avons sur ce point le propre aveu de celle-ci. En 1635, en effet, elle s'avisa de procéder à quelques changements dans les *Essais*. Elle-même en convient dans la préface de l'édition publiée à cette date. Mais si elle avoue alors ces modifications, pourtant fort minces, à l'entendre, c'est parce qu'elle savait qu'il était facile de les déterminer sûrement par la comparaison avec le texte de 1595. Que ne possédons-nous sur celui-ci de tels éléments d'information ? Nous saurions alors, sans en pouvoir douter, ce qui nous vient exactement de l'auteur et faire la part précise des éditeurs posthumes. Faute de cela, nous sommes réduits aux conjectures sur quelques points, dont le principal est assurément la valeur des variantes du texte imprimé de 1595 avec le texte manuscrit de Bordeaux. Dans l'incertitude, on est pourtant en droit de conclure que ces variantes, moins nombreuses, d'ailleurs, et moins importantes qu'on serait tenté de le croire, sont sans doute le fait des éditeurs posthumes et en particulier de M^{elle} de Gournay.

Ainsi le zèle, très réel, de la fille d'alliance pour l'œuvre du philosophe fut parfois intempestif et mal entendu. Le livre était devenu sa chose propre et, sous prétexte de le protéger et de le défendre, elle veillait sur lui avec un soin trop jaloux, qui mécontenta quelques-uns de ses contemporains. Pendant sa vie, M^{elle} de Gournay publia au moins onze éditions des *Essais*, de 1595 à 1635, date de l'édition dont il a été question ci-dessus et qu'elle eut la fortune de pouvoir dédier au cardinal de Richelieu. Toutes ces éditions sont intéressantes, à des titres

divers, et plusieurs même offrent une importance particulière : celle de 1611, par exemple, contenant l'indication des auteurs cités, ou celles de 1617 ou de 1625 avec la traduction de ces mêmes citations. Parfois aussi la docte fille faisait précéder l'œuvre de Montaigne d'une préface où elle exposait à sa façon les mérites du livre, chantait les louanges de l'auteur et disait leur fait à ceux qui ne pensaient pas comme elle sur ce sujet. — Charron, « perpétuel copiste » des *Essais*, attrape ainsi un coup de patte mérité. — Mais cette prose verbeuse et redondante n'attirait guère de nouveaux lecteurs à l'ouvrage, fort capable de gagner lui-même des admirateurs et de les retenir en les captivant. En effet, pendant que Marie de Gournay publiait ses propres éditions des *Essais*, une cinquantaine d'autres voyaient le jour ailleurs, pendant le même laps de temps. Sans doute, dans le nombre, il y en a de très fautes, beaucoup ne sont que des contrefaçons ou des arrangements maladroits de texte peu conformes à l'original, et M^{elle} de Gournay avait bien raison de s'élever avec indignation contre les procédés des contrefacteurs et des libraires peu scrupuleux. Il y en a aussi qui ne sont pas sans mérite et leur quantité vraiment considérable montre bien que Montaigne, qui avait résisté victorieusement aux emprunts indiscrets de Charron, était encore assez avant dans la faveur publique pour n'avoir pas besoin du patronage de sa fille d'alliance.

La piété étroite et hargneuse avec laquelle celle-ci entretenait le feu sacré au devant de cette grande gloire était faite plutôt pour en éloigner les fidèles. Cinq ans après qu'elle eut publié les *Essais* en les accom-

modant par endroits, dans le beau volume dédié au cardinal de Richelieu, un libraire ne manqua pas de les publier à son tour et d'indiquer, sur le titre, qu'ils étaient « corrigés suivant les premières impressions de Langelier ». C'est là une réponse directe aux procédés de M^{lle} de Gournay et montre bien qu'on ne les approuvait pas. D'autres en murmuraient même et énonçaient sur la docte fille des insinuations plus graves. « La philosophie ne s'accorde pas avec la marchandise, écrivait Chapelain ¹, en avril 1635, et je n'aime pas que la fille du grand Montaigne publie qu'elle ne fait réimprimer ses *Essais* que pour honorer sa mémoire, et que néanmoins elle y cherche de l'intérêt à la foule même d'un bon homme [le libraire Baudouin] et qui l'a servi avec grande fidélité et grande affection. Il faut qu'elle souffre cette réprimande et que je lui reproche qu'elle n'est pas trop fille de Montaigne en ce point. Je suis néanmoins bien aise de la conclusion de ce traité, puisque c'est une chose faite et que vous en avez tous l'esprit en repos. » Il s'agit évidemment de l'édition qui allait paraître, et il convient de ne pas oublier, en face du reproche adressé par Chapelain, que le xvii^e siècle avait des idées fort différentes des nôtres sur la propriété littéraire. Mais il résulte de tout ceci que M^{lle} de Gournay montra toujours plus de bonne volonté que de tact, et que, à l'endroit de Montaigne et des *Essais*, si ses intentions furent toujours excellentes, si ses efforts furent bien méritoires pour sauvegarder la pensée de l'écrivain, cette intervention fut parfois

1. Chapelain, *Lettres*, éd. Tamizey de Larroque, t. I, p. 93.

intempestive et prêtait au père d'alliance quelques-uns des travers dont la fille fut si abondamment pourvue et lui suscita quelques-unes des antipathies qu'elle soulevait si aisément après elle.

Le cas de Ronsard n'était nullement celui de Montaigne. Bien loin que ses œuvres aient été réimprimées cinquante fois dans le demi-siècle qui suivit sa mort, c'est à peine si elles revirent le jour neuf fois. Et plus tard, la postérité ne commença guère à redevenir indulgente et juste pour le grand poète « trébuché de si haut », qu'avec le présent siècle qui a su enfin lui rendre justice. Il est vrai que l'édition de ses œuvres parue en 1623, en deux énormes volumes in-folio, a tout l'aspect d'un monument et l'allure d'une protestation. Les derniers admirateurs de Ronsard et ses disciples survivants s'étaient groupés pour rendre un solennel hommage à cette grande mémoire et opposer le souvenir de son génie à l'autorité de moins en moins discutée de Malherbe. Et, à la suite des poésies du maître, ils avaient rassemblé d'autres poèmes, signés des noms les plus divers et écrits tous à la louange de celui auquel était consacré ce recueil. Détail significatif, on ne trouve point parmi ces noms celui de M^{elle} de Gournay, qui méritait bien cependant d'y figurer. Était-ce défiance de l'ardeur irréfléchie de la vieille fille, compromettant si volontiers par son manque de ménagements les causes qu'elle prétendait servir ? Peut-être. En ce cas, cette méfiance fut bien vite justifiée, car peu après M^{elle} de Gournay s'avisait d'un stratagème assez singulier à l'endroit de Ronsard.

Elle même l'a exposé de la sorte dans la dédicace

d'un opuscule qu'elle présenta au roi : « Ayant un remerciement d'importance à rendre à Votre Majesté, je le vais payer aux dépens d'un homme. Passionnée que je suis au respect de la mémoire de ces excellents génies anciens et nouveaux, en la splendeur desquels le ciel a communiqué à la terre un des rayons de sa puissance et de sa gloire, et caressant leur sépulcre de tout mon soin, je viens de recueillir un trésor aux pieds de celui de Ronsard. C'est, sire, une vingtaine des plus riches pièces de son livre, entre autres celle-ci, les *Hymnes des quatre saisons*, l'*Équité des anciens Gaulois*, *Genèvre*, l'*Ode de L'Hospital*, qu'on m'assure avoir été naguères trouvées en son cabinet, égarées parmi de vieux papiers et corrigées de sa dernière main. Je présente donc ce poème à Votre Majesté et range les deux exemplaires, vieux et nouveau, tête à tête, non tant afin de montrer ce que peut valoir l'amendement que pour reprocher l'insolence des ennemis de la mémoire de ce poète de s'amuser de faire tant de bruit pour quelque manquement de versification, seul défaut de ses œuvres, et lequel il a aussi facilement réparé quand il lui a plu aux pièces que j'ai recouvrées que facilement, à mon avis, il s'est résolu de le négliger aux autres, n'ayant pas jugé déraisonnable de laisser croire qu'une âme maîtresse de tant de belles et admirables choses que celles qui luisent en ses écrits daignât être servie des barbouilleries de menues règles que ces gens y trouvent à dire et rabrouent si durement. Au lieu que, s'ils étaient bien conseillés, ils feraient avec moi les petits devant ceux que le ciel a faits si grands par-dessus eux et par-dessus moi, disant de celui-ci et de

chacun de ses semblables, toutes les fois qu'ils approcheraient d'eux et de leurs ouvrages, ce qu'eux-mêmes disaient de leur Apollon : *Deus, ecce Deus !* Moins ne sont-ils mauvais Français qu'insolents de vouloir, sire, flétrir un des plus riches fleurons de la gloire de nos rois et de la France, qui consiste au don qu'un poète de tel mérite leur a fait de la sienne par réflexion, au don aussi de l'éternité dont il les décore en tant de divers lieux pour des travaux de courte durée, et don, après tout, qui a rendu la patrie vénérable et admirable aux nations. Je présenterai à votre même Majesté le reste de ces pièces recouvrées, si celle-ci lui plaît et si elle commande de les faire imprimer. Mais pourquoi ne lui plairait, sire, ce glorieux monument de la grandeur, puissance et ascendant de votre couronne, par-dessus les plus redoutables diadèmes du monde ? pourquoi ne plairaient au roi de France ces illustres trophées d'un combat, par où la France se fit renommer et redouter de telle sorte que l'Empereur, mourant quelque temps après la disgrâce qu'il y reçut, défendit à ses successeurs de faire jamais guerre aux Français ? »

Effectivement, M^{elle} de Gournay publia, sous le simple titre de *Remerciement du Roy* et la date de 1624 un libelle in-4° de 30 pages, qui contenait, outre l'épître à laquelle nous avons emprunté l'extrait ci-dessus, une pièce entière de Ronsard. C'est *la Harangue du très illustre et bien magnanime Prince François, duc de Guise, aux soldats de Mets, le jour de l'assault*. Ainsi que M^{elle} de Gournay l'explique, cette harangue est publiée d'une façon particulière : sur une page est imprimé, en caractères romains, le texte déjà

connu des vers de Ronsard, tandis qu'on voit reproduit en face, en caractères italiques, le texte du « nouvel exemplaire » que M^{elle} de Gournay prétendait avoir « recouvert ». La comparaison entre les deux est facilitée par ce parallélisme constant, mais il convient, pour qu'elle soit profitable, de bien préciser quelles sont les deux versions en présence. La *Harangue* de Ronsard a été publiée pour la première fois à la suite du cinquième livre de ses *Odes* dans l'édition qu'en a donnée, en 1553, la veuve de Maurice de La Porte. Puis elle a passé parmi les *Poèmes* de l'auteur, dans le premier livre desquels elle figure en 1560 et 1567. Mais, suivant son habitude, Ronsard a retouché cette pièce à diverses reprises jusqu'à ce qu'elle reparut dans son édition de 1584, la dernière publiée de son vivant et particulièrement précieuse puisqu'elle est la dernière expression de la pensée de l'auteur. C'est le texte de 1584 que M^{elle} de Gournay a adopté pour le reproduire, dans sa plaquette, en parallèle avec celui qu'elle mettait la première au jour. De qui étaient les corrections que portait ce dernier ? Faut-il prendre à la lettre les affirmations de la savante fille et voir là un texte posthume amendé par Ronsard lui-même ? Non, si l'on en croit quelques révélations que les événements semblent confirmer étrangement.

C'est là une fraude, pieuse sans doute et bien intentionnée, dont Guillaume Colletet nous a donné l'explication. On lit, en effet, dans sa vie de Ronsard, à l'occasion de cette harangue, qu'il met au nombre des « poèmes animés du plus beau feu qui peut-être ait jamais éclaté sur notre Parnasse » : « A ce propos, il faut que je dise que je n'ai jamais approuvé le

bizarre dessein de Marie Le Jars de Gournay qui avait entrepris de corriger les plus nobles poésies de Ronsard, pour les adoucir, disait-elle, et les accommoder à notre style. Et de fait, elle eut la hardiesse de mettre les mains sur celles-ci et de les publier même avec quelques autres œuvres, précédées d'un avertissement par lequel elle donnait avis au lecteur qu'elle avait heureusement trouvé un exemplaire de toutes les œuvres de Ronsard, revues et corrigées par l'auteur et de sa main propre ; ce qui était absolument faux, comme elle me l'avoua elle-même en me donnant cet échantillon d'œuvres corrigées. Aussi dès lors lui dis-je, que tant qu'il resterait un Colletet au monde, on saurait par lui l'erreur et la vanité de cette supposition. — « Trouveriez-vous bon, lui disais-je, qu'après votre mort quelqu'un fut si téméraire que d'aller changer le sens et les paroles de vos ouvrages, vous qui avez eu le soin, par un avertissement exprès ou plutôt par une imprécation, de défendre à toute personne, telle qu'elle soit, d'y ajouter, ni diminuer, ni changer aucune chose, soit aux mots ou en la substance, sous peine à ceux qui l'entreprendraient d'être tenus, aux yeux des gens d'honneur, pour violateurs d'un sépulcre innocent et pour les meurtriers d'une véritable réputation ? » Et ce fut sans doute cette plainte qui la fit se désister de son entreprise, si bien qu'elle borna toutes ses corrections à deux ou trois pièces de Ronsard, qu'elle fit imprimer, le véritable texte d'un côté et ses corrections de l'autre, dont la plupart me semblaient dès lors tout aussi plates et aussi efféminées que l'original est mâle et sublime.... La curieuse postérité me

saura peut-être bon gré de lui avoir donné cet avis et d'avoir détrompé ceux qui, sans moi, auraient ajouté foi à cette lâche supposition, si elle était parvenue à leur connaissance ¹. »

La menace de Colletet ne semble pas être demeurée sans effet, et le plus piquant de l'affaire est de voir M^{elle} de Gournay maudire avec tant de véhémence des procédés dont elle usait elle-même si délibérément. Toujours est-il qu'elle ne paraît pas avoir recouru davantage à cette étrange pratique. On ne connaît pas d'autre pièce de Ronsard ainsi accommodée par elle et le seul exemplaire qui semble avoir subsisté de la *Harangue du duc de Guise* est celui qui, acquis par le D^r Payen, fait aujourd'hui partie de sa collection à la Bibliothèque nationale (n^o 544). Le stratagème de M^{elle} de Gournay fut apparemment très vite éventé par les contemporains et elle en obtint beaucoup moins d'avantages qu'elle en attendait. Certes, il y a dans cette idée une part de bizarrerie qu'il suffit d'indiquer. Mais il y faut aussi voir autre chose. C'est un obstacle que la docte fille essaie d'opposer au courant qui entraîne de plus en plus la poésie française à la suite de Malherbe. Que vaut l'obstacle ? Pas grand'chose, d'abord parce qu'on ne peut guère remonter les courants, quels qu'ils soient, alors qu'ils suivent leur pente naturelle, et aussi parce que ce n'était pas la fragile barrière dressée par M^{elle} de Gournay qui devait retarder ce qu'elle

1. *Pierre de Ronsard*, par Guillaume Colletet (dans *Œuvres inédites de P. de Ronsard*, recueillies et publiées par Prosper Blanchemain. Paris, 1855, petit in-8, p. 92).

voulait arrêter. Mais M^{elle} de Gournay se proposait de ne pas s'en tenir à une seule tentative, et elle était femme à tenir sa parole. Ce n'est pas sa faute si son dessein n'alla pas plus avant.

Il n'est guère possible de reproduire ici le texte de ce long poème remanié¹. On se convainc bien vite par la comparaison avec le véritable texte de Ronsard que les corrections de M^{elle} de Gournay sont trop insignifiantes pour modifier l'allure générale du morceau, et, en tout cas, parfaitement inutiles. Dans la brochure de M^{elle} de Gournay tous les défauts de Ronsard subsistent, bien que parfois légèrement atténués, et ses qualités sont moins frappantes. C'est toujours le même manque de cohésion dans la langue, dans le style, dans la composition, la même grandeur désordonnée dans la conception et dans l'expression. M^{elle} de Gournay avait dû mettre trop de discrétion dans ses changements. Ah ! si ses ciseaux avaient pu manœuvrer tout à leur aise, ils auraient fait sans doute une besogne bien plus radicale. Telle qu'elle est, elle n'était pas suffisante pour contenter Malherbe et ses tenants, et elle suffisait au contraire pour mécontenter ceux qui estiment que les grands écrivains doivent être respectés jusque dans leurs défauts. Combien Malherbe eût trouvé d'amples occasions de cribler ce texte des traits de plume dont-il était si peu avare pour les œuvres de ses confrères en poésie ! Nulle part ne se montre mieux combien était grand le malentendu qui séparait les

1. On le trouvera dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1896, p. 75.

rivaux et combien les regrattages de M^{elle} de Gournay étaient impuissants à le faire disparaître. Ronsard lui-même s'était amendé dans le sens où M^{elle} de Gournay prétendait le corriger. D'édition en édition ses vers étaient devenus moins touffus, ses images plus cohérentes, ses compositions mieux dessinées et mieux suivies. Il était donc parfaitement inutile de chercher à démontrer que le grand lyrique sentait quelques-unes de ses faiblesses et tâcha d'y remédier autant qu'il le pouvait. Quant à songer à édulcorer son lyrisme, ce n'était pas l'affaire de M^{elle} de Gournay : polémiste ardente et avisée, elle manquait du génie poétique nécessaire pour exécuter une semblable besogne, si tant est qu'elle doive jamais être entreprise. Là où la mièvrerie d'un Desportes et la verve d'un Régnier n'avaient pu réussir, qu'espérait donc obtenir la savante fille contre des adversaires puissants et dont les doctrines, diamétralement opposées aux siennes, avaient déjà envahi les esprits ? C'était une entreprise chimérique. Mais si M^{elle} de Gournay comprit l'inutilité de moyens semblables à celui que nous venons d'indiquer, elle ne renonça pas à la lutte ; elle la continua sur le terrain des principes et elle obtint quelques avantages qu'il n'est pas superflu de signaler.

En effet, c'est en défendant Ronsard et son école poétique contre les doctrines nouvelles de Malherbe — quoique le plus souvent elle ne nomme pas celui-ci — que M^{elle} de Gournay a exprimé la plupart de ses idées littéraires. Bien des fois elles ont été exposées et mises en parallèle avec celles de son rival ; aussi n'est-il guère besoin d'y revenir très longue-

ment ici. Résumons-les plutôt et essayons d'en marquer, le plus nettement possible, le sens et la portée. La divergence était à la base et les deux adversaires partaient de conceptions si opposées qu'ils ne pouvaient s'accorder jamais. La principale réforme de Malherbe avait été de soumettre l'inspiration poétique à des règles rigoureuses et uniformes et de proscrire impitoyablement toutes les licences qui altéraient dans le style la clarté, la pureté ou la précision. M^{elle} de Gournay était trop du xvi^e siècle pour penser de même à cet égard. Pour elle comme pour Ronsard, les licences doivent être permises et le poète, personnage d'élection, peut user de sa langue maternelle comme il l'entend et ne doit que peu de compte aux grammairiens, plus faits pour enregistrer ses fantaisies que pour les contrôler. Elle admettait sur ce point la « retenue » d'un Desportes ou d'un Bertaut, qui, continuant la tradition en l'adouçissant, affaiblissaient l'inspiration et réglaient son allure sans la contraindre brutalement. Mais elle n'avait pas assez d'invectives et de mépris pour celui qui avait attaché « la gloire et le triomphe de la poésie en la polis-sure et en la syntaxe toute simple, vulgaire et nue du langage natal ». Le style prolix et diffus de M^{elle} de Gournay avait trop à perdre à être régulièrement coordonné pour qu'elle s'abandonnât ainsi sans regimber à une pareille tyrannie. Son imagination dérégulée ne pouvait accepter d'être tenue en bride par une autorité qui lui semblait à la fois si sévère et si discutable. Pour une nature aussi primesautière que la sienne, le droit d'écrire à sa guise était primordial, tandis que pour un esprit aussi

absolu que celui de Malherbe, la netteté dans la concision était un article de foi, un dogme, que son humeur impérative devait bientôt faire adopter comme tel. Pour Malherbe, ainsi que le dit le plus récent historien de ses idées¹, « son chapitre des licences se résumait comme celui de M. de Banville : *Il n'y a pas de licences poétiques*, avec cette différence, toutefois, que l'observation est jetée en passant par nos Parnassiens comme une chose reçue et approuvée, tandis que dans l'art poétique de Malherbe elle eût été placée en tête de tout l'ouvrage, comme la base et le fondement même du système. » Et par la constance de son exemple, la rigueur de l'autorité et la continuité de l'effort, « le tyran des syllabes » était parvenu à imposer à nombre de ses contemporains cette soumission absolue aux règles de la langue et de la prosodie, à faire passer dans leurs habitudes intellectuelles ce besoin de précision et de clarté.

Toutes les autres divergences entre les deux adversaires découlent de cette divergence fondamentale. Ainsi, par amour de la netteté, Malherbe proscriit les périphrases dont ses prédécesseurs ont tant abusé. Il ne veut pas qu'on vienne dire en plusieurs mots ce qu'on peut exprimer d'un seul et interdit toutes ces locutions redondantes qui n'étaient que des véritables chevilles, même aux mains des ouvriers les plus habiles. Mais M^{elle} de Gournay est loin d'être convaincue qu'il faille renoncer à ces tours plus ou moins heureux, qui affaiblissaient la pensée

1. Ferdinand Brunot, *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*. Paris, 1891, in-8, p. 192.

en la délayant. Sur ce point encore elle défend la tradition et garde avec un soin jaloux l'exemple des aïeux. Et les épithètes, autre moyen commode légué par Ronsard de remplir la mesure du vers et dont on usait si volontiers ? Malherbe en interdit l'emploi, ou du moins il veut que l'épithète ajoute quelque chose à l'idée du substantif qu'elle accompagne, sinon elle n'est plus à ses yeux qu'un véritable pléonasme qu'il faut fuir sans rémission. Il n'est pas besoin de dire que tel n'est pas l'avis de M^{elle} de Gournay : placée à un point de vue tout opposé, elle juge d'une façon contraire et estime que les épithètes sont « des nécessités de la poésie. » Il en est de même pour les métaphores : Malherbe les proscriit, Gournay les soutient. On conçoit combien pareille hécatombe devait navrer l'âme si essentiellement conservatrice de M^{elle} de Gournay. Pour elle, c'était un sacrilège que prétendre s'attaquer ainsi à des œuvres consacrées dont elle s'était constitué la gardienne assez maladroite, mais si dévouée. Le triomphe de pareilles idées n'était, ni plus ni moins, à ses yeux, qu'une subversion totale de ce qu'elle croyait être la poésie, et la négation, aussi brutale qu'arbitraire, du mérite de ceux qui avaient le mieux honoré jusque-là la cause des lettres françaises.

M^{elle} de Gournay taxait non sans raison cette pauvreté, à laquelle Malherbe voulait réduire notre poésie et notre langue, de calcul d'un esprit qui, naturellement indigent, prétendait que personne ne fut riche autour de lui. Comme elle trouve d'amusantes saillies à lancer contre son adversaire et comme elle fait sourire encore aux dépens de celui-ci, même mainte-

nant que la cause est depuis longtemps jugée et perdue par la vieille fille. Ecoutez la plaisanter le renoncement peu méritoire de Malherbe abandonnant sans regret des avantages auxquels il ne pouvait prétendre, et comme elle le compare joliment à un pauvre lièvre naïf qui s'enfuit troussant sa courte queue, de peur qu'on ne l'attrape par là, parce qu'il a ouï dire qu'un renard a été happé de la sorte par la sienne si opulente ! Si la mesure fait souvent défaut à M^{elle} de Gournay et la raison quelquefois, elle ne manque jamais de l'esprit d'à-propos, de la répartie prompte et incisive. Qu'elle déploie de malice dans cette lutte où elle défend pied à pied le terrain qu'on veut lui faire abandonner ! Elle protège un à un tous ces vieux vocables que Malherbe et ses partisans prétendent mettre hors d'usage et sait trouver pour chacun d'eux une excuse ingénieuse ! On ne tarda pas à regretter que M^{elle} de Gournay n'eût pas eu plus gain de cause à ce sujet, et La Bruyère ou Fénelon, par exemple, souhaitaient plus tard qu'on eût épargné bon nombre de ces mots sacrifiés par une main trop brutale. Mais le mal était fait alors, et l'intransigeance de Malherbe avait passé à l'état de règle communément admise, à laquelle il était impossible de ne pas se soumettre désormais.

Il s'en faut pourtant que l'opposition de M^{elle} de Gournay ait été tout à fait stérile et qu'elle n'ait eu nulle part d'effet salulaire. Le temps lui a donné raison sur plusieurs points et même, là où elle fut vaincue, sa cause n'était pas toujours inutile à défendre. Heureusement que l'avenir n'a pas ratifié tous les jugements de Malherbe et qu'il ne s'est pas

tenu, en particulier, aux quelques rares images que celui-ci avait laissées en circulation dans notre poésie. La voix de M^{lle} de Gournay, qui protégeait les métaphores comme un lambeau de l'héritage de Ronsard, n'a pas été sans éveiller d'écho à cet égard ; nous verrons un peu plus loin quel effet elle produisit. Néanmoins, malgré ces succès de détail, malgré le courage de la savante fille et son obstination, sa défaite fut profonde, irrémédiable, parce que la lutte de deux tempéraments aussi divers que le sien et celui de Malherbe n'était, au fond, que le choc de deux époques fort dissemblables et le combat de deux conceptions antinomiques de l'idéal poétique : l'une avait fait son temps et l'autre, au contraire, était en passe d'arriver à s'imposer. Le xvi^e siècle, que M^{lle} de Gournay défendait avec tant d'acharnement et dont elle procédait tant elle-même, était bien fini, et, avec lui, le règne de la fantaisie dans la langue et de l'individualisme désordonné était également achevé. L'esprit du xvii^e siècle triomphait et, avec lui, le culte de la règle qu'il allait porter si haut. Désormais, le génie lui-même devra se plier à certaines exigences et il ne lui suffira plus d'être grand pour être incontesté : il lui faudra aussi être respectueux de la tradition et du bon sens. Il ne suffira plus de pousser des pointes en avant de toutes parts et de gagner un terrain inutile à conquérir et impossible à garder. L'ambition allait être plus mesurée. « Il est beaucoup meilleur, disait un disciple de Malherbe, d'avoir un petit héritage qui soit bien cultivé et utile, que non pas une grande chevance qui n'apporte que beaucoup de peine et peu de fruit. Car c'est ainsi que le langage

français est assez copieux et plantureux de soi-même pourvu qu'il soit en la culture d'un esprit qui sache comme il faut le gouverner¹. » C'était ce fond ainsi délimité qu'on allait maintenant cultiver avec méthode. Il était, il est vrai, singulièrement réduit, si on le compare à l'héritage de l'âge précédent ; mais, retourné par des mains expertes, remué profondément et ameubli avec art, il devait donner des fruits particulièrement savoureux et beaux. Seulement, ceux qui, comme M^{elle} de Gournay, avaient toujours fait à leur tête, ne pouvaient se prêter à des besognes si rigoureuses, et, devant ce lopin fertilisé par tant d'efforts, ils regrettaient les vastes friches et les broussailles fougueuses de jadis.

Suivant sa coutume, M^{elle} de Gournay a exprimé ses doléances dans des petits traités qu'elle insérait au recueil de ses œuvres : *Du langage françois ; Sur la version des poètes antiques ou des métaphores ; Des rimes ; Des diminutifs françois ; Deffense de la poésie et du langage des poètes ; De la façon d'écrire de MM. Du Perron et Bertaut*. Chaque point est ainsi traité à la manière qu'affectionne l'auteur, avec des citations nombreuses et des digressions interminables, qu'échauffe parfois une passion qui ne se contient guère, et qu'éclaire maint trait vif, acéré, lancé prestement et au bon endroit. D'édition en édition, M^{elle} de Gournay a retouché ces œuvres, modifiant le raisonnement et changeant les saillies, car nul plus qu'elle n'amenda ses ouvrages et ne chercha à les améliorer. La plupart des exemplaires de ses livres contiennent même des corrections autographes qu'elle

1. Deimier, cité par Brunot, *op. cit.*, p. 235.

prenait la peine de marquer avec une patience vraiment méritoire. Les vers de M^{lle} de Gournay sont surtout révisés, car, pour prêcher d'exemple, elle n'avait pas manqué de joindre ses propres poèmes à ses travaux de critique et c'est bien là leur place, comme pièces à l'appui d'un système dont l'ensemble est représenté par la réunion de ces petits traités polémiques. On ne saurait en disconvenir : M^{lle} de Gournay n'est guère poète, et ses vers ne sont un argument qu'à l'encontre de ses théories. Ses traductions en vers de quelques fragments de l'*Énéide* dénotent plus de bonne volonté que de talent, et, si l'effort est quelquefois heureux, il est d'ordinaire trop visible et trop réel. On y sent les derniers ressauts de la langue du xvi^e siècle, qui, sous les yeux d'un juge impitoyable, essaie de se contraindre et de se ranger. La prosodie est plus rigoureusement suivie, le syntaxe plus sévère, le langage moins prolix et moins diffus que devant. Mais que de chemin reste encore à faire avant d'atteindre à la sobriété d'un Malherbe, dont le vers si cadencé et si nombreux satisfait si pleinement la raison et l'oreille !

Malherbe n'aimait pas, dit-on, les épigrammes à *la grecque* de M^{lle} de Gournay, que sa causticité trouvait trop inoffensives. Quelques-unes ne sont cependant pas sans mérite. Détail à noter et qui prouve bien la noblesse de son caractère, la vieille fille, qui trouve aisément des mots si nets pour caractériser les tendances de ses adversaires et des images si hardies pour dénoncer leurs doctrines subversives, ignore l'art de ménager la malice et d'aiguiser le trait d'une méchanceté savamment conduite. Ceci

n'est pas pour nous déplaire et ne saurait nuire au bon renom de M^{elle} de Gournay. Ses épigrammes n'ont pas été retenues par le souvenir public parce qu'elles n'étaient pas assez pointues. Tant mieux pour l'auteur. En revanche, les anthologies citent parfois un quatrain de M^{elle} de Gournay en faveur de Jeanne d'Arc. Le poète n'a rien à perdre à ce choix, que nous ferons aussi parce qu'il est honorable.

SUR L'IMAGE DE LA PUCELLE, L'ÉPÉE NUE AU POING.

Peux-tu bien accorder, vierge du Ciel chérie,
La douceur de tes yeux et ce glaive irrité ?
La douceur de mes yeux caresse ma patrie
Et ce glaive en fureur lui rend sa liberté.

Ces vers sont beaux assurément. Mais les meilleurs vers de M^{elle} de Gournay — et on les souhaiterait moins rares — ont, pour le temps où ils furent composés, un air suranné et contraint. C'est bien l'effort suprême d'une veine épuisée, qui ne devient retenue que parce qu'elle se sent impuissante. Ce n'est pas seulement par sa prose, c'est aussi par ses vers que M^{elle} de Gournay « chante, suivant le mot de Sainte-Beuve, l'hymne funéraire de cette école expirante, dont, quatre vingts ans auparavant, Du Bellay avait entonné l'hymne de départ et de conquête, au milieu de tant d'applaudissements et de tant d'espérances ».

Certes, s'il est pénible d'assister en vieillissant à la ruine de ses illusions, c'est aussi un avantage de durer. Dans sa longue carrière, M^{elle} de Gournay avait perdu la plupart de ses adversaires les plus immédiats, ceux contre lesquels elle avait le plus âprement bataillé. Malherbe était mort dès 1628 et

les survivants n'avaient ni son obstination ni son intransigeance. D'ailleurs, les coups étaient portés alors et l'œuvre accomplie : le temps ne pouvait que la parachever. Ce n'est assurément pas à dire que M^{elle} de Gournay laissât faire sans protester ; mais l'âge qui augmentait ses ridicules atténuait aussi ses ardeurs belliqueuses. On usait de ménagements, au reste, à son endroit, et, si on se gaussait de ses travers, on avait plus d'égards pour sa personne. Ce n'était plus l'époque où des esprits malveillants, des « pestes », comme elle les appelle, lui jouaient tous les vilains tours rapportés par Tallemant. Le plus célèbre est l'aventure des trois Racan, si joliment contée par Tallemant. Sachant que Racan, bègue et gauche, devait un jour faire visite à M^{elle} de Gournay, ses amis, le chevalier de Bueil et Yvrande s'avisèrent de le devancer. Tous deux allèrent, l'un après l'autre, voir la vieille fille, en se faisant passer respectivement pour Racan. Celle-ci fut un peu surprise de recevoir, à si peu d'intervalle, deux personnes qui prétendaient être Racan, et, lorsque le véritable Racan arriva quelques instants après, lui troisième, elle le mit tout bellement à la porte, sans vouloir rien entendre. L'historiette est très piquante sous la plume de Tallemant, pleine de traits plaisants, mais qui n'atteignent guère que l'humeur brusque et impétueuse de M^{elle} de Gournay. Boisrobert, qui avait un talent de mime dont il usait pour amuser Richelieu, racontait l'aventure de façon fort divertissante. Il voulut la porter au théâtre dans sa comédie des *Trois Orontes* : la scène fait plus long feu. Tallemant a encore rapporté un autre tour, plus vilain, que lui

jouèrent ces adversaires sans scrupules. « On supposa une lettre du roi Jacques d'Angleterre, par laquelle il lui demandait sa vie et son portrait. Elle fut six semaines à faire sa vie ; elle se fit barbouiller et envoya tout cela en Angleterre, où l'on ne savait ce que cela voulait dire. » Mais, cette fois-ci encore, la franchise de la docte fille put désarmer les mauvais plaisants. Pour rétablir la vérité, elle n'eut qu'à publier l'autobiographie qu'on lui avait ainsi extorquée et qu'on faisait courir après l'avoir enjolivée. Par sa bonne foi et sa candeur M^{elle} de Gournay imposa toujours le respect même aux plus malintentionnés, et ses qualités de cœur ne cessèrent pas de lui attirer la considération que ses bizarreries eussent pu lui enlever. Tallemant, peu prodigue d'éloges, rend hommage à la générosité d'âme de M^{elle} de Gournay, « car, pour peu qu'on l'eût obligée, elle ne l'oubliait jamais » ; et un autre contemporain, Sorel, met aussi fort au-dessus de son savoir « sa générosité, sa bonté et ses autres vertus qui n'avaient point leurs pareilles. »

Tel était le sentiment qui avait prévalu sur M^{elle} de Gournay. Si quelque malotru, comme Saint-Amand, s'avisait de la maltraiter dans des vers plus méchants que spirituels, encore prenait-il soin de ne pas la nommer et d'insérer quelques traits pour dépister la malignité publique. Il est vrai que la réputation excentrique de M^{elle} de Gournay était établie et que les originaux de tout acabit avaient recours à elle comme à quelqu'un de mieux qualifié. C'est ainsi qu'un laquais-poète, un de ces personnages grotesques qui valurent alors une si fâcheuse renommée au

nom de Gascon, Antoine Gaillard, la mettait aux prises, dans une mauvaise farce intitulée *La fameuse monomachie de Gaillard et de Bracquemard*, avec un autre grotesque, Neufgermain, ce poète ridicule qui se faisait appeler poète hétéroclite de monseigneur le duc d'Orléans. Pourtant le plus grand nombre des contemporains de M^{elle} de Gournay faisait comme Boisrobert, qui riait d'elle et ne manquait pas de la servir, à l'occasion, auprès des grands. Les plus prudents, comme Balzac et Chapelain, s'ils se moquaient sous cape, redoutaient les coups de boutoir de la vieille fille et lui faisaient bon visage en face, quittes à l'aller voir quand ils pensaient qu'elle ne serait pas chez elle. D'autres natures, plus indépendantes et plus franches, savaient apprécier à leur prix les qualités de M^{elle} de Gournay et ne s'arrêtaient pas à une écorce un peu rude pour estimer un cœur si dévoué et si chaud.

Au surplus, sur certains points, la défaite de M^{elle} de Gournay était moins complète qu'elle avait pu le craindre un instant, et, si le temps avait donné raison en bloc à Malherbe, il n'avait pas ratifié toutes ses décisions. En vieillissant, M^{elle} de Gournay eut la satisfaction de le constater. Une société était née qui ne manquait pas de regarder la vieille fille comme une aïeule et se réclamait d'elle : nous voulons parler de la société précieuse, qui, sensible à la délicatesse du langage et à la galanterie, épura la langue et réforma les mœurs. Sans doute, il y a beaucoup à reprendre dans ces cabales bourgeoises, qui raffinant à qui mieux mieux, finirent par devenir insupportables de prétention et de bel esprit. Molière

les a accablées à bon droit de son ironie, mais il ne faudrait pas le prendre absolument au mot, car Molière a exagéré pour les besoins de la scène, et, de plus, en vrai Français qu'il était, il ne pouvait pardonner aux femmes de viser à autre chose qu'au bon sens simple et sans fard. Pour M^{lle} de Gournay, la préciosité qu'elle voyait renaître sur ses vieux jours n'était qu'un recommencement. Les nouvelles précieuses usaient des périphrases jadis défendues contre Malherbe ; elles raffolaient des métaphores qu'on pouvait croire condamnées depuis longtemps déjà. Cette fois-ci encore, il fallut l'intervention brutale d'un maître pour replacer les choses dans l'ordre et faire cesser cette débauche de *concetti* et de mots à la mode. Mais, bien que l'exécution ait été faite d'une main vigoureuse et entendue, elle ne suffit pas à clore tout à fait la porte à des locutions qui passèrent dans l'usage courant de la langue, malgré l'opposition et le ridicule qui s'attachaient à elles. Bien plus, Molière lui-même, en dépit qu'il en eût, emploie communément des tours de phrases ou des mots, des comparaisons ou des termes qui lui viennent des Précieuses qu'il bafoue, et ces locutions, dites sans intention comique, ne suscitent pas le rire et semblent naturelles. Sur ce point, M^{lle} de Gournay et sa postérité intellectuelle triomphent et cette victoire suprême, si elle avait pu la prévoir, aurait réjoui le cœur de cette Précieuse avant la lettre, — de celle qu'on nomme Gémynie, dans le *Cercle des femmes savantes*, ou Gadarie dans le *Dictionnaire des Précieuses*.

Si l'on en croit son ami l'abbé de Marolles, qui

demeurait dans la même maison que M^{elle} de Gournay, rue Saint-Honoré, en face de l'Oratoire, celle-ci eut quelque part à la naissance de l'Académie Française. « Ce fut, dit-il, chez cette honnête demoiselle où se conçut la première idée de l'Académie Française, par tous ceux qui la visitaient tous les jours, où j'ai vu non-seulement MM. Ogier, de La Mothe Le Vayer, L'Estoile, Cotin, Habert, abbé de Cérisy, mais encore trois frères de celui-là même, Jacques de Serisay, intendant de M. de La Rochefoucauld, et Claude de Malleville, parisien, depuis secrétaire de M. de Bassompierre. » L'abbé de Marolles doit être bien informé en ceci, puisque les choses se passèrent sous ses yeux. Aussi la docte fille n'échappa point à la verve des satiriques qui ne manquèrent pas de s'attaquer à l'institution naissante. On la voit figurer dans le *Rôle des présentations aux grands Jours de l'éloquence françoise*, attribué à Sorel, dans la *Requête des dictionnaires* de Ménage et dans la *Comédie des Académistes*, œuvre de Saint-Evremond. Ici et là, on la représente toujours comme le défenseur attitré des vieux vocables, « qu'elle a sucés avec le lait. » Selon Ménage, elle regrette qu'on proscrive

Ces nobles mots : *moult, ains, jaçoit,*
Ores, adonc, maint, ainsi soit,
A tant, si que, piteux, icelle,
Trop plus, trop mieux, je quiers, isnelle,
Il ne m'en chaut, je n'en puis mais,
A grand randon, à toujours mais,
Mauvestié, blandice, empirance
Tollir, cuider, angoisse, usance,
Pièça, servant, illec, ainçois.
 Comme étant de mauvais françois,
 Et ce sans respect de l'usage.

Comme on voit, la nomenclature est assez variée, et il s'en faut que tous ces termes soient également tombés en désuétude.

A ce reproche, Saint-Evremond, plus mordant, joint quelques plaisanteries sur l'âge de M^{elle} de Gournay, qui reculait dans un lointain si grand les déboires passés de la vieille fille et les premiers ennemis contre lesquels elle avait rompu des lances, bien des années auparavant.

SILHON.

Vous avez le parler de la sainte Ecriture.

SERISAY.

Elle est de l'an de grâce.

M^{elle} DE GOURNAY.

Et plus vieille, dit-on.

SERISAY.

Du moins, vous avez vu mourir le bon larron.

M^{elle} DE GOURNAY.

Oui, je l'ai vu mourir et je ne fais qu'attendre
Le trépas d'un mauvais que l'on doit bientôt pendre.
Je serais satisfaite en le voyant pendu.

SERISAY.

Pendre ainsi les larrons est un peu trop *ardu*.

M^{elle} DE GOURNAY.

Quand on disait *ardu* on rendait la justice.

SERISAY.

On observait aussi les lois de la milice :

Mais ne les gardant point, il ne faut point de *los*.

M^{elle} DE GOURNAY.

Monsieur, tout allait bien du temps de ces vieux mots,
Si l'on parlait plus mal, on vivait plus à l'aise....

Tel est le ton qu'on prête à cette obstinée *laudatrix temporis acti*. Certes, c'était une ironie un peu

bien injuste que faire ainsi le procès de la savante fille en même temps que celui de la jeune Académie et mêler, même par contraste, le nom de celle-là à la cause de celle-ci. Car si M^{elle} de Gournay avait pu voir d'un bon œil, au début, la constitution en un corps organisé d'une compagnie d'hommes de lettres tout occupés à traiter les questions de langue et de style, les choses ne tardèrent pas à se gâter et elle trouva bientôt que, dans ces réunions, on ne faisait pas besogne à son goût. La lettre suivante de Chapelain à M^{elle} de Gournay en est la preuve. « Vous êtes bonne de m'envoyer ainsi la paix. Je la reçois de votre main, mais seulement pour les affaires générales, car pour nos différends particuliers vous savez bien qu'ils ne sauraient finir et que vous êtes l'irréconciliable ennemie de l'écorcheuse Académie. Je suis marri que vous ayez fait juger *pendant ce soir* par ce tribunal que vous ne connaissez pas. Outre que vous y avez été condamnée, vous lui donnez encore le droit de vous y citer quand bon lui semblera, ayant fait cet acte de reconnaissance. Voyez si je suis généreux et si, dans la différence de nos partis, je traite bien avec vous et vous fais bonne guerre. Il est vrai que cela vient de plus haut et que, la vertu nous liant, nous ne pouvons avoir de querelles ensemble que pour des mots et des syllabes. Hors cet intérêt, vous pouvez faire état de mon amitié et de mon service »¹. Cette fois-ci encore, M^{elle} de Gournay n'avait pas su se mettre à l'allure commune ; mais, pour si

1. Chapelain, *Lettres*, publiées par M. Tamizey de Larroque, t. I, p. 497.

intraitable qu'elle se montrât sur les questions de langage, on pouvait différer de sentiment avec elle sans devenir son ennemi et elle savait garder les bonnes grâces de ceux qu'elle combattait si opiniâtrement.

Les amitiés qui suivirent M^{elle} de Gournay avaient, certes, eu le temps de changer durant le cours de sa longue carrière ; il lui en demeurait encore de nombreuses et de fidèles lorsqu'elle acheva son existence. Par ses qualités comme par ses défauts, M^{elle} de Gournay s'était surtout senti porter vers les natures indépendantes et jalouses de cette indépendance, vers ceux qui, peu soucieux d'une autorité étrangère, vivaient à leur guise et pensaient de même. On a vu plus haut les noms de quelques-uns d'entre eux cités par l'abbé de Marolles. Il y en eut d'autres assurément. Quand M^{elle} de Gournay mourut, on trouva, paraît-il, dans son cabinet, des lettres flatteuses que lui avaient adressées des personnages illustres, notamment Richelieu, le cardinal Bentivoglio, saint François de Sales.

Toutes ces missives semblent perdues aujourd'hui, comme aussi celles qu'écrivit Marie de Gournay. Seule, une lettre de remerciement à Richelieu a échappé à ce naufrage. La voici : « Monseigneur, vos bienfaits, dont les princes mêmes se sentiraient honorés, ne laissent point de digne remerciement à une chétive demoiselle. Votre Eminence eût jugé, comme il était vrai, que le bien qu'elle me faisait jusques ici, ajouté à la libéralité de notre bon Roi, suffisait à me tenir à mon aise, et m'eût laissé en ces termes, si votre inclination à faire les choses

nobles et illustres se pouvait contenir dans les bornes ordinaires, ou, pour mieux dire, dans celles de l'homme. Certes, Monseigneur, quelques-uns des plus grands monarques de l'Europe ont sujet d'envier ma condition : ils briguent inutilement votre bienveillance et l'achèteraient à tout prix, tandis qu'elle m'est si bénévolement départie du seul mouvement de votre générosité. J'apprends par là que nous ne pouvons espérer les plus dignes présents que de la pure faveur du ciel, Monseigneur, et puis dire avec raison que c'est lui, proprement aussi, qui me favorise en cette occasion, puisqu'il vous honora naissant de ce génie incomparable, afin de faire, en votre personne, le nouvel exemple d'un ministre capable de distribuer ses grâces en terre¹. » Ce langage, si enthousiaste, essayait de payer sans doute la dette de gratitude contractée par la savante fille dans la circonstance que nous avons déjà rapportée d'après Tallemant des Réaux.

Elle-même distribua à ses amis ses papiers et ses livres : elle donna, dit un contemporain, dom Pierre de Saint-Romuald, « tous ses manuscrits et livres curieux aux doctes personnages qui la fréquentaient, et particulièrement au sieur de La Mothe Le Vayer, disant que c'est à cause des bons offices de prudence, de candeur et de foi qu'il lui a rendus, outre sa suffisance et doctrine que ses livres témoignent assez par leur qualité et quantité. » C'est en effet La Mothe Le Vayer qui, dans ce cercle des

1. 16 juin (1634 ?). L'original a passé des collections de Benjamin Fillon (*Catalogue*, n° 931) dans celles de M. Morri-son (*Cat.*, II, 192).

libres esprits d'alors, des *libertins*, comme on disait, agréait le plus à M^{lle} de Gournay par sa science profonde, à la fois lourde et narquoise, son humeur tout ensemble aventureuse et conservatrice, son scepticisme bien informé.

Si La Mothe Le Vayer eut la plus grosse part de cet héritage intellectuel, d'autres contemporains obtinrent quelque souvenir. M^{lle} de Gournay légua son Ronsard au poète L'Estoile, ce Ronsard qu'elle avait tant pratiqué, et elle laissa des papiers et le récit de sa vie à Le Pailleur, le grand ami de Tallemant des Réaux et l'un des principaux fournisseurs de ses historiettes. Il n'est guère personne avec qui la vieille fille n'ait échangé un présent, dans ce groupe d'épicuriens érudits : elle offrait ses œuvres à L'Huillier, à Naudé, et ceux-ci la payaient, en retour, d'une sympathie respectueuse et sincère. Aussi, lorsque la mort vint frapper enfin ce suprême survivant d'un siècle déjà lointain, ses amis de la dernière heure regrettèrent celle qui disparaissait et vantèrent ses mérites. Adrien de Valois, le prieur Ogier, Malleville, Guy Patin, Ménage, Du Pelletier, Guillaume Colletet lui consacrèrent, suivant le vieil usage, des épitaphes en vers latins et français. C'est le fils de La Mothe Le Vayer qui composa celle qui devait figurer sur le tombeau de la docte fille, dans l'église Saint-Eustache.

Il semble que tous ces éloges ne soient pas de commande et qu'il s'en dégage quelque regret sincère. M^{lle} de Gournay le méritait, je ne dis pas seulement pour la dignité de sa vie et la noblesse de son caractère, mais encore pour son œuvre littéraire.

Editeur, elle a rendu des services indéniables ; critique, si ses vœux manquèrent de clairvoyance, elles ne furent pourtant ni si arriérées ni si insoutenables qu'on l'a prétendu bien souvent.

Lorsque un coup d'état a réussi, où que ce soit, on ne manque pas de trouver des raisons pour prouver qu'il était nécessaire et montrer qu'il devait aboutir. Est-il donc si oiseux de se demander ce qu'il fut advenu si M^{elle} de Gournay avait triomphé à l'encontre de Malherbe ? Ses prétentions étaient-elles exorbitantes ? Toute sa doctrine peut se résumer en ces deux formules, très heureusement dégagées par M. Ch.-L. Livet : faire avancer la langue sans qu'elle doive ou puisse reculer ; — conserver l'usage de la langue entière ; — c'est-à-dire, d'une part, ne laisser perdre aucun mot, et « louer et avouer aux occasions les mots qu'ils appellent vieux » ; de l'autre, donner accueil à tous les termes nécessaires : « c'est l'impropre innovation certes qu'il faut blâmer et non l'innovation aux choses qui, n'étant pas achevées, aspirent toujours au comble de leur perfection avec impatience ; et on doit porter l'audace du parler inventif, industriel, vigoureux et délicieux, aussi loin que se peut étendre le besoin et la faculté d'amendement en la langue. »

Sont-ce donc là des visées absurdes et ridicules ? Il est vrai que M^{elle} de Gournay écrivain fut un fort mauvais argument pour sa thèse. D'accord. Mais ce n'est pas un motif suffisant pour qu'on ne puisse dégager de cette thèse ce qu'elle contient de juste et de sensé et pour qu'on ne sache nul gré à celle qui

sentait si nettement des besoins qu'elle exprima parfois si mal, lorsqu'elle prit la plume pour son propre compte ¹.

1. Sur l'œuvre si touffue et sur la vie si complexe de M^{lle} de Gournay on peut consulter encore l'étude de Léon Feugère (1853, in-8, et aussi dans *Les femmes poètes au XVI^e siècle*, 1860, in-8) et celle de M. Ch.-L. Livet, dans *Précieux et Précieuses* (1870, 2^e édition, in-12).

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE IV

MONTAIGNE (1581-1585).

CHAPITRE I^{er}

MONTAIGNE EN VOYAGE

Montaigne vient à la cour après la publication de son livre. — Il entreprend de voyager pour soigner sa gravelle. — Humeur de Montaigne voyageur : il aime le changement, et cet état d'esprit se fait jour dans son *Journal de voyage*. — Les bains de Plombières. — Montaigne en Allemagne et en Suisse : Mulhouse, Bâle, Bade, la Bavière et le Tyrol. — Ardeur de voyage de Montaigne. — Montaigne en Italie : Venise, Ferrare, Florence. — Montaigne à Rome : ce qu'il y cherche et ce qu'il y observe. Son jugement sur la Ville éternelle. — Les bains *della Villa*. — Montaigne, absent, est élu maire de Bordeaux. — Il retourne à Rome, et, peu après, rentre en France, après un éloignement de plus de dix-sept mois. . . . 1

CHAPITRE II.

MONTAIGNE MAIRE DE BORDEAUX.

Situation des partis à Bordeaux et en Guyenne au moment de l'élection de Montaigne. Causes de cette élection. — Le maréchal de Biron, prédécesseur de Montaigne. — Montaigne n'accepte pas sans hésitation

la désignation de ses concitoyens. — Caractère de la mairie de Bordeaux. — Les temps sont calmes : le nouveau maire n'a qu'à faire des offices de courtoisie et à s'occuper d'administration locale. — Il assiste à l'installation des Commissaires de Guyenne et noue des relations avec de Thou et avec Loisel. — Il va en cour. — Différend avec le gouverneur du Château-Trompette. — A l'expiration de son mandat, Montaigne est élu maire une seconde fois et maintenu en fonctions malgré les protestations. — Remontrances de la municipalité bordelaise au roi au sujet des impôts. — Montaigne approuve le plan d'études du collège de Guyenne. — Remontrances à Henri de Navarre. — Correspondance de Montaigne avec Du Plessis-Mornay. — Réédification de la tour de Cordouan. — Henri de Navarre visite Montaigne chez lui. — La situation s'aggrave : ses dangers. — Correspondance de Montaigne avec le maréchal de Matignon. — Démêlés d'Henri de Navarre et de la reine Marguerite. Celle-ci se retire à Agen. — La Ligue essaie de conquérir Bordeaux. Matignon se saisit de Vaillac, gouverneur du Château-Trompette et principal soutien de la Ligue. — Bordeaux est maintenu, par ce coup de force, dans l'obéissance du roi. — Matignon et Montaigne agissent de concert pour sauvegarder la ville. Leur correspondance à ce propos. — Montaigne négocie un rapprochement entre le maréchal et le roi de Navarre. — La peste éclate à Bordeaux. Les derniers jours de la mairie de Montaigne. A-t-il manqué à son devoir? 47

LIVRE V

MONTAIGNE (1585-1592).

CHAPITRE I^{er}

LE TROISIÈME LIVRE DES « ESSAIS ». LES DERNIÈRES ANNÉES DE MONTAIGNE. — SA MORT.

La peste continue ses ravages et chasse Montaigne de chez lui. — Quand le fléau a cessé, il se remet à

réfléchir et compose le troisième livre des *Essais*. — Caractères de ce troisième livre. — Liaison de Montaigne et de Charron. — Montaigne vient à Paris faire imprimer son œuvre. — Paris et la Ligue : Montaigne à la Bastille. — M^{lle} de Gournay, fille d'alliance de Montaigne. — Montaigne aux Etats de Blois : ses conversations avec De Thou et avec Pasquier. — Retour de Montaigne en Guyenne. — Les lettres qu'il écrit à Henri IV qui conquiert son royaume. — Les dernières années de Montaigne : sa correspondance avec Juste Lipse. — Ses derniers moments et sa mort. . . . 141

CHAPITRE II.

LA PUBLICATION POSTHUME DES « ESSAIS ».

Après la mort de son mari, M^{me} de Montaigne se consacre à la renommée du philosophe. — Caractère de Françoise de La Chassaigne. — Montaigne laisse en mourant les *Essais* revus et annotés en vue d'une édition nouvelle que ses héritiers s'empressent de donner au public. — Pierre de Brach et M^{lle} de Gournay collaborent à cette édition posthume. Dans quelle mesure? — Le tombeau de Montaigne. Les épitaphes. — Dernières années de M^{me} de Montaigne. — Les cendres de Montaigne. 187

LIVRE VI.

PIERRE CHARRON (1541-1603).

CHAPITRE 1^{er}

CHARRON PRÉDICATEUR ET POLÉMISTE.

Incertitudes de la vie et du caractère de Charron. — Sa naissance ; sa famille ; ses études. — Il est reçu docteur en droit à Montpellier. — Charron avocat. Il abandonne le barreau pour l'état ecclésiastique. — Ses succès de prédicateur. — Il vient en Guyenne. — Charron à Bordeaux. — Montaigne et Charron. — Charron prêche la Ligue à Angers. — Ses démarches

infructueuses pour devenir chartreux ou célestin. — Son retour à Bordeaux. — *Les trois vérités*. — Protestants et catholiques. — La théologie naturelle de Charron. 213

CHAPITRE II.

CHARRON PHILOSOPHE.

Charron à Cahors. Il réimprime les *Trois vérités* et s'en déclare l'auteur. — Charron secrétaire de l'Assemblée du clergé de France. — Charron écrit à Cahors son traité de *la Sagesse*. — Charron le fait imprimer à Bordeaux, en même temps qu'un recueil de sermons. — Les idées philosophiques de Charron. — En quoi son scepticisme diffère de celui de Montaigne. — Les contrastes et les contradictions de Charron. — Son style. — Il quitte Cahors pour Condom, où il s'installe avec plaisir. — Vie de Charron à Condom. — Il prépare une nouvelle édition de *la Sagesse*. — Voyage à Paris pour la mettre au jour. — Les ennuis de Charron. Sa mort foudroyante. — Publication posthume de *la Sagesse* et des *Discours chrétiens*. . . 259

LIVRE VII.

M^{elle} DE GOURNAY (1565-1645).

CHAPITRE I^{er}

VIE DE M^{elle} DE GOURNAY.

Pourquoi M^{elle} de Gournay a été un continuel sujet de faciles plaisanteries. — Date de sa naissance. — Sa famille. — Elle voit Montaigne à Paris, et celui-ci séjourne quelque temps à Gournay-sur-Aronde, en Picardie. — *Le Proumevoir de Montaigne*. — Situation précaire de Marie de Gournay. — La mort de Montaigne. — Marie de Gournay et Juste Lipse. — Lettres échangées entre la savante fille et l'humaniste. — Marie de Gournay vient à Montaigne. — Elle se

rend ensuite à Cambrai et en Belgique. — Opuscules de circonstance de M^{elle} de Gournay. — L'assassinat d'Henri IV. — Marie de Gournay publie des traductions et réunit ses œuvres en un volume. — Caractère de ses divers ouvrages. — Correspondance avec Erycius Puteanus. — Opinion des contemporains sur Marie de Gournay. — Richelieu lui accorde une pension. — Sa mort. 315

CHAPITRE II.

M^{elle} DE GOURNAY ÉDITEUR ET POLÉMISTE.

Ses qualités de polémiste sont réelles, mais la passion l'aveugle. — Elle confond à tort Montaigne et Ronsard dans la même admiration intransigeante. — Pourquoi M^{elle} de Gournay se trompe en faisant ainsi. — La renommée de Montaigne ne subit aucune éclipse après sa mort et ses qualités le sauvèrent du dédain. — Rôle de M^{elle} de Gournay comme éditeur des *Essais*. — Elle montre plus de bonne volonté que de critique. — On lui a reproché sa piété maladroite. — Le cas de Ronsard n'est pas le même que celui de Montaigne. — Pourquoi son génie fut méconnu. — Stratagème dont M^{elle} de Gournay s'avise à l'endroit de Ronsard. — Comment la supercherie a été dénoncée. — Chimère d'une pareille entreprise. — C'est en défendant Ronsard que M^{elle} de Gournay a exposé ses idées sur la poétique et sur la langue. — Elle veut que le poète ait toutes les licences et défend les procédés des prédécesseurs. — Effets de l'opposition de M^{elle} de Gournay : elle sauva quelques métaphores et prépara la venue des Précieuses. — Les vers et la prose de M^{elle} de Gournay. — Comment on traite les défauts de sa vieillesse. — Elle fut, dit-on, l'ancêtre de l'Académie Française. — Les réunions qui se tenaient à son logis. — Ses héritiers et ses amis. 369

Sauveterre-de-Guyenne. — Imp. Henri LARRIEU.

54 30

PAUL BONNEFON

Montaigne

et ses amis

Boétie — Charron
M^{lle} de Gournay

II

PARIS

And COLIN & C^o

ÉDITEURS

Pages choisies de J. Michelet

(CH. SEIGNOBOS, sous la direction de M^{me} Michelet).

Un volume in-18 jésus, broché, 4 fr. ; relié toile. 4 50

Pages choisies de Mignet (G. WEILL).

Un volume in-18 jésus, broché, 3 fr. ; relié toile. 3 50

Pages choisies d'Alfred de Musset

(PAUL SIRVEN): Un volume in-18 jésus, broché, 3 fr. 50 ;
relié toile. 4 »

Pages choisies d'Ernest Renan.

Un volume in-18 jésus, broché, 3 fr. 50 ; relié toile. 4 »

Pages choisies de Jean-Jacques

Rousseau (S. ROCHEBLAVE). Un volume in-18 jésus.
broché, 3 fr. ; relié toile. 3 50

Pages choisies de George Sand

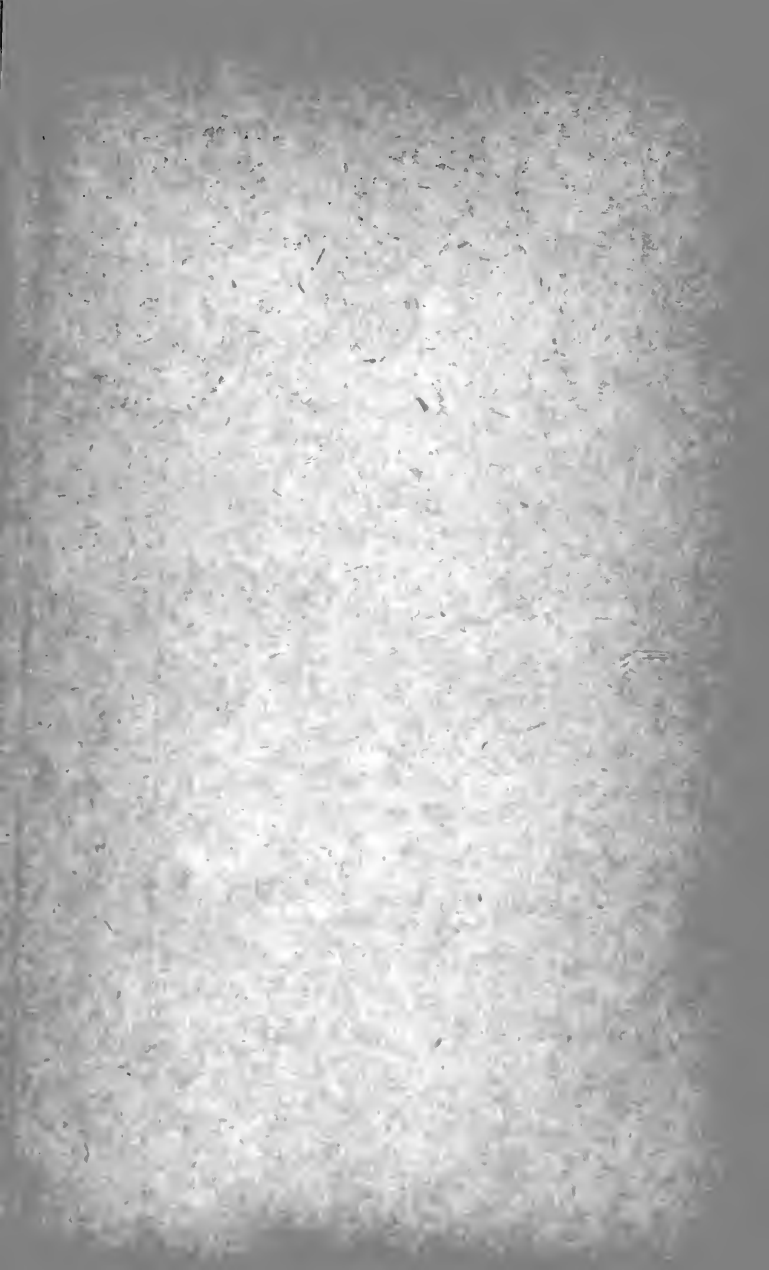
(S. ROCHEBLAVE). Un volume in-18 jésus, broché,
3 fr. 50 ; relié toile. 4 »

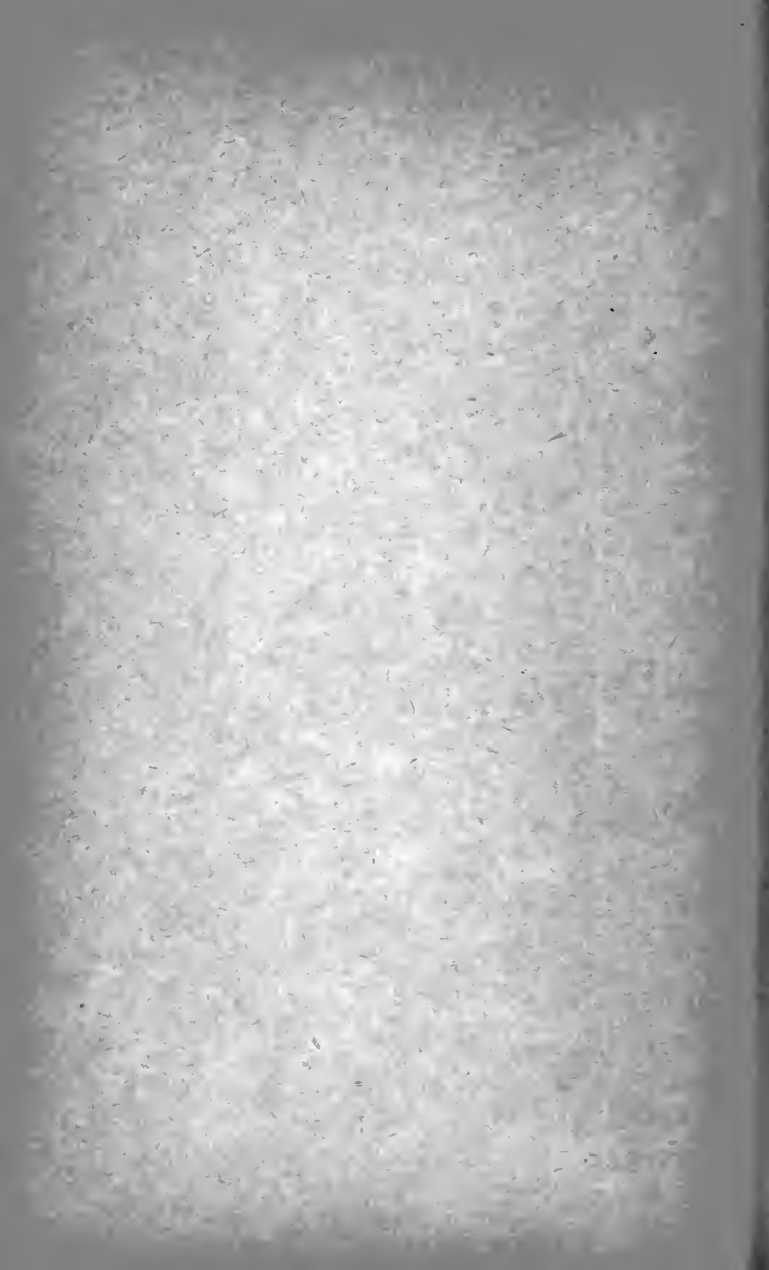
Pages choisies d'Adolphe Thiers

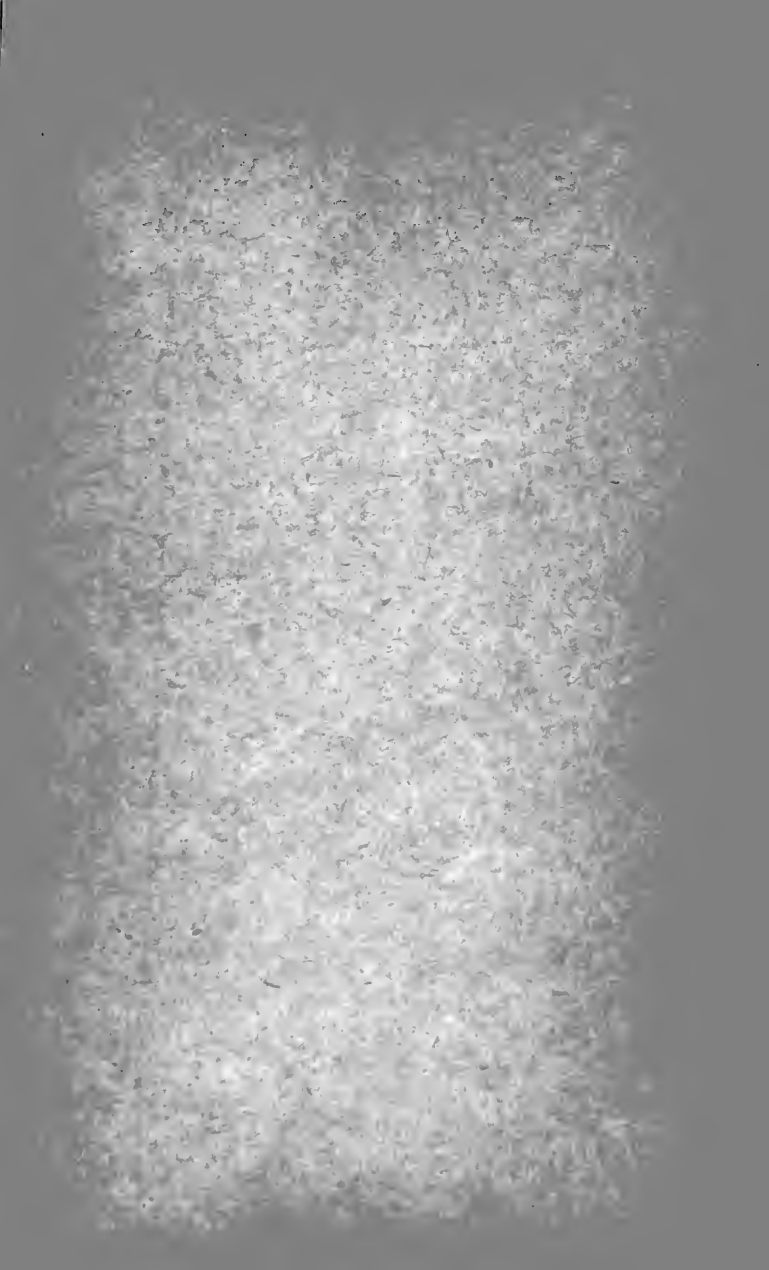
(G. ROBERTET). Un volume in-18 jésus, broché, 3 fr. ;
relié toile. 3 50

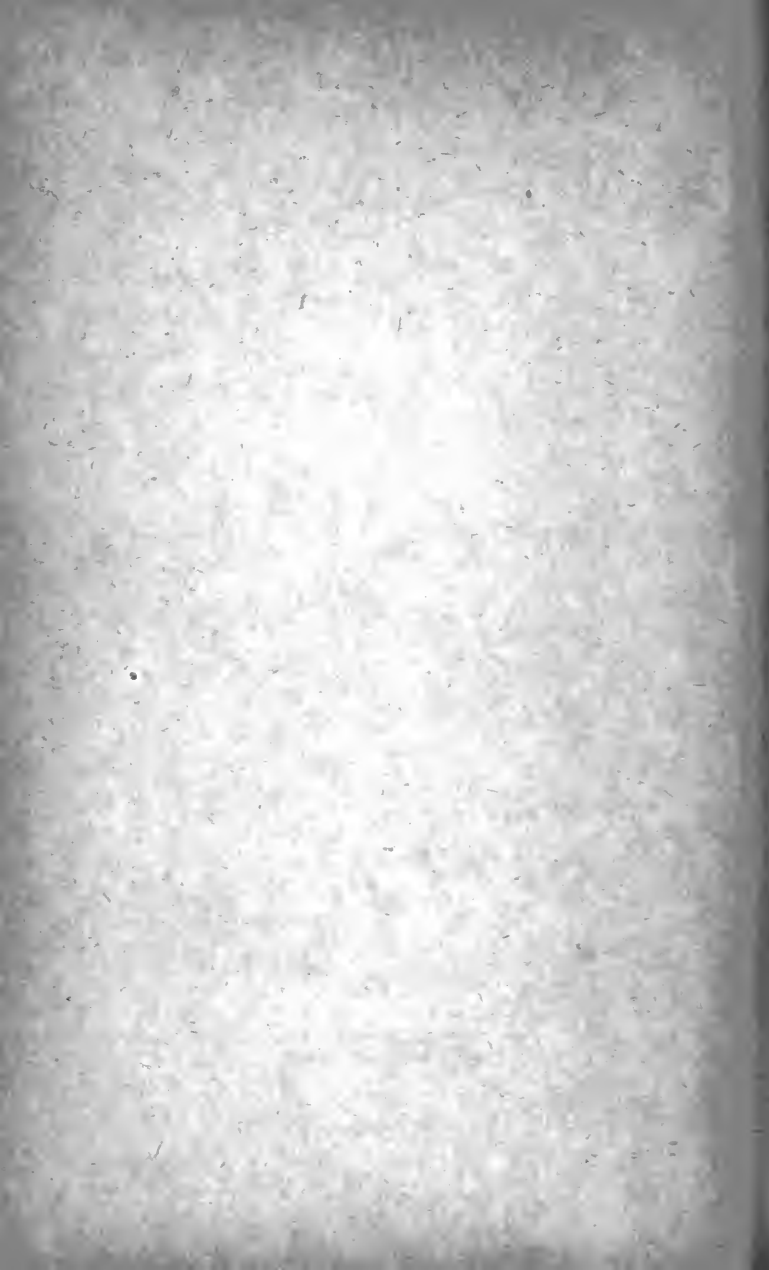
















PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

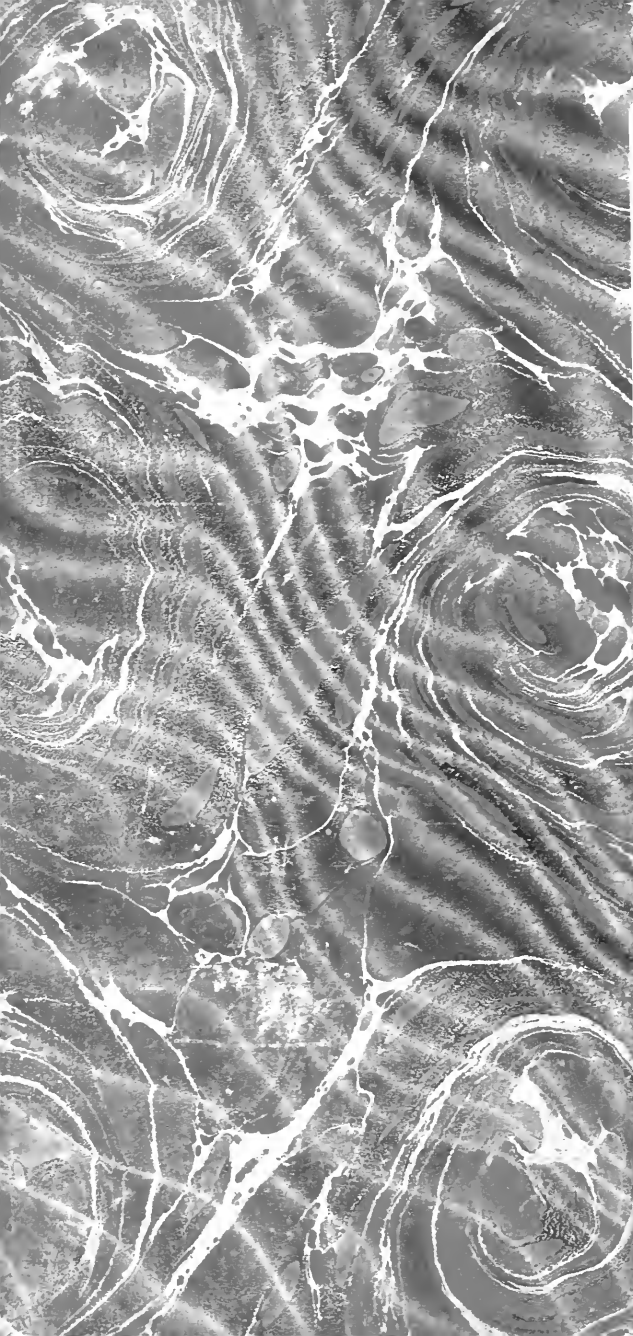
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

H&SS

A

63

V.2



UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 09 09 02 14 006 6